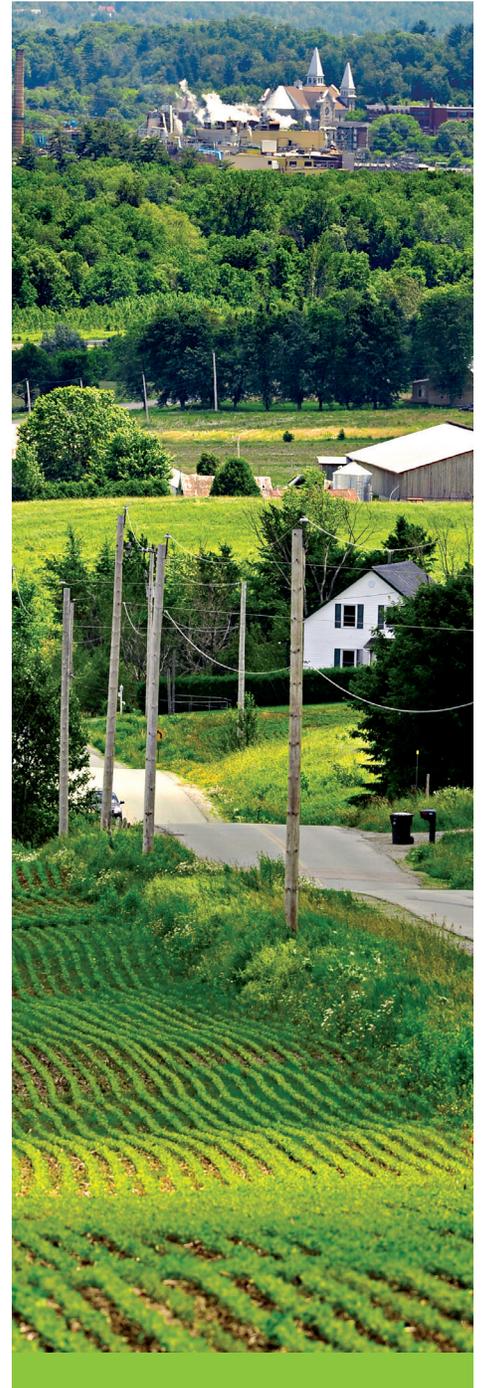
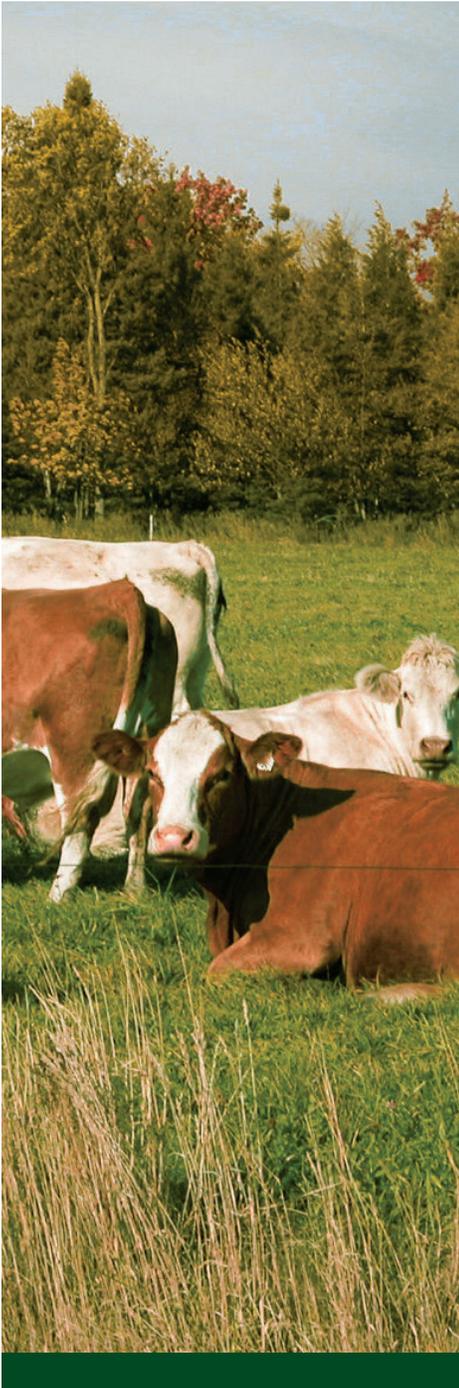


PDZA

Plan de développement
de la zone agricole



C'est aussi ça Sherbrooke,
l'agriculture
et la forêt. ✨



REMERCIEMENTS

La Ville de Sherbrooke tient à remercier tous les acteurs des secteurs agricole et agroalimentaire qui ont participé à l'élaboration du plan de développement de la zone agricole de son territoire, en particulier, les producteurs agricoles et forestiers ainsi que la relève qui façonnent et dynamisent cette zone. La Ville remercie notamment les membres des comités directeur et technique pour leur dévouement, leur implication et le leadership dont ils ont fait preuve tout au long de la démarche.

La Ville de Sherbrooke remercie également le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pour son soutien financier et technique ayant rendu possible la réalisation de ce Plan de développement de la zone agricole.



** Dans ce document, le masculin englobe les deux genres et est utilisé pour alléger le texte.*

LA SIGNATURE VISUELLE



C'est aussi ça Sherbrooke,
l'agriculture
et la forêt. 

La signature visuelle du Plan de développement de la zone agricole de la Ville de Sherbrooke prend ses prémises dans ces cinq idées maîtresses :

1. L'agriculture et la forêt qui se révèlent et qui contribuent au tissu social, économique et environnemental de Sherbrooke.
2. Le concept « de la terre à l'assiette » représentant l'importance économique des secteurs de la transformation et de la distribution alimentaire.
3. Les racines illustrant les multiples possibilités de valorisation de la zone agricole.
4. La présence des consommateurs, source de l'achat local.
5. La zone agricole de Sherbrooke reconnue et valorisée pour l'agriculture et la forêt par la population et les acteurs locaux.

MOT DU MAIRE



L'importance de l'agriculture dans l'économie sherbrookoise est peut-être méconnue de la population. C'est pourquoi la réalisation de ce Plan de développement de la zone agricole (PDZA) était à ce point essentielle.

À Sherbrooke, nous avons la chance d'avoir une zone agricole à proximité d'un pôle urbain. On profite littéralement de la campagne en ville! Cette réalité revêt un potentiel énorme de mise en marché directe avec les consommateurs sherbrookois. Le présent PDZA nous guidera vers la pleine réalisation de ce potentiel.

Le PDZA est non seulement un outil consultatif précieux pour les membres du conseil municipal, puisqu'il dresse un portrait des réalités et des enjeux agricoles régionaux actuels, mais il contient également un plan d'action qui favorisera le développement de la zone agricole, comme souhaité par le milieu. Car c'est en consultant les agriculteurs et les agricultrices de notre région que le présent plan a été élaboré. Je tiens d'ailleurs à les remercier pour leur engagement.

À l'instar des producteurs et des productrices agricoles, les membres de mon conseil municipal et moi retrouvons nos manches et travaillons à cultiver nos ressources et à en récolter les fruits!

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Steve Lussier". The signature is fluid and cursive.

Steve Lussier
Maire de Sherbrooke

MOT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE



En considérant que 37 % de notre territoire est situé en zone agricole, il est évident que l'agriculture fait intrinsèquement partie de la vie sherbrookoise. Il va sans dire qu'il est primordial de protéger et de faire fructifier cette richesse inestimable qui imprègne nos paysages, notre économie et notre identité. C'est donc avec un réel bonheur et une grande satisfaction que j'accueille ce Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

Ce PDZA permettra d'accroître les connaissances du territoire agricole, de reconnaître l'agriculture comme essentielle à notre économie locale et d'offrir à la Ville de Sherbrooke sa propre vision du développement de sa zone agricole, en tenant compte des forces et des contraintes de celle-ci.

Je vous invite à consulter ce document, tout particulièrement le plan d'action qu'il contient. Il s'agit sans contredit de la pièce maîtresse du PDZA, puisqu'il dresse les actions à mettre de l'avant pour maximiser le développement des activités agricoles de notre région. Pour ce faire, la participation des intervenants et des intervenantes du milieu agricole sera nécessaire. Je suis persuadée que tous et toutes seront au rendez-vous.



Nicole Bergeron

Conseillère municipale et présidente du comité consultatif agricole

COMITÉS, ÉQUIPE DE RÉALISATION ET COLLABORATEURS

Comité directeur

Marie-France Audet	Agente de maillage, Banque de terres/L'ARTERRE, Pro-Gestion Estrie pour la Ville de Sherbrooke
Nicole Bergeron	Présidente du comité consultatif agricole et conseillère municipale, Ville de Sherbrooke
Roch Bilodeau	Producteur agricole et membre du comité consultatif agricole, Ville de Sherbrooke
François Bourassa	Président, Fédération de l'UPA-Estrie
Gaétan Breton	Citoyen et membre du comité consultatif agricole, Ville de Sherbrooke
Patrick Chalifour	Conseiller en aménagement, développement rural et agrotourisme, MAPAQ-Estrie
Judith Côté	Conseillère en aménagement, MAMOT
Jean-Paul Gendron	Président, AMFE
Nathalie Gobeil	Conseillère à l'aménagement, Fédération de l'UPA-Estrie
Karine Godbout	Vice-présidente du comité consultatif agricole depuis le 11 janvier 2018 et conseillère municipale depuis le 5 novembre 2017, Ville de Sherbrooke
Gaston Lacroix	Producteur agricole et membre du comité consultatif agricole, Ville de Sherbrooke
Jocelyn Lemay	Producteur agricole et membre du comité consultatif agricole, Ville de Sherbrooke
Louis-Philip Lemay	Producteur agricole et membre du comité consultatif agricole, Ville de Sherbrooke
Denis Nicol	Producteur agricole et membre du comité consultatif agricole, Ville de Sherbrooke
Christine Ouellet	Vice-présidente du comité consultatif agricole et conseillère municipale jusqu'au 5 novembre 2017, Ville de Sherbrooke ainsi que citoyenne et membre du comité consultatif agricole depuis le 1 ^{er} janvier 2018, Ville de Sherbrooke
Laurent Tremblay	Président, Syndicat local de l'UPA-Val-Saint-François et Sherbrooke

Comité technique

Nicole Bergeron	Présidente du comité consultatif agricole et conseillère municipale, Ville de Sherbrooke
Patrick Chalifour	Conseiller en aménagement, développement rural et agrotourisme, MAPAQ-Estrie
Judith Côté	Conseillère en aménagement, MAMOT
Nathalie Gobeil	Conseillère à l'aménagement, Fédération de l'UPA-Estrie
Louis-Philip Lemay	Producteur agricole et représentant de la relève agricole
Marie-Josée Martel	Ingénieure forestière, AMFE
Christine Ouellet	Vice-présidente du comité consultatif agricole et conseillère municipale jusqu'au 5 novembre 2017, Ville de Sherbrooke
Vicky Villeneuve	Coordonnatrice au développement, Tourisme Cantons-de-l'Est

Équipe de réalisation – Service de la planification urbaine et du développement durable (SPUDD)

Lise Dubord	Directrice adjointe
Lyne Dansereau	Urbaniste-coordonnatrice
Michel Beauchesne	Urbaniste-coordonnateur
Simone Camiré	Géographe
Julie Gagné	Secrétaire
Mélanie Houle	Secrétaire

Section de la géomatique

Collaborateurs internes

Division de l'évaluation – Service des finances
Préservation de l'environnement, SPUDD
Service des communications

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
Mise en contexte.....	3
SECTION 1 – Résumé des faits saillants du portrait de la zone agricole.....	11
SECTION 2 – Portrait de la zone agricole	20
2.1. Mise en contexte	21
2.2. Territoire.....	21
2.2.1. Zone agricole décrétée.....	24
2.2.2. Classification écologique de référence	27
2.2.3. Élévation et topographie.....	31
2.2.4. Hydrographie.....	39
2.2.5. Milieux humides	47
2.2.6. Climat et changements climatiques	48
2.2.7. Potentiel agricole des sols.....	49
2.2.8. Couvert forestier et potentiel acéricole.....	55
2.2.9. Faune et activités agricoles	63
2.2.10. Friches agricoles et potentiel de remise en culture.....	64
2.2.11. Faits saillants	75
2.3. Utilisation du sol en zone agricole	78

2.3.1.	Utilisation du sol en zone agricole	78
2.3.2.	Demandes d'autorisation à la CPTAQ	87
2.3.3.	Contraintes naturelles et anthropiques	93
2.3.4.	Faits saillants	99
2.4.	Portrait des activités agricoles	100
2.4.1.	Le nombre et l'évolution des exploitations agricoles enregistrées auprès du MAPAQ	100
2.4.2.	Les revenus, les dépenses et les valeurs en capital des entreprises agricoles ..	107
2.4.3.	Productions végétales	115
2.4.4.	Productions animales	123
2.4.5.	Déclarants et exploitations par arrondissement de 2017	129
2.4.6.	Mode de tenure des superficies exploitées	132
2.4.7.	Occupation agricole de la zone agricole et valeur foncière des propriétés agricoles	134
2.4.8.	Modes de production	141
2.4.9.	Recherche et développement	143
2.4.10.	L'agriculture en secteur rural	144
2.4.11.	L'agriculture urbaine	144
2.4.12.	Activités complémentaires à l'exploitation agricole	145
2.4.13.	Faits saillants	147
2.5.	Profil des producteurs, de la relève agricole et l'emploi	154
2.5.1.	Faits saillants	163

2.6.	Transformation, distribution et mise en marché	164
2.6.1.	Faits saillants	174
2.7.	Cadre légal et réglementaire de l'agriculture	176
2.8.	Organismes appuyant le développement de l'agriculture.....	183
2.9.	Perspectives de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire.....	184
2.10.	Tendances alimentaires et d'utilisation de produits agricoles	187
SECTION 3 – Démarches de mobilisation et de participation		189
3.1.	Plan de mobilisation	189
3.2.	Activités de visibilité	190
3.3.	Temps forts de la participation	191
3.4.	Rôles et responsabilités des comités internes	192
SECTION 4 – Diagnostic territorial de la zone agricole		193
4.1.	L'identification des forces, faiblesses, opportunités et menaces	193
4.1.1.	L'approche de la démarche participative.....	194
4.1.2.	Cadre d'analyse du diagnostic.....	195
4.1.3.	Les forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM)	196
4.2.	L'identification des enjeux	215
4.2.1.	L'élaboration des enjeux	215
4.2.2.	Les enjeux	216
SECTION 5 – Vision, orientations et objectifs		233
5.1.	La vision de la zone agricole	233

5.2. Les orientations et objectifs visés	234
SECTION 6 – Plan d’action quinquennal.....	236
6.1. Tableau-synthèse du plan d’action – Actions prioritisées 2018-2023	239
6.2. Fiches des actions retenues.....	247
SECTION 7 – Mot de la fin	285
Références bibliographiques.....	286
Annexe 1	Résultats du suivi de 2013 à 2015 de la qualité des eaux
Annexe 2	Questionnaire transmis aux producteurs agricoles
Annexe 3	Liste des participants aux groupes cibles et au forum sur la zone agricole
Annexe 4	Tableau-synthèse du plan d’action – Actions non prioritisées 2018-2023 et fiches des actions non retenues
Annexe 5	Communication en lien avec la démarche

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 – Classes de sol et degré de limitation sous-jacent.....	50
Tableau 2 – Limitations selon les sous-classes.....	51
Tableau 3 – Territoire forestier productif	55
Tableau 4 – Identification des friches selon le potentiel agricole ou forestier	66
Tableau 5 – Critères de détermination du potentiel des friches	67
Tableau 5.1 – Demandes de reboisement déposées au MAPAQ de 2007 à 2016.....	68
Tableau 6 – Résultats des décisions rendues par la CPTAQ pour la période 2004- 2005 à 2015-2016.....	89
Tableau 7 – Évolution du nombre d’entreprises agricoles enregistrées selon la principale source de revenu pour Sherbrooke	102
Tableau 8 – Évolution du nombre d’entreprises agricoles selon la strate de revenus pour Sherbrooke	110
Tableau 9 – Revenus totaux, dépenses et valeur du capital agricole pour Sherbrooke et l'Estrie.....	112
Tableau 10 – Principales dépenses d’exploitation des fermes déclarantes pour Sherbrooke	113

Tableau 11 – Principales dépenses d’exploitation des fermes déclarantes pour l’Estrie.....	113
Tableau 12 – Capital agricole pour l’Estrie et Sherbrooke.....	114
Tableau 13 – Évolution des superficies en culture pour Sherbrooke entre 1993 et 2015.....	117
Tableau 14 – Nombre de déclarants selon le secteur de production animale pour Sherbrooke entre 2000 et 2015	124
Tableau 15 – Nombre de têtes selon l’espèce animale pour Sherbrooke 2000-2015 et variation 2000-2010 pour Sherbrooke et l’Estrie	125
Tableau 16 – Évolution de la production laitière pour Sherbrooke entre 1993 et 2015.....	125
Tableau 17 – Nombre de déclarants et revenus agricoles par arrondissement de la ville de Sherbrooke en fonction des secteurs de production en 2015	131
Tableau 18 – Tenure des superficies exploitées pour Sherbrooke et pour l’Estrie	133
Tableau 19 – Nombre et superficie des unités d’évaluation agricoles pour Sherbrooke, 2016	135
Tableau 20 – Valeur imposable totale pour les codes 81 et 82 pour Sherbrooke au 1 ^{er} janvier 2016.....	135
Tableau 21 – Valeur foncière de 2004 à 2016 pour les codes 81 – Agriculture et 82 – Activités reliées à l’agriculture pour Sherbrooke.....	137

Tableau 22 – Évolution du nombre d’entreprises en mode biologique pour Sherbrooke	142
Tableau 23 – Âge moyen des membres selon l’activité principale pour Sherbrooke et l’Estrie en 2010.....	157
Tableau 24 – Exploitants agricoles par ferme selon le sexe des exploitants pour Sherbrooke et l’Estrie.....	158
Tableau 25 – Répartition de la relève agricole selon l’activité principale de l’entreprise pour Sherbrooke et l’Estrie.....	159
Tableau 26 – Répartition de la relève agricole établie selon différents groupes d’âge pour Sherbrooke et l’Estrie	160
Tableau 27 – Travail non agricole rémunéré, en nombre moyen d'heures par semaine pour Sherbrooke et l’Estrie en 2011.....	161
Tableau 28 – Nombre moyen d’heures par semaine de travail à la ferme pour Sherbrooke et l’Estrie.....	162
Tableau 29 – Entreprises de transformation alimentaire pour Sherbrooke et l’Estrie en 2012.....	165
Tableau 30 – Évolution du nombre d’entreprises de transformation par secteurs d’activité pour Sherbrooke.....	168
Tableau 31 – Nombre d’employés par secteur d’activité et ratio employés par type d’entreprises de transformation pour Sherbrooke en 2012.....	169
Tableau 32 – Nombre d’entreprises de transformation selon le chiffre d’affaires pour Sherbrooke et l’Estrie en 2012	170

Tableau 33 – Évolution du secteur de la restauration pour Sherbrooke de 2001 à
2013..... 173

Tableau 34 – Plan de mobilisation 190

LISTE DES FIGURES

Figure 1 – Les MRC de l’Estrie	22
Figure 2 – Positionnement géographique de Sherbrooke	23
Figure 3 – Sherbrooke et ses arrondissements.....	24
Figure 4 – Répartition des classes de potentiel agricole des sols	52
Figure 5 – Répartition des peuplements forestiers à l’intérieur de la zone agricole.....	56
Figure 6 – Répartition du nombre d’entreprises selon la principale source de revenu pour Sherbrooke en 2015	103
Figure 7 – Nombre d’exploitations agricoles par MRC/Ville en 2010.....	104
Figure 8 – Évolution des revenus des exploitations agricoles enregistrées pour Sherbrooke de 1993 à 2015	108
Figure 9 – Évolution des revenus entre 1993 et 2010 pour l’Estrie.....	108
Figure 10 – Revenus agricoles par secteur de production pour Sherbrooke en 2015	109
Figure 11 – Revenus agricoles par secteur de production pour l’Estrie en 2010	109
Figure 12 – Répartition du nombre d’entreprises agricoles en % selon la strate de revenus totaux bruts pour Sherbrooke en 2015.....	111
Figure 13 – Répartition de la superficie en culture en hectares pour Sherbrooke en 2015.....	115

Figure 14 – Revenus agricoles (000 \$) pour la production végétale pour Sherbrooke
en 2015..... 116

Figure 15 – Revenus agricoles (000 \$) pour la production animale pour Sherbrooke
en 2015..... 123

Figure 16 – Nombre d’exploitations par arrondissement de Sherbrooke en 2015 132

Figure 17 – Proportion des membres en fonction des strates d’âge pour
Sherbrooke et l’Estrie en 2010..... 156

Figure 18 – Secteurs de transformation pour Sherbrooke en 2012 166

LISTE DES PLANS

Plan 1 – Territoire de la ville de Sherbrooke	5
Plan 2 – Affectations du territoire.....	7
Plan 3 – Zone agricole permanente	25
Plan 4 – Classification écologique du territoire	29
Plan 5 – Élévation du territoire	33
Plan 6 – Pentés selon l’inclinaison	35
Plan 7 – Pentés pour l’agriculture	37
Plan 8 – Bassins versants et réseau hydrographique.....	45
Plan 9 – Potentiel agricole des sols.....	53
Plan 10 – Type de couvert forestier	59
Plan 11 – Potentiel acéricole.....	61
Plan 12 – Terre en friche selon le potentiel agricole ou forestier	71
Plan 13 – Terre en friche et potentiel agricole des sols	73
Plan 14 – Utilisation du sol en zone agricole	81
Plan 15 – Utilisation du sol autre qu’agricole	83

Plan 16 – Demandes d’exclusion.....	85
Plan 17 – Décisions de la CPTAQ.....	91
Plan 18 – Contraintes naturelles.....	95
Plan 19 – Contraintes anthropiques.....	97
Plan 20 – Exploitations agricoles selon la principale source de revenu.....	105
Plan 21 – Cultures assurées selon le type.....	121
Plan 22 – Bovins de boucherie ou laitiers en fonction du nombre d’unités animales.....	127
Plan 23 – Unités dévaluation agricoles.....	139
Plan 24 – Zone de permission de l’élevage porcin.....	181

LISTE DES ACRONYMES

AAC :	Agriculture et Agroalimentaire Canada
AATGQ :	Association de l'Agrotourisme et du Tourisme Gourmand du Québec
ALÉNA	Accord de libre-échange nord-américain
AMFE :	Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie
BDCA :	Base de données des cultures assurées
CÉRQ :	Centre écologique de référence du Québec
CIBLE :	Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie
COGESAF :	Comité de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François
CPTAQ :	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CRAAQ :	Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec
EAE :	Exploitation agricole enregistrée
FADQ :	Financière agricole du Québec
FFOM :	Forces, faiblesses, opportunités, menaces
HRI :	Hôteliers, restaurateurs, et institutions
IQBP :	Indice de la qualité bactériologique et physicochimique

MAMOT :	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ :	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDDELCC :	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRC :	Municipalité régionale de comté
PAMT :	Programme d'apprentissage en milieu de travail
PDE :	Plan directeur de l'eau
PFNL :	Produit forestier non ligneux
PDZA :	Plan de développement de la zone agricole
REA :	Règlement sur les exploitations agricoles
SADR :	Schéma d'aménagement et de développement révisé
SIEF :	Système d'information écoforestière
UÉ :	Unité d'évaluation
UPA :	Union des producteurs agricoles
UTM :	Unités thermiques maïs

INTRODUCTION

Pour satisfaire ses propres orientations et celles du gouvernement en matière de protection et de mise en valeur de la zone et des activités agricoles, la Ville de Sherbrooke détermine, par le présent document, des enjeux, une vision et des orientations qui lui sont propres. De plus, le présent document vise à établir un plan d'action concerté qui est une composante charnière puisqu'il décrit les moyens d'atteindre les objectifs fixés.

Dans son *Schéma d'aménagement et de développement révisé* (SADR), la Ville de Sherbrooke a énoncé sa volonté de réaliser un plan de développement de la zone agricole (PDZA) permettant d'assurer la protection, la mise en valeur et la pérennité du territoire agricole et des activités agricoles. Au moment de l'adoption du SADR de la Ville, les objectifs souhaités par la réalisation du PDZA étaient les suivants :

- Favoriser l'occupation dynamique de la zone agricole centrée sur l'agriculture.
- Mettre en valeur le potentiel agricole dans une perspective d'accroissement ou la diversification des activités agricoles.
- Promouvoir le développement d'activités complémentaires à l'agriculture, comme l'agrotourisme.



Afin de donner suite à son désir de réaliser un PDZA, la Ville de Sherbrooke a déposé une demande d'aide financière au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) en mai 2015. La convention d'aide financière entre le MAPAQ et la Ville de

Sherbrooke a été signée en septembre 2015 et les travaux ont débuté en décembre 2015. Fruit d'une vaste consultation et d'une mobilisation des acteurs du secteur agro et bioalimentaire, il a été possible de raffiner les objectifs de départ et ainsi de bonifier le contenu du PDZA.

Le présent document fait d'abord une mise en contexte rappelant le territoire de la ville de Sherbrooke puis s'attarde sur les diverses planifications en lien avec la zone et les activités agricoles, dont le SADR de la Ville. À la section 1, il présente les faits saillants du portrait de la zone agricole, exposant les faits marquants des données présentées de façon détaillée à la section 2. À cette dernière, le document décrit le territoire agricole, les utilisations du sol et les activités agricoles en zone agricole, le profil socioéconomique des producteurs agricoles, la main-d'œuvre et la relève agricole, les activités de transformation, de distribution et de mise en marché des produits agricoles, le cadre légal et réglementaire de l'agriculture, les organismes appuyant le développement de l'agriculture, les perspectives de développement ainsi que les tendances alimentaires et d'utilisation des produits agricoles. Les démarches de mobilisation et de participation des diverses parties prenantes sont exposées à la section 3. Les sections 4 à 6 sont sans nul doute les parties les plus structurantes du document puisqu'elles énoncent le diagnostic territorial de la zone agricole, la vision concertée, les orientations et les objectifs ainsi que le plan d'action afin d'atteindre les objectifs fixés. Un mot de la fin est énoncé à la section 7.

MISE EN CONTEXTE

Constituée en 2002, la Ville de Sherbrooke est issue du regroupement, en tout ou en partie, de neuf municipalités.

D'une superficie de 366 km², trois types de milieux composent le territoire de la ville de Sherbrooke :

- Le milieu urbain, situé à l'intérieur de trois périmètres d'urbanisation (secteur de Brompton, secteur de la rue Claude-Greffard et secteur central), représente 31,3 % du territoire municipal.
- Le milieu rural, situé à l'extérieur des périmètres d'urbanisation et de la zone agricole permanente, couvre 31,7 % du territoire.
- Le milieu agricole, situé à l'intérieur de la zone agricole permanente, représente 37 % du territoire.

Le plan 1 – *Territoire de la ville de Sherbrooke* illustre la localisation de ces trois milieux.

Depuis la constitution de la Ville de Sherbrooke, divers documents de planification sont venus reconnaître l'importance de la zone et des activités agricoles :

- En 2005, la *Vision de développement – orientations d'aménagement – Plan d'action 2005-2015*.
- En 2012, l'*Énoncé de vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social du territoire*.



PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

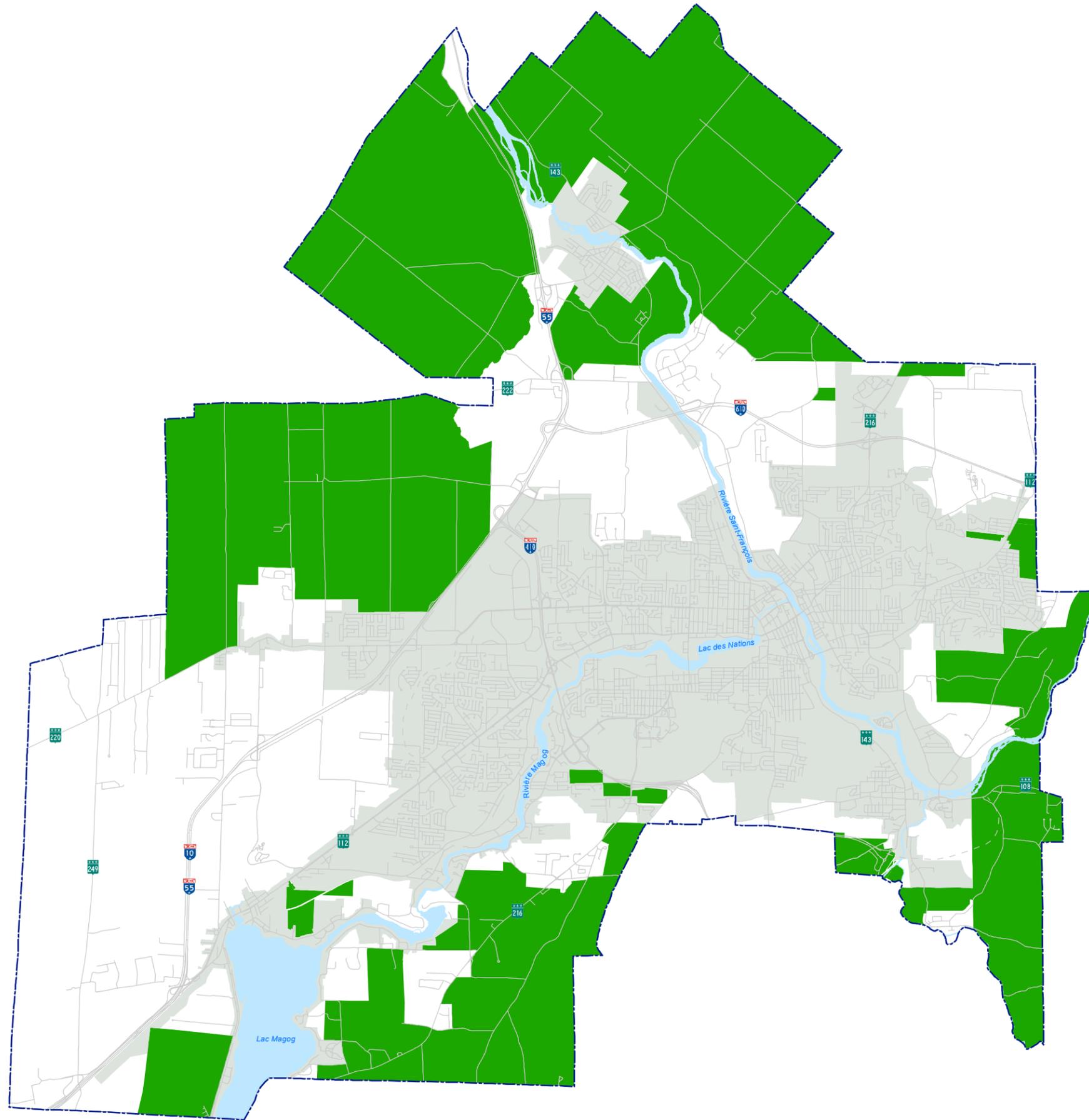
Plan 1 Territoire de la ville de Sherbrooke

LOCALISATION



LÉGENDE

-  Milieu urbain
-  Milieu rural
-  Milieu agricole
-  Voie de circulation
-  Voie de circulation projetée
-  Rivière ou lac
-  Limite municipale



0 1 000 2 000 3 000 m
NAD83 / MTM zone 7

Auteur : Division de la géomatique, Ville de Sherbrooke
Source des données de base : Ville de Sherbrooke
Date de prise de vue de la photographie : N/A
Date de mise à jour : 15 juin 2017
Préparé par : Frédéric Hamel
Fichier : \\...lg3030h0F\2017 PDZA

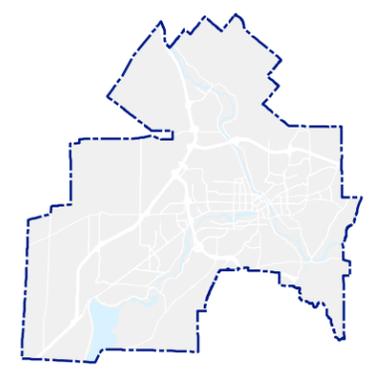




PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

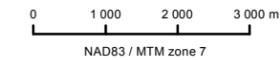
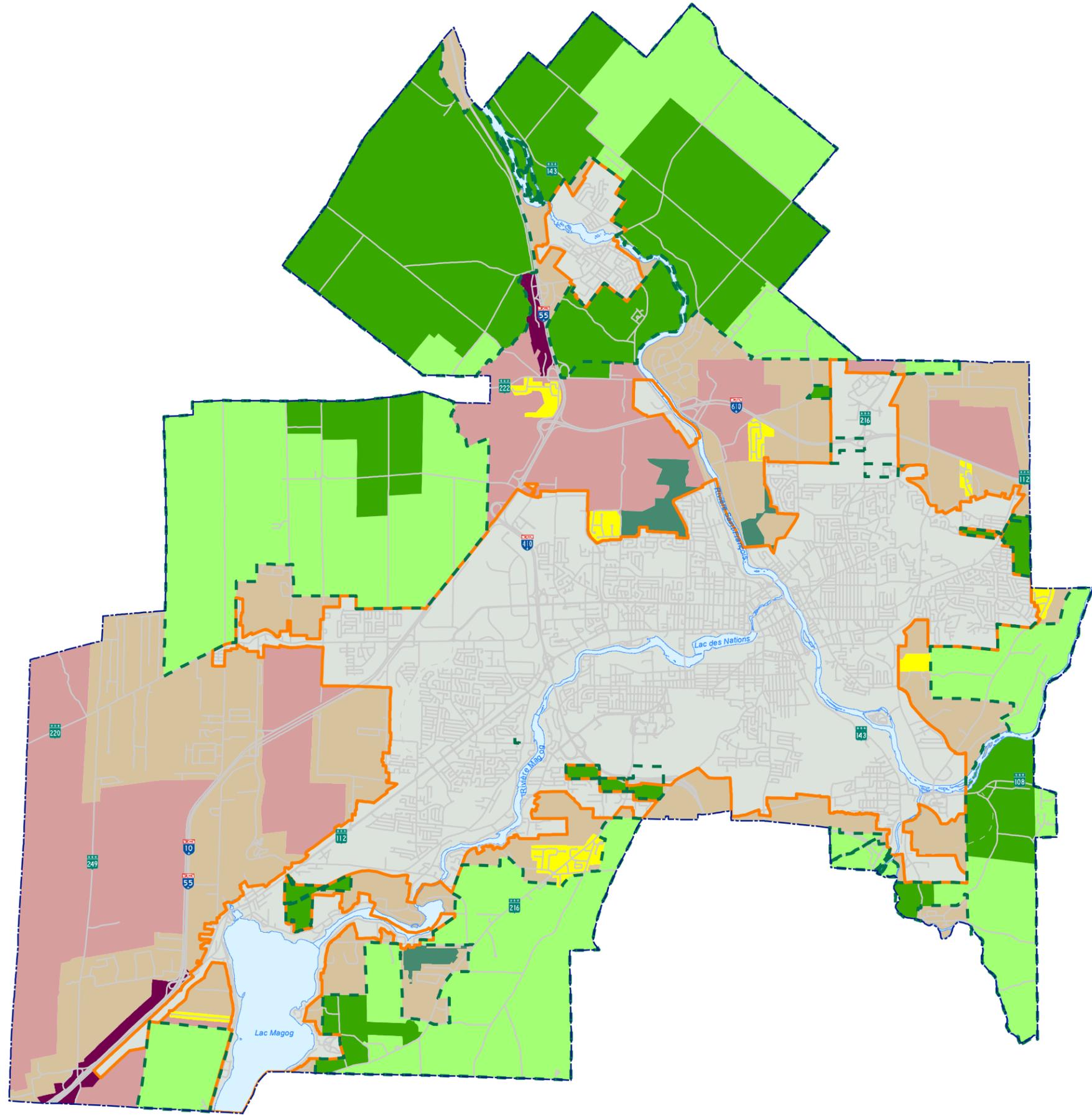
Plan 2 Affectations du territoire

LOCALISATION



LÉGENDE

- Type d'affectation**
- Agricole
 - Agricole Forestière
 - Rurale
 - Rurale Résidentielle
 - Rurale Forestière
 - Grand parc et espace public
 - Industrielle commerciale
 - Urbaine
- Limite de la zone agricole permanente
--- Limite des périmètres urbains
- Voie de circulation
- - - Voie de circulation projetée
Rivière ou lac
- - - Limite municipale



Auteur : Division de la géomatique, Ville de Sherbrooke
Source des données de base : Ville de Sherbrooke
Date de prise de vue de la photographie : N/A
Date de mise à jour : 15 juin 2017
Préparé par : Frédéric Hamel
Fichier : \\...\\Divgeo\2017 PDZA



Ces documents de planification ont identifié des orientations à l'égard de la protection du territoire agricole en le protégeant rigoureusement tout en favorisant le développement des activités agricoles et forestières.

En 2014, le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* (SADR) intègre les différents éléments identifiés dans les documents de planification réalisés depuis 2005. Les orientations et les mesures suivantes ont été identifiées :

- Favoriser l'utilisation optimale de la zone agricole à des fins agricoles et la diversification des activités compatibles :
 - Réaliser un plan de développement de la zone agricole.
 - Réaliser une demande à portée collective selon l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.
- Favoriser l'exploitation durable des territoires boisés :
 - Adopter une politique de gestion des boisés associant les préoccupations environnementales et paysagères aux besoins d'exploitation.
 - Adopter un cadre réglementaire conséquent de la politique de gestion des territoires boisés hors périmètre urbain et à l'intérieur du périmètre urbain.
 - Faire la promotion de l'utilisation des produits de la forêt (papier et matériaux de construction).
- Améliorer la cohabitation des usages :
 - Prévoir à la réglementation l'intégration nécessaire entre le lotissement, le zonage et la construction, et ce, pour assurer la mise en œuvre des mesures de mitigation atténuant les nuisances.

Deux cibles ont également été retenues :

- Augmenter de 15 % le nombre d'exploitants en zone agricole.
- Augmenter de 50 % le nombre de propriétaires engagés dans l'aménagement de leurs boisés.

Au SADR, deux affectations du territoire couvrent la zone agricole : l'affectation Agricole correspondant aux secteurs où l'agriculture dynamique est prédominante et l'affectation Agricole Forestière correspondant aux secteurs où la forêt est prédominante. Ces dernières comptent respectivement pour 45 % et pour 55 % de la zone agricole. Le plan 2 – *Affectations du territoire* montre où les affectations du territoire se retrouvent. Les secteurs agricoles dynamiques sont majoritairement localisés dans le nord de la ville. Les secteurs agroforestiers se retrouvent principalement à l'ouest ainsi qu'au sud de la ville. Ces aspects seront approfondis dans la section 2 – Portrait de la zone agricole.

SECTION 1 – RÉSUMÉ DES FAITS SAILLANTS DU PORTRAIT DE LA ZONE AGRICOLE

La présente section expose un résumé des faits saillants du portrait de la zone et des activités agricoles présentées dans la section suivante. Ils sont regroupés par grandes thématiques.

LE TERRITOIRE

- Positionnement stratégique au cœur de l’Estrie; à 30 minutes de la frontière des États-Unis et au centre du triangle stratégique formé par Montréal, Québec et la Nouvelle-Angleterre.
- Très bien desservi par le réseau autoroutier; l’autoroute 10-55 place Sherbrooke sur l’axe Montréal – États-Unis tandis que l’autoroute 55 relie Sherbrooke au centre et à l’est du Québec.
- Faisant partie de la chaîne des Appalaches, la géomorphologie de la ville se traduit par une succession de collines accompagnées de plateaux et de vallées.
- La zone agricole occupe 37 % du territoire et représente une superficie de 13 517 hectares.
- Les pentes propices à l’agriculture (pentes variant entre 0 et 8 % d’inclinaison) équivalent à 44 % de la zone agricole. Les pentes variant entre 9 et 15 % équivalent quant à elles à 38 % de la zone agricole. Ces dernières seraient davantage appropriées pour du pâturage d’animaux, par exemple.
- Pour l’ensemble des ruisseaux à caractère agricole, une dégradation de la qualité de l’eau est observée en temps de pluie pour les principaux paramètres. Le phosphore demeure le paramètre comportant les plus fréquents dépassements de la norme du

MDDELCC en temps sec et en temps de pluie. Quant à la contamination bactériologique, elle est relativement peu élevée.

- La majeure partie de la ville, correspondant généralement aux bassins des rivières Saint-François et Magog, se situe dans la zone de 110 à 125 jours sans gel. Le reste du territoire est localisé dans la zone de 95 à 110 jours sans gel.
- Les sols favorables à l'agriculture, soit ceux des classes 3 et 4, représentent 80 % de la superficie de la zone agricole, et ceux de la classe 5 (considérés comme « convenables ») représentent 13 % de la superficie de la zone agricole.
- Le couvert forestier occupe 50 % du territoire de la ville de Sherbrooke, soit une superficie d'un peu plus de 18 500 ha, dont près de 7 000 ha en zone agricole.
- Près de 35 % des peuplements identifiés en zone agricole ont un excellent potentiel acéricole.
- Les terres en friche représentent 7 % de la zone agricole. Elles totalisent 944 ha, dont 524 ha possèdent un potentiel agricole et 392 ha possèdent un potentiel forestier.
- Il reste à savoir si les terres en friche peuvent réellement être mises en culture en raison de certaines limitations de nature juridique comme le Règlement sur les exploitations agricoles (Q-2, r.26) ou physiques (taille du lot, etc.).

L'UTILISATION DU SOL

- Les codes d'utilisation autres qu'agricoles représentent 38,75 % de la zone agricole, et peut-être moins compte tenu du fait que les unités d'évaluation ne représentent pas fidèlement la réalité terrain.
- Des dossiers CPTAQ de 2004 à 2016 :
 - 51 % des demandes visant l'implantation d'un nouvel usage ont été autorisées (superficie de 17,78 ha).

- 86,2 % des demandes visant un usage accessoire ou l’agrandissement d’un usage existant ont été acceptées (superficie de 103,5 ha).
 - Cinq des six demandes d’exclusion ont été autorisées (superficie de 42,97 ha).
 - Plusieurs autorisations ont été accordées dans la partie sud du territoire et les refus sont plus présents au nord et à l’ouest, soit dans les secteurs où l’agriculture est plus dynamique.
- Les contraintes naturelles et anthropiques sont peu présentes en zone agricole. L’absence de ces dernières témoigne du fait que les activités humaines se soient concentrées dans les milieux rural et urbain.

ACTIVITÉ AGRICOLE

- En 2015, la ville compte 71 exploitations agricoles enregistrées, dont huit possèdent un revenu inférieur à 5 000 \$ et sont en démarrage.
- Entre 1993 et 2015 : diminution importante des exploitations agricoles enregistrées (-28 %) comparativement à l’Estrie (-10 %).
- Entre 2007 et 2010 : augmentation du nombre d’exploitations agricoles surtout liée à l’ajout de huit exploitations agricoles, principalement dans les fourrages et les bovins de boucherie.
- En matière de répartition spatiale, on constate que les secteurs nord et sud sont davantage en exploitation agricole que les secteurs ouest et est de la ville. Alors qu’il y a une concentration des productions animales dans le nord de la ville, le sud se distingue par la prédominance des productions végétales.
- En 2015, les principales sources de revenu des exploitations agricoles se concentrent dans les bovins de boucherie (18 %), le lait (16 %) et les fourrages (16 %). Les petits fruits viennent ensuite, avec 9 % des exploitations agricoles.

- De 1993 à 2015, on constate une tendance à la diminution dans les productions animales et à l'augmentation dans les productions végétales.
- En 2015, les 71 exploitations agricoles enregistrées génèrent des revenus totaux d'un peu plus de 14,4 millions de dollars. Les dépenses se situent quant à elles à 10,7 millions de dollars. Il s'agit principalement de dépenses en salaires (21 %), en intrants (19 %) et en frais d'intérêts (8 %).
- Le capital agricole moyen par ferme est de 814 000 \$ pour Sherbrooke, comparativement à 910 000 \$ pour l'Estrie.
- Les revenus des EAE sont en constante évolution entre 1993 et 2015 (augmentation de 74 %) alors que le nombre d'exploitations agricoles a connu une diminution de près de 30 %.
- Grandes disparités entre les sources de revenu agricole de Sherbrooke et de l'Estrie :
 - Estrie : secteur animal – 76 % des revenus agricoles;
 - Sherbrooke : secteur animal – 52 % et secteur végétal – 47 %.
- La valeur des terres et des bâtiments est plus élevée à Sherbrooke, représentant 82,3 % du capital agricole, comparativement à 77,8 % pour l'Estrie.
- La plus grande part des entreprises (28,2 %) déclarent avoir gagné des revenus se situant entre 5 000 \$ et 25 000 \$. Alors que quelques entreprises agricoles possèdent un revenu d'appoint, d'autres gagnant entre 50 000 \$ et 150 000 \$ ou 500 000 \$ et plus ne sont pas négligeables, soit respectivement 19,7 % et 14,1 % des entreprises agricoles.
- Entre 1993 et 2015, la superficie cultivée a connu une baisse de 14 %. Tous les types de cultures ont enregistré une diminution des superficies en culture sauf en ce qui a trait aux céréales et protéagineux (+152 %) et érablières (+102 %).

- Le paysage agricole de la ville se caractérise par l'importance de l'occupation des plantes fourragères dans plus de 64 % des champs cultivés.
- En 2015, les productions de céréales et protéagineux et de fruits sont celles qui, parmi les productions végétales, ont les revenus les plus importants (28 % pour les céréales et protéagineux et 18 % pour les fruits). Fait considérable à noter : les revenus provenant des fruits ont connu une forte augmentation entre 2010 et 2015, soit de 282 %, passant de 321 000 \$ à 1 227 000 \$.
- En 2015, le maïs-grain et le soya occupent 83,8 % des superficies en céréales et protéagineux de la ville. Ce sont les céréales cultivées par le plus grand nombre de producteurs en 2010 et en 2015.
- Les superficies en culture de la production fruitière ont diminué de près de 68 % au cours des 15 dernières années.
- Quant à la production légumière, on peut affirmer qu'elle est plutôt marginale en 2015 avec 9,8 ha en culture. Elle compte neuf déclarants en 2015.
- Le nombre d'entailles pour l'acériculture est revenu au niveau de 1997, soit à 11 100 entailles pour six déclarants, avec une moyenne de 1 850 entailles par entreprise comparativement à 7 800 entailles par entreprise pour l'Estrie.
- La production laitière constitue la principale source de revenu en 2015. Elle représente un peu plus de 44 % des revenus agricoles et 86 % des revenus en production animale.
- Entre 2000 et 2015, le nombre de déclarants diminue dans les principaux types d'élevages, soit le lait (-58 %) et le bovin de boucherie (-17 %).
- Entre 2010 et 2015, le nombre de têtes de porcs à l'engrais a doublé (4 065 têtes en 2015) pour le même nombre de déclarants.

- Entre 2000 et 2010, le nombre de têtes de bovin de boucherie a connu une augmentation de 28 % et le nombre de têtes de vache laitière a connu une diminution, mais une augmentation du nombre de têtes par troupeau.
- On remarque une concentration des bovins de boucherie et des vaches laitières au nord de la ville et, plus particulièrement, au nord-ouest.
- L'arrondissement de Brompton se démarque en ce qui a trait aux secteurs de production, aux catégories de secteurs et aux revenus en 2015. Il se distingue dans la production du lait, des bovins de boucherie et du fourrage pour la vente.
- L'arrondissement de Rock Forest–Saint-Élie–Deauville se démarque au chapitre des secteurs de production des fruits, des légumes et acéricole.
- En 2013, les superficies exploitées sont majoritairement détenues en propriété (63,6 %), proportion semblable à l'Estrie.
- Les superficies en location pure sont élevées à Sherbrooke (17,9 %) comparativement à l'Estrie (14,6 %).
- Un peu plus de la moitié de la zone agricole est utilisée à des fins agricoles, ce qui lui confère une viabilité et un certain dynamisme.
- Au 1^{er} janvier 2016, la valeur moyenne à l'hectare d'une terre se situe à 5 053 \$, ce qui est bien en deçà de la valeur pour une terre agricole au Québec, qui était de 14 143 \$ par hectare en 2015.
- Les cultures OGM sont concentrées dans le maïs-grain et dans le soya. Leurs superficies ont pratiquement triplé entre 2004 et 2015, passant de 305 ha à 954 ha.
- La production biologique est marginale et le nombre d'entreprises reste constant depuis 2004, soit à trois producteurs.

- Présence du Centre de recherche et de développement de Sherbrooke (sur le bovin laitier et le porc) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.
- L'agriculture urbaine est présente sur le territoire de la ville de Sherbrooke. Les potagers urbains sont permis sur une propriété résidentielle.
- Sur le territoire sherbrookoïse, quatre exploitations agricoles permettent l'autocueillette et/ou l'achat au kiosque de la ferme. Elles offrent petits fruits, pommes, légumes ou fleurs et, pour certaines d'entre elles, des produits transformés.
- L'agrotourisme est très peu développé sur le territoire de la ville de Sherbrooke.
- Sherbrooke compte un marché public permanent et deux saisonniers (ceux de Lennoxville et de Saint-Élie), en plus du Marché de solidarité régionale (en ligne).

PROFIL DES PRODUCTEURS, DE LA RELÈVE ET DES EMPLOIS

- Un grand nombre d'exploitations agricoles sont détenues par plus d'un membre.
- L'âge moyen des agriculteurs est de 48,3 ans, soit le plus bas de toute la région. Celui de l'Estrie est de 50,3 ans.
- Un peu plus de 53 % des membres ont plus de 50 ans ce qui est comparable au reste de l'Estrie (55 %).
- En 2010, 3 % des entreprises de l'Estrie qui prévoient une relève agricole se situent sur le territoire de la ville. Le manque de relève dépend beaucoup de l'activité de production.
- L'âge moyen de la relève agricole établie est similaire pour la ville de Sherbrooke et l'Estrie (33 ans).
- L'établissement de la relève s'effectue majoritairement à partir d'un transfert familial d'une entreprise en activité (65,9 %), alors que 34 % démarre une nouvelle entreprise agricole (identique au reste de l'Estrie).
- 47 % des déclarants ont un travail rémunéré à l'extérieur de la ferme (Estrie 40 %).

- Les exploitants agricoles sherbrookoïses passent en moyenne moins d'heures par semaine à faire du travail à la ferme que leurs homologues estriens (57 % y consacrent 29 heures et moins contre 44 % pour l'Estrie).
- La relève agricole de la ville de Sherbrooke semble davantage scolarisée que celle de l'Estrie. Près de 75 % de celle-ci détient soit un diplôme d'études collégiales, soit un diplôme d'études professionnelles, comparativement à 57 % pour la relève estrienne.

TRANSFORMATION, DISTRIBUTION ET MISE EN MARCHÉ

- En 2012, le quart des transformateurs estriens sont localisés sur le territoire sherbrookoïse, soit 28 entreprises au total.
- Pour cette même année, c'est le secteur de boulangeries et pâtisseries qui est le plus présent sur le territoire, comptant pour 31 % des entreprises de transformation. Viennent ensuite les secteurs des mets préparés (17 %) et des viandes, volailles et poissons ainsi qu'autres (comprenant café, thé, épices, chocolat) qui sont *ex æquo* à 14 %.
- En 2012, on ne trouve aucune entreprise de transformation dans les secteurs des produits du miel, céréales et oléagineux et autres produits d'origine végétale.
- De 2004 à 2012, le nombre d'entreprises de transformation (incluant les agrotransformateurs) a augmenté de 35 % au total, passant de 26 à 35. Cette hausse est principalement due à l'augmentation des entreprises de mets préparés qui sont passées d'une à six. La variation des secteurs d'activité n'est pas semblable au reste de l'Estrie. Pour la région, ce sont les secteurs d'activité fruits et légumes ainsi que produits laitiers qui ont le plus augmenté.
- La Ville se classe au premier rang dans la région en ce qui concerne les entreprises dans le secteur du chocolat et confiserie (92 %), du café, thé et épices (88 %) et des

boulangeries et pâtisseries (55 %). Un peu plus de 72 % des emplois en transformation dans la ville se retrouvent dans ces secteurs d'activité.

- On peut donc parler d'une tendance à la transformation de produits autres que les fruits et légumes et les produits laitiers pour la ville de Sherbrooke.
- Pour la ville de Sherbrooke, 82 % des transformateurs ont un chiffre d'affaires inférieur à un million de dollars, ce qui est comparable à la région (85 %). Cependant, celles possédant un chiffre d'affaires supérieur à cinq millions de dollars sont plus nombreuses avec 15 % contre 7 % pour l'Estrie.
- En 2012, la ville compte 485 emplois dans le secteur de la transformation alimentaire et détient 27 % de tous les emplois du secteur de l'Estrie.
- En 2013, la ville de Sherbrooke détient le plus grand nombre de commerces de détail alimentaires avec 235 commerces sur 537 pour la région, soit 43,8 %. Cependant, une baisse de 30 % des commerces est constatée entre 2001 et 2013.
- Entre 2001 et 2013, c'est dans le commerce de détail relié au secteur de boulangeries et pâtisseries que l'augmentation a été la plus marquée (500 %).
- En 2013, la ville détient le plus grand nombre d'établissements de restauration de la région, soit 513.
- En 2013, la catégorie Hôpital-Institution regroupe près de 33 % des établissements de restauration de la ville avec la présence de deux centres hospitaliers majeurs, deux universités, deux cégeps et un collège privé offrant un programme collégial.

SECTION 2 – PORTRAIT DE LA ZONE AGRICOLE

Cette deuxième section dresse le portrait de la zone agricole de la ville de Sherbrooke. Elle présente le territoire (la zone agricole décrétée, les composantes physiques, l'hydrographie, le climat, le couvert forestier, le potentiel acéricole et les friches agricoles), les diverses utilisations du sol en zone agricole ainsi que le topo des demandes à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), le portrait des activités agricoles, tant végétales qu'animales, les revenus, les dépenses et les valeurs en capital des entreprises agricoles, le mode de tenure, les valeurs foncières, le profil des producteurs agricoles, de la relève et des emplois ainsi que les secteurs de la transformation, de la distribution et de la mise en marché des produits agricoles. Cette section est essentielle afin de bien comprendre ce qui caractérise le territoire et qui influence l'agriculture et le développement de la zone agricole. C'est la section qui permet de mieux saisir la dynamique de la zone agricole. Elle est riche en renseignements de toutes sortes.

Le portrait de la zone agricole est bonifié par l'insertion de courts résumés des réponses au questionnaire administré aux producteurs agricoles. Ce dernier a été transmis aux 68 exploitants agricoles enregistrés au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Le taux de réponse est de 27 % avec 18 producteurs agricoles qui ont répondu au questionnaire. Ces insertions doivent être considérées comme un complément aux données factuelles; elles viennent enrichir le portrait en le complétant par des informations qualitatives.

2.1. Mise en contexte

Le présent portrait porte essentiellement sur la zone agricole décrétée par le gouvernement du Québec ainsi que les activités agricoles qui s’y trouvent. Cependant, comme le milieu rural contribue à la vitalité économique de cette zone, l’analyse porte également sur les activités agricoles qui s’y déroulent lorsque les données sont disponibles.



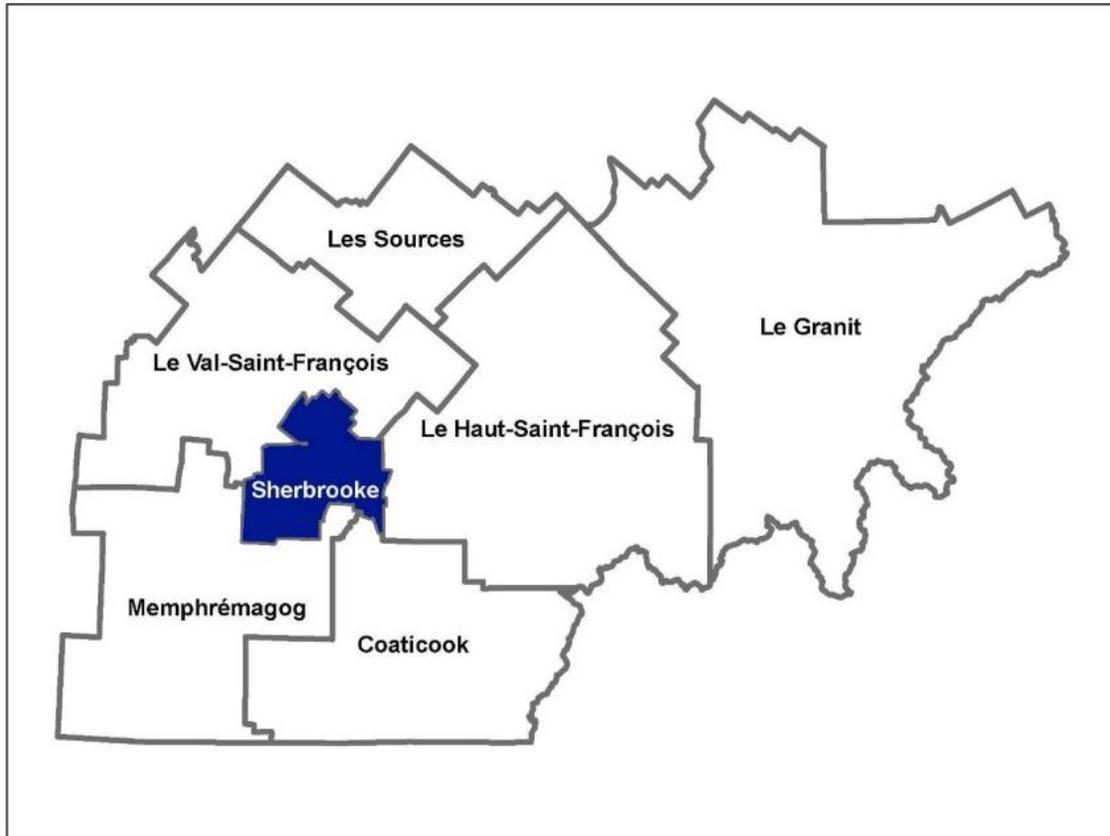
Source : Ville de Sherbrooke

2.2. Territoire

D’une superficie de 366 km², le territoire de la ville de Sherbrooke occupe une position stratégique au cœur de l’Estrie; à trente minutes de la frontière des États-Unis et au centre du triangle stratégique formé par Montréal, Québec et la Nouvelle-Angleterre. Comme illustré à la figure 1, le territoire sherbrookois est limitrophe :

- Au nord, à la MRC du Val-Saint-François;
- Au sud, aux MRC de Memphrémagog et de Coaticook.
- À l’est, à la MRC du Haut-Saint-François.
- À l’ouest, aux MRC de Memphrémagog et du Val-Saint-François.

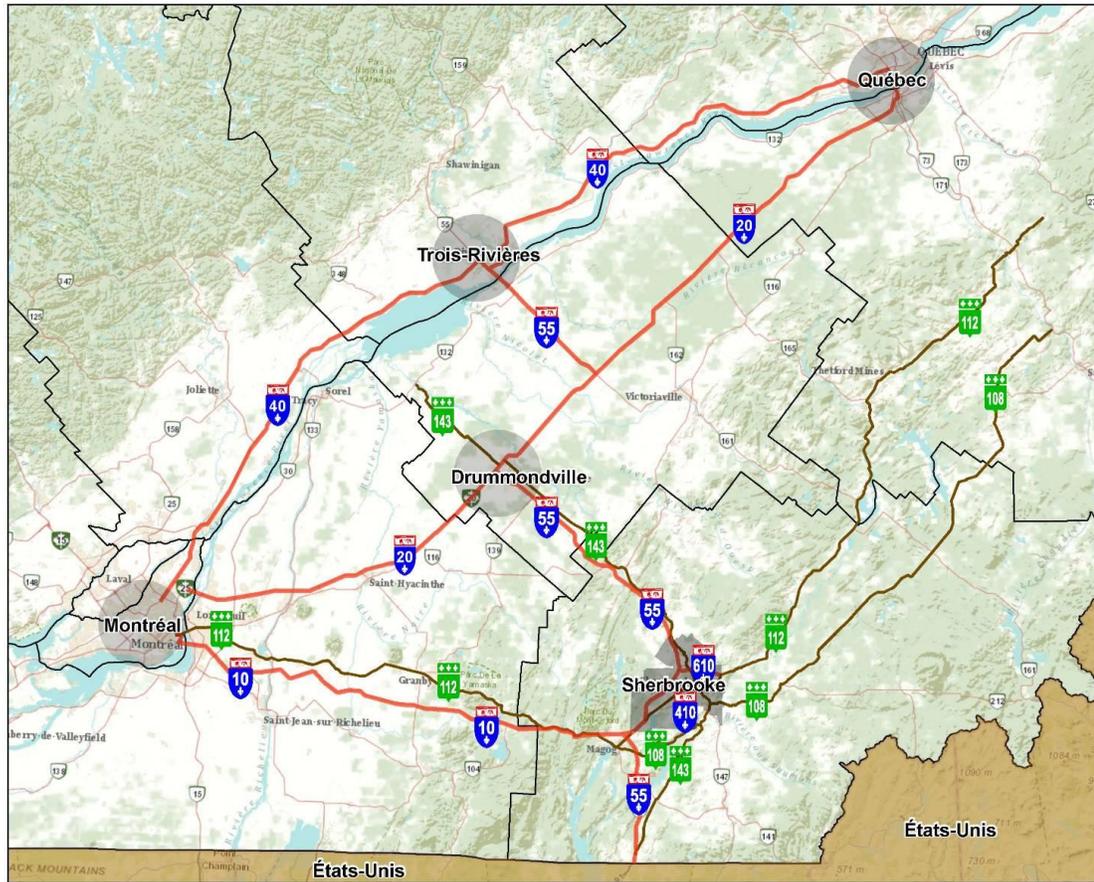
Figure 1 – Les MRC de l’Estrie



Constituée le 1^{er} janvier 2002, la Ville de Sherbrooke est issue du regroupement, en tout ou en partie, de neuf municipalités, soit Ascot, Bromptonville (partie), Deauville, Fleurimont, Lennoxville, Rock Forest, Saint-Élie-d’Orford (partie), Sherbrooke et Stoke (partie).

Comme montré à la figure 2, les autoroutes 10, 55, 410 et 610 et les routes 112 et 143 forment les axes routiers structurants de la ville. L’autoroute 10-55 place Sherbrooke sur l’axe Montréal - États-Unis. L’autoroute 55 relie Sherbrooke au centre et à l’est du Québec. Les routes 112 et 143 relient les quatre coins de la région, respectivement dans l’axe est-ouest et nord-sud. Enfin, à ce réseau, s’ajoutent les routes 108, 216, 220 et 222.

Figure 2 – Positionnement géographique de Sherbrooke



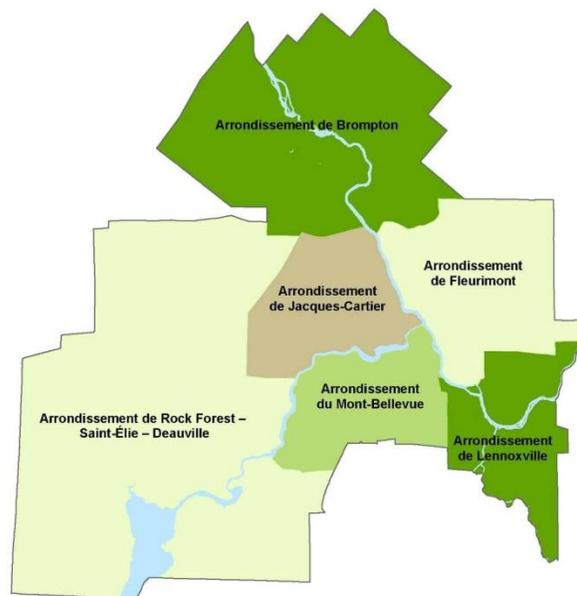
Faisant partie de la chaîne des Appalaches, le territoire sherbrookois comporte un relief vallonné dont le plus haut sommet se trouve dans la partie sud-est de l'ancienne municipalité de Rock Forest, à 401 mètres d'altitude. La géomorphologie de la ville se traduit par une succession de collines accompagnées de plateaux et de vallées. Les particularités physiographiques du territoire ont une incidence certaine sur le climat, l'ensoleillement, les précipitations et les saisons de croissance.



Source : Ville de Sherbrooke

Par ailleurs, en 2017, comme illustré à la figure 3, la Ville de Sherbrooke est divisée en six arrondissements : de Brompton, de Fleurimont, de Lennoxville, du Mont-Bellevue, de Rock Forest–Saint-Élie–Deauville et de Jacques-Cartier. Ce territoire correspond à peu de choses près à celui de l’ancienne MRC de la région sherbrookoise, en y ajoutant l’ancienne municipalité de Bromptonville et une partie de la municipalité de Stoke.

Figure 3 – Sherbrooke et ses arrondissements



Source : Ville de Sherbrooke

2.2.1. Zone agricole décrétée

Le décret établissant le territoire protégé par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles a été adopté le 13 juin 1980 pour le territoire sherbrookois. Une révision importante a eu lieu au début des années 1990 et actuellement la zone agricole décrétée occupe une superficie de 13 517 ha. Le plan 3 – *Zone agricole permanente* présente la zone agricole décrétée de même que les secteurs ayant fait l’objet d’une inclusion (depuis le décret de la zone agricole) et d’une exclusion, entre 2002 et 2017, à la zone agricole. Les inclusions totalisent une superficie de 314 ha et les exclusions représentent une superficie de 100 ha, soit 0,75 % de la zone agricole.



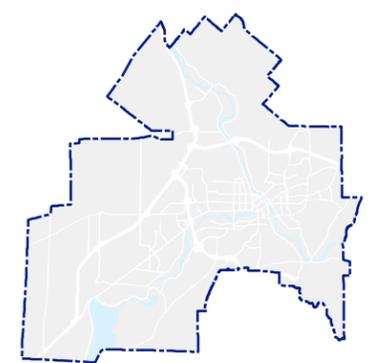
Source : Ville de Sherbrooke



PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

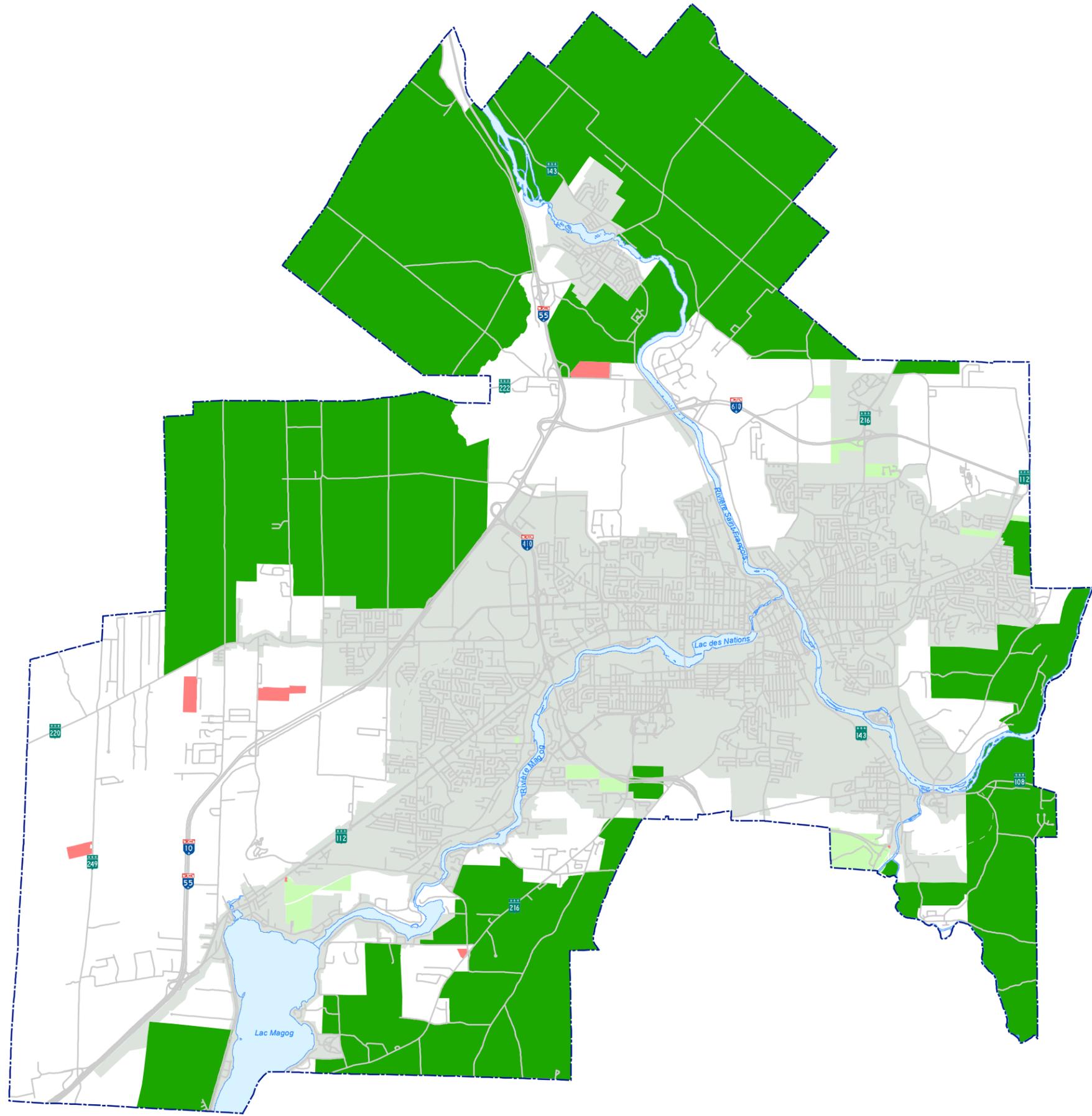
Plan 3 Zone agricole permanente

LOCALISATION



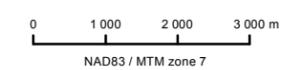
LÉGENDE

- Zone agricole décrétée
- Inclusion
- Exclusion (2002-2017)
- Périmètre urbain
- Voie de circulation
- Voie de circulation projetée
- Rivière ou lac
- Limite municipale



Source : Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

Auteur : Division de la géomatique, Ville de Sherbrooke
Source des données de base : Ville de Sherbrooke
Date de prise de vue de la photographie : N/A
Date de mise à jour : 15 juin 2017
Préparé par : Frédéric Hamel
Fichier : \\...lg3030h0F\2017 PDZA



2.2.2. Classification écologique de référence

Le Cadre écologique de référence du Québec (CERQ) est un outil décrivant le territoire en s'appuyant sur l'organisation spatiale des formes de terrain et sur le réseau hydrographique. En vertu de ce cadre, le territoire de la ville est entièrement situé dans la province naturelle des Appalaches. Celle-ci englobe la majorité du territoire terrestre au sud du fleuve Saint-Laurent, à l'exception des basses-terres du Saint-Laurent. Elle est caractérisée par des reliefs montagneux (montagnes Vertes, montagnes Blanches et monts Chic-Chocs) ainsi que par des collines et des plateaux dont l'altitude oscille entre 400 et 600 mètres. Cette province naturelle regroupe la région naturelle du plateau d'Estrie-Beauce de même que l'ensemble physiographique du bas-plateau appalachien (MDDELCC, 2014 et 2015). Cette classification est illustrée au plan 4 – *Classification écologique du territoire*. Comparativement à d'autres territoires limitrophes, la région sherbrookoise est assez homogène, en ce sens qu'elle est formée principalement de collines, de plateaux et de vallées. Le réseau hydrographique y est bien développé et les lacs y sont peu nombreux. Le climat est considéré à longue saison de croissance et la végétation est caractérisée par la forêt feuillue (chênaies et érablières). L'agriculture s'y est développée, car les parties sont moins accidentées et le climat est plus favorable que d'autres secteurs estriens. Aujourd'hui, elle a créé des paysages agroforestiers remarquables.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE
Plan 4
Classification écologique du territoire

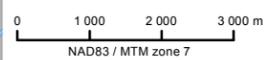
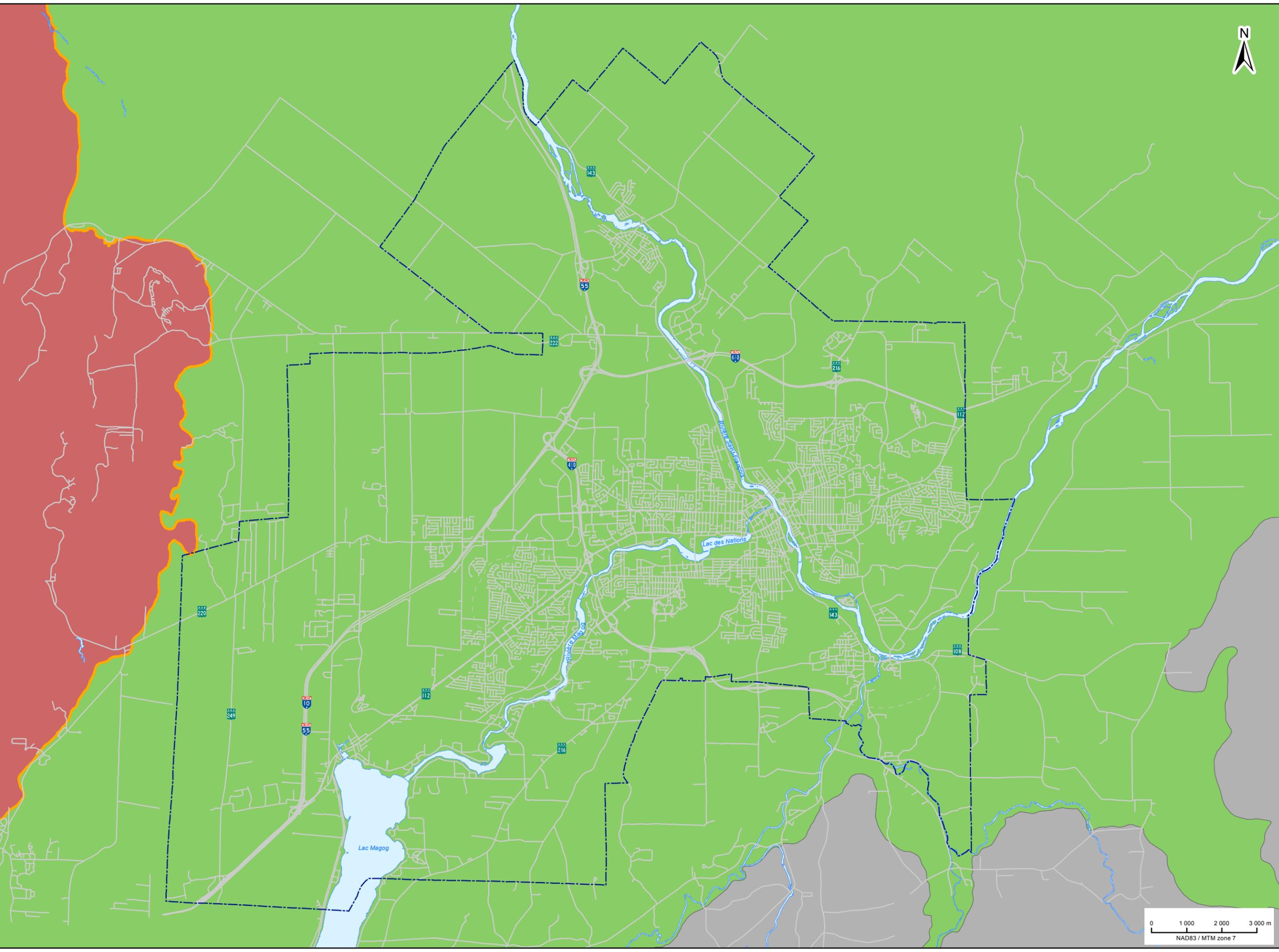
LOCALISATION



LÉGENDE

- Ensemble physiographique - niveau 3**
- Hautes collines de Mont Orford
 - Bas-plateau appalachien
 - Haut-plateau appalachien
- Région naturelle - Niveau 2**
- Limite de région Plateau d'Estrie-Beauce
- Voie de circulation
 - - - Voie de circulation projetée
 Rivière ou lac
 - - - Limite municipale

Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)
Auteur : Division de la géomatique, Ville de Sherbrooke
Source des données : Ville de Sherbrooke
Date de prise de vue de la photographie : N/A
Date de mise à jour : 15 juin 2017
Préparé par : Frédéric Hamel
Fichier : \\...lg3030h0F\2017 PDZA



2.2.3. Élévation et topographie

L'élévation verticale du territoire, qui correspond à l'altitude, est intimement liée à la physiographie et explique le découpage physiographique du territoire. L'altitude est une composante géographique qui influence les conditions climatiques et agronomiques sur le territoire. On remarque sur le plan 5 – *Élévation du territoire* que le territoire sherbrookois comporte un relief vallonné dont le plus haut sommet se trouve dans la partie sud-est de la ville, à 401 mètres d'altitude. La partie ouest de la ville contient aussi quelques hauts sommets. Généralement, l'altitude la plus faible témoigne de la présence de secteurs possédant de meilleures conditions climatiques pour les cultures. L'altitude

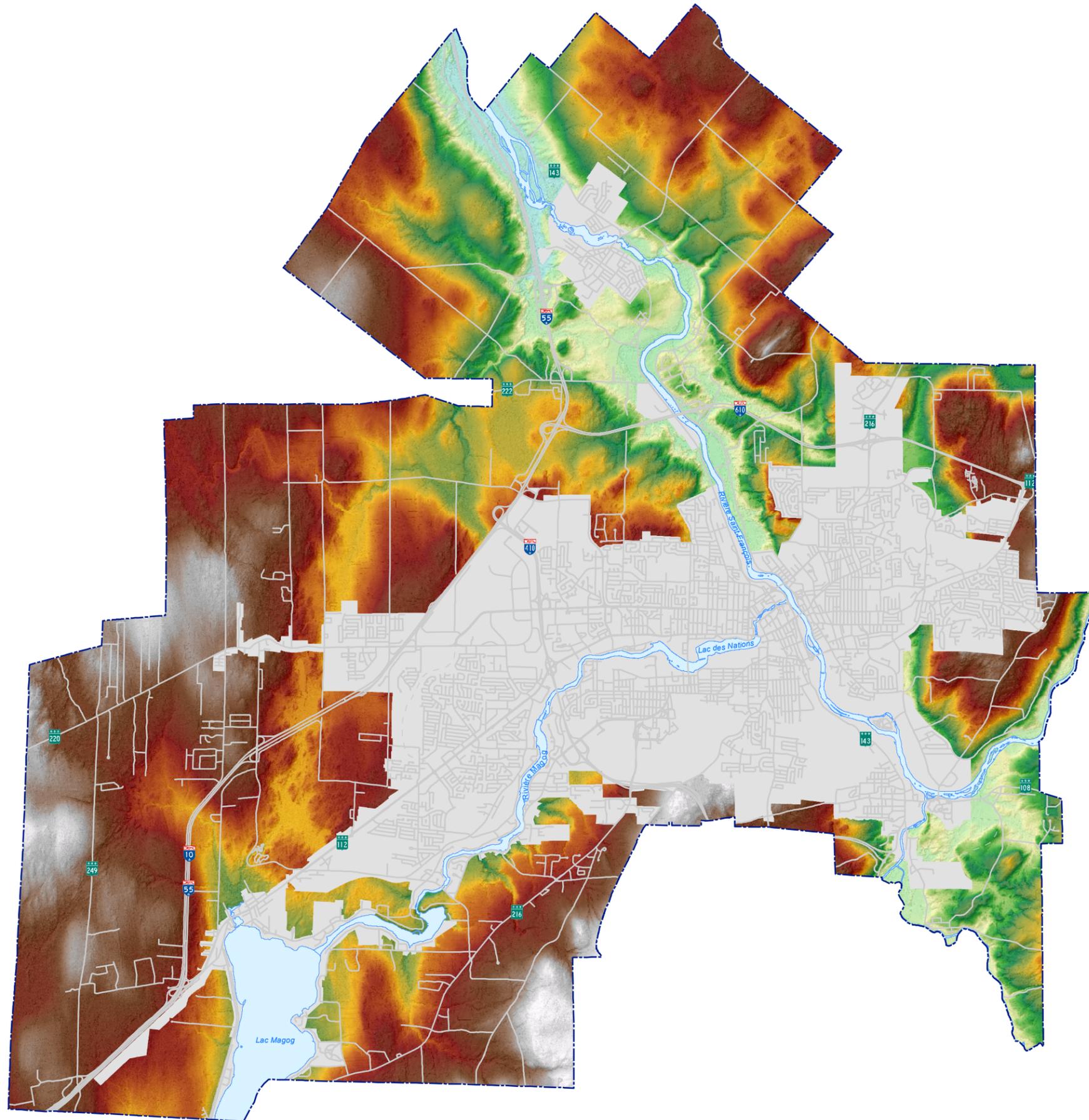


Source : Ville de Sherbrooke

la plus faible se rencontre principalement dans la vallée de la rivière Saint-François où il y a également présence de plaines inondables.

Le relief influence les pratiques agricoles, que ce soit pour les travaux aux champs, pour la stabilité des sols ou pour l'écoulement naturel de l'eau. Le territoire de la ville se caractérise principalement par des pentes nulles à faibles, correspondant à 82 % de la zone agricole. Voir à cet effet le plan 6 – *Pentes selon l'inclinaison*.

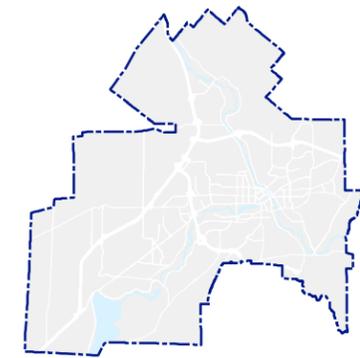
En ce qui a trait aux pentes propices à la culture (pentes variant entre 0 et 8 % d'inclinaison), elles se situent majoritairement au nord et à l'ouest de la ville. C'est également à ces endroits où la production végétale est plus présente. Le plan 7 – *Pentes pour l'agriculture* illustre les classes de pentes nulles à faibles (0 à 8 %), douces (9 à 15 %) et modérées à excessives (16 % et plus). La première catégorie équivaut à 44 % de la zone agricole et la deuxième à 38 %. Les pentes douces seraient davantage appropriées pour du pâturage d'animaux, par exemple.



PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

**Plan 5
Élévation du territoire**

LOCALISATION

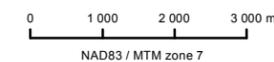


LÉGENDE

- Altitude (mètre)**
 Elevée : 393,53 m
 Faible : 125,74 m
- Périmètre urbain
 - Voie de circulation
 - Voie de circulation projetée
 - Rivière ou lac
 - Limite municipale

Source : Levés laser aéroporté (lidar),
 Ville de Sherbrooke 2015

Auteur : Division de la géomatique, Ville de Sherbrooke
 Source des données : Ville de Sherbrooke
 Date de prise de vue de la photographie : N/A
 Date de mise à jour : 15 juin 2017
 Préparé par : Frédéric Hamel
 Fichier : \\...lg3030h0F\2017 PDZA

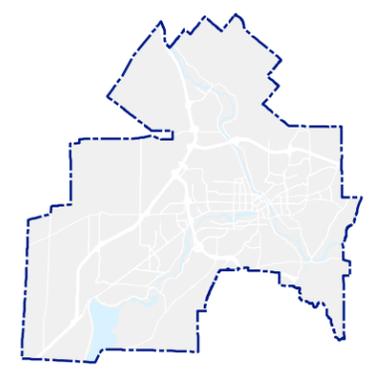




PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

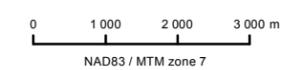
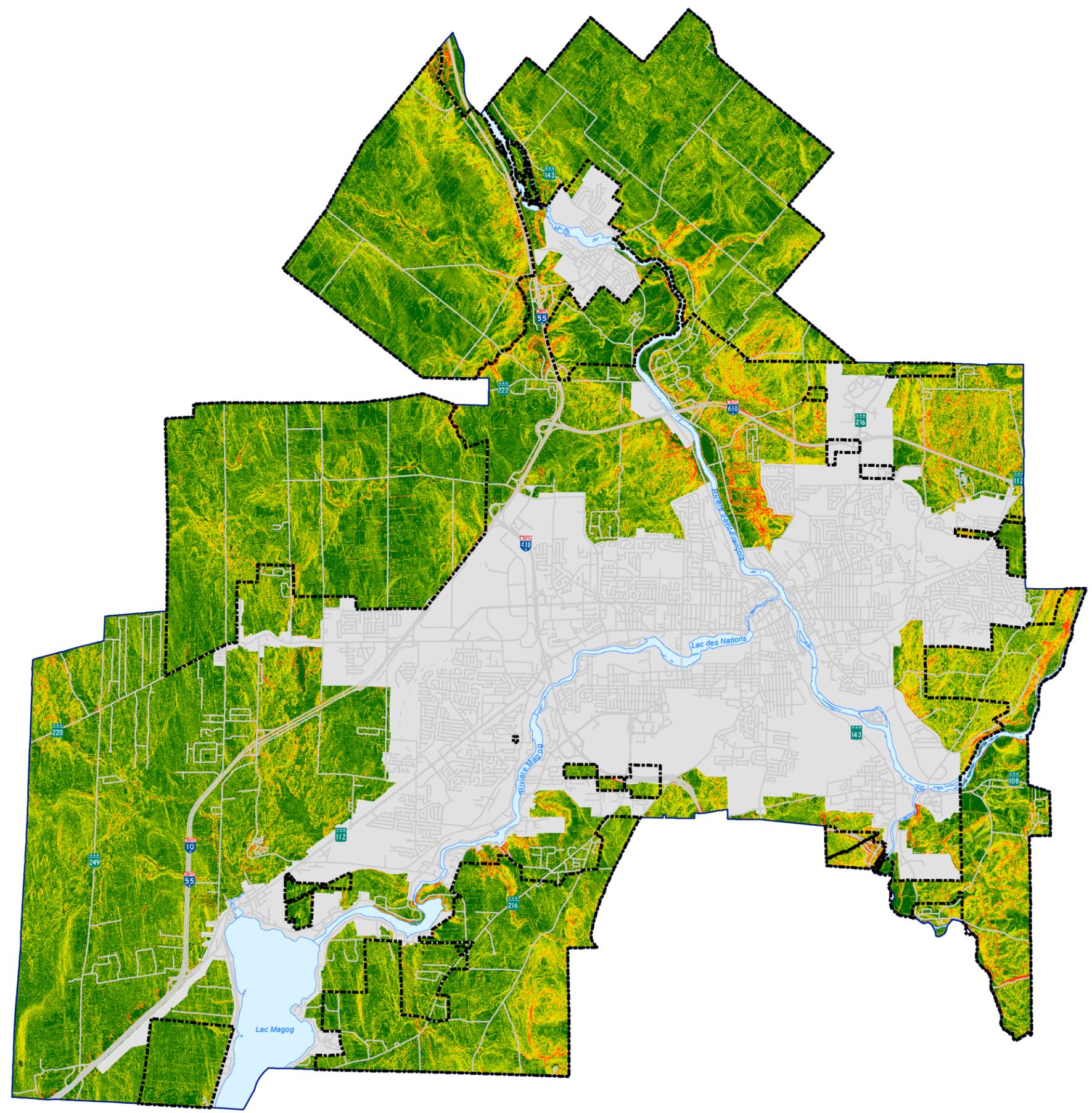
Plan 6 Pentes selon l'inclinaison

LOCALISATION



LÉGENDE

- Classe de pente**
- Pente nulle : 0% à 3%
 - Pente faible : 4% à 8%
 - Pente douce : 9% à 15%
 - Pente modérée : 16% à 30%
 - Pente forte : 31% à 40%
 - Pente excessive : 41% et plus
- Limite de la zone agricole permanente
+ Périmètre urbain
— Voie de circulation
- - Voie de circulation projetée
Rivière ou lac
— Limite municipale



Source : Levés laser aéroporté (lidar),
Ville de Sherbrooke 2015

Auteur : Division de la géomatique, Ville de Sherbrooke
Source des données : Ville de Sherbrooke
Date de prise de vue de la photographie : N/A
Date de mise à jour : 15 juin 2017
Préparé par : Frédéric Hamel
Fichier : \\...lg3030h0F\2017 PDZA

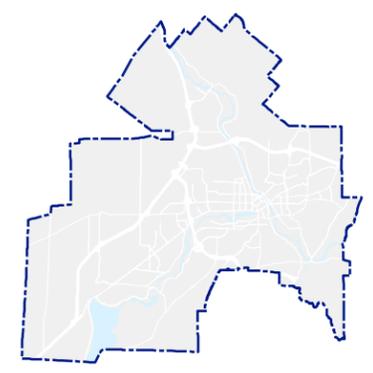




PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

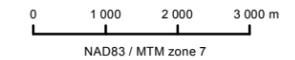
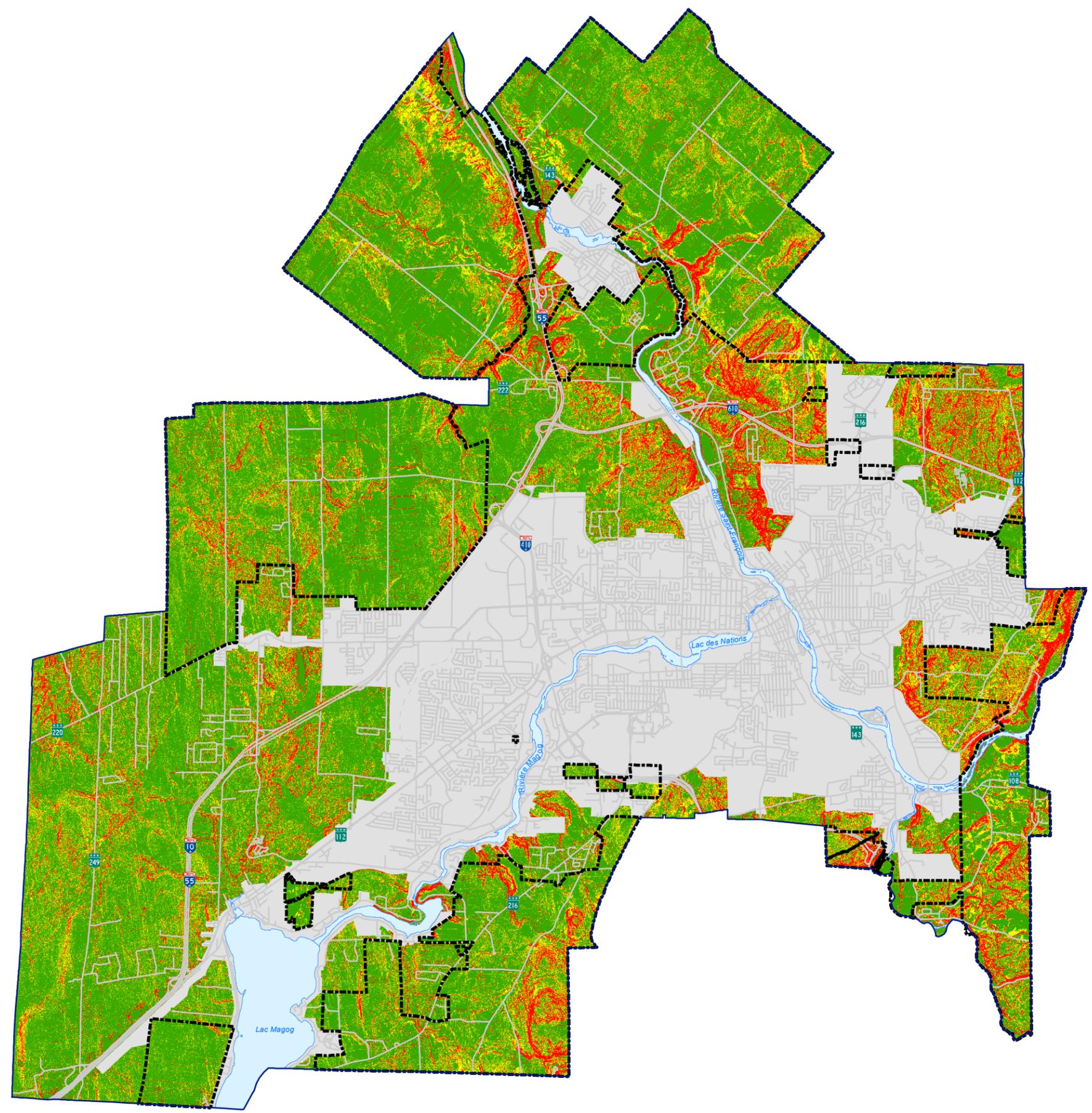
Plan 7 Pentes pour l'agriculture

LOCALISATION



LÉGENDE

- Classe de pente**
- Pente nulle à faible (0 à 8 %)
 - Pente douce (9 à 15 %)
 - Pente modérée à excessive (16 % et +)
- Limite de la zone agricole permanente
- Périmètre urbain
- Voie de circulation
- Voie de circulation projetée
- Rivière ou lac
- Limite municipale



Source : Levés laser aéroporté (lidar),
Ville de Sherbrooke 2015

Auteur : Division de la géomatique, Ville de Sherbrooke
Source des données : Ville de Sherbrooke
Date de prise de vue de la photographie : N/A
Date de mise à jour : 15 juin 2017
Préparé par : Frédéric Hamel
Fichier : \\...lg3030h0F\2017 PDZA



2.2.4. Hydrographie

Comme le montre le plan 8 – *Bassins versants et réseau hydrographique*, le territoire vallonné de la ville de Sherbrooke est entièrement localisé dans le bassin versant de la rivière Saint-François. Ce dernier couvre une superficie de 10 228 km². Il prend sa source dans le lac Saint-François pour se déverser dans le fleuve Saint-Laurent. La rivière Saint-François traverse le territoire de Sherbrooke, du sud-est vers le nord-ouest.

Plusieurs tributaires se jettent dans la rivière Saint-François, dont le plus important est la rivière Magog. Cette dernière prend sa source dans le lac Memphrémagog. Ce sous-bassin versant couvre une superficie de 259 km² dont 58 % se situe sur le territoire sherbrookoïse. Le lac Magog et le lac des Nations (élargissement de la rivière Magog) s'ajoutent au réseau hydrographique.

Un autre cours d'eau d'importance du réseau hydrographique de second niveau est présent sur le territoire, soit la rivière Massawippi. Son bassin versant possède une superficie de 1422 km² et englobe la rivière aux Saumons.

Hormis la présence de lacs, le réseau hydrographique de la ville est très développé et comprend de nombreux cours d'eau sillonnant la zone agricole sur une centaine de kilomètres. Le bassin versant de la rivière Saint-François est sous-divisé en plusieurs sous-bassins versants, dont les principaux à Sherbrooke sont ceux :

- de la rivière Magog;
- de la rivière Massawippi;
- du ruisseau Kee;
- du ruisseau Dorman.

La confluence des deux rivières prépondérantes, source de la naissance de la ville basée sur l'industrie, fait en sorte que la ville est le principal centre économique, culturel et institutionnel

de la région de l'Estrie. De plus, comparativement à la MRC de Memphrémagog, son développement est moins axé sur la villégiature, ce qui peut s'expliquer par la faible quantité de lacs.

Outre la configuration du réseau hydrographique, il importe de traiter de la qualité et de la quantité de l'eau, principalement dans le contexte d'un portrait agricole.

La Ville de Sherbrooke cumule plusieurs années de données sur la qualité de l'eau de surface des rivières Saint-François et Magog. Comme la comparaison de plusieurs années s'avère nécessaire afin de dégager des tendances d'amélioration ou de détérioration de la qualité, la Ville de Sherbrooke a mandaté le Comité de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF), en 2015, pour analyser les données de 17 stations sur une période d'environ dix ans. Le COGESAF a étudié également les données d'analyse du phosphore sur une période de 35 ans de quatre stations du Réseau-rivières du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). À l'aide de cette combinaison de données, il a été possible de dégager les constats suivants :

- Au cours des dix dernières années, l'eau des deux rivières est demeurée de bonne qualité malgré le développement urbain qui s'est poursuivi dans le bassin versant.
- Au cours des 35 dernières années, une légère diminution des concentrations en phosphore a été constatée dans la rivière Saint-François à la sortie du territoire, avec une réduction marquée lors de la mise en service de la station de traitement des eaux usées de Sherbrooke en 1991. De même, on peut croire que les investissements majeurs apportés en 2005 et en 2006 à la station d'épuration de Rock Forest ont eu un impact positif sur la qualité de l'eau de la rivière Magog.
- Pour la rivière Saint-François, les concentrations en coliformes fécaux affectent la qualité de l'eau. Cette dernière est *satisfaisante*, et ce, dès son entrée en zone urbaine (pont

Joffre) jusqu'à sa sortie du territoire. Les activités de contact indirect, comme le canotage, demeurent possibles.

- Pour la rivière Magog, on constate que la station située à l'entrée du lac des Nations est la seule qui présente une dégradation de la qualité de *bonne* à *satisfaisante* pour les coliformes fécaux (qualité bactériologique).
- De plus, dans le cadre de son suivi de la qualité de l'eau des rivières Saint-François et Magog, la Ville de Sherbrooke échantillonne l'eau de plusieurs ruisseaux à leur embouchure depuis environ 2007. Bien qu'un seul point d'échantillonnage par ruisseau ne permette pas d'évaluer la qualité de l'eau du sous-bassin versant dans son ensemble, l'information obtenue demeure un indice non négligeable de la santé d'un ruisseau et de sa capacité de rétablissement.

Afin d'évaluer la qualité des cours d'eau en milieu agricole, l'occupation du territoire des sous-bassins versants des ruisseaux échantillonnés a été comparée. Ainsi, douze ruisseaux ont un bassin versant composé à 75 % ou plus de milieux forestiers et/ou agricoles¹. De ce nombre, le bassin versant des cinq ruisseaux suivants serait composé de terres agricoles sur au moins 40 % de sa superficie : Gordon, Léopold-Clément, Lemay, Côté et Iberville.

Aux fins d'analyse de la présente section, les résultats des échantillonnages de 2013 à 2015 ont été retenus. Les figures présentant les stations et les résultats extraits des rapports de suivi de la qualité des eaux des rivières Saint-François et Magog de 2013 à 2015 sont incluses à l'Annexe 1. À noter que l'échantillonnage des ruisseaux se fait tous les trois ans. La qualité de l'eau est vérifiée à partir de l'indice de la qualité bactériologique et physicochimique (IQBP).

¹La nature des milieux a été déterminée par photo-interprétation.

Ainsi, sur une échelle de qualité allant de A (bonne qualité) à E (très mauvaise qualité), la qualité moyenne de l'eau (bactériologique et physicochimique) des cinq ruisseaux à caractère agricole obtient une cote C (qualité douteuse). Seul le ruisseau Côté (station I) se démarque avec une cote moyenne de B (qualité satisfaisante). Quant au ruisseau Gordon (station H), il se caractérise par de très mauvais résultats ponctuels.

Pour l'ensemble des ruisseaux, une dégradation de la qualité de l'eau est observée en temps de pluie pour les principaux paramètres, soit le phosphore total, les coliformes fécaux et les matières en suspension. Le phosphore demeure le paramètre comportant les plus fréquents dépassements de la norme du MDDELCC, en temps sec et en temps de pluie. Quant à la contamination bactériologique, démontrée par les taux de coliformes fécaux, elle est relativement peu élevée.

En milieu agricole, les sources de contamination en phosphore proviennent principalement des engrais, de l'érosion des sols et du transport de sédiments riches en nutriments. Certaines pratiques culturales accentuent l'apport de sédiments dans les ruisseaux. Mentionnons à cet égard l'absence de végétaux dans la bande riveraine de trois mètres, les sols laissés à nu après la récolte et les passages à gué.

Le suivi annuel de la qualité de l'eau des rivières Saint-François et Magog permet à la Ville de Sherbrooke d'évaluer les répercussions des activités urbaines et rurales. Il permet également de vérifier l'atteinte des objectifs du Plan directeur de l'eau (PDE) dans le but d'assurer le maintien des usages de l'eau, par exemple la baignade ou les activités de canotage dans la rivière Magog particulièrement. Afin d'atteindre ces objectifs, le conseil municipal a adopté, en 2011, un ambitieux plan d'action dont les principaux enjeux visent à améliorer la qualité de l'eau, la qualité des écosystèmes et à consolider le potentiel récréotouristique de l'eau. Certaines des actions visent également les acteurs du secteur agricole, par exemple inciter les agriculteurs à

adopter des pratiques culturales limitant l'érosion du sol ou à assurer le respect des conditions d'épandage en milieu agricole.

En ce qui a trait à l'eau souterraine, le COGESAF mentionne que quelques chercheurs se sont penchés sur la contamination naturelle des aquifères. La qualité des eaux souterraines peut, en effet, dépendre de la nature de la roche constituant le sol. Selon l'étude de McCormack (1979), les eaux souterraines des Appalaches sont faiblement minéralisées. Ces eaux présentent un caractère bicarbonaté pour l'ensemble du bassin. Les eaux de certains secteurs appalachiens se caractérisent par une dureté plus élevée, attribuable aux calcaires et aux dolomites ainsi que par des concentrations en fer et en nitrates légèrement plus élevées. Pour le bassin de la Saint-François, on peut conclure que l'eau souterraine du secteur appalachien est de bonne qualité (COGESAF, 2006).

Outre ces données générales sur la qualité de l'eau souterraine, le Plan directeur de l'eau de la rivière Saint-François, produit en 2010 (mis à jour en 2014) par le COGESAF, indique que la majorité des installations agricoles possèdent leurs propres puits pour l'approvisionnement en eau potable des résidences et des bâtiments. Les agriculteurs, au même titre que les individus, ne sont pas tenus de respecter la norme Q2,7 relative aux débits d'étiage de récurrence de deux ans calculés sur une plage de sept jours consécutifs. En conséquence, la quantité de l'eau souterraine n'est pas documentée. Par ailleurs, une conversation téléphonique avec M^{me} Julie Grenier, du COGESAF, confirme que les données sur la qualité et la quantité d'eau souterraine sont inexistantes puisque la région ne participe pas financièrement à un projet plus vaste de connaissance sur cet aspect.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

Plan 8 Bassins versants et réseau hydrographique

LOCALISATION



LÉGENDE

- Bassin versant de la rivière Saint-François
- Sous-bassin de la rivière Saint-François**
- Côté (8,63 km²)
- Dorman (28,54 km²)
- Kee (65,39 km²)
- Léopold-Clément (5,7 km²)
- Magog (149,1 km²)
- Maheu (1,13 km²)
- Massawippi (11,76 km²)
- Sans nom (4,78 km²)
- Sans nom (2,22 km²)
- Sans nom (4,69 km²)
- Ruisseau
- Rivière ou lac
- Voie de circulation
- Voie de circulation projetée
- Limite municipale

Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) - Centre d'expertise hydrique du Québec

Auteur : Division de la géomatique, Ville de Sherbrooke

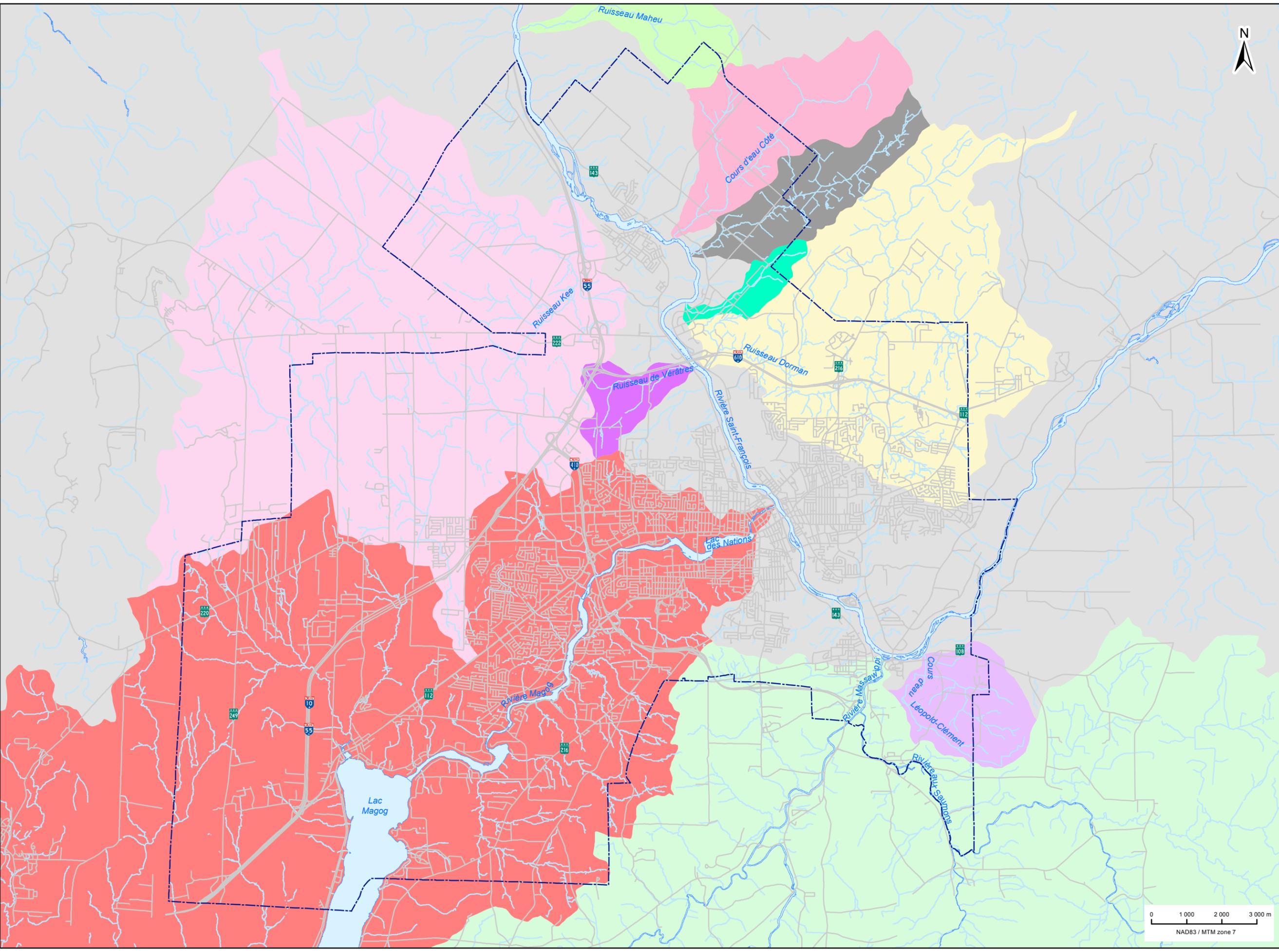
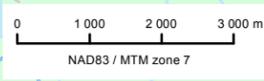
Source des données de base : Ville de Sherbrooke

Date de prise de vue de la photographie: N/A

Date de mise à jour : 15 juin 2017

Préparé par : Frédéric Hamel

Fichier : \\...lg3030h0F2017 PDZA



2.2.5. Milieux humides

Les milieux humides représentent environ 10 % de l'ensemble du territoire québécois. Ils sont des écosystèmes et constituent l'ensemble des sites saturés d'eau ou inondés pendant une période suffisamment longue pour influencer la nature du sol ou la composition de la végétation (Couillard et Grondin, 1986). Il peut s'agir d'étangs, de marais, de marécages ou de tourbières. Il est admis aujourd'hui que les milieux humides jouent un rôle crucial dans le maintien de la vie sur terre, au même titre que les terres agricoles et les forêts. Ils procurent à la société plusieurs services écologiques comme la régulation des phénomènes naturels, notamment des inondations, la filtration de l'eau, la biodiversité et les activités éducatives et scientifiques, pour ne nommer que ceux-là. Il est donc primordial de conserver ces milieux, particulièrement dans les régions où les développements urbains ont contribué à leur dégradation ou à leur disparition (MDDELCC, 2017).

En ce sens, le Projet de loi n° 132 Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques a été présenté par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au printemps 2017. Ce projet de loi propose une réforme de l'encadrement juridique applicable aux milieux humides et hydriques en vue de moderniser les mesures prévues pour assurer leur conservation. Ce projet prévoit également que les MRC, ou ville-MRC dans le cas de Sherbrooke, soient responsables d'élaborer et de mettre en œuvre un plan régional des milieux humides et hydriques à l'échelle de leur territoire respectif.

La Ville de Sherbrooke possède une cartographie des milieux humides, réalisée en 2008-2009 par photo-interprétation. Il est considéré que cet inventaire a été effectué selon une méthodologie désuète. Les milieux humides supérieurs à 3 hectares ont été identifiés au Schéma d'aménagement et de développement révisé, à titre indicatif. De plus, des dispositions sont applicables dans l'affectation Agricole et Agricole Forestière. Ces dernières visent à

perturber le moins possible les milieux humides (peu d'ouvrages ou de travaux sont autorisés). Toutefois, le propriétaire d'un milieu humide de moins de trois hectares peut faire une étude spécifique et caractériser son milieu humide afin d'obtenir une autorisation du MDDELCC.

Dans la foulée du Projet de loi n° 132, la Ville de Sherbrooke fera un partenariat avec le COGESAF et Canards illimités afin de réaliser une cartographie détaillée des milieux humides de 0,5 hectare et plus.

2.2.6. Climat et changements climatiques

Le climat constitue un élément primordial pour l'agriculture, tant au plan des activités qu'à celui du choix des cultures à privilégier. L'Atlas agroclimatique du Québec, élaboré par la Commission agrométéorologie du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), fournit des renseignements climatiques variés permettant d'orienter les choix des activités agricoles. Les données relatives à la saison de croissance, aux risques de gel et aux unités thermiques maïs (UTM) font partie des renseignements disponibles.

La longueur de la saison de croissance, soit celle correspondant à la période où la température moyenne se situe au-dessus de 5 degrés, varie entre 203 et 206 jours dans la zone agricole sherbrookoise. Le secteur localisé à l'est du territoire agricole, soit celui de Lennoxville, bénéficie de la plus longue période adéquate pour la croissance des végétaux.

Le nombre de jours sans gel, soit la période entre le dernier gel printanier et le premier gel automnal, influence également le choix des cultures. La majeure partie de la ville, correspondant généralement aux bassins des rivières Saint-François et Magog, se situe dans la zone de 110 à 125 jours sans gel. Le reste du territoire est localisé dans la zone ayant de 95 à 110 jours sans gel (MAPAQ, 2014).

Les unités thermiques maïs (UTM) correspondent à la quantité minimale de chaleur requise à la culture pour atteindre sa maturité. La production de maïs-grain nécessite entre 2 300 et

2 500 UTM et parfois davantage pour certains hybrides. Le calcul des UTM ne prend pas en considération certains facteurs qui influencent le développement des végétaux, entre autres l'humidité du sol, le drainage et le type de sol. Cette unité de mesure doit donc être prise en compte avec précautions. Les données pour le territoire varient peu, soit entre 2 400 UTM et 2 500 UTM. Le secteur bénéficiant du degré le plus élevé, tout comme pour le nombre de jours sans gel, est localisé à l'est du territoire.

Les changements climatiques sont un phénomène reconnu mondialement. C'est ce qui arrive quand l'atmosphère, couche isolante qui protège nos vies, devient une suffocante couverture tissée de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre qui retiennent la chaleur (Fondation David Suzuki, 2017). Les changements climatiques sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère.

Bien que les changements climatiques modifient les régimes météorologiques à long terme, il y a un potentiel pour des changements abrupts, comme des périodes de sécheresse ou de chaleur. Ainsi, ces changements incitent à des adaptations de toutes sortes.

Par ailleurs, les changements climatiques affecteront l'agriculture à travers le monde et risquent de mener à une raréfaction ou à une perte de productivité des terres agricoles. Dans la mesure où le Québec sera relativement moins touché que d'autres régions du globe, profitant entre autres d'un accroissement de la saison de production, la valeur des terres agricoles québécoises risque d'augmenter aux yeux des investisseurs de partout (Fondation David Suzuki, 2016).

2.2.7. Potentiel agricole des sols

La classification des sols selon leurs possibilités agricoles a été élaborée à partir de l'Inventaire des terres du Canada réalisé dans le cadre de la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA), dans les années 1960.

L'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) produit la cartographie présentant le classement des sols minéraux. La classification se subdivise en 7 classes et en 13 sous-classes selon les limitations pour la production agricole. Les tableaux 1 et 2 décrivent les classes et leur degré de limitation pour les activités agricoles.

Tableau 1 – Classes de sol et degré de limitation sous-jacent

Classe	Degré de limitation
1	Sols ne comportant aucun facteur limitatif
2	Sols présentant des limitations modérées qui réduisent la gamme des cultures possibles ou exigent l'application de mesures ordinaires de conservation
3	Sols présentant des facteurs limitatifs assez sérieux qui réduisent la gamme des cultures possibles ou nécessitent des mesures particulières de conservation
4	Sols présentant des facteurs limitatifs très graves qui restreignent la gamme des cultures ou imposent des mesures spéciales de conservation ou encore présentent ces deux désavantages
5	Sols présentant des facteurs limitatifs très sérieux qui en restreignent l'exploitation à la culture de plantes fourragères vivaces, mais permettent l'exécution de travaux d'amélioration
6	Sols aptes uniquement à la culture de plantes fourragères vivaces, sans aucune possibilité d'y réaliser des travaux d'amélioration
7	Sols n'offrant aucune possibilité pour la culture ou pour le pâturage permanent
o	Sols organiques – classification ne s'applique pas

Source : IRDA

Les sous-classes permettent d'identifier et de préciser les limitations associées à une classe de sols. La nature des limitations est présentée à titre d'information au tableau 2 et ne sera pas illustrée au plan du potentiel agricole des sols.

Tableau 2 – Limitations selon les sous-classes

Sous-classe	Limitation
C	Climat défavorable
D	Structure indésirable ou lente perméabilité du sol
E	Érosion
F	Basse fertilité
I	Inondations causées par des cours d'eau ou des lacs
M	Manque d'humidité
N	Salinité
P	Sols pierreaux
R	Roc solide
S	Combinaison de sous-classes
T	Relief
W	Surabondance d'eau
X	Effet cumulatif de plusieurs désavantages mineurs

Source : IRDA

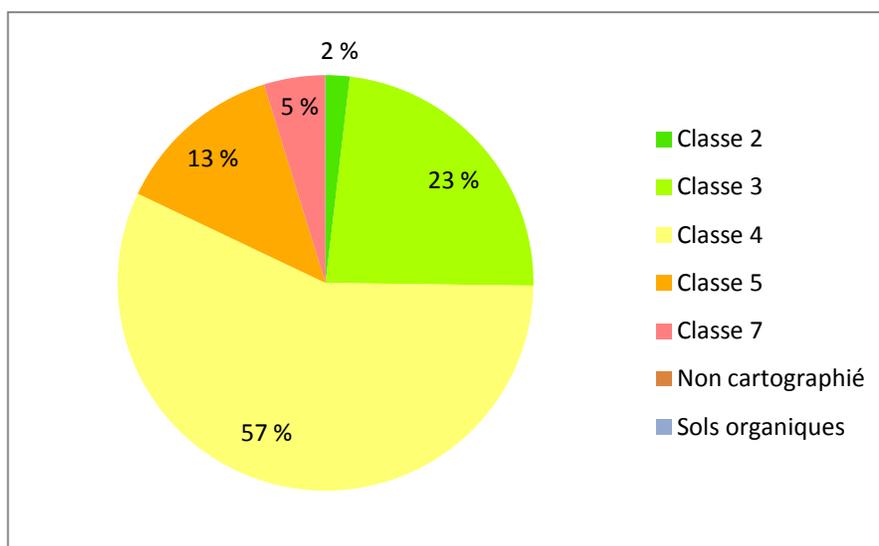
Le plan 9 – *Potentiel agricole des sols* illustre la localisation des classes de sols et le pourcentage de la superficie qu'elles occupent. Seule la classe qui comprend la plus grande proportion par secteur est représentée, même si chacun des secteurs peut comprendre trois classes. On peut constater que les classes 2 à 7, excluant la classe 6, sont présentes sur le territoire agricole sherbrookois.

Le plan 9 permet également de constater que les sols de classe 2 représentent seulement 2 % de la zone agricole et qu'ils sont localisés majoritairement sur le site du Centre de recherche et de développement de Sherbrooke, anciennement identifié sous l'appellation Centre de recherche et de développement sur le bovin laitier et le porc. Les sols de classe 3 sont localisés principalement au nord-ouest, au sud et au sud-est du territoire de la ville. Ils constituent près du quart de la zone agricole, soit 23 %. La classe 4 est la plus représentée puisqu'elle occupe 57 % de la zone agricole sherbrookoise. On la retrouve principalement au nord et à l'ouest. En ce qui a trait aux classes 5 (13 %) et 7 (5 %), elles sont réparties sur l'ensemble de la zone agricole. On considère que la classe 5 doit également être considérée comme convenable pour

la culture en Estrie puisque la classification des sols a été réalisée il y a plus de 50 ans et que plusieurs travaux d'amélioration des champs ont été faits depuis.

En conclusion, le territoire agricole de la ville de Sherbrooke offre des sols favorables à l'agriculture puisque les classes 3 et 4 représentent à elles seules 80 % de la superficie de la zone agricole. Voir la figure 4 à cet effet.

Figure 4 – Répartition des classes de potentiel agricole des sols



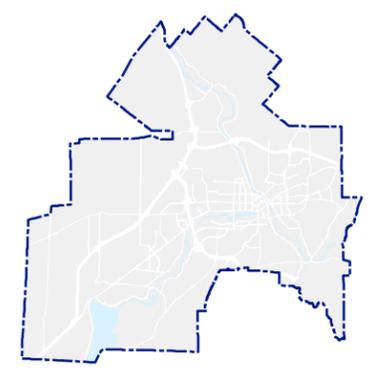
Source : IRDA



PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

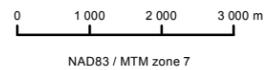
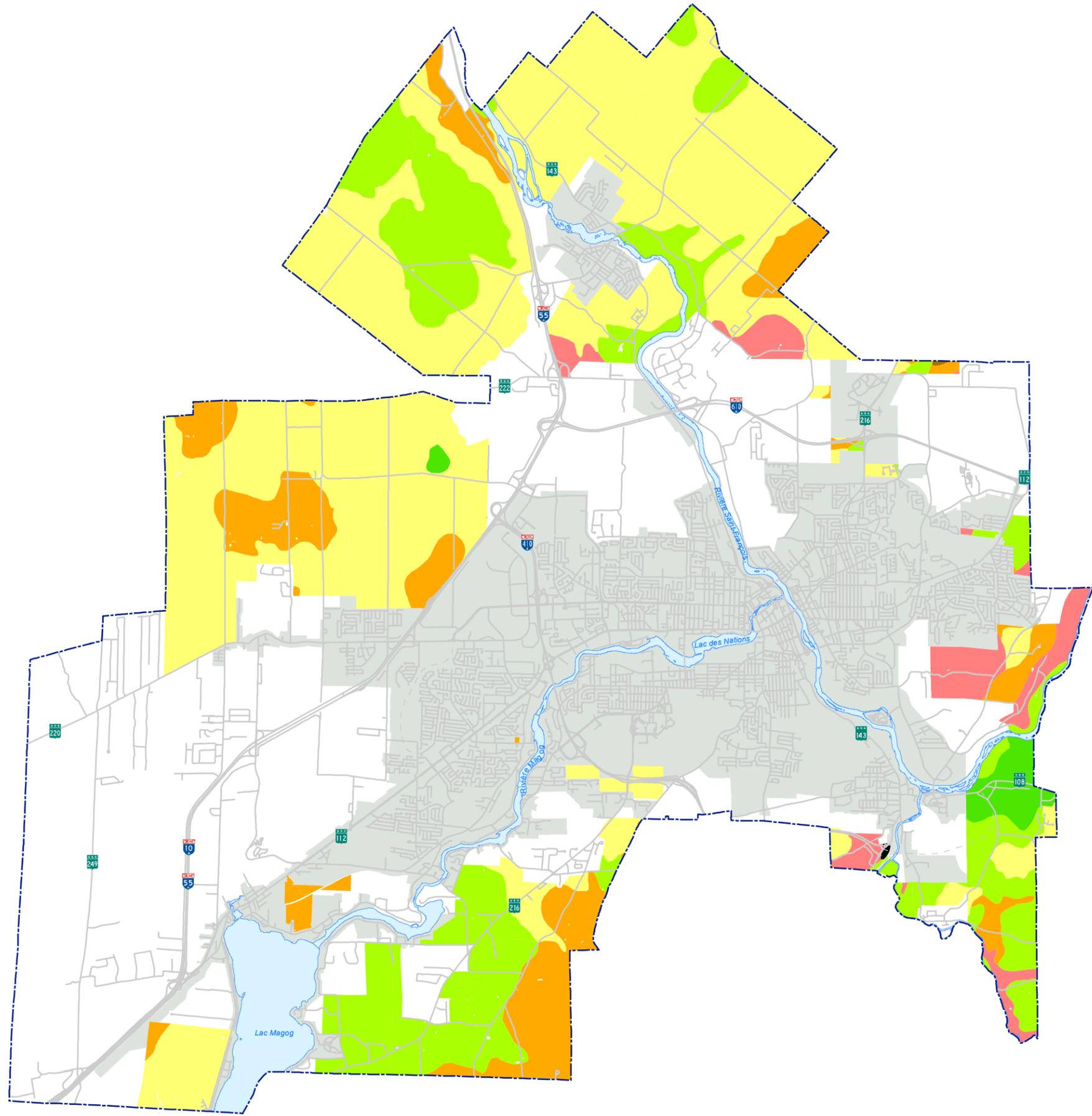
Plan 9 Potentiel agricole des sols

LOCALISATION



LÉGENDE

- Classe dominante**
- 2 (2%)
 - 3 (23%)
 - 4 (57%)
 - 5 (13%)
 - 7 (5%)
 - 8 (0%)
 - 0 (0%)
- Périimètre urbain
— Voie de circulation
- - Voie de circulation projetée
Rivière ou lac
- - - Limite municipale



NAD83 / MTM zone 7

Source : Inventaire des terres du Canada ARDA
Auteur : Division de la géomatique, Ville de Sherbrooke
Source des données de base : Ville de Sherbrooke
Date de prise de vue de la photographie : N/A
Date de mise à jour : 15 juin 2017
Préparé par : Frédéric Hamel
Fichier : \\...lg3030h0F\2017 PDZA



2.2.8. Couvert forestier et potentiel acéricole

Le couvert forestier occupe 50 % du territoire de la ville de Sherbrooke, soit une superficie d'un peu plus de 18 500 ha, dont près de 7 000 ha en zone agricole. Le tableau 3 – *Territoire forestier productif*, correspondant aux sites pouvant produire de la matière ligneuse, illustre la répartition du couvert forestier à l'intérieur et à l'extérieur de la zone agricole. On peut également constater que la majorité des boisés sont de tenure privée.

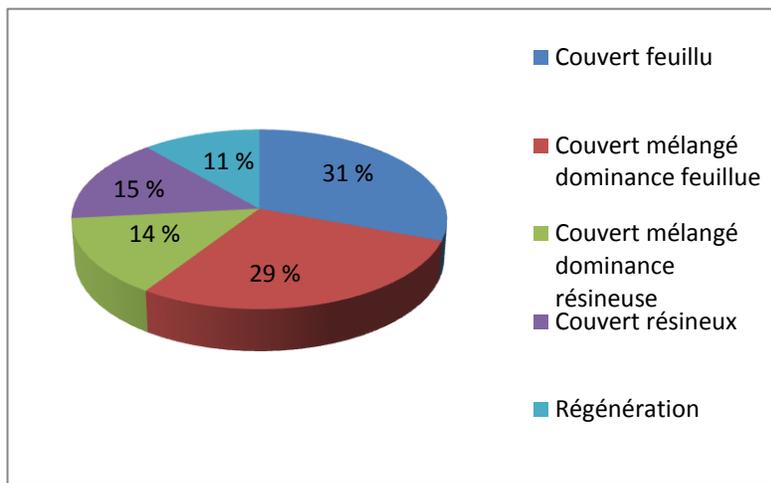
Tableau 3 – *Territoire forestier productif*

	Tenure privée (ha)		Tenure publique (ha)		Total (ha)		Total (ha)
	agricole	non agricole	agricole	non agricole	agricole	non agricole	
couvert feuillu	2 112,99	5 203,75	19,78	50,37	2 132,77	5 254,12	7 386,89
couvert mélangé	2 950,04	4 591,60	17,60	29,65	2 967,64	4 621,25	7 588,89
couvert résineux	1 052,64	796,60	9,75	12,19	1 062,39	808,79	1 871,18
régénération	769,94	892,00	23,84	10,98	793,78	902,98	1 696,76
total	6 885,61	11 483,95	70,97	103,19	6 956,58	11 587,14	18 543,72

Source : Diffusion des données écoforestières (DDE) – 4^e inventaire (2007), DIF, MFFP / compilation par AMFE (avril 2017)

Les données de la figure 5 – *Répartition des peuplements forestiers à l'intérieur de la zone agricole* proviennent de la compilation réalisée en avril 2017 par l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie (AMFE). On peut constater que le territoire forestier productif est composé à 31 % de feuillus, à 43 % de peuplements mélangés (feuillus et résineux) et à 15 % de résineux. La régénération, correspondant au peuplement d'une hauteur de 0 à 2 mètres et dont le type de couvert (feuillu, résineux ou mélangé) n'est pas identifié, occupe 11 % du couvert forestier. Les principaux groupements d'essence sont l'érablière rouge mélangée et l'érablière à sucre. Par ailleurs, et de façon générale, il est constaté un potentiel d'exploitation plus élevé en forêt privée qu'en forêt publique (potentiel moyen de 3,2 m³/ha en forêt privée vs 1,6 m³/ha en forêt publique).

Figure 5 – Répartition des peuplements forestiers à l'intérieur de la zone agricole



Source : Diffusion des données écoforestières (DDE) – 4^e inventaire (2007), DIF, MFFP / compilation par AMFE (avril 2017)

et sud de la zone agricole. C'est d'ailleurs dans le secteur sud que sont situés les six déclarants de production acéricole, dont trois pour lesquels l'acériculture représente la principale source de revenu pour 2015. La compilation réalisée par l'AMFE, à partir des données du SIEF et de l'Étude du potentiel acéricole de la région de l'Estrie du MAPAQ-MRN – 2003, indique que près de 35 % des peuplements identifiés en zone agricole ont un excellent potentiel acéricole.

Le plan 10 – *Type de couvert forestier* permet de localiser l'emplacement des différents couverts à l'intérieur de la zone agricole.

Au plan du potentiel acéricole illustré au plan 11, les peuplements les plus importants en termes de superficie sont localisés dans les secteurs ouest



Source : Ville de Sherbrooke

Questionnaire : Les utilisations les plus fréquentes des boisés possédés par des agriculteurs sont la récolte du bois (6), le loisir (5), pour entailler une érablière (4) et pour la récolte de produits forestiers non ligneux (2). D'ailleurs, six producteurs agricoles déclarent détenir également le statut de producteur forestier. Quatre producteurs mentionnent avoir une érablière non entaillée et six nous informent qu'ils possèdent un boisé, mais qu'ils ne l'aménagent pas.

Selon les données de l'AMFE (29 mars 2017), on retrouve 116 producteurs forestiers sur le territoire de la ville de Sherbrooke, représentant à peine 3 % des producteurs de l'Estrie et 1 % de la superficie forestière. De ce nombre, 67 sont situés en zone agricole pour une superficie d'environ 1 975 ha. Le SADR a identifié une cible visant à augmenter de 50 % le nombre de propriétaires engagés dans l'aménagement de leurs boisés. Pour être reconnu comme producteur forestier, il faut posséder un boisé de quatre hectares et plus, avoir un plan d'aménagement forestier et s'enregistrer auprès d'un bureau d'enregistrement. Un producteur reconnu a accès au Programme d'aide de mise en valeur des forêts privées et au Remboursement de taxes foncières (crédit d'impôt).

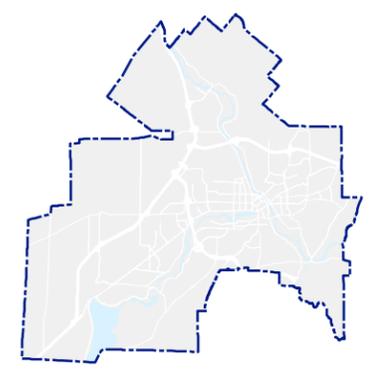
Questionnaire : Bien que six producteurs louent déjà leurs boisés à des fins de chasse, la majorité des autres répondants n'envisagent pas de louer leurs boisés, ni à des fins acéricoles ni à des fins de chasse. Ils mentionnent ne pas avoir d'intérêt pour les produits forestiers non ligneux, sauf deux répondants. En général, les répondants ne démontrent pas de fort intérêt pour l'aménagement des boisés (faible prix du bois, pas le temps, pas dans les objectifs, réglementation trop contraignante, garde pour la retraite ou la relève).



PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

Plan 10 Type de couvert forestier

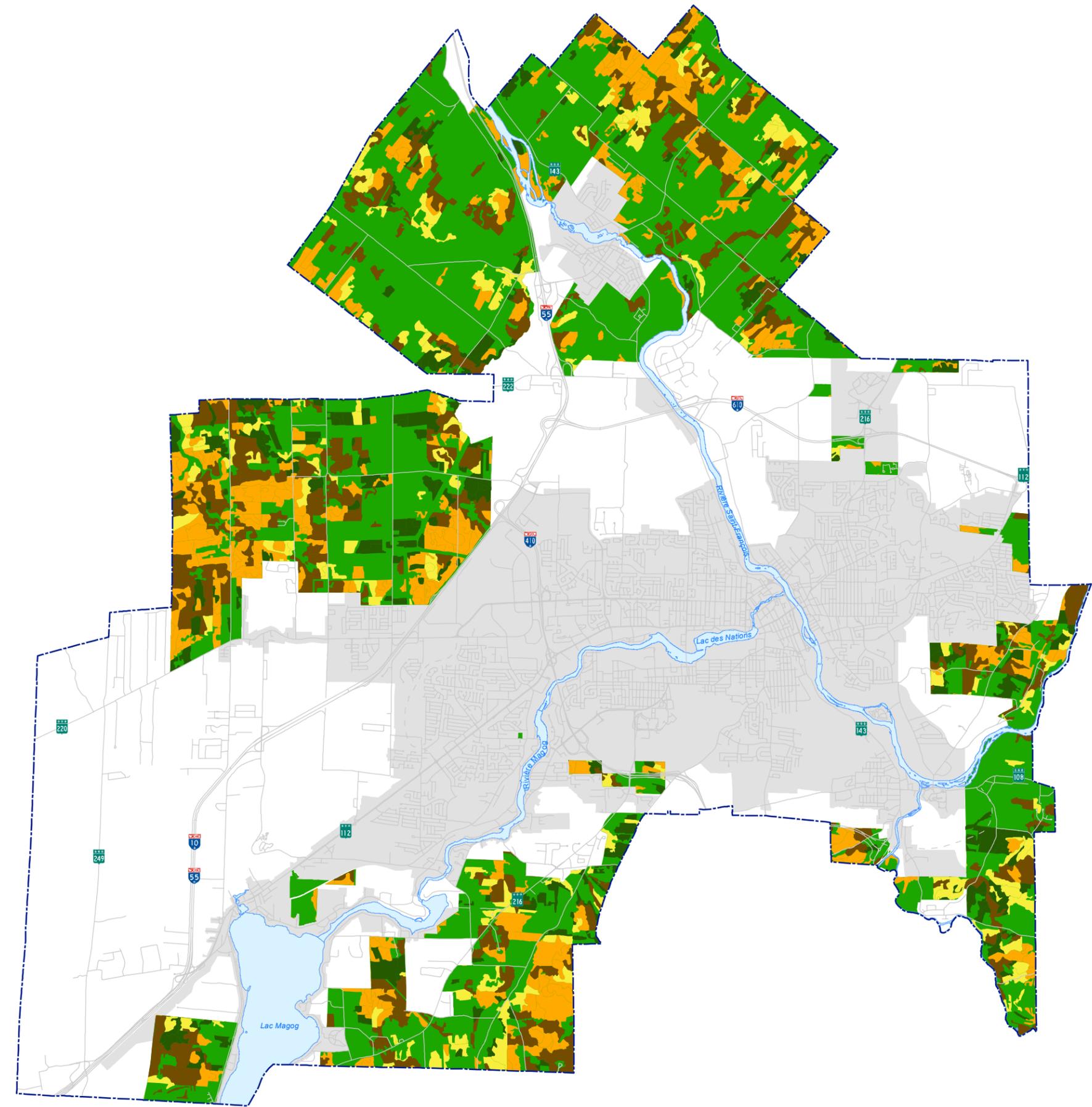
LOCALISATION



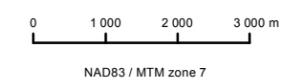
LÉGENDE

- Feuillu
- Résineux
- Couvert mélangé dominance feuillue
- Couvert mélangé dominance résineuse

- Zone agricole permanente
- Périmètre urbain
- Voie de circulation
- Voie de circulation projetée
- Rivière ou lac
- Limite municipale



Source : SIEF 4e inventaire, Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
Auteur : Division de la géomatique, Ville de Sherbrooke
Source des données de base : Ville de Sherbrooke
Date de prise de vue de la photographie: N/A
Date de mise à jour : 15 juin 2017
Préparé par : Frédéric Hamel
Fichier : ...lg3030h0F\2017_PDZA



NAD83 / MTM zone 7

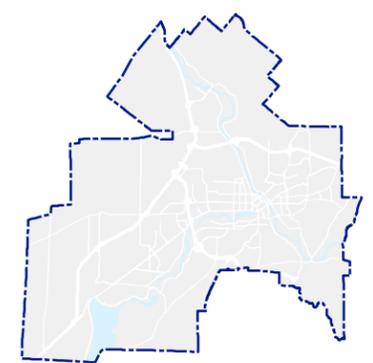




PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

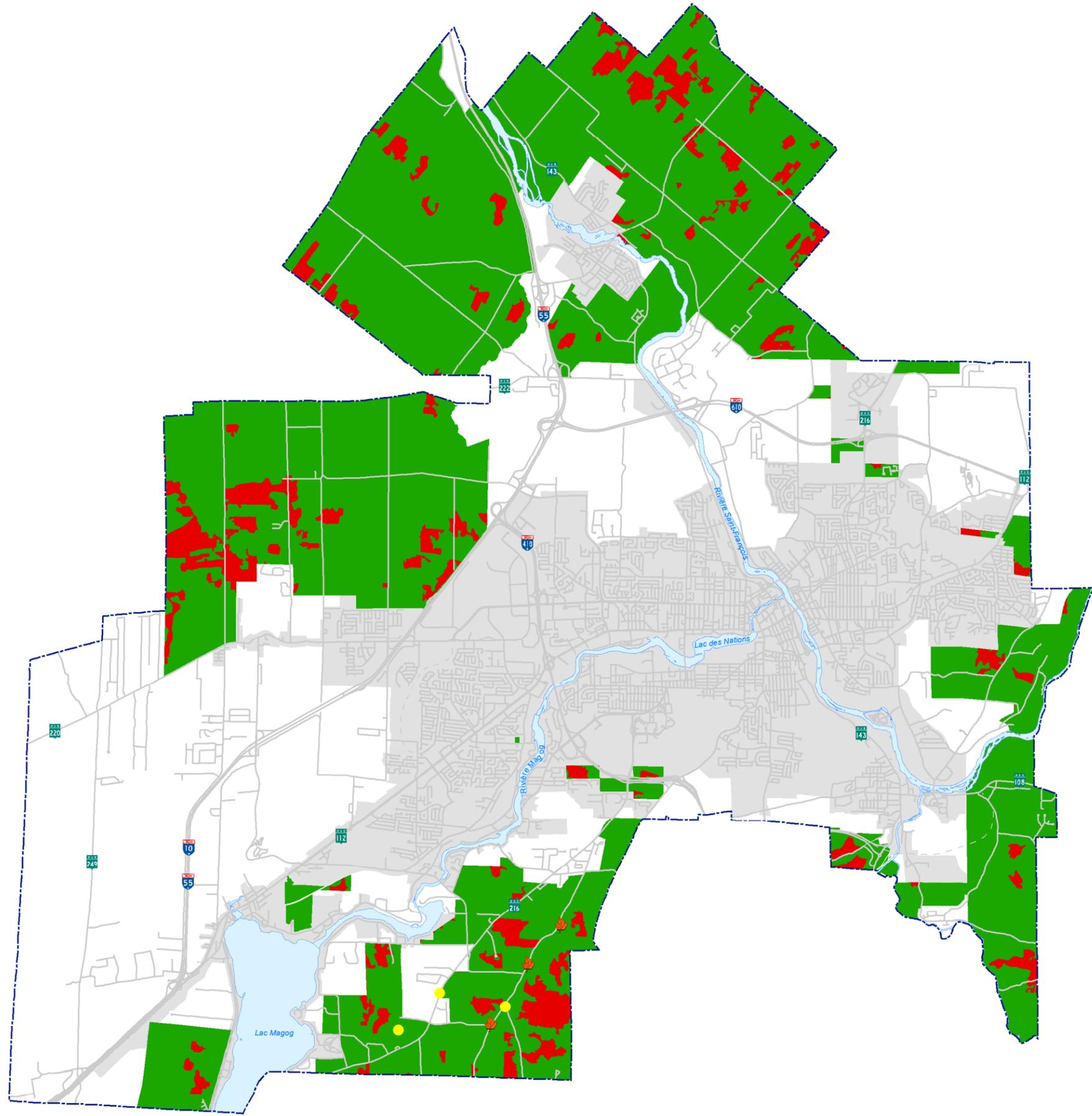
Plan 11 Potentiel acéricole

LOCALISATION



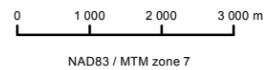
LÉGENDE

- Acériculture**
- Potentiel acéricole
- Principale source de revenus
- Déclaration de revenus
- Zone agricole permanente
- Périmètre urbain
- Voie de circulation
- Voie de circulation projetée
- Rivière ou lac
- Limite municipale



Source : - SIEF 4e inventaire, Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

Auteur : Division de la géomatique, Ville de Sherbrooke
Source des données de base : Ville de Sherbrooke
Date de prise de vue de la photographie : N/A
Date de mise à jour : 15 juin 2017
Préparé par : Frédéric Hamel
Fichier : \\...lg3030h0F\2017 PDZA



2.2.9. Faune et activités agricoles

La diversité de la faune, et des espèces en général, témoigne de la qualité des milieux naturels d'un territoire; on le désigne aussi par le terme biodiversité. Le milieu de vie des espèces est également appelé habitat ou écosystème. Le territoire de la ville de Sherbrooke comporte un habitat faunique reconnu : il s'agit de l'habitat du rat musqué du ruisseau de la Kee, localisé en zone rurale, près du périmètre d'urbanisation du secteur de Brompton.

De plus, en vertu d'une liste fournie par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), il est permis de constater que plusieurs espèces animales possédant un statut de protection sont répertoriées sur le territoire de la ville de Sherbrooke. Ce dernier compte six espèces fauniques désignées menacées ou vulnérables en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec. Aussi, sept autres espèces figurent sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

Par ailleurs, bien que bénéfiques à plusieurs points de vue, les animaux sauvages peuvent à l'occasion être considérés comme importuns s'ils causent des dommages matériels aux biens privés. C'est le cas notamment en agriculture où les producteurs rapportent ponctuellement des dommages sur certains types de cultures agricoles et sur la régénération forestière. Le cerf de Virginie et le dindon sauvage peuvent être considérés importuns, mais d'autres espèces sont également à surveiller : rats laveurs, certains oiseaux (corneilles, étourneaux, etc.), ours noirs (occasionnellement) et castors (inondations de terres en production). Toutefois, les données actuellement disponibles ne permettent pas de quantifier avec précision les différents dommages rapportés. De plus, l'identification des espèces responsables des dommages comporte toujours plusieurs lacunes, ce qui rend difficile la détermination du rôle réel des différentes espèces en termes de pertes agricoles.

Le MFFP possède un excellent site de référence sur les animaux importuns permettant d'identifier l'espèce responsable ainsi que les solutions aux dommages causés par la faune. Ce

ministère préconise une approche d'abord basée sur une méthode préventive, puis sur une méthode de contrôle impliquant généralement la mort ou la capture de l'animal.

Une des causes souvent citée aux dommages causés par la faune est la densité de la population d'une espèce. Actuellement, des inventaires de populations ne sont réalisés que pour le cerf de Virginie. Les densités estimées à l'échelle de la région de l'Estrie sont de l'ordre de 6 cerfs/km² d'habitat; elles sont donc légèrement plus élevées que la densité ciblée au Plan de gestion du cerf actuellement en vigueur (4 cerfs/km² d'habitat). Toutefois, les cerfs ne sont pas répartis uniformément à l'échelle du territoire. La région de la Montérégie renferme de son côté des densités plus élevées que l'Estrie (7 ou 8 cerfs/km² d'habitat) alors que d'autres régions du sud du Québec (Outaouais, Chaudière-Appalaches et Mauricie) présentent des densités similaires à celles de l'Estrie.

2.2.10. Friches agricoles et potentiel de remise en culture

Une des cibles visées dans le SADR de la Ville de Sherbrooke est d'augmenter de 15 % le nombre d'exploitants en zone agricole. Pour ce faire, une des avenues possibles est de regarder les potentiels de remise en culture des friches agricoles.



Source : Ville de Sherbrooke

Une friche agricole est une terre agricole abandonnée qui supporte une végétation naturelle et incontrôlée où différents types de végétation se succèdent. Ces terres se situent en « état transitoire instable entre deux états stables, soit l'agriculture et la forêt » (MAPAQ, 2016). Il ne faut pas confondre une friche avec une terre en jachère, car cette dernière est

laissée temporairement non cultivée afin de la laisser reposer avant une prochaine culture.

Les causes de l'abandon des terres agricoles sont multiples et difficiles à identifier. Généralement, les facteurs biophysiques (qualité et structure des sols, pentes, localisation des terres, etc.) et économiques (rentabilité de la terre, rendements des cultures, manque de relève, investissements nécessaires pour la mise en culture, spéculation en vue d'un développement urbain, etc.) semblent être prépondérants.

Questionnaire : Sur les 18 agriculteurs répondants, 28 % (5) déclarent avoir des superficies en friche ou à l'abandon. Selon les répondants, les facteurs qui ont contribué à l'abandon des terres sont majoritairement les sols trop rocailleux, le mauvais drainage, l'accès difficile ou la trop petite superficie. La majorité des déclarants de friches agricoles sont indécis quant à la vocation future de la terre ou souhaitent ne rien faire avec.

La méthodologie pour l'identification des terres en friche a été développée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), en collaboration avec la Division de la géomatique de la Ville de Sherbrooke. Les données de base utilisées ont été celles du 4^e inventaire du Système d'information écoforestière (SIEF) où les terrains identifiés, à titre de peuplement écoforestier et ceux ayant une couverture végétale (en culture), ont été retirés. Par la suite, ils ont été validés par photo-interprétation avec l'orthophoto de 2013. Les données de la base de données des cultures assurées (BDCA) de la Financière agricole du Québec ont été déduites de ces résultats. Enfin, la correspondance aux critères suivants a été vérifiée :

- Superficie de la parcelle supérieure à 0,5 ha.
- Pas d'utilisation de la parcelle depuis 2007 inclusivement. Il est entendu par « utilisation », toute activité ou aménagement sur la parcelle. Les activités telles que la chasse, la promenade en VTT ou la motoneige ne sont pas considérées.
- Absence d'arbres sur plus de 50 % de la surface de la parcelle.

Le tableau 4 montre que les terres en friche sont au nombre de 493 et totalisent une superficie d'un peu plus de 1 034 ha, et ce, tant hors que dans la zone agricole. Strictement en zone agricole, les terres en friche totalisent 944 ha et sont au nombre de 466. Les terres en friche correspondent à 7 % de la zone agricole. Nonobstant les nombres absolus, le pourcentage de terres en friche en zone agricole sur le territoire de la ville de Sherbrooke est plus important que celui de la MRC du Val-Saint-François (1,8 %). Le tableau 4 présente le nombre et le pourcentage de friches selon leur potentiel agricole, forestier ou forestier où le reboisement est accepté en zone agricole et à l'extérieur de celle-ci.

Tableau 4 – Identification des friches selon le potentiel agricole ou forestier

Type de friche	Nombre	Nombre %	Superficie (ha)	Superficie %	Moy. ha/ friche
Friche à potentiel agricole	156	31,6 %	569,3	55 %	3,65 ha
Friche à potentiel forestier	323	65,5 %	435,9	42,2 %	1,35 ha
Friche à potentiel forestier où le reboisement est accepté	14	2,8 %	29,1	2,8 %	2,08 ha
Total	493	100 %	1034,3	100 %	2,10 ha

Source : MAPAQ, 2015 et Division de la géomatique de la Ville de Sherbrooke.

À la suite de cette première étape, le MAPAQ Estrie a étudié les friches identifiées pour savoir si ces dernières présentaient les caractéristiques permettant d'identifier ou non un potentiel de remise en valeur agricole. Deux catégories de friches ont résulté de cette analyse : friches à potentiel agricole et friches à potentiel forestier (sans potentiel agricole). Pour déterminer le potentiel de remise en valeur, les critères décrits au tableau 5 ont été utilisés.

Tableau 5 – Critères de détermination du potentiel des friches

Friche à potentiel agricole	Friche à potentiel forestier
Grande superficie Cultures contigües ou à proximité Bon potentiel des sols Bâtiments agricoles à proximité	Friche avancée et densément boisée Faible potentiel des sols Cours d'eau à proximité Enclavée ou isolée Forme irrégulière difficile à cultiver

Source : MAPAQ, 2015

En zone agricole, on a dénombré un total de 148 terres en friche qui possèdent un potentiel agricole. Elles représentent 3,9 % de la zone agricole. Les terres en friche qui ont un potentiel forestier sont quant à elles au nombre de 304 et représentent 2,9 % de la zone agricole. Il a également été permis d'identifier les terres en friche à potentiel forestier où le reboisement est accepté, en vertu d'une demande de reboisement effectuée par le propriétaire à un regroupement forestier. Cette dernière catégorie représente 0,2 % de la zone agricole et compte pour une superficie de 29 ha. Le plan 12 – *Terre en friche selon le potentiel agricole ou forestier* présente la répartition des friches dans la zone agricole. Malgré le grand nombre de friches à potentiel forestier, celles à potentiel agricole couvrent une plus grande superficie (524 ha contre 392 pour celles à potentiel forestier).

Le propriétaire d'une friche peut reboiser à ses frais sans nécessiter l'autorisation du MAPAQ. Cependant, s'il veut obtenir une aide financière de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie équivalant à entre 75 % et 85 % des coûts, il doit demander l'autorisation du MAPAQ. Ce dernier possède des critères visant à ne pas reboiser trop rapidement une friche avec un bon potentiel agricole (autrefois drainée, épierrée, chaulée, fertilisée, etc.) puisque cela s'avérerait dispendieux pour le développement des productions agricoles. Selon une compilation des demandes de reboisement de 2007 à 2016, le reboisement des friches est accepté dans 85 % des cas (sans potentiel agricole) sur le territoire de la ville de Sherbrooke. Voir le tableau 5.1 à cet effet.

Tableau 5.1 – Demandes de reboisement déposées au MAPAQ de 2007 à 2016

Année	Nombre de demandes	Nombre d'acceptation
2007	4	4
2008	2	2
2009	2	2
2010	2	1
2011	1	0
2012	2	2
2013 à 2016	0	s. o.
Total	13	11
Total en %	100 %	85 %

Source : MAPAQ, 2017

En examinant la répartition des friches en zone agricole, on remarque que les friches à potentiel agricole sont davantage localisées au sud et à l'ouest du périmètre d'urbanisation du secteur central, du moins celles d'une grande superficie. Il serait intéressant de valider avec les propriétaires leur volonté de remise en culture.

À partir du plan 13 – *Terres en friche et potentiel agricole des sols*, on peut constater que la majeure partie des friches à potentiel agricole ou forestier se localise dans les classes de sols de catégorie 3 et 4, soit des sols propices aux activités agricoles.

Il reste à savoir si ces superficies peuvent réellement être mises en culture en raison de certaines limitations de nature juridique comme le Règlement sur les exploitations agricoles (Q-2, r.26), ou physiques (taille du lot, etc.). Le potentiel agricole des friches devrait être validé, car il demeure théorique puisque plusieurs d'entre elles présentent des limitations à l'agriculture traditionnelle. Ainsi, quelques MRC de l'Estrie ont poussé plus loin l'analyse en mandatant un expert (un agronome dans certains cas) afin de valider les réels potentiels de remise en culture *in situ*. Par ailleurs, le MAPAQ, en collaboration avec la Coopérative de solidarité Cultur'Innov, développe actuellement un outil d'analyse multicritères qui permettra de voir les possibilités de cultures en Estrie. Des cartes identifieront les secteurs à potentiel agricole selon le type de

culture. Ce produit devrait être livré à l'automne 2018. Une action pourrait alors être entreprise visant à s'appropriier ces cartes afin de pousser plus loin la réflexion.

Dû à la particularité du territoire de la ville de Sherbrooke où le tiers est localisé en milieu rural, il est permis de constater, à partir des données du MAPAQ, que des terres en friche sont également localisées à l'extérieur de la zone agricole. Elles sont au nombre de 27 pour une superficie de 90 ha. De ce nombre, huit possèdent un potentiel agricole pour une superficie de 46 ha et 19 détiennent un potentiel forestier pour une superficie de 44 ha. Ces données sont peu significatives par rapport à celles de la zone agricole.

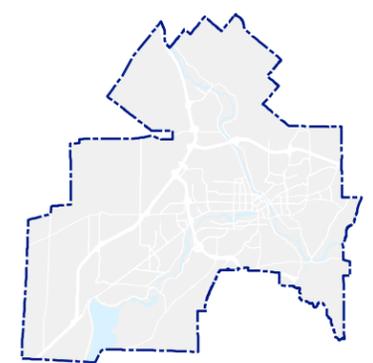
	Superficie (ha)	Pourcentage de la zone agricole permanente (%)
Zone agricole permanente	13438	100
Terre en friche à potentiel agricole	523.7	3.9
Terre en friche à potentiel forestier	391.5	2.9
Terre en friche à potentiel forestier où le reboisement est accepté	29.1	0.2



PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

Plan 12 Terre en friche selon le potentiel agricole ou forestier

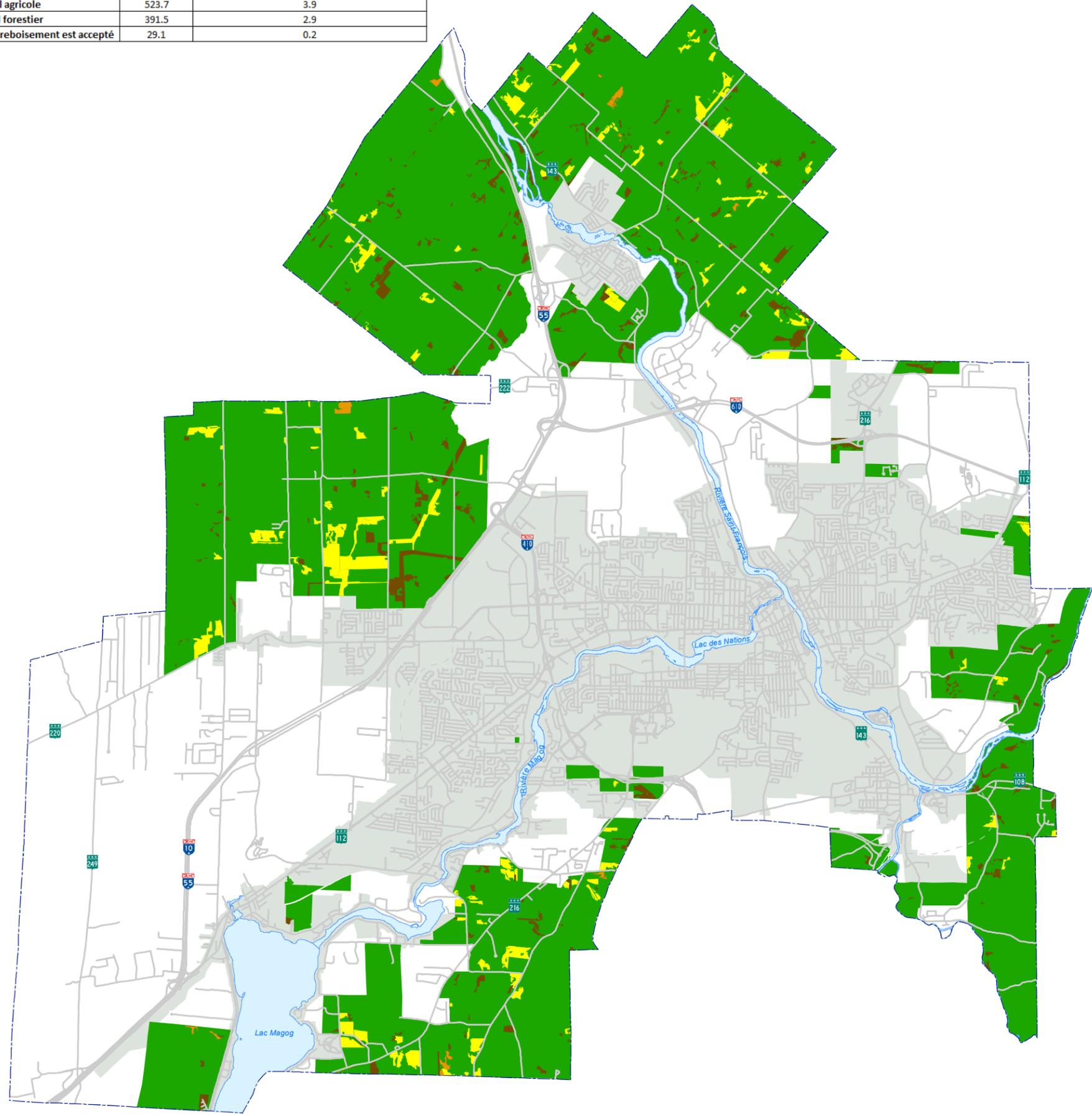
LOCALISATION



LÉGENDE

- Terre en friche à potentiel agricole
- Terre en friche à potentiel forestier
- Terre en friche à potentiel forestier où le reboisement est accepté

- Zone agricole permanente
- Périmètre urbain
- Voie de circulation
- Voie de circulation projetée
- Rivière ou lac
- Limite municipale

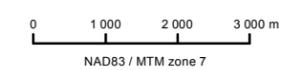


Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

Auteur : Division de la géomatique, Ville de Sherbrooke
 Source des données : Ville de Sherbrooke

Date de prise de vue de la photographie : N/A
 Date de mise à jour : 15 juin 2017

Préparé par : Frédéric Hamel
 Fichier : \\...lg3030h0F\2017 PDZA

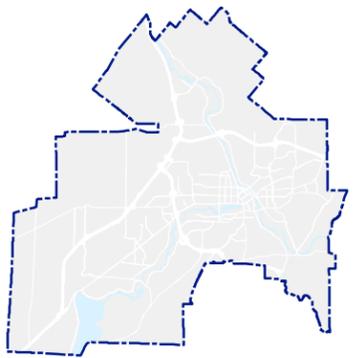




PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

Plan 13 Terre en friche et potentiel agricole des sols

LOCALISATION



LÉGENDE

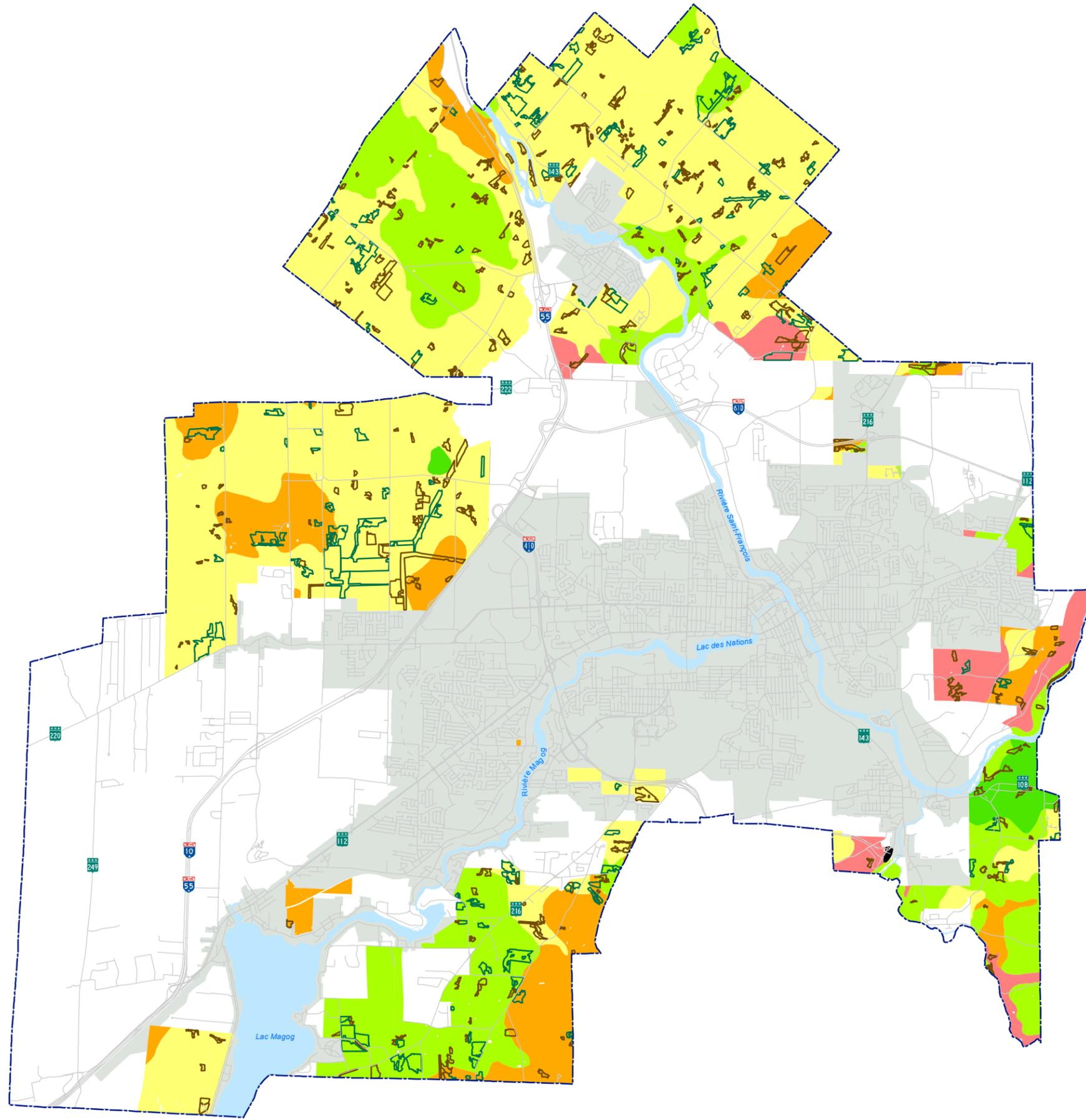
- Terre en friche**
- Terre en friche à potentiel agricole
 - Terre en friche à potentiel forestier

Potentiel agricole des sols

Classe dominante

- 2 (2%)
- 3 (23%)
- 4 (57%)
- 5 (13%)
- 7 (5%)
- 8 (0%)
- 0 (0%)

- Périmètre urbain
- Voie de circulation
- Voie de circulation projetée
- Rivière ou lac
- Limite municipale



Source : - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
- Inventaire des terres du Canada ARDA

Auteur : Division de la géomatique, Ville de Sherbrooke
Source des données de base : Ville de Sherbrooke

Date de prise de vue de la photographie : N/A

Date de mise à jour : 15 juin 2017

Préparé par : Frédéric Hamel

Fichier : \\...lg3030h0F\2017 PDZA



2.2.11. Faits saillants

- Le territoire de la ville de Sherbrooke occupe une position stratégique au cœur de l’Estrie; à 30 minutes de la frontière des États-Unis et au centre du triangle stratégique formé par Montréal, Québec et la Nouvelle-Angleterre.
- Actuellement, la zone agricole décrétée occupe une superficie de 13 517 ha. Depuis le décret de la zone agricole, les inclusions ont totalisé une superficie de 314 ha. Les exclusions autorisées entre 2002 et 2017 représentent une superficie de 100 ha, soit 0,75 % de la zone agricole.
- La région sherbrookoise est assez homogène, en ce sens qu’elle est formée principalement de collines, de plateaux et de vallées. Le réseau hydrographique y est bien développé et les lacs y sont peu nombreux.
- L’altitude la plus faible du territoire sherbrookoïse se rencontre principalement dans la vallée de la rivière Saint-François où il y a également présence de plaines inondables.
- Les pentes propices à l’agriculture (pentes variant entre 0 et 8 % d’inclinaison) équivalent à 44 % de la zone agricole. Les pentes variant entre 9 et 15 % équivalent quant à elles à 38 % de la zone agricole. Ces dernières seraient davantage appropriées pour du pâturage d’animaux, par exemple.
- Le réseau hydrographique de la ville est très développé et comprend de nombreux cours d’eau sillonnant la zone agricole sur une centaine de kilomètres.
- Le développement de Sherbrooke est moins axé sur la villégiature, ce qui peut s’expliquer par la faible quantité de lacs.
- La qualité de l’eau des deux principales rivières (Saint-François et Magog) est demeurée de bonne qualité et s’est même légèrement améliorée au cours des dernières années.

- Pour le bassin versant de la rivière Saint-François, l'eau souterraine du secteur appalachien est considérée comme étant généralement de bonne qualité.
- La qualité de l'eau moyenne (bactériologique et physicochimique) des cinq ruisseaux à caractère agricole obtient une cote C (qualité douteuse). Seul le ruisseau Côté (station I) se démarque avec une cote moyenne B (qualité satisfaisante). Quant au ruisseau Gordon (station H), il se caractérise par des résultats ponctuels de très mauvaise qualité.
- Pour l'ensemble des ruisseaux à caractère agricole, une dégradation de la qualité de l'eau est observée en temps de pluie pour les principaux paramètres. Le phosphore demeure le paramètre comportant les plus fréquents dépassements de la norme du MDDELCC en temps sec et en temps de pluie. Quant à la contamination bactériologique, elle est relativement peu élevée.
- Les données plus étoffées sur la qualité et la quantité d'eau souterraine sont inexistantes.
- Dans la foulée du Projet de loi n° 132, la Ville de Sherbrooke fera un partenariat avec le COGESAF et Canards illimités afin de réaliser une cartographie détaillée des milieux humides de 0,5 hectare et plus.
- La majeure partie de la ville, correspondant généralement aux bassins des rivières Saint-François et Magog, se situe dans la zone de 110 à 125 jours sans gel. Le reste du territoire est localisé dans la zone ayant de 95 à 110 jours sans gel.
- Le territoire agricole de la ville de Sherbrooke offre des sols favorables à l'agriculture puisque les classes 3 et 4 représentent 80 % de la superficie de la zone agricole, et ceux de la classe 5 (considérés comme « convenables ») représentent 13 % de la superficie de la zone agricole.
- Le couvert forestier occupe 50 % du territoire de la ville de Sherbrooke, soit une superficie d'un peu plus de 18 500 ha, dont près de 7 000 ha en zone agricole. En zone

agricole, le couvert forestier productif est composé à 31 % de feuillus, à 43 % de peuplements mélangés (feuillus et résineux) et à 15 % de résineux. La régénération occupe 11 % du couvert forestier. Les principaux groupements d'essence sont l'érablière rouge mélangée et l'érablière à sucre.

- Selon la compilation réalisée par l'AMFE, près de 35 % des peuplements identifiés en zone agricole ont un excellent potentiel acéricole.
- Les animaux sauvages peuvent être considérés comme importuns s'ils causent des dommages matériels aux biens privés. C'est le cas notamment en agriculture où les producteurs rapportent ponctuellement des dommages sur certains types de cultures agricoles et sur la régénération forestière. Le cerf de Virginie et le dindon sauvage peuvent être considérés importuns mais d'autres espèces sont également à surveiller : rats laveurs, certains oiseaux (corneilles, étourneaux, etc.), ours noirs (occasionnellement) et castors (inondations de terres en production).
- Les terres en friche représentent 7 % de la zone agricole. Elles totalisent 944 ha et sont au nombre de 466.
- En zone agricole, on dénombre un total de 148 terres en friche qui possèdent un potentiel agricole pour une superficie de 524 ha. Les terres en friche qui ont un potentiel forestier sont, quant à elles, au nombre de 304 et couvrent une superficie de 392 ha.
- Les friches à potentiel agricole, du moins celles d'une grande superficie, sont davantage localisées au sud et à l'ouest du périmètre d'urbanisation du secteur central.
- Il reste à savoir si les terres en friche peuvent réellement être mises en culture en raison de certaines limitations de nature juridique comme le Règlement sur les exploitations agricoles (Q-2, r.26) ou physiques (taille du lot, etc.).

2.3. Utilisation du sol en zone agricole

Les données de cette section proviennent du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Sherbrooke, des demandes d'autorisation traitées à la CPTAQ ainsi que du SADR de la Ville de Sherbrooke pour les contraintes naturelles et anthropiques.

2.3.1. Utilisation du sol en zone agricole

Le plan 14 – *Utilisation du sol en zone agricole* illustre, en fonction des données du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Sherbrooke, en date d'avril 2017, les unités d'évaluation selon les catégories d'utilisation. Cependant, une mise en garde est faite quant à la représentation des unités d'évaluation puisque ces dernières peuvent avoir un code, par exemple le 1 000 - Logements, non représentatifs de l'utilisation réelle du terrain. C'est le cas notamment dans le résidentiel, car plusieurs unités comportent un demi-hectare en résidentiel, mais dont le reste est utilisé à une autre fin (par exemple boisé ou friches). Ceci dit, on remarque que le secteur ouest de la ville est utilisé majoritairement à d'autres fins que l'agriculture et qu'il comporte beaucoup de terrains vacants. Le secteur sud est quant à lui réparti à parts égales entre les utilisations agricoles et les autres utilisations (incluant les terrains vacants). Sans grande surprise, le secteur nord est celui où les utilisations agricoles sont prédominantes. Enfin, le secteur est de la ville comporte quelques utilisations résidentielles, mais également une unité d'évaluation d'une grande superficie, il s'agit de la ferme expérimentale de l'arrondissement de Lennoxville.

Les codes d'utilisation autres qu'agricoles représentent 38,75 % de la zone agricole, et peut-être moins, compte tenu du fait que les unités d'évaluation ne représentent pas fidèlement la réalité terrain. Le deuxième plus important code d'utilisation autre qu'agricole est le résidentiel (23 %), suivi par le vacant (9 %) et l'industrie (4 %). Les autres utilisations du sol (transport, communication et service public, commerciale et service et culturelle, récréative et de loisirs)

sont peu présentes (1 % et moins). Le vacant comprend les terrains vacants ainsi que ceux non aménagés ou non exploités, de même que les immeubles non occupés.

Afin de pallier la surreprésentation des unités d'évaluation selon les catégories d'utilisation, une superposition de différentes couches d'information a été faite, soit les terres en culture, les terres en friche ainsi que celles boisées. Comme il a été complexe de superposer ces différentes couches d'information, aucune statistique n'y est rattachée. On peut cependant constater, sur le plan 15 – *Utilisation du sol autre qu'agricole*, que toutes les unités d'évaluation ayant des codes d'utilisation autres qu'agricole étaient surreprésentées sur le plan 14.

Une analyse plus fine des unités d'évaluation résidentielles permettra de proposer des îlots déstructurés (demande à portée collective selon l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ, c. P-41.1)) dans la zone agricole, comme le SADR le prévoit dans les mesures visant à répondre à l'orientation suivante : « Favoriser l'utilisation optimale de la zone agricole à des fins agricoles et la diversification des activités compatibles ». Il faut noter cependant qu'à la suite de l'entrée en vigueur de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a décidé de suspendre le dépôt de toute nouvelle demande à portée collective, et ce, jusqu'à l'élaboration d'un guide afin de mieux outiller les MRC dans leur démarche (CPTAQ, 2017a).

Notons que dans le SADR, le développement résidentiel dans les affectations Agricole et Agricole Forestière en zone agricole est autorisé uniquement en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, à l'exception de deux projets approuvés en zone agricole permanente, soit les secteurs du golf Prince-de-Galles et de la rue Mulligan, où le potentiel de lots résidentiels est évalué à 115.

Enfin, l'article 5.5 du SADR propose d'exclure quatre secteurs de la zone agricole. Trois de ces secteurs sont intégrés dans l'aire d'affectation Urbaine du Plan 3 – *Affectations du territoire* du

SADR. Il s'agit de secteur soit enclavé (autoroute 610) ou ayant des utilisations autres (publiques, commerciales ou résidentielles). Le plan 16 – *Demandes d'exclusion* montre la localisation des quatre secteurs d'exclusion prévus.

Une analyse plus poussée des unités d'évaluation agricoles est effectuée dans la section traitant de l'occupation agricole de la zone agricole.

Questionnaire : Sur les 18 agriculteurs répondants, 39 % (7) mentionnent n'avoir jamais vécu de problème de cohabitation. Les autres déclarent avoir eu des problèmes de cohabitation au niveau des odeurs (5), du bruit (4), des dommages dans les champs (3), de l'usage des pesticides (2) et des poussières (2).

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

**Plan 14
Utilisation du sol
en zone agricole**

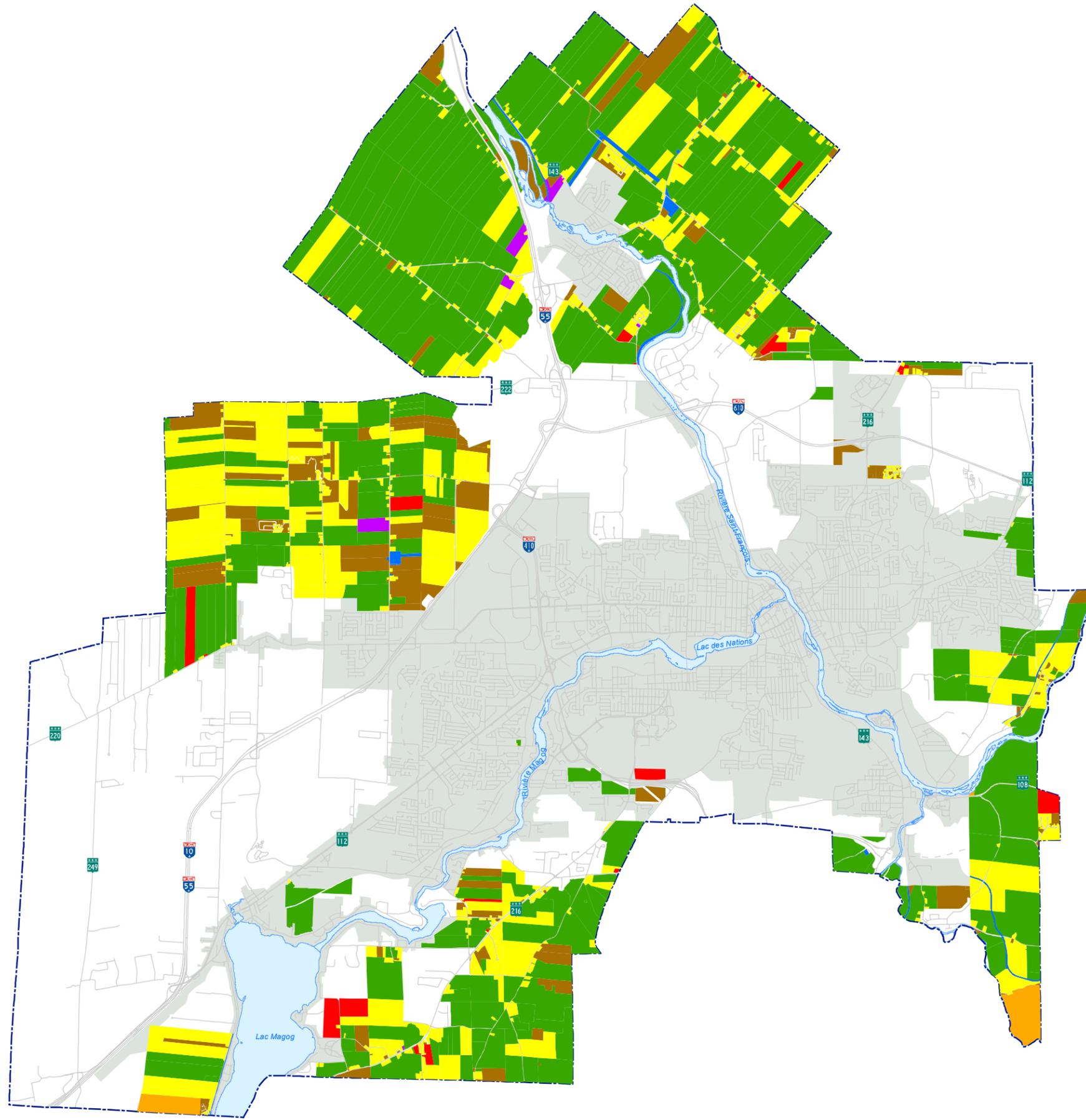
LOCALISATION



LÉGENDE

- Résidentielle (1403)
- Industrielle (7)
- Transport, communication et service public (21)
- Commerciale et service (22)
- Culturelle, récréative et de loisirs (5)
- Agriculture (263)
- Vacant (296)
- Périètre urbain
- Voie de circulation
- Voie de circulation projetée
- Rivière ou lac
- Limite municipale

Auteur : Division de la géomatique, Ville de Sherbrooke
Source des données : Ville de Sherbrooke
Date de prise de vue de la photographie : N/A
Date de mise à jour : 15 juin 2017
Préparé par : Frédéric Hamel
Fichier : ...\\vg3030h0F\2017 PDZA

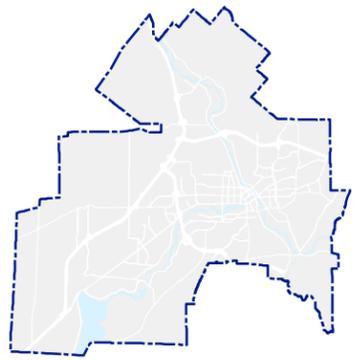


NAD83 / MTM zone 7

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

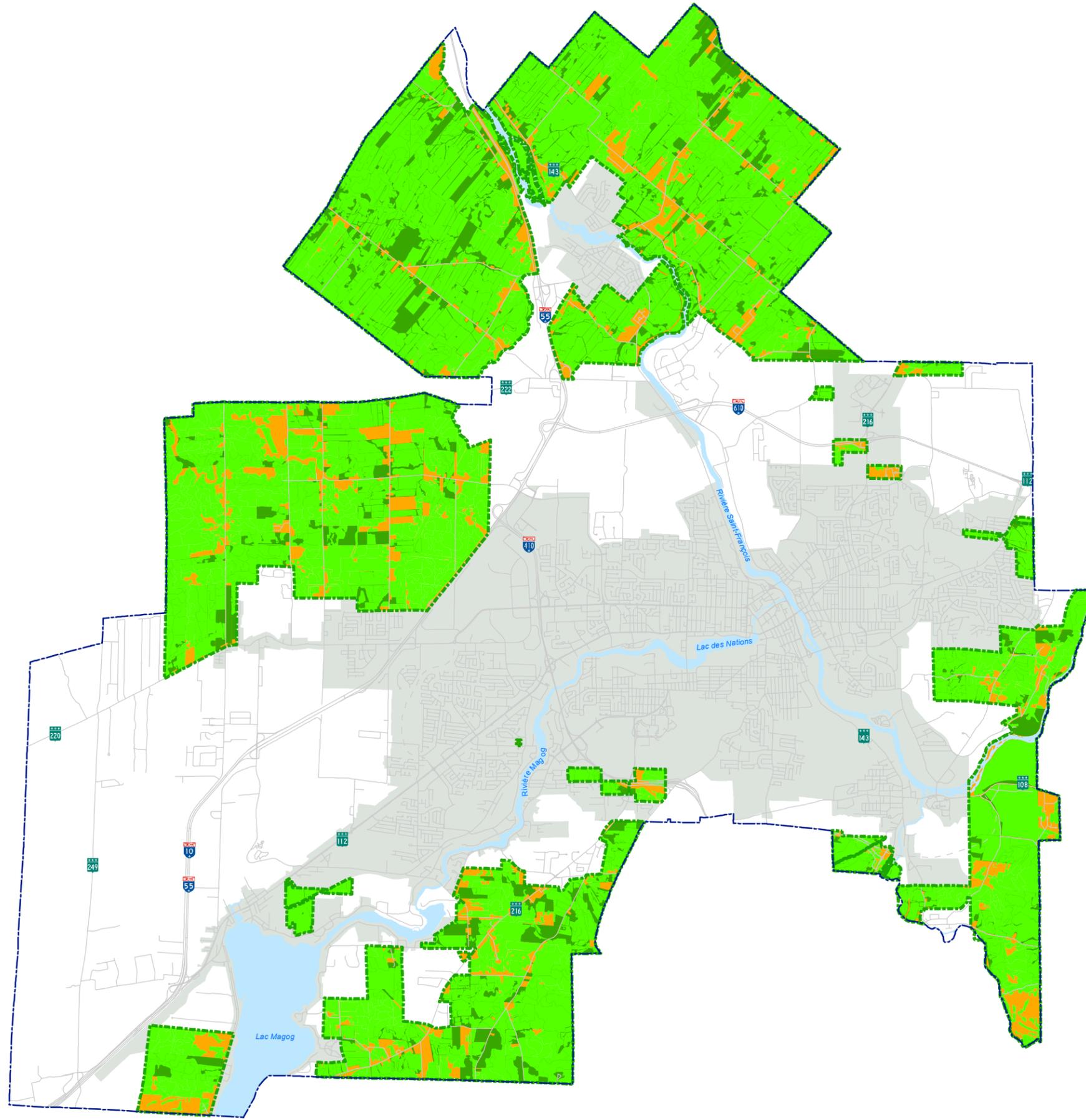
**Plan 15
Utilisation du sol
autre qu'agricole**

LOCALISATION



LÉGENDE

- Utilisation autre qu'agricole
- Terre en culture, friche ou boisé
- Agriculture
- Limite de la zone agricole permanente
- Périmètre urbain
- Voie de circulation
- Voie de circulation projetée
- Rivière ou lac
- Limite municipale



Source : - SIEF 4e inventaire, Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
- La Financière agricole du Québec (FADQ), 2016
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), 2015

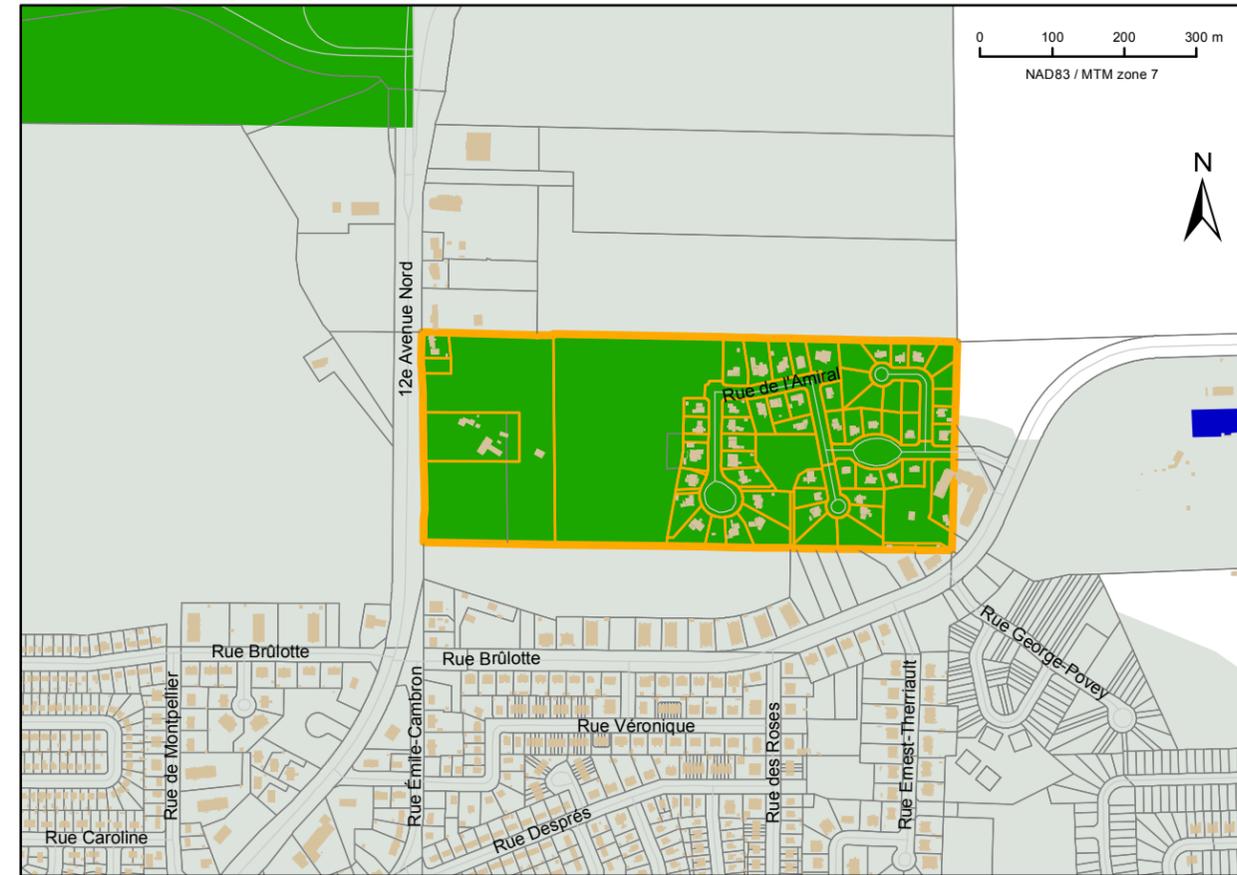
Auteur : Division de la géomatique, Ville de Sherbrooke
Source des données de base : Ville de Sherbrooke
Date de prise de vue de la photographie : N/A
Date de mise à jour : 15 juin 2017
Préparé par : Frédéric Hamel
Fichier : \\...lg3030h0F\2017 PDZA



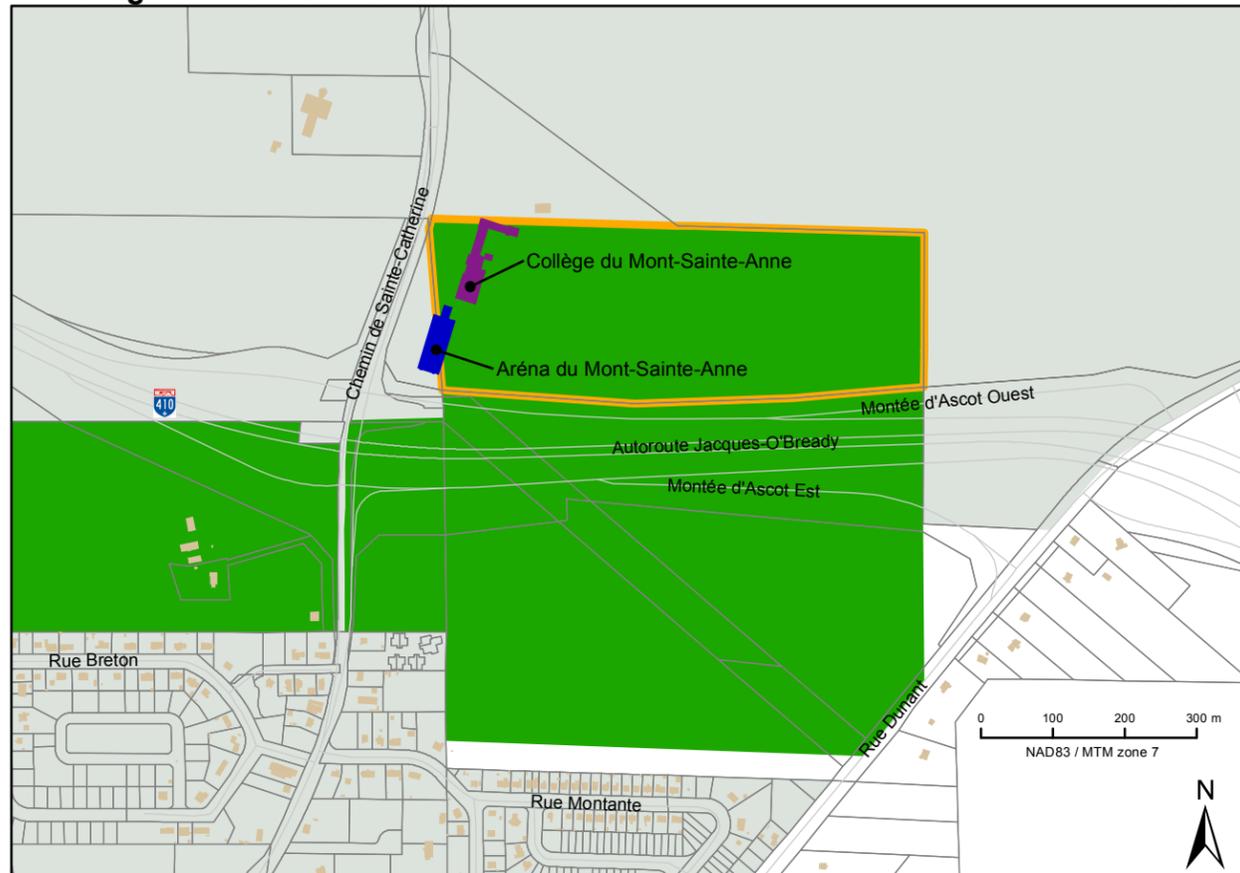
1- Autoroute 610



2- 12^e Avenue Nord



3- Collège du Mont-Sainte-Anne



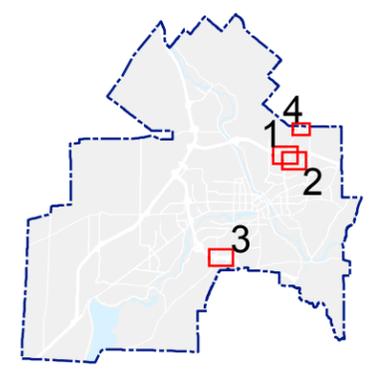
4- 12^e Avenue Nord/Chemin Duplessis



PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

Plan 16 Demandes d'exclusion

LOCALISATION



LÉGENDE

- Limite de zone d'exclusion
- Zone agricole permanente
- Périmètre urbain
- Bâtiment**
 - Hôpital
 - Municipal
 - École
 - Autres
- Lot
- Voie de circulation
- Limite municipale

Auteur : Division de la géomatique, Ville de Sherbrooke
Source des données : Ville de Sherbrooke
Date de prise de vue de la photographie : N/A
Date de mise à jour : 15 juin 2017
Préparé par : Frédéric Hamel
Fichier : ...lg3030h0F12017 PDZA



2.3.2. Demandes d'autorisation à la CPTAQ

Dans les décennies 1960 et 1970, le Québec vivait de grands changements dans l'occupation du territoire. L'urbanisation entraînait la perte importante de sols à haut potentiel pour l'agriculture et l'implantation de multiples usages non agricoles provoquait la déstructuration du milieu agricole. Devant cette situation, en 1978, le gouvernement du Québec a adopté la Loi sur la protection du territoire agricole, faisant en sorte d'identifier par décret le territoire prohibant l'utilisation du sol à des fins autres que l'agriculture, le morcellement des terres, l'enlèvement de sol arable et la coupe d'érables dans une érablière. La Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est devenue l'instance chargée de veiller à l'application de la loi devenue par la suite la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

La CPTAQ reçoit les différentes demandes en lien avec la zone agricole et rend les décisions relatives à celles-ci. Elle produit chaque année un rapport identifiant, entre autres, la nature des demandes reçues et le résultat des décisions rendues. L'analyse des demandes est regroupée en cinq catégories : « modifications des limites de la zone agricole », « implantation d'un nouvel usage », « usage accessoire ou agrandissement d'un usage existant » et « morcellement de ferme ». La cinquième catégorie regroupe les autres demandes comme l'aliénation foncière, l'acquisition de terres agricoles par les non-résidents et la coupe d'érables dans une érablière.

Le tableau 6 présente les résultats des décisions rendues pour la période 2004-2005 à 2015-2016 par la CPTAQ. On peut constater qu'avec 59, « l'implantation d'un nouvel usage » constitue la catégorie où l'on retrouve le plus grand nombre de décisions rendues. De ce nombre, 30 ont fait l'objet d'une autorisation, soit 51 % des demandes, totalisant une superficie de 17,78 ha. La catégorie « usage accessoire ou



Source : Ville de Sherbrooke

agrandissement d'un usage existant » représente celle où la superficie autorisée est la plus importante avec 103,5 ha et où le pourcentage d'autorisation est le plus élevé, soit 86,2 %. Aucune demande visant une inclusion à la zone agricole n'a été traitée au cours de cette période alors que la Ville de Sherbrooke a déposé six demandes d'exclusion, dont cinq ont été autorisées pour une superficie de 42,97 ha. En 15 ans, en ne tenant pas compte des dossiers visant une exclusion, la CPTAQ a procédé à l'analyse de 131 demandes, soit une moyenne de 8,7 demandes par année, dont 63 % ont fait l'objet d'une autorisation.

Tableau 6 – Résultats des décisions rendues par la CPTAQ pour la période 2004-2005 à 2015-2016

Nature de la demande	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	Total
Modification des limites de la zone agricole													
Exclusion													
Nombre de décisions rendues	0	0	0	0	3	0	2	0	1	0	0	0	6
Nombre d'autorisations	0	0	0	0	3	0	1	0	1	0	0	0	5
Superficie autorisée (ha)	0	0	0	0	18,6	0	24,0	0	0,3	0	0	0	42,97
Implantation d'un nouvel usage													
Nombre de décisions rendues	7	4	6	3	5	5	8	4	6	8	2	1	59
Nombre d'autorisations	2	2	3	0	3	1	5	3	2	6	2	1	30
Superficie autorisée (ha)	0,7	0,8	1,3	0	3,18	0,1	2,7	2,0	1,5	2,6	2,6	0,3	17,78
Usage accessoire ou agrandissement d'un usage existant													
Nombre de décisions rendues	0	2	3	2	7	3	3	3	1	0	1	4	29
Nombre d'autorisations	0	2	3	1	6	2	3	2	1	0	1	4	25
Superficie autorisée (ha)	0	1,1	0,4	0,2	66,0	6,00	23,5	1,0	0,1	0	3,7	1,5	103,5
Morcellement de ferme													
Nombre de décisions rendues	2	2	0	2	3	1	3	2	1	1	0	0	17
Nombre d'autorisations	1	1	0	0	1	1	2	2	0	0	0	0	8
Autre													
Nombre de décisions rendues	5	2	2	0	3	3	2	1	2	2	3	1	26
Nombre d'autorisations	3	2	1	0	3	1	2	1	2	2	2	1	20
Total													
Nombre de décisions rendues	14	10	11	7	21	12	18	10	11	11	6	6	137
Nombre d'autorisations	6	7	7	1	16	5	13	8	6	8	5	6	88
Taux d'autorisation sur le nombre de décisions rendues	0	0	0	00	18,6	0	24,0	0	0,3	0	0	0	68 %

Source : Rapports annuels de la CPTAQ de 2004 à 2016

Le plan 17 – *Décisions de la CPTAQ* localise quant à lui les décisions rendues depuis la création de la nouvelle Ville de Sherbrooke, de 2002 à 2016. Les autorisations, les refus, les rejets et les exclusions, incluant l'année 2017 pour cette catégorie, y sont illustrés. On peut constater que plusieurs autorisations ont été accordées dans la partie sud du territoire alors que les refus sont

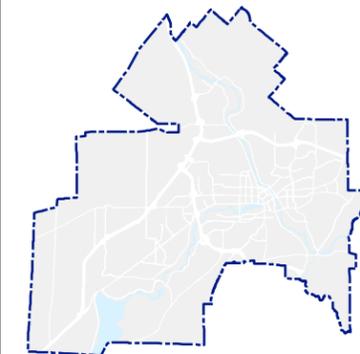
plus présents dans les secteurs nord et ouest, soit dans ceux où l'agriculture est plus dynamique. Le projet du prolongement de l'autoroute 410 a généré de nombreuses demandes d'autorisation, particulièrement dans le secteur de Lennoxville. En plus du tracé de l'autoroute, des autorisations ont été accordées pour différents éléments liés aux impacts de la présence de l'autoroute dans ce milieu : relocalisation d'un chemin, aménagement d'un bassin de rétention, aménagement d'un chemin d'accès, etc.



PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

Plan 17 Décisions de la CPTAQ

LOCALISATION



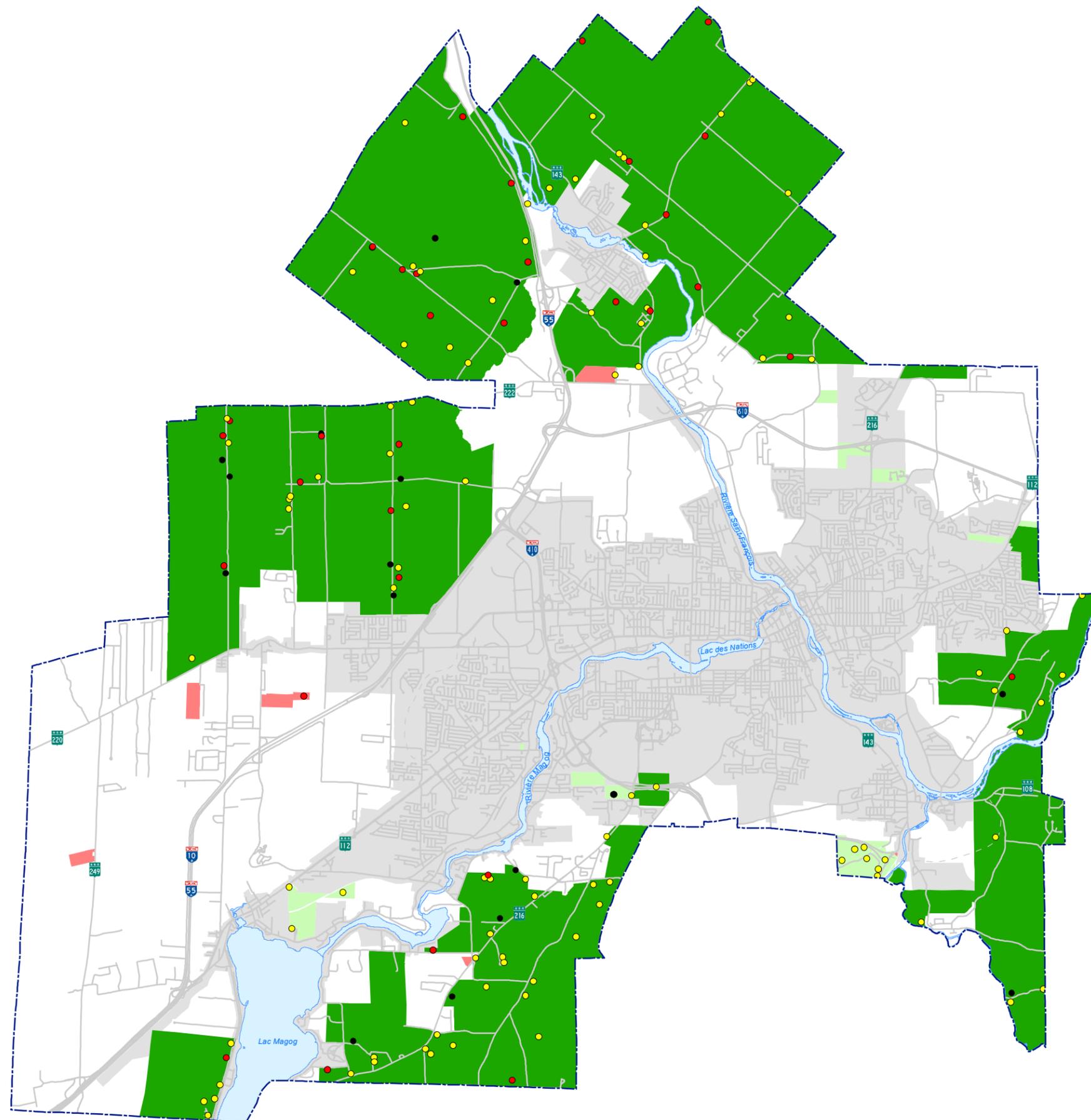
LÉGENDE

Décision (2002-2016)

- Autorisation
- Refus
- Rejet, Révision
- Exclusion (incluant 2017)

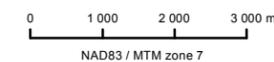
Type de zone agricole

- Décret
- Inclusion
- Périmètre urbain
- Voie de circulation
- Voie de circulation projetée
- Rivière ou lac
- Limite municipale



Source : Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

Auteur : Division de la géomatique, Ville de Sherbrooke
Source des données de base : Ville de Sherbrooke
Date de prise de vue de la photographie : N/A
Date de mise à jour : 15 juin 2017
Préparé par : Frédéric Hamel
Fichier : \\...lg3030h0F\2017 PDZA



2.3.3. Contraintes naturelles et anthropiques

À la lumière du plan 18 – *Contraintes naturelles*, on remarque que ces dernières ne sont pas très présentes en zone agricole. Elles sont surtout localisées le long des cours d'eau, formant tantôt des plaines inondables tantôt des zones exposées aux glissements de terrain. Les premières sont plus fortement représentées dans les parties nord et sud-est du territoire, où on retrouve des zones de grand courant le long des rivières Saint-François et Massawippi. Quant aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain, elles sont situées un peu partout en zone agricole, signe d'un territoire accidenté. Une aire d'intérêt écologique protégée se trouve dans le bassin versant du ruisseau Kee, à l'ouest de l'autoroute 55. Il s'agit d'une compensation pour un milieu humide d'une superficie de 1,8 ha, octroyée en 2007 par le MDDELCC. Enfin, quelques milieux humides de trois ha et plus sont recensés un peu partout en zone agricole. Ils jouent un rôle majeur de purificateur et de régulateur des débits et niveaux de l'eau. Les milieux montrés sur le plan 18 n'ont pas fait l'objet d'un inventaire exhaustif et sont montrés à titre indicatif. Avant tout projet de développement, ils doivent faire l'objet d'une caractérisation et d'une délimitation plus précise.



Source : Ville de Sherbrooke

Si les contraintes naturelles sont peu présentes dans la zone agricole, les contraintes anthropiques le sont encore moins, témoignant que les activités humaines se sont concentrées dans les milieux rural et urbain (voir le plan 19 - *Contraintes anthropiques*). Les anciens dépotoirs, au nombre de quatre, sont ceux qui ont laissé une plus grande trace, étant localisés dans toutes les zones géographiques du territoire. Viennent ensuite les cimetières automobiles (3), principalement concentrés dans l'ouest et le sud-ouest du territoire, et les carrières et sablières (2), concentrées dans le secteur nord de la ville. La plupart de ces usages sont en droit acquis ou ont été autorisés par la CPTAQ. La zone agricole compte également deux postes de transformation électrique, un ouvrage de captage de l'eau souterraine, un site de récupération

de métaux, de même qu'un terrain contaminé. Malgré la forte présence du réseau routier supérieur sur le territoire de Sherbrooke, et hormis l'autoroute 55 scindant la zone agricole de



Source : Ville de Sherbrooke

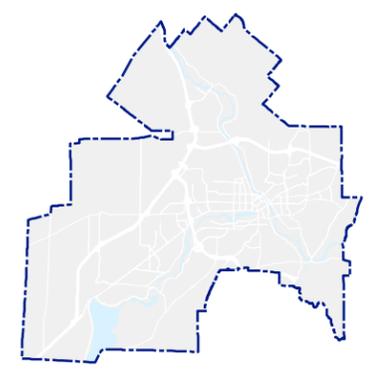
l'ancien territoire de l'arrondissement de Brompton en deux, ce dernier ne constitue pas une contrainte à l'agriculture, étant majoritairement localisé en dehors de la zone agricole. Notons cependant que le prolongement de l'autoroute 410 viendra diviser en deux le terrain du Centre de recherche et de développement de Sherbrooke d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.



PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

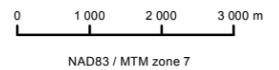
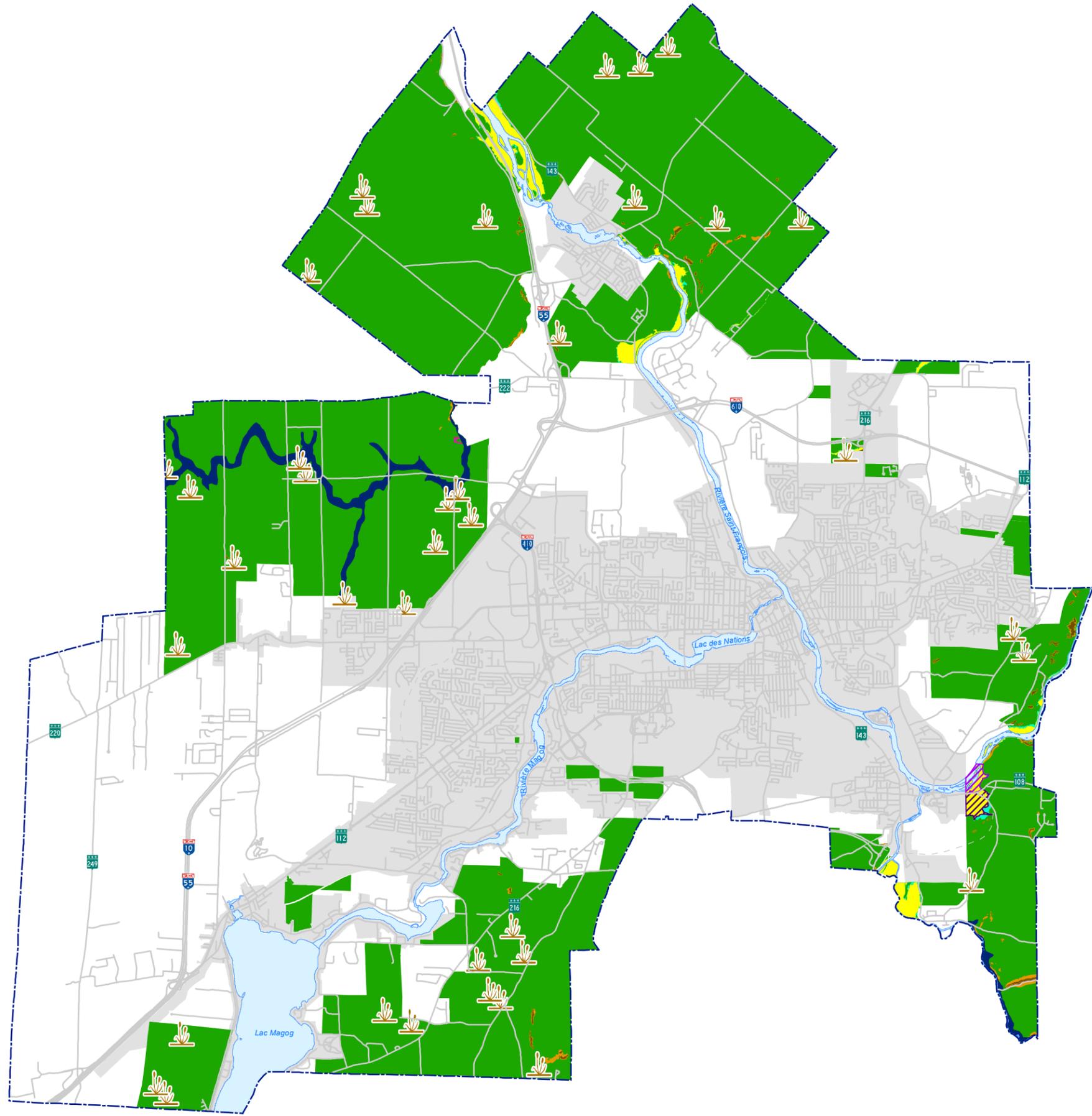
Plan 18 Contraintes naturelles

LOCALISATION



LÉGENDE

-  Milieu humide de 3 ha et plus
- Zone inondable**
-  Récurrence 0-20 ans
-  Récurrence 20-100 ans
-  Sans récurrence
- Zone inondable par embâcle**
-  Zone à risque modéré
-  Zone à risque élevé
-  Aire d'Intérêt écologique protégée
- Zone potentiellement exposée aux glissements de terrain**
-  Talus
-  Bande de protection
-  Zone agricole permanente
-  Périmètre urbain
-  Voie de circulation
-  Voie de circulation projetée
-  Rivière ou lac
-  Limite municipale



Auteur : Division de la géomatique, Ville de Sherbrooke
Source des données de base : Ville de Sherbrooke
Date de prise de vue de la photographie : N/A
Date de mise à jour : 15 juin 2017
Préparé par : Frédéric Hamel
Fichier : \\...lg3030h0F\2017 PDZA



PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

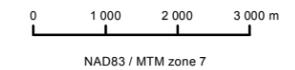
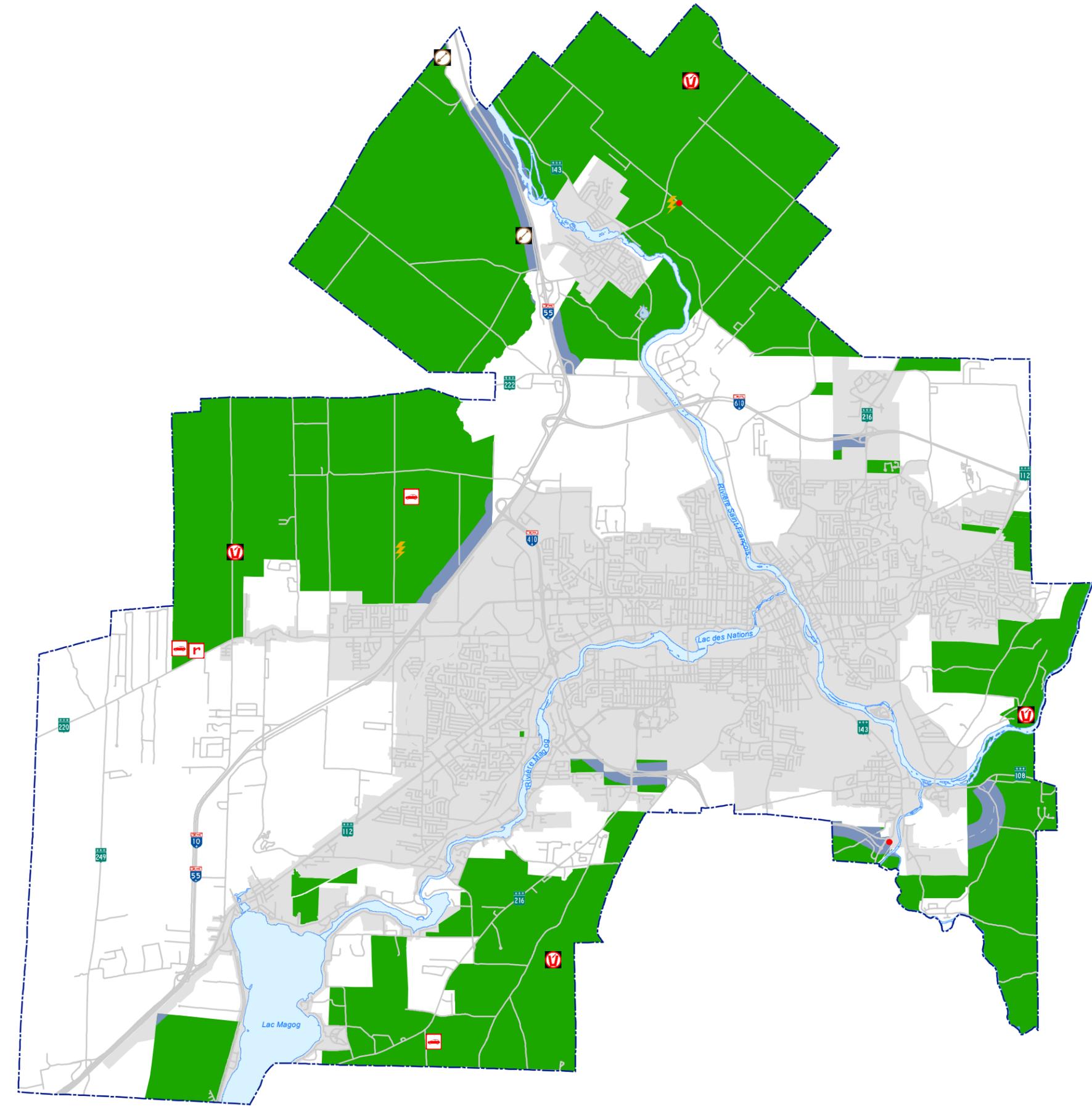
**Plan 19
Contraintes anthropiques**

LOCALISATION



LÉGENDE

- Poste de transformation électrique
- Ouvrage de captage d'eau souterraine
- Terrain contaminé
- Matière résiduelle
- Carrière et sablière
- Cimetière automobile
- Ancien dépotoir
- Secteur de niveau sonore élevé
- Zone agricole permanente
- Périmètre urbain
- Voie de circulation
- Voie de circulation projetée
- Rivière ou lac
- Limite municipale



NAD83 / MTM zone 7

Auteur : Division de la géomatique, Ville de Sherbrooke
Source des données de base : Ville de Sherbrooke
Date de prise de vue de la photographie : N/A
Date de mise à jour : 15 juin 2017
Préparé par : Frédéric Hamel
Fichier : \\...lg3030h0F\2017 PDZA



2.3.4. Faits saillants

- Les codes d'utilisation autres qu'agricoles représentent 38,75 % de la zone agricole, et peut-être moins compte tenu du fait que les unités d'évaluation ne représentent pas fidèlement la réalité terrain.
- Dans le SADR, le développement résidentiel dans les affectations Agricole et Agricole Forestière en zone agricole est autorisé uniquement en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, à l'exception de deux projets approuvés en zone agricole permanente.
- Pour la période 2004-2005 à 2015-2016, 51 % des demandes visant l'implantation d'un nouvel usage ont été autorisées (pour une superficie de 17,78 ha), 86,2 % des demandes visant un usage accessoire ou l'agrandissement d'un usage existant ont été acceptées (pour une superficie de 103,5 ha) et cinq des six demandes d'exclusion qui ont été déposées ont été autorisées pour une superficie de 42,97 ha par la CPTAQ.
- On peut constater que plusieurs autorisations de la CPTAQ ont été accordées dans la partie sud du territoire alors que les refus sont plus présents dans le nord et dans l'ouest, soit dans les secteurs où l'agriculture est plus dynamique.
- Les contraintes naturelles ne sont pas très présentes en zone agricole. Elles sont surtout localisées le long des cours d'eau, formant des plaines inondables ou des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.
- Les contraintes anthropiques sont également peu présentes en zone agricole, témoignant que les activités humaines se sont concentrées dans les milieux rural et urbain. On en dénombre 15 au total.
- Malgré la forte présence du réseau routier supérieur sur le territoire de Sherbrooke, ce dernier ne constitue pas une contrainte à l'agriculture, étant majoritairement localisé en dehors de la zone agricole. Notons cependant que le prolongement de l'autoroute 410

viendra diviser en deux le terrain du Centre de recherche et de développement de Sherbrooke d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

2.4. Portrait des activités agricoles

Les données de cette section proviennent majoritairement de l'enregistrement des exploitations agricoles auprès du MAPAQ entre 1993 et 2015. Pour décrire les caractéristiques agricoles de Sherbrooke, ce sont principalement les données de 2015 qui seront utilisées. Les comparaisons avec les autres MRC estriennes s'effectueront sur la base des données de 2010, les données de 2015 n'étant pas disponibles pour ces dernières. Il est également à noter que les données de 2015 pour la Ville de Sherbrooke sont provisoires, en ce sens qu'elles n'ont pas été validées et que certaines d'entre elles pourraient éventuellement être corrigées. Malgré tout, elles sont utilisées afin de tracer le portrait le plus à jour possible.

Conformément au Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations, les exploitants agricoles doivent s'enregistrer auprès du MAPAQ, en fournissant les données relatives à leurs activités de production. Pour être admissible à l'enregistrement, l'entreprise doit démontrer qu'elle a généré, au cours de l'année civile précédente, un revenu brut annuel égal ou supérieur à la valeur minimale de 5 000 \$. Les entreprises œuvrant en agriculture ne sont donc pas toutes comprises dans les données provenant des fiches d'enregistrement. Ces renseignements fournissent toutefois un portrait des principales entreprises agricoles du territoire. Afin de compléter le portrait, d'autres sources d'information s'ajouteront.

2.4.1. Le nombre et l'évolution des exploitations agricoles enregistrées auprès du MAPAQ

Dans le tableau 7, il est possible de voir le nombre d'entreprises agricoles qui ont été enregistrées auprès du MAPAQ, conformément au Règlement sur l'enregistrement des

exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations, entre 1993 et 2015. En 2015, la Ville compte 71 exploitations agricoles enregistrées. Une diminution de 28 % a été enregistrée entre 1993 et 2015. La diminution est beaucoup plus marquée comparativement à la région de l'Estrie, qui a enregistré quant à elle une diminution de 10 % entre 1993 et 2010. Le nombre d'exploitations agricoles reste, somme toute, relativement stable depuis 2000, hormis en 2007 où une diminution plus marquée s'est fait sentir. Le regain entre 2007 et 2010 est surtout lié à l'augmentation de huit exploitations agricoles, principalement dans les fourrages et les bovins de boucherie.

Questionnaire : Les réponses au questionnaire proviennent d'entreprises agricoles ayant différents profils au niveau de la production principale : laitier (2), bovins de boucherie (3), céréales et protéagineux (5), horticulture ornementale (2), fourrages pour la vente (3), acériculture (3), cultures abritées (1), fruits (1) et légumes (3 dont 2 en processus de devenir biologique). Dix répondants déclarent ne pas avoir de seconde production.

Si on observe l'évolution sur un peu plus de 20 ans (1993 à 2015), on remarque que ce sont les exploitations dans les secteurs du lait (-24), des bovins de boucherie (-17) et de la volaille (-5) qui ont diminué en nombre absolu. Au contraire, les exploitations dont le nombre a augmenté ont comme principale source de revenu le fourrage (foins) (7), les grandes cultures (4) et les légumes (3). On peut donc affirmer que les exploitations de production animale tendent à diminuer, alors que celles de production végétale tendent à augmenter.



Source : Ville de Sherbrooke

Tableau 7 – Évolution du nombre d'entreprises agricoles enregistrées selon la principale source de revenu pour Sherbrooke

Principale source de revenu	Nombre d'exploitations agricoles par année							Variation 1993-2015 (%)
	1993	1997	2000	2004	2007	2010	2015p	
Bovins de boucherie	30	28	18	19	16	20	13	- 17 (-57 %)
Lait	35	31	26	21	17	14	11	- 24 (-69 %)
Foins	4	2	1	-	2	8	11	7 (175 %)
Fruits	5	8	7	7	5	4	6	1 (20 %)
Ovins	4	1	-	1	3	4	5	1 (25 %)
Grandes cultures	1	-	2	2	3	3	5	4 (400 %)
Légumes	2	3	2	1	2	2	5	3 (150 %)
Horticulture	6	4	4	6	3	5	4	- 2 (-33 %)
Autres élevages	1	2	3	1	2	-	3	2 (200 %)
Chevaux	-	1	1	2	1	2	3	3 (s. o.)
Acériculture	2	2	1	4	3	2	3	1 (50 %)
Cultures abritées	3	2	2	4	2	3	1	-2 (-67 %)
Porcs	-	-	-	1	1	1	1	1 (s. o.) ²
Volailles	5	1	-	-	-	-	-	- 5 (-100 %)
Aquiculture	-	-	-	-	-	-	-	s. o.
Veaux lourds	-	-	-	-	-	-	-	s. o.
Autres	-	-	-	1	-	-	-	s. o.
Total	98	85	67	70	60	68	71	- 27 (-28 %)

Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles (Données préliminaires pour 2015)

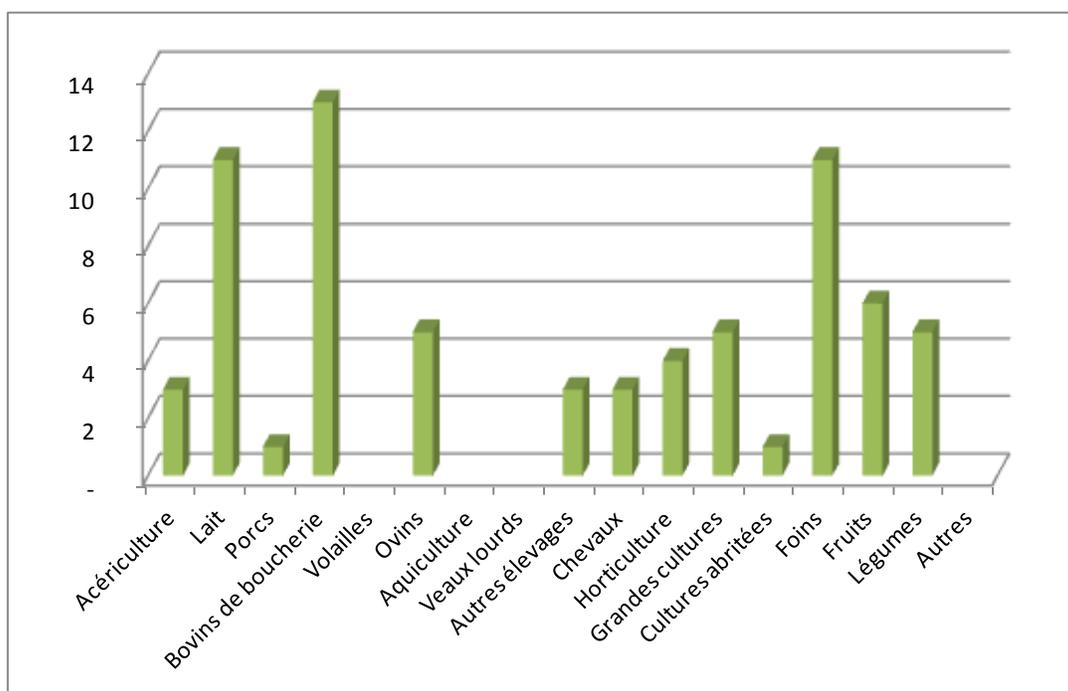
Le plan 20 - *Exploitations agricoles selon la principale source de revenu* montre la répartition géographique des EAE. La localisation n'est pas précise et ne montre pas l'ensemble des terres utilisées à des fins agricoles. Cependant, on constate que les secteurs nord et sud sont

² Lorsqu'indiqué s. o., c'est que le pourcentage de variation entre 1993 et 2015 ne peut pas être calculé, faute de données en 1993.

davantage en exploitation que les secteurs à ouest et est de la ville. Alors qu'il y a une concentration des productions animales dans le nord de la ville, le sud se distingue par la prédominance des productions végétales. Dans ce dernier secteur, on retrouve également une production de bovins de boucherie et une de chevaux ainsi que les trois productions acéricoles. Ces dernières se concentrent donc au sud de la ville, là où il y a un potentiel acéricole comme le plan 11 l'a montré un peu plus tôt.

La figure 6 montre qu'en 2015 les principales sources de revenu des exploitations agricoles se concentrent dans les bovins de boucherie (18 %), le lait (16 %) et les fourrages (foins) (16 %). Les petits fruits viennent ensuite avec 9 % des exploitations agricoles.

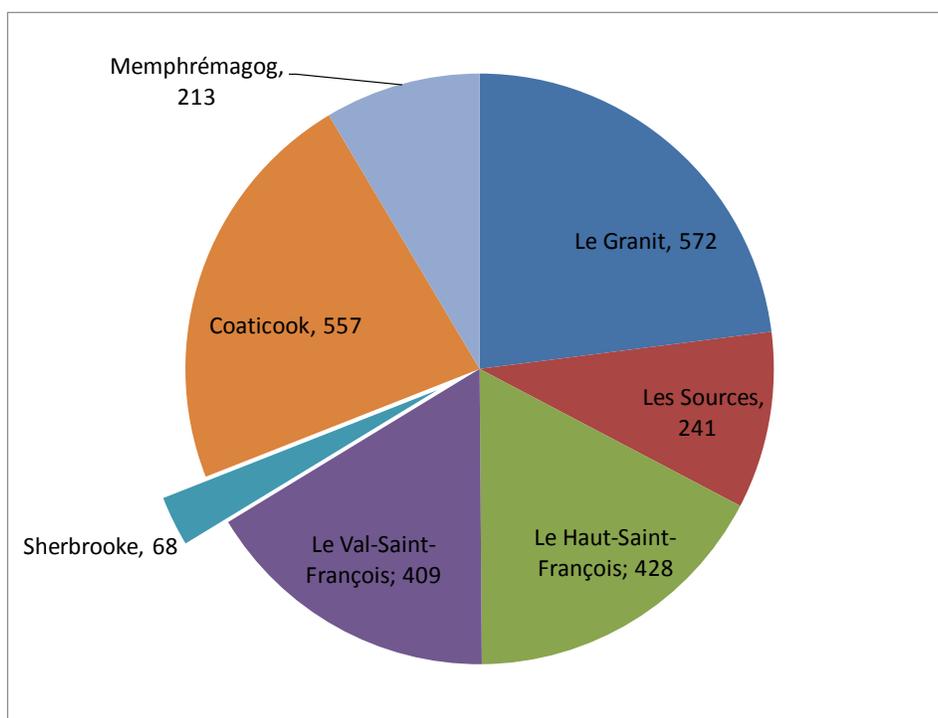
Figure 6 – Répartition du nombre d'entreprises selon la principale source de revenu pour Sherbrooke en 2015



Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles (Données préliminaires pour 2015)

Comme le montre la figure 7, en 2010, les 68 exploitations agricoles enregistrées sur le territoire de la ville de Sherbrooke représentent 2,8 % du total de l’Estrie (2 581 entreprises). Elle est celle des MRC de l’Estrie où l’on trouve le plus petit nombre d’exploitations agricoles.

Figure 7 – Nombre d'exploitations agricoles par MRC/Ville en 2010



Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles, 2010

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

**Plan 20
Exploitations agricoles selon la principale source de revenu**

LOCALISATION



LÉGENDE

- Bovins de boucherie
- Chevaux
- Lait
- Ovins
- Porcs
- Autres élevages
- Acériculture
- Cultures abritées
- Foins
- Fruits
- Grandes cultures
- Horticulture
- Légumes
- Zone agricole permanente
- Périmètre urbain
- Voie de circulation
- Voie de circulation projetée
- Rivière ou lac
- Limite municipale

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), 2015

Auteur : Division de la géomatique, Ville de Sherbrooke

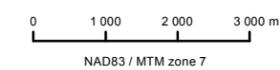
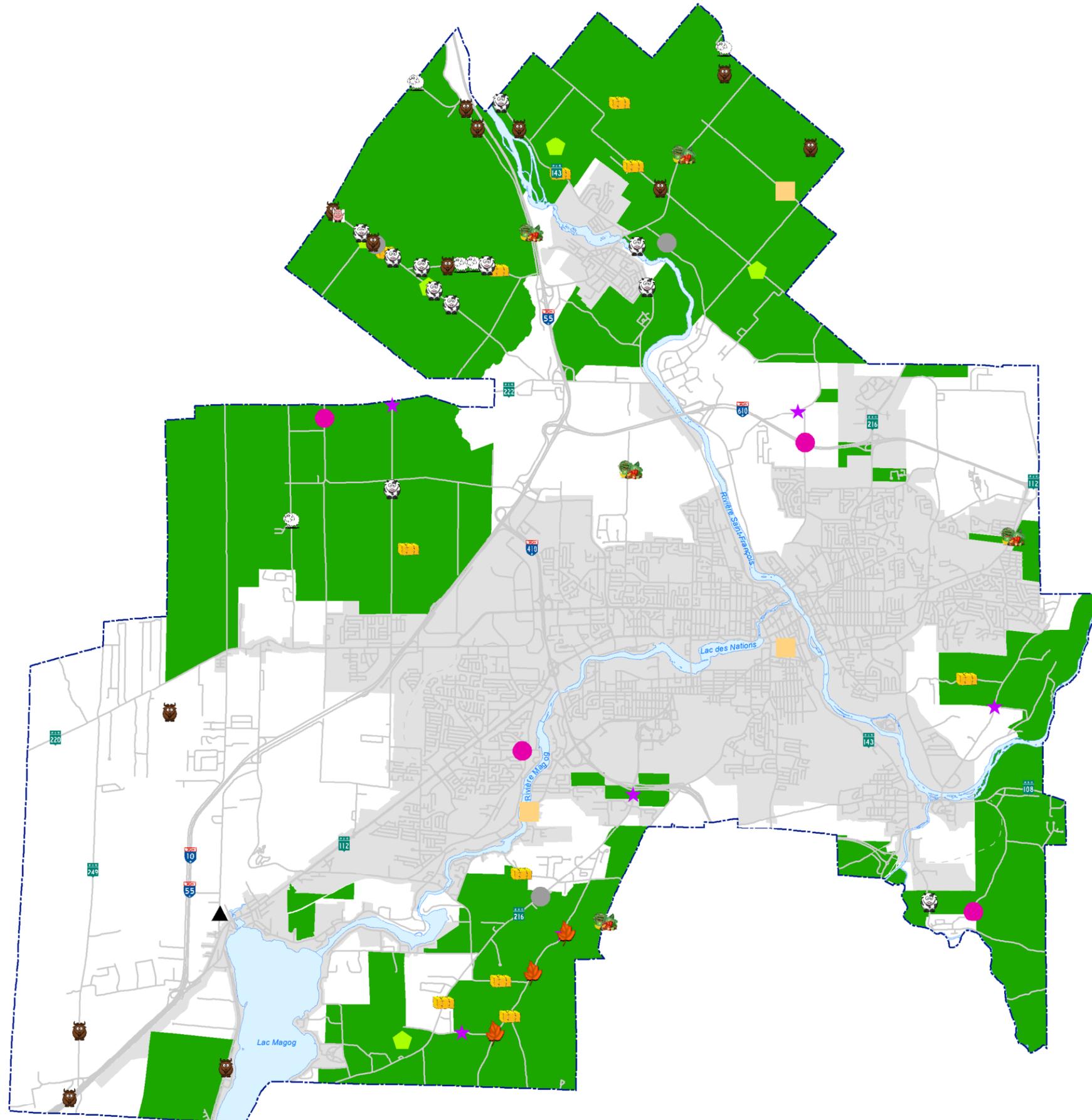
Source des données de base : Ville de Sherbrooke

Date de prise de vue de la photographie: N/A

Date de mise à jour : 15 juin 2017

Préparé par : Frédéric Hamel

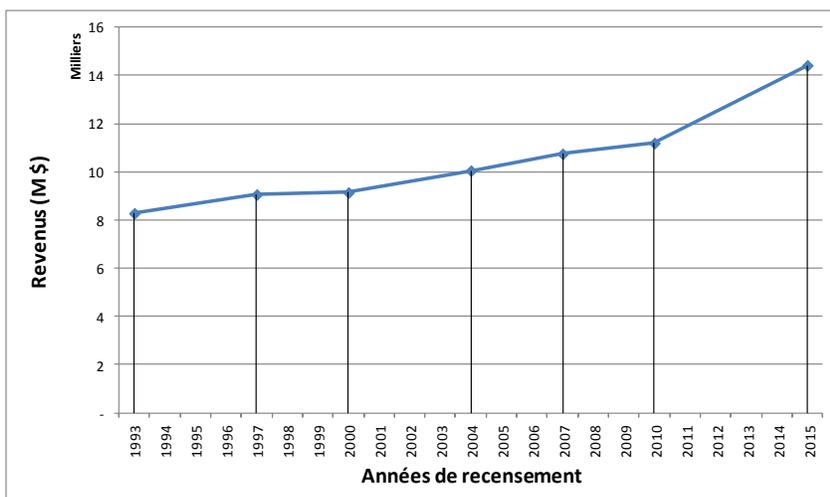
Fichier : \\...lg3030h0F2017_PDZA



2.4.2. Les revenus, les dépenses et les valeurs en capital des entreprises agricoles

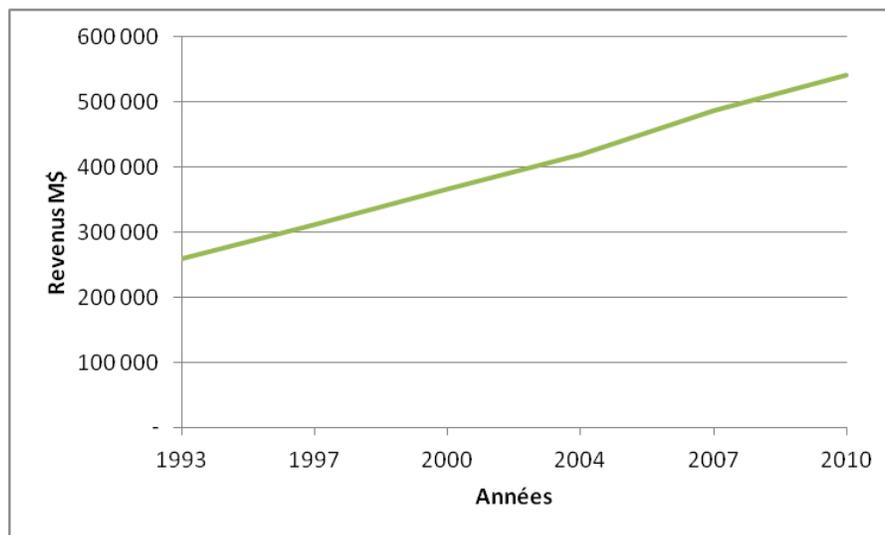
En 2015, les 71 exploitations agricoles enregistrées génèrent des revenus totaux d'un peu plus de 14,4 millions de dollars. En 2010, il y avait 68 exploitations agricoles enregistrées qui généraient des revenus totaux d'un peu plus de 11,1 millions de dollars, soit environ 2 % du total estrien (541,5 M\$). La Ville enregistre les revenus agricoles les plus faibles de toutes les MRC de l'Estrie, suivie par la MRC de Memphrémagog (28,2 M\$) (MAPAQ, 2010). En regardant la figure 8, on constate que les revenus des EAE sont en constante évolution entre 1993 et 2015 (augmentation de 74 % sur 22 ans), et ce, même si le nombre d'exploitations agricoles dans cette même période a connu une diminution de près de 30 %. Les revenus ont également augmenté en Estrie, mais dans une moindre proportion, soit de 52 % (figure 9), tandis que le nombre d'EAE a diminué de 10 % pour la période allant de 1993 à 2010. On peut conclure que certaines entreprises agricoles de la ville de Sherbrooke se sont consolidées sur le plan financier.

Figure 8 – Évolution des revenus des exploitations agricoles enregistrées pour Sherbrooke de 1993 à 2015



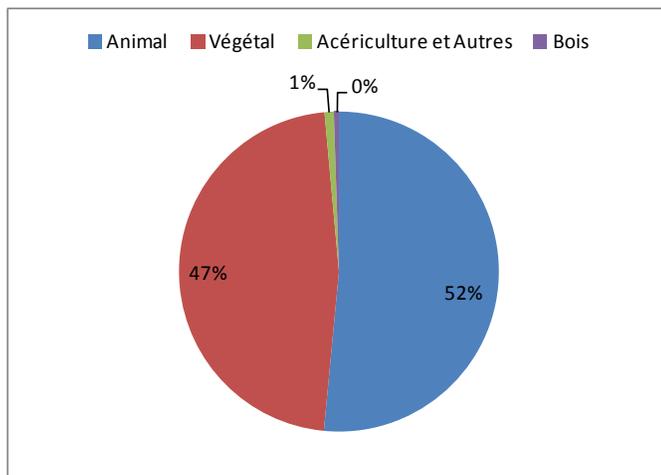
Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles (Données préliminaires pour 2015)

Figure 9 – Évolution des revenus entre 1993 et 2010 pour l’Etrie



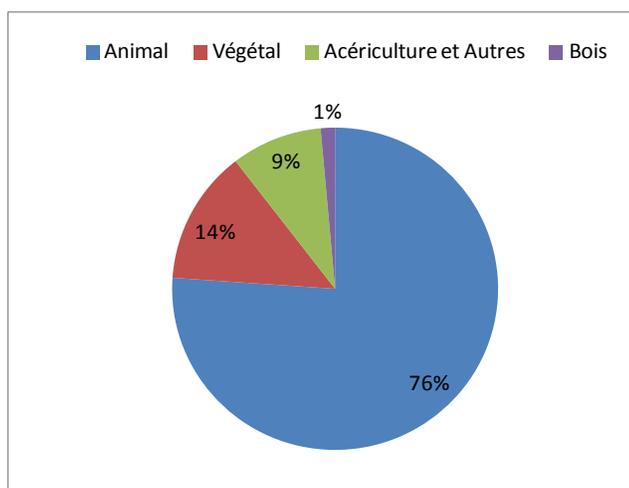
Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles, 2010

Figure 10 – Revenus agricoles par secteur de production pour Sherbrooke en 2015



Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles (Données préliminaires pour 2015)

Figure 11 – Revenus agricoles par secteur de production pour l'Estrie en 2010



Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles, 2010

En comparant les figures 10 et 11, on constate de grandes disparités entre les sources de revenu agricole de Sherbrooke et de la région de l'Estrie, en considérant que les revenus agricoles de 2015 pour la région de l'Estrie seraient similaires à ceux de 2010. Premièrement, alors que la

région compte 76 % des revenus agricoles provenant du secteur animal, cette proportion est de 52 % pour la ville de Sherbrooke. En fait, les revenus agricoles de celle-ci sont presque équivalents entre les secteurs animal (52 %) et végétal (47 %). Ensuite, les revenus agricoles du secteur acéricole sont peu importants pour la ville (1 %), alors que pour la région, cela semble être une industrie plus présente (9 % des revenus). Les revenus du secteur du bois sont considérés comme marginaux à Sherbrooke (74 000 \$ en 2015). En conséquence, certains secteurs de la production agricole semblent sous-exploités ou moins propices à Sherbrooke, comparativement à l'Estrie.

Le tableau 8 montre l'évolution du nombre d'entreprises agricoles selon la strate de revenus totaux bruts. La Ville de Sherbrooke est passée de 68 déclarants ayant des revenus supérieurs à 5 000 \$ en 2010 à 63 en 2015.

Tableau 8 – Évolution du nombre d'entreprises agricoles selon la strate de revenus pour Sherbrooke

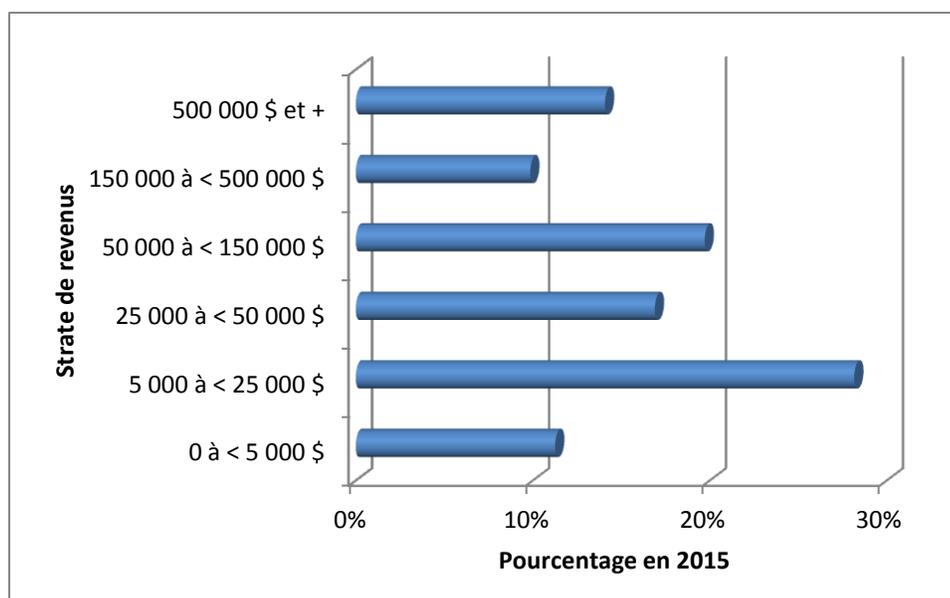
Strate de revenus	1993	1997	2000	2004	2007	2010	2015
0 à < 5 000 \$	N/D	36	28	14	14	5	8
5 000 à < 25 000 \$	40	32	20	23	18	25	20
25 000 à < 50 000 \$	18	13	10	10	10	14	12
50 000 à < 150 000 \$	9	21	20	20	12	9	14
150 000 à < 500 000 \$	30	17	15	15	15	13	7
500 000 \$ et +	1	2	2	2	5	7	10
Total	N/D	121	95	84	74	73	71
5 000 \$ et +	98	85	67	70	60	68	63

Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles (Données préliminaires pour 2015)

Puis, la figure 12 montre la répartition du nombre d'entreprises agricoles selon la strate de revenus totaux bruts. En 2015, sur les 71 exploitations agricoles enregistrées, 8 (soit 11,3 %) ont des revenus inférieurs à 5 000 \$ étant donné qu'elles sont en démarrage. Leur plan d'affaires

ainsi que leurs investissements agricoles démontrent qu'elles auront un revenu supérieur à 5 000 \$ l'année suivante ou très prochainement. Si la plus grande part des entreprises (28,2 %) déclarent avoir gagné des revenus se situant entre 5 000 \$ et 25 000 \$, la part de celles gagnant entre 50 000 \$ et 150 000 \$ est non négligeable, soit 19,7 %. Celles gagnant 500 000 \$ et plus ne sont pas non plus à négliger, avec 14,1 %. Ce qui porte à croire que quelques entreprises agricoles possèdent un revenu d'appoint. Ce constat sera aussi vu dans la section du *Profil des producteurs et de la relève agricoles*.

Figure 12 – Répartition du nombre d'entreprises agricoles en % selon la strate de revenus totaux bruts pour Sherbrooke en 2015



Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles (Données préliminaires pour 2015)

Questionnaire : Sur les 18 agriculteurs répondants, 61 % (11) mentionnent que l'agriculture représente leur revenu principal. Un gagne moins de 5 000 \$, le plus grand nombre (5) gagnent entre 5 000 \$ et 25 000 \$, deux gagnent entre 25 000 \$ et 50 000 \$, un entre 50 000 \$ et 100 000 \$, trois entre 100 000 \$ et 150 000 \$, deux entre 150 000 \$ et 500 000 \$, enfin, quatre gagnent 500 000 \$ et plus.

Les données du Recensement de l'agriculture 2011 de Statistique Canada permettent de compléter les données du MAPAQ sur les revenus agricoles des EAE. Comme ces derniers ont été suffisamment traités précédemment, les dépenses et le capital agricole des fermes déclarantes seront davantage analysés ici. Pour la ville de Sherbrooke, les dépenses se situent à 10,7 millions de dollars. Il s'agit principalement de dépenses en salaires (21 %), en intrants (19 %, si on considère les aliments pour animaux ainsi que le carburant) et en frais d'intérêts (8 %). Pour la région de l'Estrie, la première source de dépenses est pour les aliments pour animaux (25 %) et la quatrième pour l'achat d'animaux et de volailles (7 %). Ceci témoigne, encore une fois, que les productions agricoles de Sherbrooke sont moins concentrées dans l'animalier. Les frais d'intérêts sont similaires, 7 % pour l'Estrie, et les dépenses en salaires sont moindres pour l'Estrie (12 %). La main d'œuvre des fermes sherbrookoises provient plus souvent de l'extérieur de la famille. Les dépenses moyennes par ferme sont également plus élevées en Estrie (156 000\$), comparativement à Sherbrooke (100 000\$). L'achat d'intrants et de services s'avère donc moins important à Sherbrooke, relativement à l'Estrie. Le capital agricole moyen par ferme est également moins imposant à Sherbrooke (814 000\$), relativement à l'Estrie (910 000\$). Voir les tableaux 9 à 11 à cet effet.

Tableau 9 – Revenus totaux, dépenses et valeur du capital agricole pour Sherbrooke et l'Estrie

Territoire	Nombre de fermes déclarantes ³	Revenu total brut (M\$)	Dépense de fonctionnement (M\$)	Dépense moyenne par ferme (\$)	Capital agricole total (M\$)	Capital agricole moyen par ferme (\$)
Sherbrooke	101	14,4	10,7	100 000	82,2	814 000
Estrie	2730	526,0	427,0	156 000	2 484,4	910 000

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2011, tableaux 004-0233, 004-0234 et 004-0235. Consulté sur le site le 28 mars 2017.

³ Le « nombre total de fermes déclarantes » ne correspond pas à la somme des parties, car les fermes ayant déclaré plus d'une catégorie (ou activité) ne sont comptées qu'une seule fois.

Tableau 10 – Principales dépenses d'exploitation des fermes déclarantes pour Sherbrooke

Principales dépenses d'exploitation	Sherbrooke	
	(M\$)	%/total
Dépenses totales en salaires	2,2	21 %
Aliments pour animaux, de compléments et de foin	1,4	13 %
Frais d'intérêts de l'exploitation agricole	0,9	8 %
Dépenses en carburant (diesel, essence, huile, bois, gaz naturel, propane, etc.)	0,6	6 %

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2011, tableau 004-0235. Consulté sur le site le 28 mars 2017.

Tableau 11 – Principales dépenses d'exploitation des fermes déclarantes pour l'Estrie

Principales dépenses d'exploitation	Estrie	
	(M\$)	%/total
Aliments pour animaux, de compléments et de foin	107,8	25 %
Dépenses totales en salaires	49,6	12 %
Frais d'intérêts de l'exploitation agricole	31,9	7 %
Achats d'animaux et de volailles	29,7	7 %

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2011, tableau 004-0235. Consulté sur le site le 28 mars 2017.

Lorsqu'on observe le tableau 12, on remarque que la valeur des terres et des bâtiments est plus élevée à Sherbrooke (83,2 %) comparativement à l'Estrie (77,8 %), témoignant de la proximité de la ville, principal centre de la région. On constate également que les valeurs pour la machinerie et les animaux et volailles sont plus importantes en Estrie. La valeur totale du capital agricole est d'un peu plus de 82 millions de dollars pour la ville. On peut conclure que les investissements agricoles sont, de façon générale, moindres à Sherbrooke relativement à l'Estrie.

Tableau 12 – Capital agricole pour l'Estrie et Sherbrooke

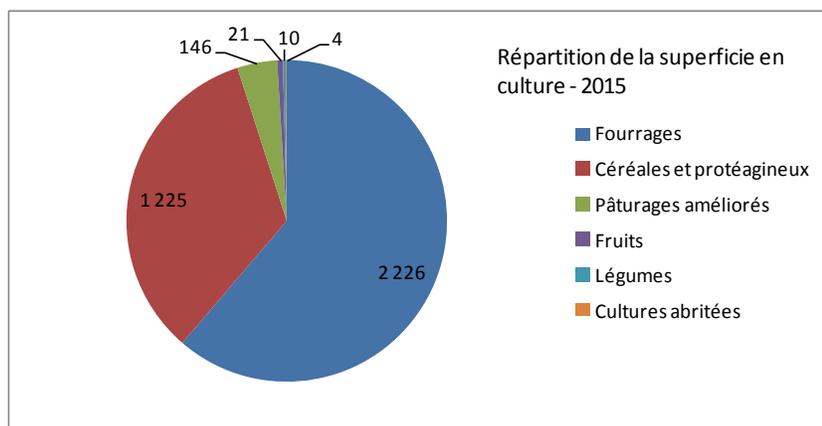
Capital agricole selon le type	Estrie		Sherbrooke	
	(M\$)	%/total	(M\$)	%/total
Valeur totale des terres et bâtiments	1 933,2	77,8 %	68,4	83,2 %
Valeur de l'ensemble de la machinerie	350,2	14,1 %	9,8	11,9 %
Valeur des animaux et des volailles	201,1	8,1 %	4	4,9 %
Total du capital agricole	2484,4	100 %	82,2	100 %

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2011, tableau 004-0234.
Consulté sur le site le 28 mars 2017.

2.4.3. Productions végétales

En 2015, la superficie cultivée, à l'exception de celle des arbres de Noël et de l'horticulture ornementale, qui ne peut être divulguée faute de données, est de 3 694 ha. Il s'agit d'une hausse des superficies en culture de 8 % par rapport à 2010. À ce moment, la superficie cultivée représentait près de 2,7 % de la superficie cultivée en Estrie. Les fourrages comptent pour la plus grande part (60 %), suivent après les céréales et protéagineux pour 33 % et les pâturages améliorés pour 4 % des superficies en culture. La figure 13 représente ces proportions.

Figure 13 – Répartition de la superficie en culture en hectares pour Sherbrooke en 2015

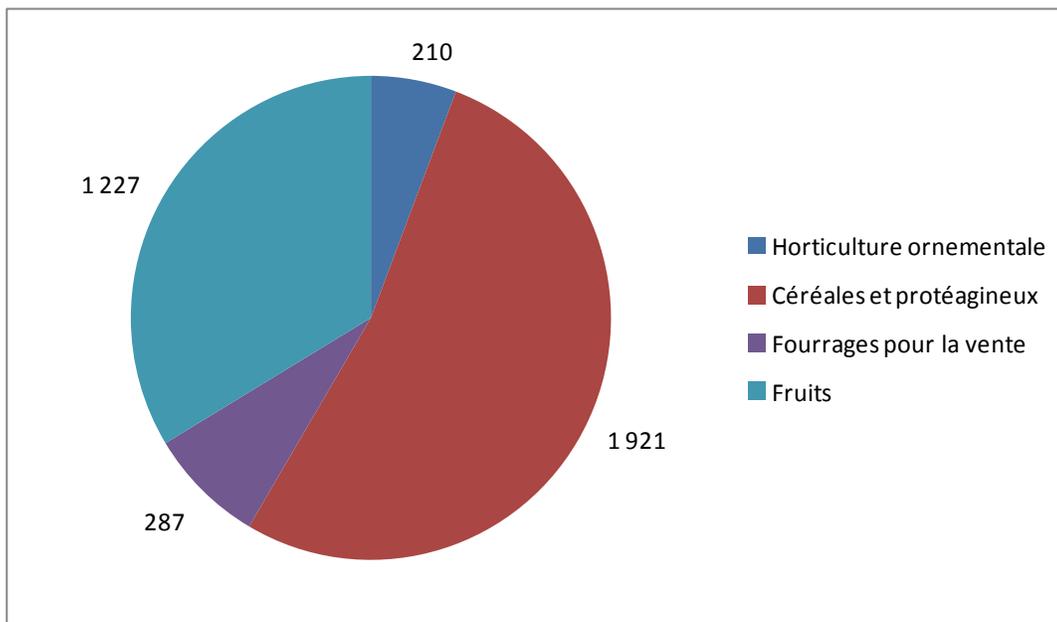


Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles (Données préliminaires pour 2015)

Le paysage agricole de la ville se caractérise par l'importance de l'occupation des plantes fourragères dans plus de 64 % des champs cultivés, tenant compte des pâturages améliorés. En 2010, la superficie en culture pour les fourrages était dans des proportions similaires pour la ville de Sherbrooke (65,5 %) et l'Estrie (65,2 %).

En 2015, les productions de céréales et protéagineux et de fruits sont celles qui, parmi les productions végétales, ont les revenus les plus importants (28 % pour céréales et protéagineux et 18 % pour les fruits). Voir la figure 14 à cet effet. Fait considérable à noter : les revenus provenant des fruits ont connu une forte augmentation entre 2010 et 2015, soit de 282 %, passant de 321 000 \$ à 1 227 000 \$.

Figure 14 – Revenus agricoles (000 \$) pour la production végétale pour Sherbrooke en 2015



Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles (Données préliminaires pour 2015)

De 2000 à 2015, la superficie cultivée dans la ville a augmenté de 4,6 % (161 ha), passant de 3 533 à 3 694 ha, mais demeure bien en deçà du seuil de 1993 (4 315 ha). Certaines cultures, notamment les pâturages améliorés et les fruits, connaissent une baisse de leur superficie. D'autres connaissent une hausse comme les céréales et protéagineux (+339 ha) et les légumes (+5 ha). Le tableau 13 permet de voir l'évolution des superficies en culture entre 1993 et 2015. Pour cette période, la superficie cultivée a connu une baisse de 14 %. Si on tient compte des pâturages naturels et des érablières, cette baisse se situerait à 22 %. Tous les types de cultures ont enregistré une diminution des superficies en culture, sauf en ce qui a trait aux céréales et protéagineux (+152 %) et érablières (+102 %). On a constaté la conversion d'une production fourragère et de pâturages améliorés vers les céréales et protéagineux (maïs et soya). Également, de nouvelles superficies en fourrages se sont ajoutées pour compenser la perte de superficie dans cette production.

Tableau 13 – Évolution des superficies en culture pour Sherbrooke entre 1993 et 2015

Culture	Superficie (en ha)							Variation	
	1993	1997	2000	2004	2007	2010	2015p	Nombre (ha)	%
Fourrages	3 002	2 769	2 204	1 687	1 838	2 208	2 226	-776	-26
Pâturages améliorés	715	929	637	405	284	225	146	-569	-80
Céréales et protéagineux	486	263	535	440	880	886	1 225	739	152
Fruits	36	55	65	41	35	25	21	-15	-42
Légumes	C	15	C	C	C	5	10	C	C
Serricole (légumes)	C	C	C	C	C	C	C	C	C
Serricole (horticulture ornementale)	C	C	C	C	C	C	C	C	C
Cultures serricoles (totales)	C	C	C	4.3	4.8	4.0	3.9	C	C
Horticulture ornementale	61	25	44	C	C	C	C	C	C
Arbres de Noël	-	C	C	C	C	C	C	C	C
Superficie cultivée	4 315	4 077	3 533	2 624	3 059	3 419	3 694	-621	-14
Pâturages naturels	985	968	540	318	296	485	382	-603	-61
Total production végétale	5 300	5 045	4 073	2 942	3 355	3 904	4 076	-1 224	-23
Érabières	44	53	70	45	25	105	89	45	102
TOTAL	5 344	5 098	4 143	2 987	3 380	4 009	4 165	-1 179	-22

Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles (Données préliminaires pour 2015)

Le nombre d'entailles pour l'acériculture est, quant à lui, revenu au niveau de 1997, soit 11 100. Ces entailles sont partagées entre six déclarants, soit une moyenne de 1 850 entailles par déclarant pour Sherbrooke. Ce nombre se situe bien en deçà du nombre moyen d'entailles par déclarant de l'Estrie, qui est de 7 800 entailles. En 2010, 3,8 % des céréales et protéagineux de l'Estrie sont cultivés sur le territoire de la ville. En 2015, le maïs-grain et le soya occupent 83,8 % des superficies en céréales et protéagineux de la ville. Ce qui est une augmentation importante depuis 2010, soit d'un peu plus de 16 %. Le nombre de déclarants en céréales et protéagineux dans la ville a diminué de 27 à 23 entre 2010 et 2015. Le maïs-grain et le soya sont les céréales cultivées par le plus grand nombre de producteurs en 2010 et en 2015. Le nombre de producteurs est demeuré constant. Enfin, la culture de soya a connu une hausse importante de

2010 à 2015 (160 %), passant de 216 ha à 561 ha. Le nombre de déclarants a augmenté de façon moins importante (22 %).



Source : Ville de Sherbrooke

En matière de production fruitière, on constate que les cultures de framboises sont plus importantes avec 44,2 % des superficies déclarées et quatre déclarants en 2015. Il y a également quatre déclarants en culture de bleuets pour 11,7 % des superficies. Ce phénomène pourrait être lié à la proximité du marché de Sherbrooke, favorisant l'autocueillette. La confidentialité des données ne permet pas de connaître les caractéristiques des autres

types de productions fruitières. Les superficies en culture de ces dernières ont toutefois diminué de près de 68 % au cours des 15 dernières années, passant de 65 ha à 21 ha entre 2000 et 2015. Quant à la production légumière, on peut affirmer qu'elle est plutôt marginale en 2015 avec 9,8 ha en culture. Elle compte neuf déclarants en 2015.

En 2015, il y a cinq déclarants de production en serre, pour une superficie totale de 38 837 m², soit 3,9 ha, trois déclarants de production d'arbres de Noël ainsi que trois déclarants de production horticole (ornementale). Les superficies des productions d'arbres de Noël et horticoles (ornementaux) ne sont pas divulguées en raison de la confidentialité liée au nombre total de déclarants.

La Financière agricole du Québec (FADQ) a mis sur pied un programme d'assurance récolte visant à protéger les entreprises agricoles contre la perte de leurs récoltes à la suite d'un événement couvert par ce programme. Les risques ne doivent pas être imputables à l'intervention humaine et sont, principalement, reliés à des événements climatiques (sécheresse, grêle, etc.). En 2016, la FADQ a assuré 1 982 ha de terres cultivées dans la ville. Bien que les cultures varient beaucoup d'une année à l'autre pour la même parcelle de terre, en

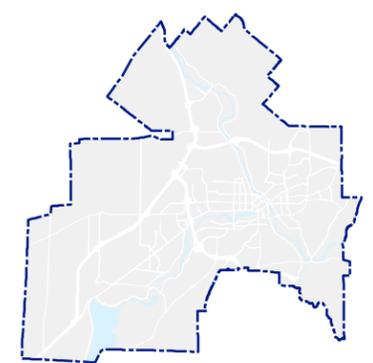
2016, c'est la production de foin qui était la plus présente avec 812 ha de terres assurées, principalement dans le nord de la ville. La production de maïs suit avec 454 ha de terres assurées (FADQ, 2016). Le plan 21 – *Cultures assurées selon le type* montre la localisation des terres assurées.



PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

Plan 21 Cultures assurées selon le type

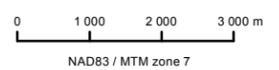
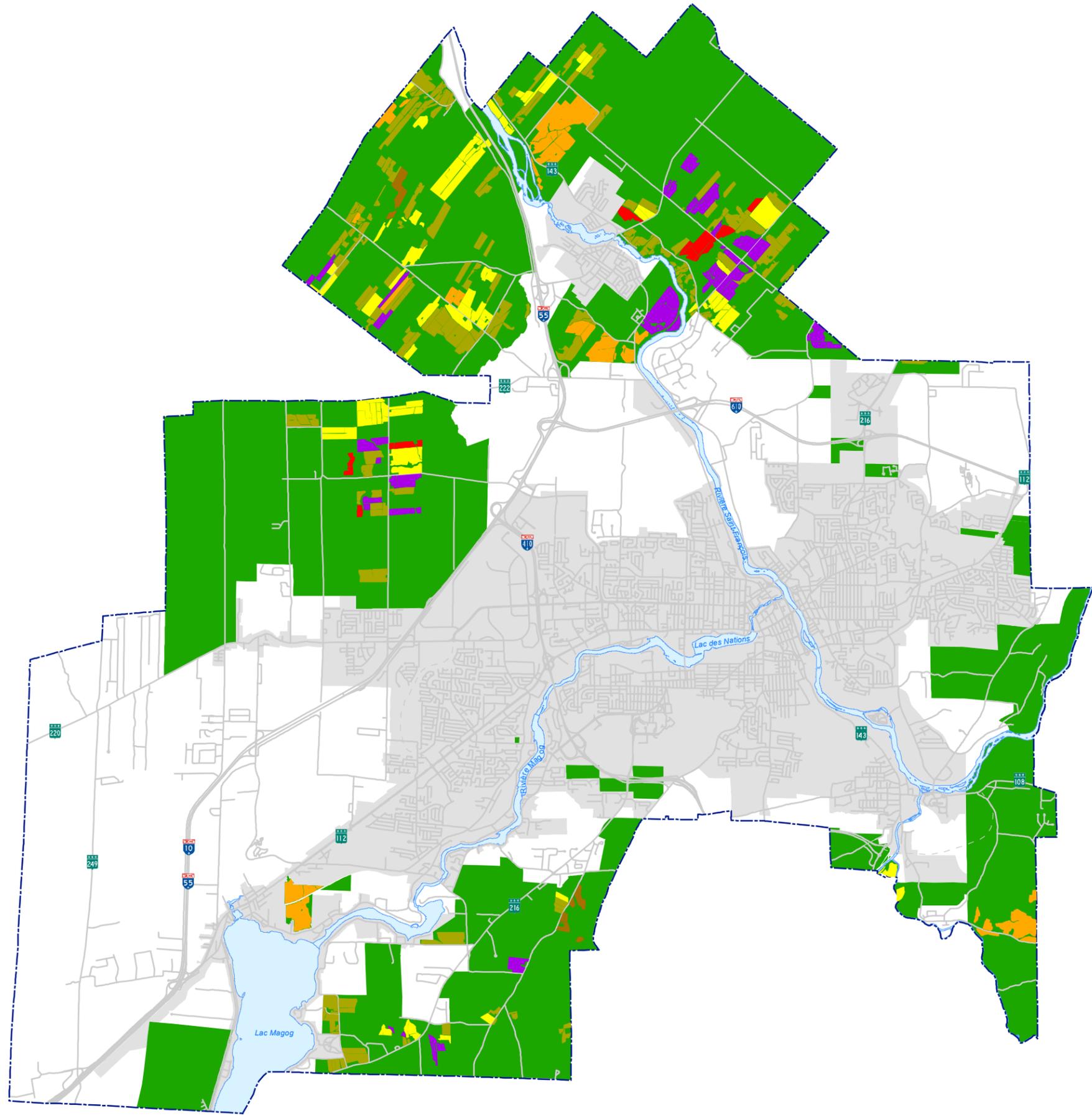
LOCALISATION



LÉGENDE

- Avoine (68,9 ha)
- Blé (318,5 ha)
- Foin (812,2 ha)
- Maïs (454,3 ha)
- Soya (291,4 ha)
- Autres céréales 36,8 ha)

- Zone agricole permanente
- Périmètre urbain
- Voie de circulation
- Voie de circulation projetée
- Rivière ou lac
- Limite municipale



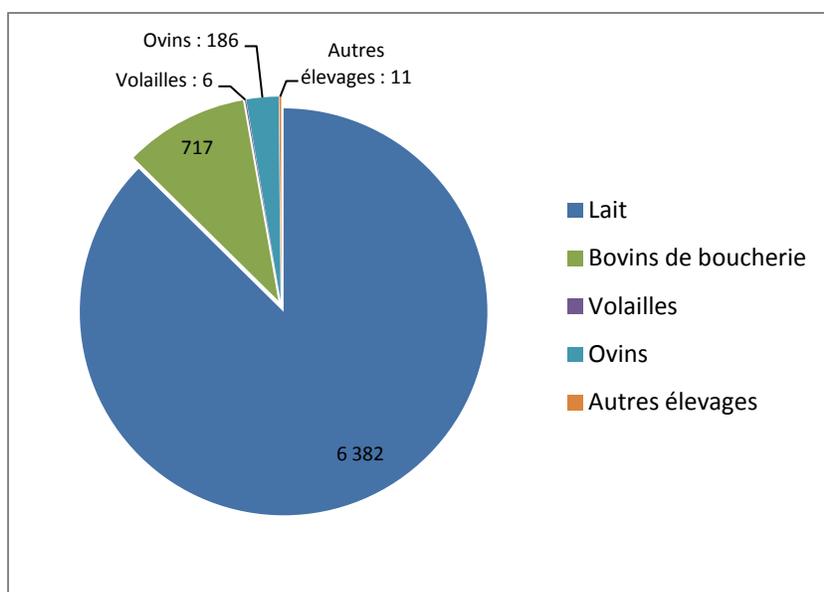
Source : La Financière agricole du Québec (FADQ), 2016
Auteur : Division de la géomatique, Ville de Sherbrooke
Source des données de base : Ville de Sherbrooke
Date de prise de vue de la photographie : N/A
Date de mise à jour : 15 juin 2017
Préparé par : Frédéric Hamel
Fichier : \\...lg3030h0F2017_PDZA



2.4.4. Productions animales

La figure 15 illustre que la production laitière constitue la principale source de revenu des productions animales en 2015, ce qui était également le cas en 2010. Elle représente un peu plus de 44 % des revenus agricoles et 86 % des revenus en production animale en 2015 pour la ville de Sherbrooke. Quant à eux, les bovins de boucherie représentent 10 % des revenus en production animale.

Figure 15 – Revenus agricoles (000 \$) pour la production animale pour Sherbrooke en 2015



Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles (Données préliminaires pour 2015)

Tel qu'on peut le constater en jetant un coup d'œil au tableau 14, entre 2000 et 2015, le nombre de déclarants diminue dans les principaux types d'élevage, le lait (-58 %) et les bovins de boucherie (17 %). La plupart des autres types de productions ont tous moins de cinq déclarants, ce qui tend à exagérer le % de variation. Il est intéressant de noter également que le

nombre de têtes pour les porcs à l'engrais a doublé entre 2010 et 2015, passant à 4 065 têtes, et ce, même si le nombre de déclarants est resté le même.

Tableau 14 – Nombre de déclarants selon le secteur de production animale pour Sherbrooke entre 2000 et 2015

Secteur de production	Nombre de déclarants					
	2000	2004	2007	2010	2015	Variation % 2000-2015
Lait	26	21	17	14	11	-58 %
Porcs		1	1	2	2	s. o.
Bovins de boucherie	18	19	16	23	15	-17 %
Volailles	-	-	-	4	4	s. o.
Ovins	-	1	3	4	5	s. o.
Aquiculture	-	-	-	-	-	s. o.
Veaux lourds	-	-	-	-	-	s. o.
Autres élevages	3	1	2	-	4	33 %
Chevaux	1	2	1	4	3	200 %
Total pour la production animale	48	45	40	43	38	-21 %

Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles (Données préliminaires pour 2015)

Pour la période 2000-2010, on a remarqué que la baisse des exploitations animales était plus faible dans la ville de Sherbrooke (-2 %) comparativement à l’Estrie (-7,9 %). Pour cette même période, le nombre de têtes des troupeaux de vaches de boucherie augmente plus fortement qu’en Estrie, alors que pour l’élevage de vaches laitières, le nombre de têtes diminue de façon plus importante que dans la région. Le tableau 15 illustre les pourcentages de variation entre 2000 et 2010 pour la ville ainsi que pour la région. Si le



Source : Ville de Sherbrooke

nombre de têtes des vaches laitières diminue, le nombre de têtes par troupeau tend à augmenter (79 % des exploitations ont un troupeau de 50 vaches et plus en 2010 contre 86 % en 2015). Cette donnée nous amène à penser que les petites entreprises de production laitière tendent à disparaître au profit des plus grandes. Voir le tableau 16. Contrairement aux vaches laitières, le nombre de têtes des bovins de boucherie a augmenté d'un peu plus de 28 % et 70 % des fermes ont 25 vaches de boucherie ou moins, mais regroupent 40 % du cheptel. En raison de la nature des données confidentielles pour les autres espèces animales, il est difficile de commenter.

Tableau 15 – Nombre de têtes selon l'espèce animale pour Sherbrooke 2000-2015 et variation 2000-2010 pour Sherbrooke et l'Estrie

Espèces animales	Nombre de têtes					Variation % 2000-2010	
	2000	2004	2007	2010	2015	Sherbrooke	Estrie
Vaches de boucherie	472	729	594	606	356	28,4 %	-0,60 %
Vaches laitières	1 314	1 128	1 022	930	828	-29,2 %	-7,4 %
Bouillons, semi et finition	C	54	C	145	119	C	5,4 %
Porcs à l'engrais	-	C	C	2 035	4 065	C	16,4 %
Brebis	C	C	C	555	675	C	109 %

Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles (Données préliminaires pour 2015)

Tableau 16 – Évolution de la production laitière pour Sherbrooke entre 1993 et 2015

Troupeau (vaches)	Nombre de têtes						
	1993	1997	2000	2004	2007	2010	2015
1-50	856	672	505	360	226	196	121
51-75	741	820	809	398	339	734	184
76-100				370	457		523
101 et plus	-	-	-	-	-	-	-
Total	1 597	1 492	1 314	1 128	1 022	930	828

Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles (Données préliminaires pour 2015)

Le plan 22 – *Bovins de boucherie ou laitiers en fonction du nombre d'unités animales* illustre la localisation de ce type de production sur le territoire de la ville. On remarque aisément une

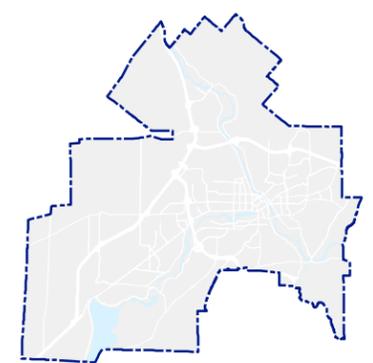
concentration de ce type de ferme au nord de la ville et, plus particulièrement, au nord-ouest. Ce secteur cumule 44 % de ce type de production avec celles qui détiennent le plus grand nombre d'unités animales, dont deux possédant de 150 à 190 unités animales. Pour les fins de compréhension, au SADR de la Ville de Sherbrooke, une vache ou un bovin équivaut chacun à une unité animale. On remarque également que deux productions sont localisées à l'extérieur de la zone agricole, soit au sud-ouest du territoire de la ville. Il s'agit de deux fermes de petites dimensions, soit de 10 à 30 unités animales. Selon le plan 20 vu précédemment, il y en aurait possiblement une troisième, mais de moins de 10 unités animales.



PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

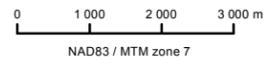
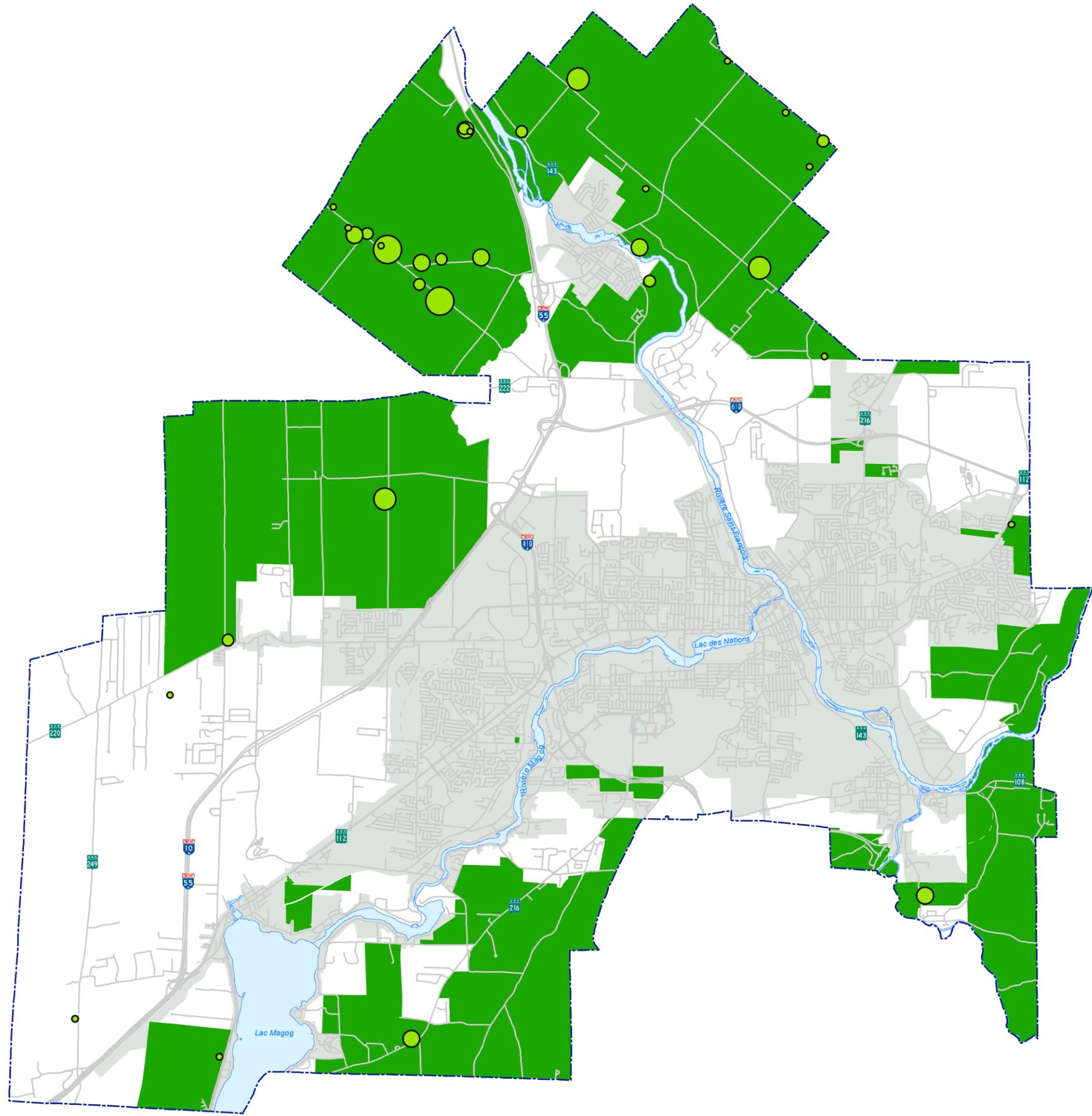
Plan 22 Bovins de boucherie ou laitiers en fonction du nombre d'unités animales

LOCALISATION



LÉGENDE

- Unités animales**
- 10 à 30
 - 31 à 70
 - 71 à 100
 - 101 à 150
 - 151 à 190
- Zone agricole permanente
- Périmètre urbain
- Voie de circulation
- Voie de circulation projetée
- ~ Rivière ou lac
- - - Limite municipale



Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2015

Auteur : Division de la géomatique, Ville de Sherbrooke

Source des données : Ville de Sherbrooke

Date de prise de vue de la photographie : N/A

Date de mise à jour : 15 juin 2017

Préparé par : Frédéric Hamel

Fichier : \\...lg3030h0F\2017 PDZA



2.4.5. Déclarants et exploitations par arrondissement de 2017⁴

Tel qu'on le constate en regardant le tableau 17 et la figure 16, l'arrondissement de Brompton se démarque tant au niveau des secteurs de production les plus importants qu'au niveau des catégories de secteurs les plus importants et des revenus les plus importants en 2015. Brompton est l'arrondissement qui a le plus grand nombre d'exploitations agricoles pour toutes les années d'enregistrement. Cet arrondissement se distingue dans tous les secteurs de production, sauf en ce qui a trait aux secteurs du porc, de l'horticulture ornementale et des cultures abritées où c'est l'arrondissement de Rock Forest–Saint-Élie–Deauville qui se démarque. Ce dernier se distingue également en ce qui concerne les productions acéricoles. Ces deux arrondissements arrivent *ex aequo* pour la production de volailles.

Dans l'arrondissement de Brompton, ce sont les secteurs de production du lait, des bovins de boucherie et du fourrage pour la vente qui se distinguent. Pour l'arrondissement de Rock Forest–Saint-Élie–Deauville, ce sont plutôt les secteurs de production des fruits, des légumes et acéricole qui se démarquent. Ces données confirment les constats tirés du plan 20, à savoir que les productions animales se concentrent surtout au nord de la ville, mais elles révèlent également que les productions de fruits et légumes sont plus présentes au sud de la ville.

Les arrondissements de Fleurimont, du Mont-Bellevue, de Jacques-Cartier et de Lennoxville ne se démarquent pas particulièrement, sauf peut-être si l'on considère la ferme expérimentale (Centre de recherche et de développement de Sherbrooke) qui utilise de grandes superficies de

⁴ Les arrondissements dont il est question dans cette sous-section font référence aux anciens territoires des arrondissements tels qu'ils existaient avant l'élection générale du 5 novembre 2017.

la zone agricole. Cette dernière est située dans l'arrondissement de Lennoxville et sera abordée plus en détail un peu plus loin.

Tableau 17 – Nombre de déclarants⁵ et revenus agricoles par arrondissement de la ville de Sherbrooke en fonction des secteurs de production en 2015

Secteur de production	Brompton	Rock Forest– Saint-Élie– Deauville	Fleurimont	Mont- Bellevue	Lennoxville	Jacques- Cartier	Nombre d'explo- itations	Revenus répartis (000 \$)
Lait	9	1	-	-	1	-	11	6 382
Porcs	1	1	-	-	-	-	2	C
Bovins de boucherie	10	5	-	-	-	-	15	717
Volailles	2	2	-	-	-	-	4	6
Ovins	4	1	-	-	-	-	5	186
Chevaux	2	1	-	-	-	-	3	C
Animal	26	8	-	-	1	-	35	7 419
Horticulture ornementale	-	2	1	-	1	-	4	210
Céréales et protéagineux	8	2	-	-	-	-	10	1 921
Cultures abritées	-	2	-	-	-	-	2	C
Fourrages pour la vente	11	8	1	-	1	-	21	287
Fruits	1	3	-	1	1	-	6	1 227
Légumes	2	3	1	1	-	1	8	C
Végétal	20	16	2	1	3	1	43	6 784
Acéricole	-	6	-	-	-	-	6	135
Autres ⁶	3	6	-	1	-	-	10	85
Total des revenus (000 \$)	8 203	5 218	1 002		14 423			
Nbre d'exploitations en 2015p	38	24	2	2	4*	1	71	
Nbre d'exploitations en 2010	37	24	2	1	4*	-	68	11 198
Nbre d'exploitations en 2007	31	23	2	1	3	-	60	10 749
Nbre d'exploitations en 2004	31	27	5	1	4	2	70	10 052
Nbre d'exploitations en 2000	32	24	2	1	6	2	67	9 144
Nbre d'exploitations en 1997	42	30	4	1	6	2	85	9 062
Nbre d'exploitations en 1993	47	31	4	1	13	2	98	8 283

Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles (Données préliminaires pour 2015)

Secteur de production le plus important

Catégorie du secteur de production le plus important

Secteur de production se distinguant dans l'arrondissement

Nombre important d'exploitations

Revenu important

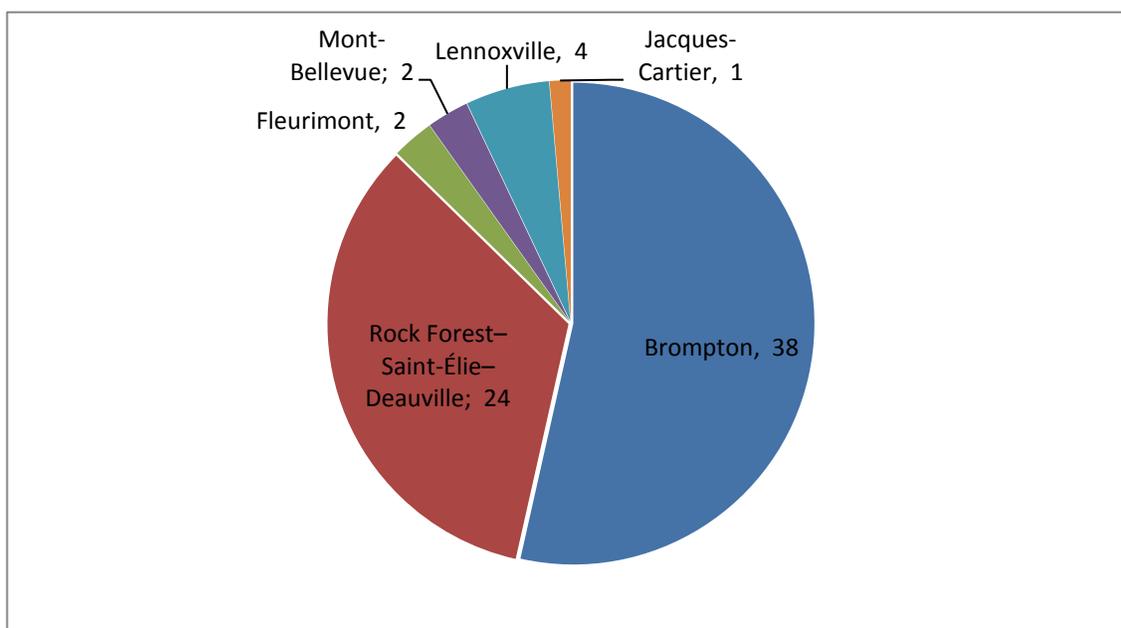
⁵ Si elle est généralement reconnue en fonction d'une production principale, une exploitation agricole peut avoir plusieurs autres productions animales ou végétales. Aussi est-elle considérée comme un « déclarant » à l'égard de chacune des productions. IMPORTANT : ici, les déclarants sont localisés en fonction de leur site d'exploitation principal et sont comptabilisés lorsqu'ils déclarent un revenu lié au secteur de production et qu'ils ont un revenu total minimum de 5 000 \$ (pour 1993 à 2010 seulement).

⁶ Autres : Apiculture, caprins, alpagas, bois

* Excluant la ferme expérimentale de l'arrondissement de Lennoxville

Comme on peut le constater en regardant la figure 16, en 2015, il y a une concentration des exploitations agricoles enregistrées dans les arrondissements de Brompton et de Rock Forest–Saint-Élie–Deauville. Elles se concentrent majoritairement dans ces deux arrondissements. Il est à noter que ces données n’incluent pas le Centre de recherche et de développement de Sherbrooke d’Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Figure 16 – Nombre d’exploitations par arrondissement de Sherbrooke en 2015



Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles (Données préliminaires pour 2015)

2.4.6. Mode de tenure des superficies exploitées

En 2013, les superficies exploitées, ayant fait l’objet d’un remboursement de taxes en zone agricole décrétée, sont majoritairement détenues en propriété (63,6 %). Cette proportion est comparable à celle de l’Estrie (63,9 %). Les superficies exploitées en location apparentée (18,6 %) sont moins importantes que pour l’Estrie (21,5 %). Enfin, les superficies en location pure, c’est-à-dire entre un propriétaire non agriculteur et un agriculteur, sont plus élevées pour Sherbrooke (17,9 %), comparativement à l’Estrie (14,6 %). Le tableau 18 illustre les modes de tenure selon la superficie en ha et en fonction du pourcentage sur les superficies exploitées.

Tableau 18 – Tenure des superficies exploitées pour Sherbrooke et pour l’Estrie⁷

	Mode de tenure (en ha)				Mode de tenure (en %)		
	Superficies exploitées	Exploitées en propriété	Location apparentée	Location pure	Exploitées en propriété	Location apparentée	Location pure
Sherbrooke	5 386	3 423	1 001	962	63,6 %	18,6 %	17,9 %
Estrie	305 665	195 413	65 658	44 594	63,9 %	21,5 %	14,6 %

Source : MAPAQ, décembre 2013

Questionnaire : Sur les 18 agriculteurs répondants, 10 mentionnent qu’ils sont propriétaire unique et sept qu’ils possèdent une entreprise en coexploitation ou en cogestion (société, compagnie, indivision). Un n’a pas répondu. Le nombre d’années en activité agricole est très variable; quatre depuis moins de 5 ans, quatre entre 5 à 15 ans, deux entre 15 et 25 ans, quatre entre 25 à 35 ans et trois entre 35 et 50 ans.

Questionnaire : Sur les 18 agriculteurs répondants, 56 % (10) mentionnent ne pas louer de terres agricoles, quatre en louent d’un autre agriculteur, trois de non-agriculteur et un d’un agriculteur à la retraite. Trois manifestent un intérêt pour louer une partie de leurs terres agricoles et trois signalent un intérêt pour louer leurs bâtiments agricoles à des fins agricoles. Cinq agriculteurs envisagent vendre leurs terres à court terme (moins de 5 ans). À l’inverse, deux agriculteurs aimeraient louer une terre, quatre souhaitent en acheter et trois en louer ou acheter.

⁷ Superficies enregistrées au MAPAQ en date du 31 décembre 2013 et ayant fait l’objet d’un remboursement de taxe. Extraction faite de la base de données des taxes d’août 2015. Notes : les superficies doivent se trouver en zone agricole décrétée pour faire l’objet d’un remboursement de taxe. Une superficie est exploitée en propriété si le propriétaire est un producteur enregistré au MAPAQ et en est l’exploitant. Il est à noter que plusieurs ententes de location sont conclues entre deux entités légales qui sont liées à un même exploitant ou à un individu ayant la même adresse que l’exploitant, ce que nous appelons une location apparentée. Les locations pures sont les locations non apparentées.

2.4.7. Occupation agricole de la zone agricole et valeur foncière des propriétés agricoles

Occupation agricole de la zone agricole

Par une extraction du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Sherbrooke en date d'avril 2017, en retenant le code commençant par 81, soit les productions animale et végétale et les autres types de productions, ainsi que certaines activités agricoles et agroforestières, on obtient 262 unités d'évaluation (UÉ) agricoles pour une superficie totale de 8 098 ha, voir le tableau 19. Considérant que la zone agricole actuelle équivaut à 13 517 ha, le taux d'occupation en fonction de la superficie occupée par les UÉ agricoles se situe à 59,9 %. Ce taux nous permet de savoir à quel point la zone agricole est utilisée pour la pratique des activités agricoles. Dans le cas qui concerne la ville de Sherbrooke, un peu plus de la moitié de la zone agricole est utilisée à des fins agricoles. Cela comprend les producteurs agricoles enregistrés ou non, les érablières, la ferme expérimentale de l'arrondissement de Lennoxville ainsi que les boisés exploités en complément d'une production agricole. On peut affirmer que la majorité des terres agricoles de la zone agricole sont utilisées pour l'agriculture, ce qui lui confère une viabilité et un certain dynamisme. Le plan 23 montre la localisation des unités d'évaluation agricoles à l'intérieur et à l'extérieur de la zone agricole. Les unités d'évaluation agricoles comportent à la fois des exploitations agricoles enregistrées au MAPAQ et d'autres activités agricoles non enregistrées au MAPAQ. Les exploitations agricoles enregistrées et les autres activités agricoles en zone agricole sont illustrées respectivement en rouge et en ocre. Nous pensons que ces données représentent davantage l'utilisation réelle de la zone agricole. Elles sont assez présentes dans tous les secteurs, sauf dans le secteur ouest de la ville.

Tableau 19 – Nombre et superficie des unités d'évaluation agricoles pour Sherbrooke, 2016

Unités d'évaluation agricoles 2016	
Nombre	Superficie (ha)
262	8 098,43

Source : Ville de Sherbrooke, avril 2017

Valeur foncière des propriétés agricoles

Dans tout le territoire de la ville, en fonction des codes 81 – Agriculture (comprenant les productions animale et végétale) et 82 - Activités reliées à l'agriculture du sommaire du rôle d'évaluation foncière au 1^{er} janvier 2016, on retrouve 295 unités d'évaluation pour une valeur imposable totale (terrains et bâtiments) de près de 76 millions de dollars. Ce montant équivaut à 0,52 % des valeurs imposables du rôle d'évaluation de la Ville de Sherbrooke. Quant à elles, les valeurs imposables résidentielle et commerciale valent pour près de 90 % (89,74 %) des valeurs imposables totales du rôle, celles-ci étant à 14,5 milliards de dollars. Ces données témoignent de la place prépondérante du secteur urbain de la ville ainsi que de son statut de centre économique de la région de l'Estrie. Voir le tableau 20.

Deux unités sont considérées comme non imposables pour une valeur d'un peu plus de 19 millions de dollars. L'une d'entre elles est le Centre de recherche et de développement sur le bovin laitier et le porc d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Tableau 20 – Valeur imposable totale pour les codes 81 et 82 pour Sherbrooke au 1^{er} janvier 2016

Valeur terrain		Valeur bâtiment		Valeur immeuble		Nombre	Superficie (ha)
\$	Moy/ha \$	\$	Moyenne \$	\$	Moyenne \$		
45 097 100	5 053	30 699 200	104 065	75 796 300	256 936	295	8 924,03

Source : Ville de Sherbrooke, 2017

En observant d'un peu plus près les données du tableau 20, on constate que la valeur moyenne d'un bâtiment agricole s'établit à 104 065 \$ et celle de l'immeuble à 256 936 \$. En ce qui a trait

à la valeur à l'hectare pour le terrain uniquement, elle se situe à 5 053 \$. Il ne faut pas perdre de vue qu'elle comprend toutes les unités d'évaluation agricoles, tant dans la zone agricole que hors de celle-ci. Cette valeur est comparable à celle de la Financière agricole du Québec dans son bulletin *Transac-terres*, édition 2016. Selon cette source, en 2015, la valeur moyenne à l'hectare pour une terre agricole se situe à 4 848 \$ pour la région de l'Estrie. Quant aux MRC voisines, la valeur moyenne à l'hectare est inférieure pour la MRC du Val-Saint-François (se situant à 3 784 \$/ha en 2015) et elle est supérieure pour la MRC de Memphrémagog (se situant à 5 665 \$/ha en 2013).

Dans le Profil de l'Estrie de 2010 du MAPAQ, la valeur à l'hectare pour la ville correspondait à la zone 2, soit de 3 000 \$ à 10 000 \$. Cette dernière ainsi que celle de la MRC de Memphrémagog étaient celles qui avaient les plus grandes valeurs (MAPAQ, 2010). On considère que ces valeurs étaient surestimées, puisqu'en 2017 la valeur moyenne au rôle d'évaluation foncière se situe à peine à la moitié de la fourchette estimée en 2010. Une hypothèse veut qu'il n'y ait pas tant de spéculation sur le territoire de la ville de Sherbrooke, en raison notamment de son relief accidenté. Les phénomènes de villégiature et de « gentleman-farmer » seraient moins présents, comparativement aux MRC voisines, soit celles de Memphrémagog et du Val-Saint-François. Mentionnons toutefois que la valeur marchande varie selon la localisation et le potentiel des terres.

La valeur moyenne à l'hectare d'une terre sur le territoire de la ville de Sherbrooke est bien en deçà de la valeur d'une terre agricole ailleurs au Québec. En 2015, celle-ci était de 14 143 \$ par hectare. Pour cette même année, les valeurs les plus élevées des terres agricoles étaient dans les régions de la Montérégie-Est (25 322 \$/ha), de la Montérégie-Ouest (25 131 \$/ha) et de Lanaudière (21 712 \$/ha) (FADQ, 2016). La FADQ mentionne également que la valeur à l'hectare

attribuée à une terre agricole diffère d'une région à l'autre ainsi qu'au sein d'une même région. À l'échelle locale⁸, plusieurs facteurs influencent les conditions d'offre et de demande des terres agricoles. Parmi ces facteurs, notons l'usage d'une terre, les caractéristiques spécifiques du sol, son état général, son accessibilité, sa localisation et sa proximité des marchés. La disponibilité des terres sur un territoire donné, à un moment précis, ainsi que la situation financière de l'acheteur peuvent également avoir une incidence sur la valeur accordée à une terre agricole.

Le tableau 21 présente l'évolution des valeurs foncières de 2004 à 2016, soit sur 12 ans. On y remarque que la valeur foncière sur les 12 dernières années est en constante augmentation. Elle a connu une hausse de 88 %. Cette hausse est plus importante que celle du secteur résidentiel qui est de 64 % entre 2004 et 2016. Sur cette même période, le nombre d'unités d'évaluation foncière associées aux codes 81 et 82 a diminué de 15 %, passant de 347 unités à 295 unités.

Tableau 21 – Valeur foncière de 2004 à 2016 pour les codes 81 – Agriculture et 82 – Activités reliées à l'agriculture pour Sherbrooke

Valeur foncière sur 12 ans associée aux codes 81 et 82						
Année	2004	2007	2010	2013	2016	Variation entre 2004 et 2016 (%)
Valeur immeuble (\$)	40 351 300	61 661 400	66 312 200	69 971 200	75 796 300	88 %
Nombre d'unités d'évaluation	347	318	295	296	295	- 15 %

Source : Ville de Sherbrooke, 2017

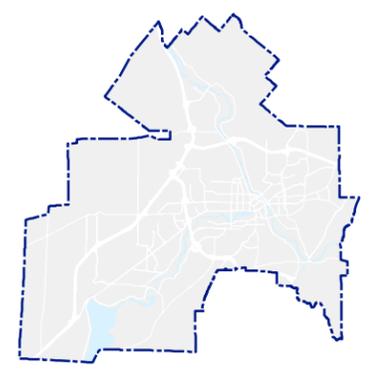
⁸ Dans le présent document, le terme « local » réfère avant tout au territoire de la ville de Sherbrooke et aux acteurs qui y sont présents, notamment les producteurs agricoles et forestiers. Il peut également, à l'occasion, avoir une portée plus large dans la mesure où on parle de marchés ou de consommateurs. À ce moment, le territoire de référence peut être l'Estrie ou même le Québec.



PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

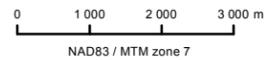
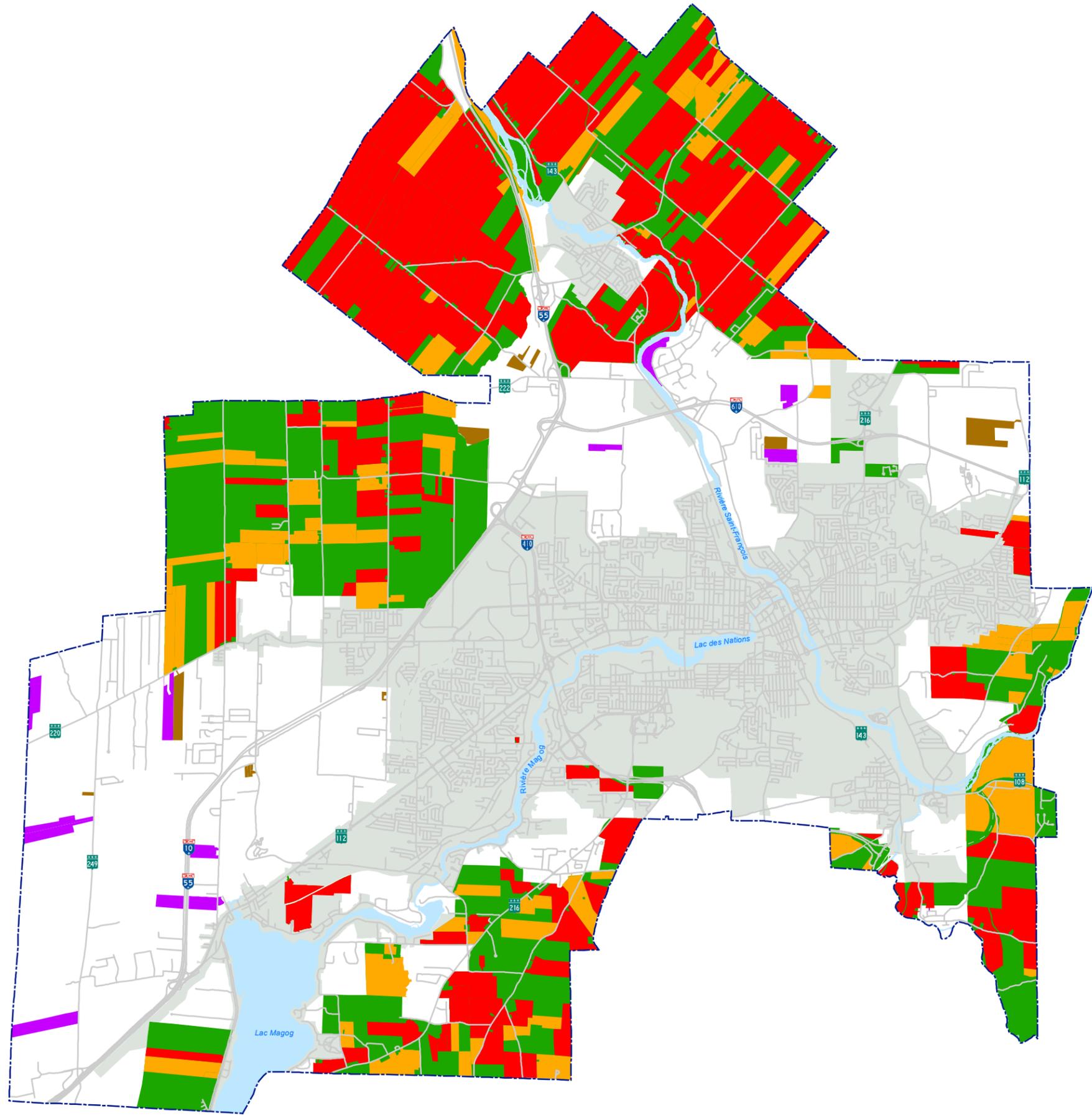
Plan 23 Unités d'évaluation agricoles

LOCALISATION



LÉGENDE

- À l'intérieur de la zone agricole**
 - Exploitation agricole enregistrée (Red)
 - Activité agricole (Yellow)
- À l'extérieur de la zone agricole**
 - Exploitation agricole enregistrée (Purple)
 - Activité agricole (Brown)
- Zone agricole permanente (Green)
- Périmètre urbain (Grey)
- Voie de circulation (Grey line)
- Voie de circulation projetée (Dashed grey line)
- Rivière ou lac (Blue)
- Limite municipale (Dashed blue line)



Auteur : Division de la géomatique, Ville de Sherbrooke
Source des données de base : Ville de Sherbrooke
Date de prise de vue de la photographie : N/A
Date de mise à jour : 15 juin 2017
Préparé par : Frédéric Hamel
Fichier : \\...lg3030h0F\2017 PDZA



2.4.8. Modes de production

Les organismes génétiquement modifiés (OGM) ou les cultures génétiquement modifiées

Selon la définition de la Commission de l'éthique en science et en technologie du Québec, un organisme génétiquement modifié (OGM) est « un microorganisme, une plante ou un animal dont le patrimoine génétique a été modifié par génie génétique pour lui attribuer des caractéristiques qu'il ne possède pas du tout ou qu'il possède déjà, mais à un degré jugé insatisfaisant à son état naturel, ou pour lui enlever ou atténuer certaines caractéristiques jugées indésirables » (OGM.gouv.qc.ca).

Cette transformation confère une tolérance plus grande aux cultures génétiquement modifiées face aux herbicides et aux insectes ravageurs et amène ainsi un meilleur rendement de la production. Depuis la première commercialisation des plantes GM en 1996, jusqu'en 2014, la tolérance aux herbicides a été la principale caractéristique utilisée.

Les cultures OGM sur le territoire de la ville de Sherbrooke sont concentrées dans le maïs-grain et dans le soya. Les superficies en culture GM ont pratiquement triplé entre 2004 et 2015, passant de 305 à 954 ha. Le nombre de déclarants, quant à lui, est passé de 5 à 13 pour la même période. On compte, en 2015, 451 ha de culture GM de maïs-grain et 503 ha de culture GM de soya. Cela représente 97 % des cultures totales pour le maïs-grain et 90 % pour le soya.

Agriculture biologique

La demande des consommateurs pour les produits biologiques est en croissance pour l'ensemble du Québec. Les modes de production et de transformation des aliments biologiques sont axés sur la protection de l'environnement, le maintien de la biodiversité et le respect des cycles naturels. Ainsi, les techniques de production et de transformation excluent le recours aux pesticides et aux engrais chimiques, aux OGM, aux antibiotiques et aux hormones de croissance, à l'irradiation et aux agents de conservation chimique. L'appellation « biologique » est soumise

à une loi adoptée par le gouvernement québécois qui exige que les aliments portant cette appellation soient certifiés par un organisme de certification officiellement reconnu (MAPAQ, 2017).

Le Québec compte plus de 1 300 entreprises de production et de transformation d'aliments biologiques, offrant plus de 5 500 produits. En Estrie, de 2002 à 2010, le nombre d'entreprises biologiques est passé de 42 à 117, les augmentations étant particulièrement importantes en acériculture et pour les grandes cultures (MAPAQ, 2017). Pour la ville de Sherbrooke, la production biologique est marginale et le nombre d'entreprises reste constant depuis 2004. Le tableau 22 montre l'évolution de ce mode de production entre 2002 et 2015.

Tableau 22 – Évolution du nombre d'entreprises en mode biologique pour Sherbrooke

Production	2002	2004	2007	2010	2015
Lait	-	-	-	1	-
Viande	-	-	-	1	-
Acériculture	-	-	-	-	-
Grandes cultures	-	-	3	1	1
Fruits et légumes	-	1	-	-	2
Plantes médicinales	-	1	-	-	-
Total	-	2	3	3	2

Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles (Données préliminaires pour 2015)

IMPORTANT : Dans ce tableau, de 2002 à 2007, les entreprises sont comptabilisées selon leur production principale, tandis qu'à partir de 2010, les entreprises le sont pour chaque secteur de production biologique qu'elles produisent. Toutefois, le total représente bien le nombre (distinct) de producteurs biologiques.

La gestion de l'offre au Québec

La gestion de l'offre est le moyen par lequel les producteurs de lait, de poulets, de dindons, d'œufs de consommation et d'œufs d'incubation du Québec établissent le meilleur équilibre

possible entre l'offre et la demande de leurs produits. Les producteurs ne produisent ainsi que les volumes nécessaires pour répondre adéquatement aux besoins des consommateurs d'ici et évitent la production de surplus qui devraient être écoulés à perte. Les agriculteurs canadiens sous la gestion de l'offre comptent entièrement sur le prix du marché et ne reçoivent aucune subvention gouvernementale pour soutenir leurs revenus. La vente de sirop d'érable est également sous contingentement lorsqu'il est écoulé en contenants de cinq litres ou plus et lorsqu'il n'est pas vendu à un consommateur pour son usage personnel.

Selon un éditorial publié dans *Le Soleil* le 20 mars 2017, Pierre Asselin affirme : « La véritable question qui se pose, c'est de savoir quel modèle offre le meilleur équilibre entre les intérêts des consommateurs et ceux des producteurs. C'est aussi de savoir quel genre d'agriculture nous voulons. Une agriculture à échelle industrielle, ou humaine? ».

2.4.9. Recherche et développement

La Ville de Sherbrooke compte aussi le Centre de recherche et de développement de Sherbrooke d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). Il fait partie du réseau national de 20 centres de recherche exploités par AAC. Il a été établi en 1914 et il s'agit du seul centre de recherche d'AAC spécialisé dans la recherche novatrice, principalement axée sur les industries laitière et porcine du Canada. Il comporte également des laboratoires modernes (5 820 mètres carrés) ainsi que des installations destinées aux bovins laitiers, aux porcs, aux truies et à leur élevage (croissance et finition).

Le centre effectue des recherches dans les trois domaines clés suivants :

- la durabilité de l'environnement;
- les systèmes de production du bovin laitier et du porc;
- la santé et le bien-être du bovin laitier et du porc (Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2017).

Ce centre est localisé au sud-est de la ville, dans l'arrondissement de Lennoxville, et cultive un peu plus de 289 ha, dont 63 % sont sur le territoire de la ville et 37 % sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François. Il est également situé où les terres sont de meilleure qualité, soit des sols de classe 2.

2.4.10. L'agriculture en secteur rural

Il semble pertinent de mentionner que quelques types de production agricole sont permis dans la zone rurale, représentant le tiers du territoire de la ville. C'est le cas notamment de la culture en général ainsi que de l'élevage d'animaux, à l'exception de ceux qui sont considérés comme contraignants (familles des suidés, des gallinacées et des mustélidés). L'objectif principal recherché est de permettre aux contribuables de produire des biens agricoles pour leur propre consommation. Les producteurs agricoles de ce secteur n'ont pas à respecter le cadre légal de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, notamment lorsqu'il est question de morcellement. À la lumière du plan 20, on constate qu'en 2015, il y a sept exploitations agricoles enregistrées (déclarées selon la principale source de revenu) localisées dans le secteur rural – hors zone agricole – de la ville. Trois sont dans les bovins de boucherie, à l'ouest du territoire, une en horticulture ornementale, une en cultures abritées, une de fruits ainsi qu'une de légumes. Elles représentent environ 10 % de toutes les EAE en 2015.



Source : Ville de Sherbrooke

2.4.11. L'agriculture urbaine

On peut affirmer que l'agriculture urbaine est présente sur le territoire de la ville de Sherbrooke. D'une part, les potagers urbains, peu importe où ils sont localisés, sont permis sur une propriété résidentielle. Également, les citoyens peuvent compter sur cinq jardins communautaires et trois collectifs aménagés sur des terrains de

propriété municipale. La récolte des jardins collectifs est partagée dans la collectivité tandis que celle des jardins communautaires appartient à la personne qui cultive. Ils visent spécifiquement à donner accès à une saine alimentation à faible coût, mais également à contrer l'isolement et permettre le partage. Les poules pondeuses ainsi que les abeilles ne sont toutefois pas autorisées dans la zone urbaine. Conscient des nuisances potentielles de ce type d'élevage dans la zone urbaine, la Ville étudie actuellement les enjeux qui y sont rattachés. Notons également que le gouvernement du Québec a dévoilé, le 4 juillet 2016, une stratégie de soutien de l'agriculture urbaine. Cette stratégie contient des mesures visant la sensibilisation des citoyens à la pratique de l'agriculture urbaine, l'accompagnement des acteurs municipaux et l'appui des entreprises bioalimentaires, de façon à ce qu'elles profitent pleinement du potentiel qu'offre ce secteur d'activité.

Enfin, les Sherbrookoïses bénéficient de plusieurs points de distribution de paniers biologiques sur le territoire. Il est possible de les identifier à partir du site d'Équiterre. Au total, on compte dix points de chute de produits biologiques, tant de fruits et de légumes que de viande. Il est à noter que ces produits ne proviennent pas nécessairement du territoire de la ville, mais ils permettent tout de même à des Sherbrookoïses de s'approvisionner de ce type de produit.

Soulignons également qu'en 2015, trois exploitations agricoles enregistrées (déclarées selon la principale source de revenu) se trouvent dans le secteur urbain de la ville. Il s'agit de deux productions apicoles et d'une d'horticulture. On peut les visualiser sur le plan 20.

2.4.12. Activités complémentaires à l'exploitation agricole

Autocueillette et vente à la ferme

Certaines exploitations agricoles permettent à la clientèle de cueillir elle-même fruits et légumes ou de s'approvisionner au kiosque érigé sur le site de production. La liste des entreprises est disponible, entre autres, sur le site du MAPAQ et sur le site de Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est. Sur le territoire sherbrookoïse, quatre exploitations agricoles

permettant l'autocueillette et/ou l'achat au kiosque de la ferme sont identifiées. Trois d'entre elles sont situées au sud du territoire alors que la quatrième est localisée à l'ouest. Elles offrent petits fruits, pommes, légumes ou fleurs et, pour certaines d'entre elles, des produits transformés.

Agrotourisme et marchés publics

Le Conseil agrotouristique des Cantons-de-l'Est est un organisme à but non lucratif qui a essentiellement pour mission de développer l'agrotourisme dans cette région touristique. Il s'occupe de promotion, de formation et de réseautage. Il développe également des outils pour favoriser la coordination du développement de l'agrotourisme dans la région. Depuis le 11 juin 2013, cet organisme a développé une carte ainsi qu'une liste afin de promouvoir les entreprises agrotouristiques et les marchés publics. Seulement une entreprise sur les 31 qui sont présentes sur la carte du Circuit agrotouristique Cantons-de-l'Est 2013-2015 provient de la ville de Sherbrooke. Il s'agit du vignoble la Halte des Pèlerins localisé sur le chemin du Sanctuaire, à l'extérieur de la zone agricole. Le marché de la Gare de Sherbrooke est le seul qui apparaît sur la liste des marchés des Cantons-de-l'Est.

Questionnaire : Sur les 18 répondants, la majorité (14) se dit ne pas être intéressée par l'agrotourisme, mais trois mentionnent être intéressés par des activités de restauration (table champêtre ou repas de cabane à sucre). Deux répondants déclarent ne pas exploiter le plein potentiel de l'agrotourisme par manque de ressources humaines ou pour cause de contraintes réglementaires.

La liste des marchés publics de l'Estrie - Été 2017 se retrouve sur le site du MAPAQ. On y voit le marché de la Gare de Sherbrooke ainsi que les marchés publics de Lennoxville et de Saint-Élie. Ces derniers sont des marchés saisonniers offrant des produits frais provenant de producteurs agricoles localisés à 50 kilomètres autour de Sherbrooke. Des initiatives sont en branle afin d'implanter d'autres marchés saisonniers dans le secteur de Fleurimont. Chaque marché est indépendant et possède son propre conseil d'administration. Il est à noter également que le nouveau Règlement n° 1200 de zonage et de lotissement de la Ville de Sherbrooke permet les marchés publics temporaires sur un terrain occupé par un usage du groupe « Commerce ». Une coalition des trois marchés publics s'est formée récemment et demande au conseil municipal de la Ville de Sherbrooke des modifications réglementaires ainsi que davantage de soutien financier et logistique.



Source : Ville de Sherbrooke

Lancé par l'Association de l'Agrotourisme et du Tourisme Gourmand du Québec (AATGQ), le réseau Terroir et Saveurs n'affiche aucune entreprise agrotouristique du territoire de la ville de Sherbrooke en date du 1^{er} mars 2017. Enfin, selon les données du MAPAQ de 2015, la ville compte deux fermes agrotouristiques en 2012, comptant pour 4,5 % de l'offre estrienne, *ex aequo* avec la MRC du Granit. En 2015, quatre entreprises agrotouristiques sont présentes.

2.4.13. Faits saillants

- En 2015, la ville compte 71 exploitations agricoles enregistrées dont huit possèdent un revenu inférieur à 5 000 \$ et sont en démarrage.
- Entre 1993 et 2015, la diminution des exploitations agricoles enregistrées est plus marquée pour la ville de Sherbrooke (-28 %) comparativement à l'Estrie (-10 %).

- L'augmentation du nombre d'exploitations agricoles entre 2007 et 2010 est surtout liée à l'ajout de huit exploitations agricoles, principalement dans les fourrages et les bovins de boucherie.
- De 1993 à 2015, ce sont les exploitations dans les secteurs du lait (-24), des bovins de boucherie (-17) et de la volaille (-5) qui ont diminué en nombre absolu. Au contraire, les exploitations, dont le nombre a augmenté, ont comme principale source de revenu le fourrage (7), les grandes cultures (4) et les légumes (3). On peut donc affirmer que les exploitations de production animale tendent à diminuer alors que celles de production végétale tendent à augmenter.
- En matière de répartition spatiale, on constate que les secteurs nord et sud sont davantage en exploitation agricole que les secteurs à l'ouest et à l'est de la ville. Alors qu'il y a une concentration des productions animales dans le nord de la ville, le sud se distingue par la prédominance des productions végétales.
- En 2015, les principales sources de revenu des exploitations agricoles se concentrent dans les bovins de boucherie (18 %), le lait (16 %) et les fourrages (16 %). Les petits fruits viennent ensuite avec 9 % des exploitations agricoles.
- En 2015, les 71 exploitations agricoles enregistrées génèrent des revenus totaux d'un peu plus de 14,4 millions de dollars. En 2010, les 68 exploitations agricoles enregistrées ont généré des revenus totaux d'un peu plus de 11,1 millions de dollars, soit environ 2 % du total estrien (541,5 M\$). La ville enregistre les revenus agricoles les plus faibles de toutes les MRC de l'Estrie.
- Les dépenses se situent à 10,7 millions de dollars. Il s'agit principalement de dépenses en salaires (21 %), en intrants (19 %) et en frais d'intérêts (8 %).
- Les dépenses en salaires sont moindres pour l'Estrie (12 %). La main-d'œuvre des fermes sherbrookoises provient donc plus souvent de l'extérieur de la famille.

- Les dépenses moyennes par ferme sont également plus élevées en Estrie (156 000 \$) comparativement à Sherbrooke (100 000 \$). L'achat d'intrants et de services s'avère donc moins important à Sherbrooke, relativement à l'Estrie.
- Le capital agricole moyen par ferme est également moins imposant à Sherbrooke (814 000 \$), relativement à l'Estrie (910 000 \$).
- Les revenus des EAE sont en constante évolution entre 1993 et 2015 (augmentation de 74 %) alors que le nombre d'exploitations agricoles a connu une diminution de près de 30 %.
- On constate de grandes disparités entre les sources de revenu agricole de Sherbrooke et de la région de l'Estrie. Alors que celles de l'Estrie se concentrent dans le secteur animal (76 % des revenus agricoles), celles de la ville de Sherbrooke sont davantage dans le secteur végétal (47 %) contre (52 %) pour le secteur animal. Le un pour cent des revenus restant est concentré dans l'acériculture.
- La ville de Sherbrooke est passée de 68 déclarants ayant des revenus supérieurs à 5000 \$ en 2010 à 63 en 2015.
- La valeur des terres et des bâtiments est plus élevée à Sherbrooke, représentant 82,3 % du capital agricole, comparativement à 77,8 % pour l'Estrie.
- Les investissements agricoles sont, de façon générale, moindres à Sherbrooke relativement à l'Estrie.
- La plus grande part des entreprises (28,2 %) déclarent avoir gagné des revenus se situant entre 5 000 \$ et 25 000 \$. Quelques entreprises agricoles possèdent un revenu d'appoint, d'autres gagnant entre 50 000 \$ et 150 000 \$ ou 500 000 \$ et plus ne sont pas négligeables, puisqu'elles représentent respectivement 19,7 % et 14,1% des entreprises agricoles.

- Entre 1993 et 2015, la superficie cultivée a connu une baisse de 14 %. Tous les types de cultures ont enregistré une diminution des superficies en culture, sauf en ce qui a trait aux céréales et protéagineux (+152 %) et érablières (+102 %). On a constaté la conversion d'une production fourragère et de pâturages améliorés vers les céréales et protéagineux (maïs et soya). Les fourrages comptent pour la plus grande part (60 %), suivent après les céréales et protéagineux pour 33 % et les pâturages améliorés pour 4 % des superficies en culture.
- En 2015, les productions de céréales et protéagineux et de fruits sont celles qui, parmi les productions végétales, ont les revenus les plus importants (28 % pour les céréales et protéagineux et 18 % pour les fruits). Fait considérable à noter : les revenus provenant des fruits ont connu une forte augmentation entre 2010 et 2015, soit de 282 %, passant de 321 000 \$ à 1 227 000 \$.
- En 2015, le maïs-grain et le soya occupent 83,8 % des superficies en céréales et protéagineux de la ville. Ce sont les céréales cultivées par le plus grand nombre de producteurs en 2010 et en 2015.
- Le nombre d'entailles pour l'acériculture est revenu au niveau de 1997, soit à 11 100 entailles pour six déclarants, pour une moyenne de 1 850 entailles par entreprise, comparativement à 7 800 entailles par entreprise pour l'Estrie.
- Les superficies en culture de la production fruitière ont diminué de près de 68 % au cours des 15 dernières années. Quant à la production légumière, on peut affirmer qu'elle est plutôt marginale en 2015 avec 9,8 ha en culture. Elle compte neuf déclarants en 2015.
- En 2016, la FADQ a assuré 1 982 ha de terres cultivées dans la ville.

- La production laitière constitue la principale source de revenu en 2015. Elle représente un peu plus de 44 % des revenus agricoles et 86 % des revenus en production animale en 2015 pour la ville de Sherbrooke.
- Entre 2000 et 2015, le nombre de déclarants a diminué dans les principaux types d'élevage, soit le lait (-58 %) et les bovins de boucherie (-17 %).
- Il est intéressant de noter également que le nombre de têtes pour le secteur des porcs à l'engrais entre 2010 et 2015 a doublé, passant à 4 065 têtes, et ce, même si le nombre de déclarants est resté le même.
- Entre 2000 et 2010, le nombre de têtes des bovins de boucherie a augmenté d'un peu plus de 28 %.
- Si le nombre de têtes de vaches laitières diminue, le nombre de têtes par troupeau tend à augmenter.
- Les autres espèces animales (bouillons, semi et finition, porcs à l'engrais et brebis) semblent compter plus de têtes en 2010 que par les années passées.
- On remarque une concentration des bovins de boucherie et des vaches laitières au nord de la ville et, plus particulièrement, au nord-ouest. Ce secteur cumule 44 % de ce type de productions, dont celles détenant le plus grand nombre d'unités animales, incluant deux possédant de 150 à 190 unités animales.
- L'ancien territoire de l'arrondissement de Brompton se démarque tant au niveau des secteurs de production, des catégories de secteurs (animale, végétale, acéricole ou autres) et des revenus les plus importants en 2015.
- Dans l'ancien territoire de l'arrondissement de Brompton, ce sont les secteurs de production du lait, des bovins de boucherie et du fourrage pour la vente qui se distinguent. Pour l'ancien territoire de l'arrondissement de Rock Forest–Saint-Élie–

Deauville, ce sont plutôt les secteurs de production des fruits, des légumes et acéricole qui se démarquent.

- En 2013, les superficies exploitées sont majoritairement détenues en propriété (63,6 %), proportion semblable à l’Estrie.
- Les superficies en location pure, c’est-à-dire entre un propriétaire non agriculteur et un agriculteur, sont plus élevées à Sherbrooke (17,9 %) comparativement à l’Estrie (14,6 %).
- En ce qui concerne la ville de Sherbrooke, un peu plus de la moitié de la zone agricole est utilisée à des fins agricoles. On peut affirmer que la majorité des terres agricoles de la zone agricole sont utilisées pour l’agriculture, ce qui lui confère une viabilité et un certain dynamisme.
- Selon les données du rôle d’évaluation foncière au 1^{er} janvier 2016, la valeur à l’hectare d’une terre se situe à 5 053 \$. Cette valeur est comparable à celle de la Financière agricole du Québec où en 2015, la valeur moyenne à l’hectare pour une terre agricole se situait à 4 848 \$ pour la région de l’Estrie.
- La valeur moyenne à l’hectare d’une terre sur le territoire de la ville de Sherbrooke est bien en deçà de la valeur pour une terre agricole au Québec, celle-ci était de 14 143 \$ par hectare en 2015.
- Les cultures OGM sur le territoire de la ville de Sherbrooke sont concentrées dans le maïs-grain et dans le soya.
- Les superficies en culture GM ont pratiquement triplé entre 2004 et 2015, passant de 305 ha à 954 ha. En 2015, cela représente 97 % des cultures totales pour le maïs-grain et 90 % pour le soya.
- La production biologique est marginale et le nombre d’entreprises reste le même depuis 2004, soit trois producteurs pour la ville de Sherbrooke.

- La ville de Sherbrooke compte le Centre de recherche et de développement de Sherbrooke (sur le bovin laitier et le porc) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Il s'agit du seul centre de recherche d'AAC spécialisé dans la recherche novatrice, principalement axée sur les industries laitière et porcine du Canada.
- Quelques types de productions agricoles sont permis dans la zone rurale. C'est le cas notamment de la culture en général ainsi que de l'élevage d'animaux, à l'exception de ceux qui sont considérés comme contraignants.
- L'agriculture urbaine est présente sur le territoire de la ville de Sherbrooke. D'une part, les potagers urbains sont permis sur une propriété résidentielle, d'autre part, les citoyens peuvent compter sur cinq jardins communautaires et trois collectifs aménagés sur des terrains de propriété municipale.
- Sur le territoire sherbrookoïse, quatre exploitations agricoles permettent l'autocueillette et/ou l'achat au kiosque de la ferme. Elles offrent petits fruits, pommes, légumes ou fleurs et, pour certaines d'entre elles, des produits transformés.
- Sur leur territoire, les Sherbrookoïses bénéficient de dix points de distribution de paniers biologiques, tant de fruits et de légumes que de viande.
- L'agrotourisme est très peu développé sur le territoire de la ville de Sherbrooke.
- Seulement une entreprise est présente sur la carte du Circuit agrotouristique Cantons-de-l'Est 2013-2015. Il s'agit du vignoble la Halte des Pèlerins.
- Selon les données du MAPAQ de 2015, la ville compte deux fermes agrotouristiques en 2012, comptant pour 4,5 % de l'offre estrienne.
- Possiblement à cause de la grande concentration de la population, Sherbrooke compte un marché public permanent et deux saisonniers présents sur son territoire et le Marché de solidarité régionale (en ligne).

2.5. Profil des producteurs, de la relève agricole et l'emploi

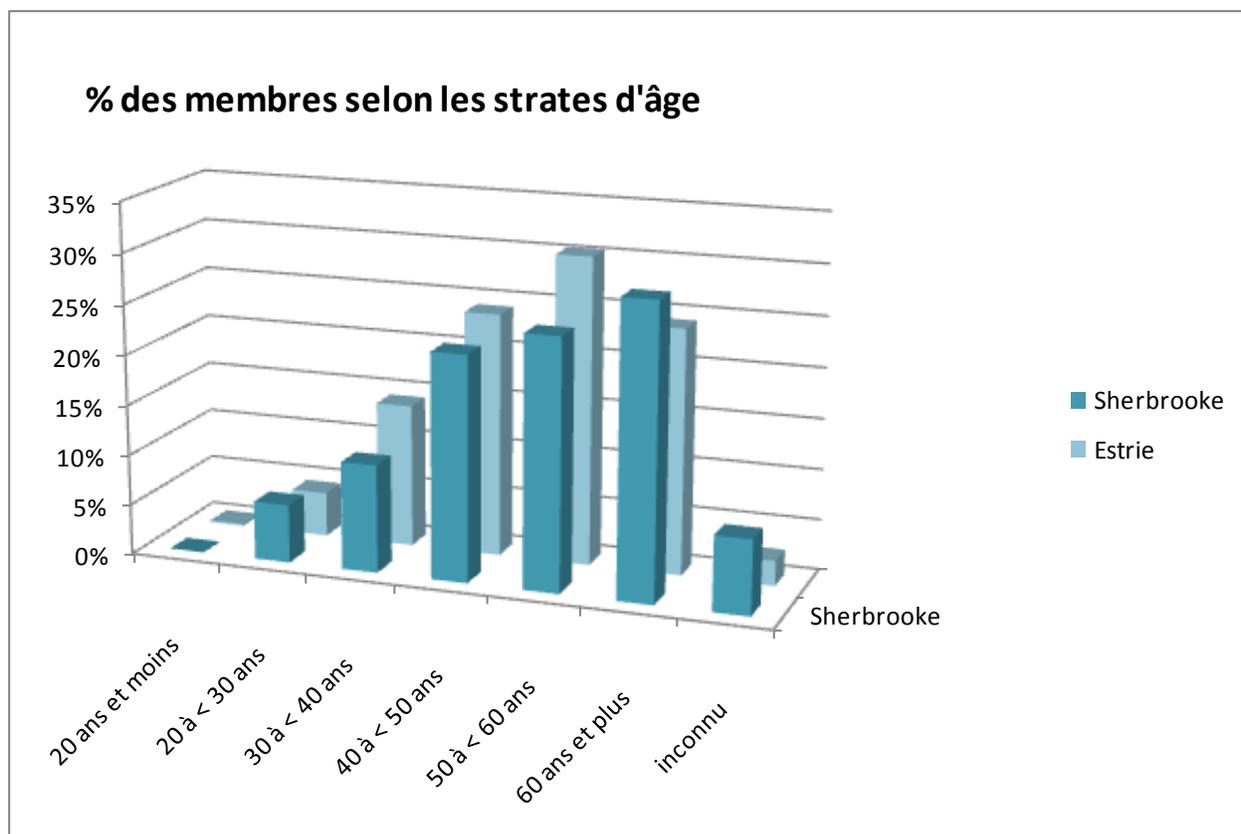
Avant de détailler les caractéristiques sur l'âge des producteurs agricoles, il faut mentionner que 121 membres sont recensés dans les 73 exploitations agricoles en 2010. Les membres sont définis comme étant une personne qui est propriétaire de l'exploitation agricole, peu importe la proportion détenue. En conséquence, on constate donc qu'un grand nombre d'exploitations agricoles est détenu par plus d'un membre. Certaines données de cette section proviennent de Statistique Canada. Notons que cet organisme considère un exploitant agricole lorsqu'il déclare un revenu agricole d'au moins 2 500 \$, comparativement à 5 000 \$ pour l'enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ.

Questionnaire : En fonction des agriculteurs répondants, le niveau de stress est considéré de moyen à élevé. Un répondant déclare n'avoir aucun stress notable. Le stress est dû principalement à l'instabilité des marchés, la paperasse et la réglementation, la charge de travail, les bris de machinerie, la conciliation travail-famille, les obligations environnementales et de performance.

Questionnaire : En fonction des agriculteurs répondants, les moments de découragement face à l'avenir de l'entreprise sont occasionnels ou rares. De la même façon, les producteurs répondants se sentent occasionnellement ou rarement seuls. La majorité compte sur un réseau familial (15) ou des amis (10) afin de parler librement de leurs préoccupations. Le sentiment de solidarité et la qualité de la vie sociale sont plus fortement satisfaisants. Les reconnaissances du travail de producteur agricole et de la communauté sherbrookoise ressortent plus faiblement. Les niveaux de fierté les plus grands sont en rapport avec la participation à l'économie de la région, à la préservation de l'environnement ou attribuables au fait de nourrir la population.

Comme on peut le visualiser à partir de la figure 17, la proportion de la strate d'âge des 20 à moins de 30 ans est légèrement plus élevée pour la Ville (5,8 %) comparativement à la région (4,4%). Cependant, la strate d'âge des 60 ans et plus est en proportion plus grande (28,9 %) que toutes les autres MRC de la région (sauf la MRC de Memphrémagog, avec 34 %). L'âge moyen des membres agriculteurs de la Ville (48,3) est le plus bas de toute la région, celui de l'Estrie est de 50,3. Un peu plus de 53 % des membres ont plus de 50 ans, ce qui est comparable à l'Estrie (55 %). Le tableau 23 montre que l'âge moyen est assez variable selon la principale activité agricole. L'âge moyen des producteurs des autres fruits (59,3), de fourrage (56,5), d'acériculture (56,8) et de chevaux (53) est nettement au-dessus de l'âge moyen de l'ensemble des producteurs de la ville. Quant à eux, les producteurs de bovins laitiers et producteurs laitiers et d'ovins possèdent un âge moyen en deçà de celui de l'ensemble des producteurs de la ville, respectivement avec 47,9 ans et 45 ans.

Figure 17 – Proportion des membres en fonction des strates d'âge pour Sherbrooke et l'Etrie en 2010



Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles 2010

Tableau 23 – Âge moyen des membres selon l'activité principale pour Sherbrooke et l'Estrie en 2010

Activités principales	Nombre d'exploitations agricoles (ville)	Âge moyen des membres (ville)	Âge moyen des membres (région)
Bovins laitiers et production laitière	14	47,9	48,2
Bovins de boucherie	21	51,5	53,0
Fourrages	8	56,5	51,4
Ovins	4	45,0	46,6
Acériculture	3	56,8	52,1
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	3	50,4	52,0
Chevaux	4	53,0	53,1
Cultures abritées	3	52,6	49,8
Horticulture ornementale	5	50,0	52,9
Pommes	1	-	36,8
Autres fruits	4	59,3	53,0
Porcs	1	C	45,3
Autres légumes frais	1	C	48,6
Autres légumes de transformation	1	C	52,8
Sherbrooke	73	48,3	
Estrie			50,3

Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles 2010

Questionnaire : Sur les 18 agriculteurs répondants, 61 % (11) sont âgés entre 52 et 67 ans et quatre le sont entre 20 et 35 ans. Sept déclarent des âges pour les actionnaires ou autres propriétaires. Ces derniers sont, quant à eux, âgés majoritairement entre 20 et 35 ans.

Les données du recensement de 2016 de Statistique Canada permettent d'en connaître davantage sur le sexe des exploitants agricoles. Le tableau 24 montre que les proportions des sexes des exploitants agricoles sherbrookoïses pour tout type de fermes confondu sont comparables à l'Estrie, soit 69 % pour les hommes et 34 % pour les femmes. Pour les fermes ne

comportant qu'un exploitant, la proportion pour les hommes est plus forte, avec 83 % contre 17 % pour les femmes. Enfin, pour les fermes ayant deux exploitants et plus, la proportion homme-femme est plus équitable, soit 58 % d'hommes et 47 % de femmes. Cette dernière donnée nous porte à croire que la majorité des fermes de Sherbrooke (59 %) sont détenues en propriété par des couples.

Tableau 24 – Exploitants agricoles par ferme selon le sexe des exploitants pour Sherbrooke et l'Estrie

	Sexe	2016			
		Sherbrooke		Estrie	
		Nombre	%	Nombre	%
Nombre d'exploitants agricoles sur toutes les fermes	Les deux	145	100,0	4 080	100,0
	Hommes	100	69,0	2 920	71,6
	Femmes	50 ⁹	34,5	1 150	28,2
Fermes ayant un exploitant	Les deux	60	100,0	1 450	100,0
	Hommes	50	83,3	1 300	89,7
	Femmes	10	16,7	150	10,3
Fermes ayant deux exploitants ou plus	Les deux	85	100,0	2 630	100,0
	Hommes	50	58,8	1 620	61,6
	Femmes	40	47,1	1 000	38,0

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2016, tableau 004-0238. Consulté le 10 mai 2017.

En 2010, 3 % des entreprises de l'Estrie qui prévoient une relève agricole se situent sur le territoire de la ville. On les retrouve principalement dans les secteurs des bovins laitiers et de la production laitière (58,6 %), des bovins de boucherie (13,3 %) et des légumes frais et de transformation (8 %). Si certains secteurs peuvent compter sur une relève agricole, d'autres semblent manquer de relève (tableau 25). On peut donc affirmer que le manque de relève dépend beaucoup de l'activité de production dans laquelle l'entreprise évolue.

⁹ Jusqu'à trois exploitants peuvent être déclarés par ferme. Il s'agit d'un dénombrement d'exploitants distincts, par conséquent, les exploitants de deux fermes distinctes ou plus sont inclus une seule fois dans le total.

Tableau 25 – Répartition de la relève agricole selon l'activité principale de l'entreprise pour Sherbrooke et l'Estrie

Activité principale	Sherbrooke %	Estrie %
Acériculture	-	17,3 %
Aquiculture	-	1,4 %
Autres productions animales et végétales	-	3,7 %
Bovins de boucherie	13,3 %	12,9 %
Bovins laitiers et production laitière	58,6 %	40,4 %
Cultures abritées	-	1,1 %
Céréales et protéagineux pour le grain et fourrages	-	6,2 %
Fruits	7,3 %	2,0 %
Horticulture ornementale	-	2,1 %
Légumes frais et de transformation	8,0 %	1,6 %
Ovins	6,4 %	4,8 %
Porcs	6,4 %	5,3 %
Veaux lourds	-	0,4 %
Volailles		0,8 %
Total	100,0 %	100,0 %

Source : MAPAQ, Recensement de la relève agricole établie 2011, 2014

Pour les entreprises agricoles sherbrookoises, la relève agricole semble répartie plus équitablement selon les groupes d'âge (tableau 26) que dans la région estrienne. Toutefois, le groupe d'âge des 35 ans et plus obtient une proportion plus élevée, avec 45,4 %, contre 41,9 % pour l'Estrie. L'âge moyen de la relève agricole établie est similaire pour la ville de Sherbrooke et l'Estrie (33 ans). La moyenne des parts détenues par la relève dans l'entreprise agricole est de 51 % pour Sherbrooke, comparativement à 56 % pour l'Estrie (MAPAQ, 2010).

Tableau 26 – Répartition de la relève agricole établie selon différents groupes d'âge pour Sherbrooke et l'Estrie

	Sherbrooke	Estrie
Âge	%	%
20 - 24 ans	5,9 %	4,1 %
25 - 29 ans	23,4 %	16,4 %
30 - 34 ans	25,3 %	37,6 %
35 ans et plus	45,4 %	41,9 %
Total	100,0 %	100,0 %

Source : MAPAQ, Recensement de la relève agricole établie 2011, 2014

Questionnaire : La majorité des répondants (9) ou 50 % n'ont pas de relève, cependant quatre autres répondants ont une relève incertaine. Deux possèdent une relève confirmée et deux une relève active.

La relève agricole de la ville de Sherbrooke semble davantage scolarisée que celle de l'Estrie. Près de 75 % de celle-ci détient soit un diplôme d'études collégiales (DEC), soit un diplôme d'études professionnelles, comparativement à 57 % pour la relève estrienne. Mentionnons que le Cégep de Sherbrooke offre un DEC en gestion et technologies d'entreprise agricole permettant d'acquérir des compétences dans les domaines des technologies de la production agricole et de la gestion. Une plus grande proportion de la relève agricole établie a acquis ses premières parts dans l'entreprise agricole entre 2002 et 2006 (36,5 %). La majeure partie de la relève agricole s'établit à partir d'un transfert familial d'une entreprise en activité (65,9 %) et 34 % d'entre eux démarrent une nouvelle entreprise agricole. Ce dernier pourcentage est identique à celui de l'Estrie. Le transfert non familial d'une entreprise en activité est inexistant à Sherbrooke, mais c'est une réalité présente dans les autres MRC de l'Estrie (11,8 %). Il est intéressant de noter qu'au moment de l'établissement de la relève, 80 % des déclarants mentionnent que l'entreprise a connu une expansion de ses activités et que près de 18 % disent que les activités agricoles se sont diversifiées.

Questionnaire : Les réponses confirment les données du MAPAQ. Huit des répondants possèdent des études professionnelles ou une attestation d'études collégiales et quatre possèdent un diplôme d'études collégiales. Cinq ont complété un niveau d'études universitaires. La majorité (12) n'a pas suivi de cours de gestion agricole, mais neuf ont suivi des formations spécifiques à l'agriculture de production, de transformation et/ou de commercialisation.

L'analyse des données du Recensement agricole 2011 de Statistique Canada révèle que presque la moitié des déclarants (47 %) ont un travail rémunéré à l'extérieur de la ferme. Ce chiffre est plus important que pour l'Estrie (40 %). Par ailleurs, les exploitants de la ville sont également plus nombreux à déclarer 30 heures et plus de travail non agricole rémunéré (37 %) contre 27 % pour l'Estrie. Voir le tableau 27.

Tableau 27 – Travail non agricole rémunéré, en nombre moyen d'heures par semaine pour Sherbrooke et l'Estrie en 2011

	Sherbrooke		Estrie	
	Nombre	%	Nombre	%
Exploitants agricoles n'ayant déclaré aucun travail non agricole rémunéré	80	53 %	2 540	60 %
Exploitants agricoles ayant déclaré moins de 20 heures	10	7 %	270	6 %
Exploitants agricoles ayant déclaré 20 à 29 heures	5	3 %	235	6 %
Exploitants agricoles ayant déclaré 30 à 40 heures	30	20 %	595	14 %
Exploitants agricoles ayant déclaré plus de 40 heures	25	17 %	565	13 %
Nombre total d'exploitants agricoles	150	100 %	4 200	100 %

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2011, tableau 004-0242. Consulté le 29 mars 2017.

Enfin, la lecture du tableau 28 confirme que les exploitants agricoles sherbrookoïses passent en moyenne moins d'heures par semaine à faire du travail à la ferme que leurs homologues estriens (57 % y consacrent 29 heures et moins, contre 44 % pour l'Estrie).

Tableau 28 – Nombre moyen d'heures par semaine de travail à la ferme pour Sherbrooke et l'Estrie

Travail à la ferme, en nombre moyen d'heures par semaine	Sherbrooke	%	Estrie	%
Moins de 20 heures	60	40 %	1 325	32 %
20 à 29 heures	25	17 %	510	12 %
30 à 40 heures	20	13 %	475	11 %
41 heures et plus	45	30 %	1 895	45 %
Nombre total d'exploitants agricoles	150	100 %	4 200	100 %

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2011, tableau 004-0241.
Consulté le 29 mars 2017.

Questionnaire : Vingt et un propriétaires et actionnaires travaillent à temps plein au moins la moitié de l'année alors que trois répondants embauchent un employé et un répondant indique avoir six employés et plus. Cinq répondants engagent un employé saisonnier et un déclare en employer six et plus. Le tiers ont des difficultés de recrutement (en raison des horaires de travail, des tâches demandées, de problèmes de transport, du caractère saisonnier ou temporaire, du manque de formation ou des compétences des employés). La plupart savent comment obtenir de l'aide pour l'embauche (UPA, Emploi Québec et PAMT). La majorité (13) n'est pas intéressée par l'embauche de la main-d'œuvre migrante.

Questionnaire : Les principales tâches déléguées à forfait sont les récoltes céréalières, la tenue de livres, le transport des récoltes, le taillage de sabots, le service de paie, les entailles et les travaux acéricoles. Par ailleurs, afin de réduire la charge de travail, les répondants agriculteurs seraient intéressés par la préparation du sol, la fertilisation, les travaux forestiers, les amendements au sol, le transport et le séchage de grains.

2.5.1. Faits saillants

- Un grand nombre d'exploitations agricoles est détenu par plus d'un membre.
- L'âge moyen des agriculteurs de la ville (48,3) est le plus bas de toute la région, celui de l'Estrie est de 50,3.
- Un peu plus de 53 % des membres ont plus de 50 ans, ce qui est comparable à l'Estrie (55 %).
- L'âge moyen est assez variable selon la principale activité agricole.
- Pour les fermes ne comportant qu'un exploitant, la proportion pour les hommes est plus forte, avec 83 % contre 17 % pour les femmes. Pour les fermes ayant deux exploitants et plus, la proportion homme-femme est plus équitable, soit 58 % d'hommes et 47 % de femmes.
- En 2010, 3 % des entreprises de l'Estrie qui prévoient une relève agricole se situent sur le territoire de la ville. On les retrouve principalement dans les secteurs des bovins laitiers et de la production laitière (58,6 %), des bovins de boucherie (13,3 %) et des légumes frais et de transformation (8 %).
- Le manque de relève dépend beaucoup de l'activité de production dans laquelle l'entreprise évolue.
- L'âge moyen de la relève agricole établie est similaire pour la ville de Sherbrooke et l'Estrie (33 ans).
- La relève agricole de la ville de Sherbrooke semble davantage scolarisée que celle de l'Estrie. Près de 75 % de celle-ci détient soit un diplôme d'études collégiales, soit un diplôme d'études professionnelles, comparativement à 57 % pour la relève estrienne.

- La majeure partie de la relève agricole s'établit à partir d'un transfert familial d'une entreprise en activité (65,9 %) et 34 % d'entre eux démarrent une nouvelle entreprise agricole (identique à l'Estrie).
- Le transfert non familial d'une entreprise en activité est inexistant à Sherbrooke, mais c'est une réalité présente dans les autres MRC de l'Estrie (11,8 %).
- Presque la moitié des déclarants (47 %) ont un travail rémunéré à l'extérieur de la ferme (Estrie 40 %).
- Les exploitants agricoles sherbrookoïses passent en moyenne moins d'heures par semaine à faire du travail à la ferme que leurs homologues estriens (57 % y consacrent 29 heures et moins, contre 44 % pour l'Estrie).

2.6. Transformation, distribution et mise en marché

Les données sur la transformation des produits agricoles proviennent des données du MAPAQ et sont disponibles pour la période allant de 2004 à 2012.

La transformation de produits alimentaires est un important secteur au plan économique pour la ville de Sherbrooke. Elle compte pour 18 % des entreprises de transformation de l'Estrie, incluant les agrotransformateurs. Ces derniers sont moins représentés par rapport à la région (20 % pour Sherbrooke et 43 % pour l'Estrie), tandis que l'on dénombre le quart des transformateurs estriens sur le territoire sherbrookoïse (tableau 29).

Tableau 29 – Entreprises de transformation alimentaire pour Sherbrooke et l’Estrie en 2012

Entreprise de transformation ¹⁰	Sherbrooke		Estrie		Proportion Estrie
	Nombre	%	Nombre	%	%
Transformateur ¹¹	28	80	112	57	25
Agrotransformateur ¹²	7	20	85	43	8
Total	35	100	197	100	18

Source : MAPAQ, 2012

Questionnaire : Sur les 18 répondants, 66 % (12) mentionnent qu’ils ne font pas de transformation agroalimentaire. Quatre en font et deux seraient intéressés. La transformation s’effectue principalement dans les produits de l’érable, mais aussi dans les fruits et légumes, le chocolat et la confiserie et les mets préparés. Trois agrotransformateurs déclarent ne pas être actifs à l’année.

Comme représenté à la figure 18, c’est le secteur de boulangeries et pâtisseries qui est le plus présent sur le territoire, comptant pour 31 % des entreprises de transformation. Viennent ensuite le secteur des mets préparés (17 %) et les secteurs viandes, volailles et poissons ainsi qu’autres (comprenant le café, thé, épices, chocolat) qui sont *ex aequo* à 14 % des entreprises de transformation. En 2012, aucune entreprise de transformation n’est présente dans les secteurs des produits du miel, céréales et oléagineux et autres produits d’origine végétale. La ville détient très peu d’entreprises de transformation certifiée biologique, soit 14 %. Des

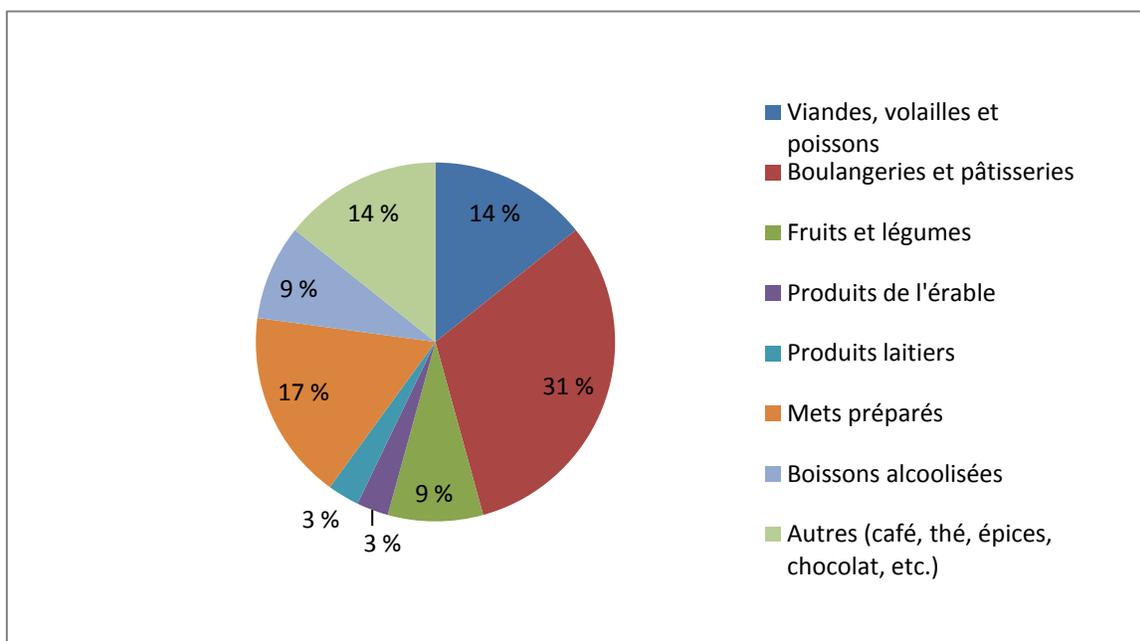
¹⁰ Les entreprises de transformation sont celles qui font de la vente en gros. Celles qui font uniquement de la transformation pour la vente à la ferme ne sont pas comptabilisées, car il s’agit alors d’un commerce.

¹¹ Comprend les entreprises qui font seulement de la transformation.

¹² Comprend les entreprises qui font la production et la transformation.

données de 2015-2016 de Sherbrooke Innopole sont aussi disponibles quant aux entreprises de transformation touchant le secteur agricole. Cependant, en raison de la classification utilisée qui diffère de celle du MAPAQ, les données ne peuvent être utilisées. Elles confirment toutefois que le secteur de boulangeries et pâtisseries domine toujours avec 30 % des entreprises.

Figure 18 – Secteurs de transformation pour Sherbrooke en 2012



Source : MAPAQ, 2012

De 2004 à 2012, le nombre d'entreprises de transformation (incluant les agrotransformateurs) a augmenté de 35 % au total, passant de 26 à 35. Cette hausse est principalement due à l'augmentation des entreprises de mets préparés qui sont passées d'une à six. D'ailleurs, ce secteur d'activité compte pour 46 % des entreprises de l'Estrie. Le secteur du café, thé et épices suit de près, représentant 44 % des entreprises. Vient ensuite le secteur des boulangeries et pâtisseries avec 37 % du total estrien. D'ailleurs, le secteur du café, thé et épices semblent émerger en 2012 avec la création de quatre nouvelles entreprises. La variation des secteurs d'activité n'est pas semblable à l'Estrie. Pour la région, ce sont les secteurs d'activité fruits et légumes ainsi que produits laitiers qui ont le plus augmenté, respectivement de 71 % et 60 % (tableau 30). On peut donc parler d'une tendance à la transformation de produits autres que les fruits et légumes et les produits laitiers pour la ville de Sherbrooke.

Tableau 30 – Évolution du nombre d'entreprises de transformation par secteurs d'activité pour Sherbrooke

Secteur d'activité	Nombre d'entreprises			Variation (%)
	2004	2009	2012	
Viandes, volailles et poissons	4	3	5	25 %
Boulangeries et pâtisseries	10	11	11	10 %
Fruits et légumes	3	3	3	0 %
Produits de l'érable	1	2	1	0 %
Produits laitiers	2	2	1	-50 %
Mets préparés	1	5	6	500 %
Boissons alcoolisées	2	2	3	50 %
Produits du miel	0	0	0	0 %
Autres (café, thé, épices, chocolat, etc.)	3	3	5	67 %
Café, thé, épices	n. d.	n. d.	4	
Céréales et oléagineux	n. d.	n. d.	-	
Autres produits d'origine végétale	n. d.	n. d.	-	
Chocolat et confiseries	n. d.	n. d.	1	
Total	26	31	35	35 %

Source : MAPAQ, 2012

En 2012, la ville compte 485 emplois dans le secteur de la transformation alimentaire et détient 27 % de tous les emplois du secteur de l'Estrie. Elle se classe au premier rang en ce qui concerne les entreprises de la région dans le secteur du chocolat et confiseries (92 %), du café, thé et épices (88 %) et des boulangeries et pâtisseries (55 %). Un peu plus de 72 % des emplois en transformation dans la ville se retrouvent dans ces secteurs d'activité. Ce sont les secteurs du chocolat et confiseries (140), des produits laitiers (32) et du café, thé et épices (26) qui créent le plus d'emplois par entreprise. Hormis ces dernières, on peut conclure que les entreprises du

secteur de la transformation alimentaire sont d'assez petite taille avec en moyenne 14 employés par entreprise. Par ailleurs, la ville de Sherbrooke se distingue avec des grandes entreprises dans les secteurs suivants de la transformation : boulangeries et pâtisseries, café, thé, épices et chocolat et confiseries. On y retrouve, par exemple, des industries telles que Boulangerie Georges, Café Vittoria, Brûlerie Faro, Smucker's et Lamontagne. Pour les autres MRC de l'Estrie, leurs grands joueurs sont en production laitière ou dans le secteur des viandes (abattage).

La majorité des entreprises (51 %) possèdent de 1 à 4 employés. Le chocolat se démarque avec l'entreprise Lamontagne qui vend partout au Canada pour des campagnes de financement. Le secteur de la transformation alimentaire génère également des emplois saisonniers (18 % des emplois en 2004 étaient de cette nature). Pour ce type d'emploi, les données pour 2012 ne sont cependant pas disponibles (tableau 31).

Tableau 31 – Nombre d'employés par secteur d'activité et ratio employés par type d'entreprises de transformation pour Sherbrooke en 2012

Secteur d'activité	Nombre employés	Prorata (%)	Nombre entreprises	Ratio employés Type d'entreprise
Produits laitiers	32	6,6 %	1	32,0
Viandes, volailles et poissons	65	13,4 %	5	13,0
Boulangeries et pâtisseries	105	21,6 %	11	9,5
Produits de l'érable	2	0,4 %	1	2,0
Café, thé, épices	105	21,6 %	4	26,3
Fruits et légumes	8	1,6 %	3	2,7
Autres produits d'origine végétale	-	0,0 %	0	-
Chocolat et confiseries	140	28,9 %	1	140,0
Mets préparés	9	1,9 %	6	1,5
Céréales et oléagineux	-	0,0 %	0	-
Boissons alcoolisées	19	3,9 %	3	6,3
Produits du miel	-	0,0 %	0	-
Total	485	100,0 %	35	13,9

Source : MAPAQ, 2012

Tableau 32 – Nombre d’entreprises de transformation selon le chiffre d’affaires pour Sherbrooke et l’Estrie en 2012

Intervalle du montant des ventes	Sherbrooke		Estrie		Proportion Estrie
	Nombre	Prorata %	Nombre	Prorata %	
Moins de 100 000 \$	7	20 %	72	37 %	10 %
100 000 \$ à 499 999 \$	18	51 %	74	38 %	24 %
500 000 \$ à 999 999 \$	4	11 %	20	10 %	20 %
1 000 000 \$ à 2 999 999 \$	1	3 %	13	7 %	8 %
3 000 000 \$ à 4 999 999 \$	-	0 %	5	3 %	0 %
5 000 000 \$ à 9 999 999 \$	3	9 %	8	4 %	38 %
10 000 000 \$ à 24 999 999 \$	-	0 %	1	1 %	0 %
25 000 000 \$ à 49 999 999 \$	1	3 %	2	1 %	50 %
50 000 000 \$ à 99 999 999 \$	1	3 %	2	1 %	50 %
Non disponible	-	0 %	-	0 %	s. o.
Total	35	100 %	197	100 %	18 %

Source : MAPAQ, 2012

Pour la ville de Sherbrooke, 82 % des transformateurs ont un chiffre d’affaires inférieur à un million de dollars, ce qui est comparable à la région (85 %). Cependant, celles possédant un chiffre d’affaires supérieur à cinq millions de dollars sont plus importantes, avec 15 %, contre 7 % pour l’Estrie (tableau 32).

Le Conseil de l’industrie bioalimentaire de l’Estrie (CIBLE) est un organisme régional dont l’objectif est de développer le secteur bioalimentaire de la région. Il soutient des projets d’accompagnement, de diversification économique et d’événements agrotouristiques. Afin d’accroître la notoriété des entreprises bioalimentaires et d’encourager les consommateurs à

acheter local, la certification de produits, qui portent la marque Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est, a été mise en marché. Le 1^{er} mars 2017, on compte neuf entreprises du secteur bioalimentaire de Sherbrooke qui sont certifiées; majoritairement dans les catégories fruits, légumes et champignons (4) et boulangerie, pâtisserie et chocolaterie (3). Les deux autres se retrouvent dans les catégories breuvages ou alcool et fines herbes, fleurs et assaisonnements.

En 2013, la ville de Sherbrooke détient le plus grand nombre de commerces de détail alimentaires avec 235 sur 537 commerces pour la région, soit 43,8 %. En 2013, la ville regroupe 44 % des commerces de détail alimentaires pour un peu plus de 50 % de la population estrienne. Cependant, on a constaté une baisse de 30 % des commerces entre 2001 et 2013.

Pour la même période, l'Estrie connaît une baisse moins marquée, soit de 12 %. Fait peu étonnant, c'est dans le commerce de détail lié à la boulangerie et pâtisserie que l'augmentation a été la plus marquée (500 %). Tous les autres types de commerces de détail ont connu une diminution de 15 à 80 %. Tous les types de commerces de détail en Estrie ont régressé également, sauf en ce qui concerne le secteur boulangerie et pâtisserie



Source : Ville de Sherbrooke

(+180 %) et le marché public qui est passé de 3 à 12 en 2013, témoignant de la tendance des consommateurs pour l'achat de produits frais et locaux. Des données de Commerce Sherbrooke ont été obtenues pour le mois d'août 2016. À cette date, la ville comptait 100 magasins d'alimentation et 13 grossistes-distributeurs de produits alimentaires, de boissons et de tabac. Encore une fois, on ne peut comparer ces données avec celle du MAPAQ. Elles font ressortir toutefois que la ville compte beaucoup de magasins d'alimentation spécialisée, soit 35 % des magasins d'alimentation.

Par ailleurs, l'organisme Accès Québec distribution alimentaire vise à faciliter la commercialisation et la distribution de produits régionaux auprès des hôteliers, restaurateurs et institutions (HRI) et des détaillants. En date du 6 avril 2017, deux entreprises de Sherbrooke sont présentes dans ce réseau de distribution. Il s'agit d'Ô Naturel qui offre des produits naturels de santé (thés, tisanes aromatiques et thérapeutiques) et de la Coopérative d'Alentour qui offre des produits naturels et biologiques. Il semble pourtant y avoir un bon potentiel au plan de la distribution puisque la ville détient, en 2013, le plus grand nombre d'établissements de restauration de la région, soit 513, ce qui représente 44 % de tous les établissements de restauration régionaux. On constate, en observant le tableau 33, que tous les secteurs de la restauration ont enregistré une baisse entre 2001 et 2013, sauf en ce qui concerne la restauration à service rapide qui a augmenté de 7 %. Entre 2001 et 2013, il s'agit d'une baisse totale de 35 % du nombre d'établissements de restauration, tandis que pour l'Estrie, la baisse est de 22 %. En 2013, la catégorie Hôpital-Institution regroupe près de 33 % des établissements de restauration de la ville avec la présence de deux centres hospitaliers majeurs, deux universités, deux cégeps et un collège privé offrant un programme collégial.

D'ailleurs, à cet égard, le gouvernement du Québec a lancé, en décembre 2013, sa Stratégie de positionnement des aliments du Québec sur le marché institutionnel. Celle-ci fait suite à la Politique de souveraineté alimentaire, rendue publique en mai 2013, laquelle visait à permettre à un plus grand nombre d'entreprises bioalimentaires québécoises d'accéder au marché institutionnel. Ce dernier est complexe de par les relations entre les acteurs clés, les modes de gestion des services alimentaires, les mécanismes d'approvisionnement et le cadre réglementaire. Le marché institutionnel est constitué d'acteurs public et privé et utilise trois modes de gestion (autogestion, contractuelle et mixte). Par cette stratégie, le gouvernement du Québec souhaite augmenter la place des produits issus des entreprises québécoises dans les établissements publics.

Tableau 33 – Évolution du secteur de la restauration pour Sherbrooke de 2001 à 2013

Restauration	2001	2005	2009	2013	Variation 2001-2013 (%)
Restaurant	241	202	199	218	-10 %
Casse-croûte	88	30	32	29	-67 %
Service rapide	57	51	59	61	7 %
Cabane à sucre	2	3	3	2	0 %
Bar laitier	25	11	9	13	-48 %
Bar salon/taverne	118	20	11	10	-92 %
Mets pour emporter	6	3	11	8	33 %
Brasserie	7	4	4	4	-43 %
Total partiel catégorie « Restaurant »	544	324	328	345	-37 %
Centre d'accueil	65	52	52	55	-15 %
Cafétéria-enseignement	52	47	40	38	-27 %
Garderie	39	37	38	38	-3 %
Traiteur	38	18	19	15	-61 %
Cafétéria	26	18	16	13	-50 %
Camp de vacances	1	1	1	1	0 %
Cantine mobile	15	7	5	4	-73 %
Hôpital	4	4	4	4	0 %
Camp/pourvoirie					s. o.
Total partiel catégorie « Hôpital-Institution »	240	184	175	168	-30 %
Total	784	508	503	513	-35 %

Source : MAPAQ, 2015

Questionnaire : Sur les 18 répondants, la plupart (6) vendent leurs produits à la ferme, cinq écoulent sur le marché du vrac (grains), trois par la mise en marché collective (lait, œufs, sirop), trois en circuits conventionnels (épiceries), trois par contrat avec un intégrateur, deux par l'autocueillette et un par les paniers équitables. Bien que tous les marchés publics ont été énumérés dans les choix de réponses, seul un répondant a répondu par le biais du Marché de solidarité. Six répondants ont affirmé souhaiter développer la mise en marché locale.

2.6.1. Faits saillants

- On dénombre le quart des transformateurs estriens sur le territoire sherbrookoïse, avec 28 entreprises au total en 2012.
- En 2012, c'est le secteur de boulangeries et pâtisseries qui est le plus présent sur le territoire, comptant pour 31 % des entreprises de transformation. Viennent ensuite les secteurs des mets préparés (17 %) et des viandes, volailles et poissons ainsi qu'autres (comprenant le café, thé, épices, chocolat) qui sont *ex aequo* à 14 %.
- En 2012, on ne trouve aucune entreprise de transformation dans les secteurs des produits du miel, céréales et oléagineux et autres produits d'origine végétale.
- De 2004 à 2012, le nombre d'entreprises de transformation (incluant les agrotransformateurs) a augmenté de 35 % au total, passant de 26 à 35. Cette hausse est principalement due à l'augmentation des entreprises de mets préparés qui sont passées d'une à six.
- Les entreprises de mets préparés comptent pour 46 % des entreprises de l'Estrie. Le secteur du café, thé et épices suit de près, représentant 44 % des entreprises. Vient ensuite le secteur des boulangeries et pâtisseries, avec 37 % du total estrien.
- Pour la période de 2004 à 2012, la variation des secteurs d'activité n'est pas semblable à l'Estrie. Pour la région, ce sont les secteurs d'activité fruits et légumes ainsi que produits laitiers qui ont le plus augmenté, respectivement de 71 % et de 60 %.
- La ville se classe au premier rang en ce qui concerne les entreprises de la région dans le secteur du chocolat et confiseries (92 %), du café, thé et épices (88 %) et des boulangeries et pâtisseries (55 %). Un peu plus de 72 % des emplois en transformation dans la ville se retrouvent dans ces secteurs d'activité.
- On peut donc parler d'une tendance à la transformation de produits autres que les fruits et légumes et les produits laitiers pour la ville de Sherbrooke.

- Pour la ville de Sherbrooke, 82 % des transformateurs ont un chiffre d'affaires inférieur à un million de dollars, ce qui est comparable à la région (85 %). Cependant, celles possédant un chiffre d'affaires supérieur à cinq millions de dollars sont plus importantes, avec 15 % contre 7 % pour l'Estrie.
- En 2012, la ville compte 485 emplois dans le secteur de la transformation alimentaire et détient 27 % de tous les emplois du secteur de l'Estrie.
- La ville détient très peu d'entreprises de transformation certifiées biologiques, soit 14 %.
- Le 1^{er} mars 2017, on compte neuf entreprises du secteur bioalimentaire de Sherbrooke qui sont certifiées avec la marque Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est.
- En 2013, la ville de Sherbrooke détient le plus grand nombre de commerces de détail alimentaires avec 235 commerces sur 537 pour la région, soit 43,8 %. Cependant, on a constaté une baisse de 30 % des commerces entre 2001 et 2013.
- Entre 2001 et 2013, c'est dans le commerce de détail lié au secteur boulangeries et pâtisseries que l'augmentation a été la plus marquée (500 %).
- La ville compte beaucoup de magasins d'alimentation spécialisée, soit 35 % des magasins d'alimentation.
- Deux entreprises de Sherbrooke sont présentes dans le réseau de distribution d'Accès Québec distribution alimentaire.
- La ville détient, en 2013, le plus grand nombre d'établissements de restauration de la région, soit 513.
- Entre 2001 et 2013, tous les secteurs de la restauration ont enregistré une baisse, sauf en ce qui concerne la restauration à service rapide qui a augmenté de 7 %. Il s'agit d'une baisse totale de 35 % du nombre d'établissements de restauration, tandis que pour l'Estrie la baisse est de 22 %.

- En 2013, la catégorie Hôpital-Institution regroupe près de 33 % des établissements de restauration de la ville avec la présence de deux centres hospitaliers majeurs, deux universités, deux cégeps et un collège privé offrant un programme collégial.

2.7. Cadre légal et réglementaire de l'agriculture

Une panoplie de lois et de règlements, à plusieurs paliers de gouvernement, encadrent tantôt la pratique de l'agriculture à des fins de protection environnementale, tantôt les autres activités afin de préserver un territoire propice à l'agriculture, soit la zone agricole décrétée par le gouvernement du Québec. Cependant, la principale loi touchant l'agriculture est la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (P-41.1). L'objectif premier de cette loi est d'assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture et de favoriser la protection et le développement des activités et des entreprises agricoles en zone agricole dans une perspective à long terme.

Le principal règlement provincial visant la protection des sols et de l'eau en milieu agricole est le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) (RLRQ, Q-2, r.26). Certains exploitants sont également assujettis aux règlements provinciaux suivants :

- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2).
- Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau (Q-2, r. 14).

Le REA, entré en vigueur en 2002, met de l'avant une approche qui vise à résoudre le problème de la pollution diffuse causée par les activités agricoles, notamment par l'atteinte d'un équilibre des sols en phosphore. Cette nouvelle approche de gestion tient compte des besoins nutritifs des plantes pour assurer leur croissance et se base sur le calcul réel des déjections animales produites à la ferme. La Ville de Sherbrooke est assujettie au REA, selon la désignation à l'annexe 3. Ainsi, parce qu'elle fait partie d'un bassin versant dont la qualité de l'eau est dégradée, les superficies en culture ne peuvent y être augmentées, sauf pour cultiver certains

types d'arbres, des arbustes, des vignes ou des plants de bleuets, fraises, framboises ou canneberges. Par le fait même, les superficies nécessaires à l'épandage des fumiers et lisiers ne peuvent s'y agrandir.

De plus, ce règlement édicte également des normes quant aux installations d'élevage, au stockage, à l'élimination ou à la valorisation des déjections animales, au retrait des animaux des cours d'eau et des bandes riveraines et aux exigences administratives relatives aux autorisations et aux avis de projet demandés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

En ce qui concerne l'utilisation des matières résiduelles fertilisantes, les critères de référence sont présentés dans le Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes. L'utilisation de pesticides en agriculture est également soumise à des exigences légales.

Enfin, certaines activités nécessitent l'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu du Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (article 2, paragraphe 12) (MDDELCC, 2017).

À l'instar des autres MRC du Québec, la Ville de Sherbrooke a adopté, en 2013, une réglementation régissant l'écoulement des eaux des cours d'eau. Celle-ci encadre notamment les traverses et les nuisances (obstructions) aux cours d'eau et vise à réduire l'apport de sédiments aux cours d'eau. La Ville de Sherbrooke est un partenaire dans les démarches de bonnes pratiques agroenvironnementales des producteurs agricoles. La Politique de gestion des cours d'eau a quant à elle été adoptée en 2015. Elle encadre les travaux d'aménagement et d'entretien des cours d'eau. Ces deux documents sont très pertinents pour les activités et la zone agricole.

À noter que la Ville régit, dans son SADR, les activités forestières et l'abattage d'arbres sur son territoire. Pour chacune des affectations du territoire, et à partir du plan relatif aux territoires

d'intérêt écologique, des règles sont établies en fonction de quatre secteurs d'activités forestières. Des dispositions particulières s'appliquent pour chacun des secteurs. Elles vont de l'interdiction prévue pour les milieux humides jusqu'au type de coupe et au pourcentage de prélèvement autorisé par période.

Enfin, conformément à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, la Ville régit la bande riveraine en milieu agricole. Elle est de trois mètres à partir de la ligne des hautes eaux et d'un mètre minimum sur le haut du talus, si un tel talus est existant.

Conformément aux orientations gouvernementales de décembre 2001 visant la protection du territoire et des activités agricoles, la Ville de Sherbrooke a adopté les paramètres pour la détermination des distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en zone agricole. Ces orientations du gouvernement faisaient suite aux modifications législatives (Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et Loi sur l'aménagement et l'urbanisme) visant à aménager la zone agricole de manière à favoriser l'utilisation prioritaire du sol à des fins agricoles et à assurer la cohabitation des usages agricoles et non agricoles en zone agricole.

Par ailleurs, la Ville de Sherbrooke encadre les élevages porcins dans la zone agricole décrétée. Ceux-ci sont interdits dans les zones urbaines et rurales, les noyaux résidentiels, les grands parcs et espaces publics ainsi que dans un rayon d'un kilomètre autour de ces secteurs. Le Règlement de zonage et de lotissement n°1200 vient préciser les zones où les élevages porcins sont permis, généralement aux extrémités de la ville. Le plan 24 – *Zone de permission de l'élevage porcin* montre les zones où l'élevage porcin est permis. De plus, dans les zones permises, la surface de production est limitée à 3 000 m² et une distance de 1 km doit séparer deux unités

d'élevage. Enfin, l'élevage artisanal¹³ est permis à titre d'usage complémentaire à une habitation unifamiliale isolée située dans les zone « Rurale », « Rurale avec services », « Rurale forestière », « Agricole » et « Projet résidentiel approuvé » du Règlement de zonage et de lotissement n° 1200 de la Ville de Sherbrooke. Le type et le nombre d'animaux autorisés sont déterminés en fonction de la superficie du terrain. Par ailleurs, les distances séparatrices évoquées au paragraphe précédent s'y appliquent également.

Questionnaire : Les sources de limitation les plus importantes pour les agriculteurs sont le REA, principalement à cause de la limitation quant aux superficies cultivables, les distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs, les dispositions relatives aux travaux dans les cours d'eau, le règlement sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables et la réglementation sur l'abattage d'arbres et celle des fossés et du drainage souterrain.

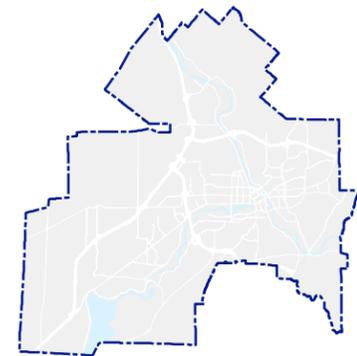
¹³ Désigne un usage agricole complémentaire à l'habitation où des animaux sont élevés ou gardés à des fins domestiques.



PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

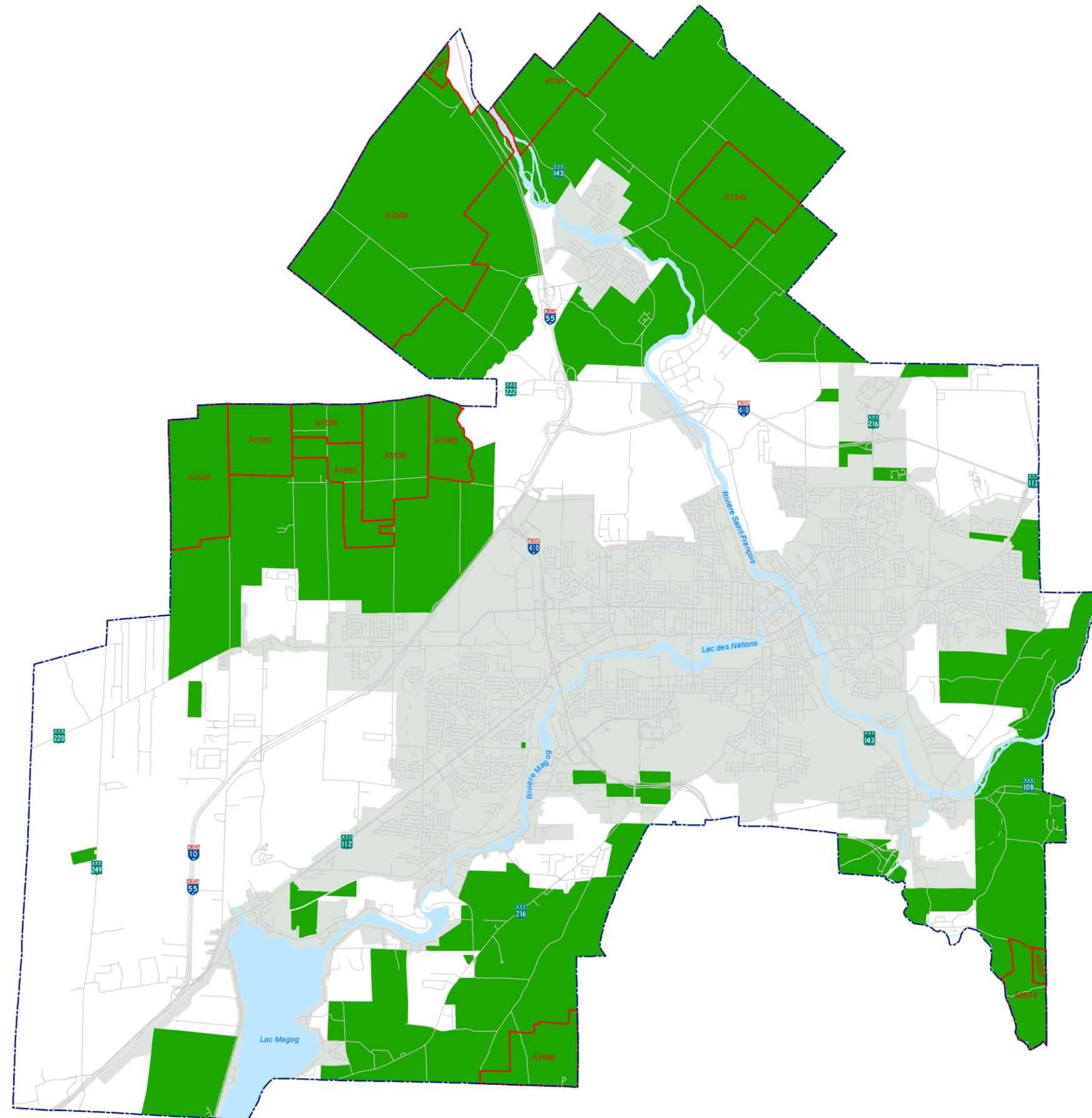
Plan 24 Zone de permission de l'élevage porcin

LOCALISATION



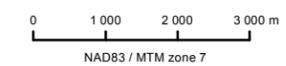
LÉGENDE

-  Zone où l'élevage porcin est autorisé
-  Zone agricole permanente
-  Périmètre urbain
-  Voie de circulation
-  Voie de circulation projetée
-  Rivière ou lac
-  Limite municipale



Note : Pour une application légale, veuillez référer au Règlement numéro 1200 de zonage et de lotissement de la Ville de Sherbrooke

Auteur : Division de la géomatique, Ville de Sherbrooke
Source des données de base : Ville de Sherbrooke
Date de prise de vue de la photographie : N/A
Date de mise à jour : 15 juin 2017
Préparé par : Frédéric Hamel
Fichier : \\...lg3030h0F\2017 PDZA



2.8. Organismes appuyant le développement de l'agriculture

Le domaine agricole étant complexe et diversifié, plusieurs types de services sont offerts aux producteurs agricoles afin de les soutenir dans leurs projets, que ce soit au plan de la production, de la transformation, de la distribution ou de la mise en marché. Également, à l'occasion, les producteurs agricoles mettent en valeur leur boisé et réalisent de la sylviculture. En conséquence, d'autres services s'ajoutent en matière de mise en valeur de la forêt. Tout au long du portrait, plusieurs organismes offrant des services aux producteurs agricoles ont été nommés. En conséquence, voici ceux qui s'ajoutent :

- Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie
- Agri-Réseau
- Association forestière du sud du Québec
- Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec
- Club agroenvironnemental de l'Estrie
- Coopérative de Solidarité Cultur'Innov
- Fédération des producteurs acéricoles du Québec
- Fédération des producteurs forestiers du Québec
- Financement agricole Canada
- Fonds d'investissement pour la relève agricole
- Groupement forestier Coopératif St-François
- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
- Réseau agriconseils de l'Estrie

- Syndicat des producteurs forestiers du sud du Québec
- Union des producteurs agricoles du Québec-Estrie
- Union des producteurs agricoles du Val-Saint-François et Sherbrooke

Questionnaire : Le partage informel d'instruments et de matériel entre producteurs constitue la forme d'aide la plus fréquente entre ces derniers. Le mode coopératif d'utilisation du matériel agricole n'est pas connu par un bon nombre de répondants (8). Enfin, la majorité des répondants ont recours à des conseillers en gestion (14) ou des conseillers techniques (10). À l'occasion (5), certains ont recours à des conseillers juridiques.

2.9. Perspectives de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Les renseignements de cette section proviennent toutes du document du MAPAQ qui s'intitule Perspectives de développement en Estrie 2014. Certaines avenues pour le développement et/ou la consolidation des entreprises agricoles et bioalimentaires seront reprises. Sans récupérer de façon exhaustive tout le document du MAPAQ, les constats généraux sont cités ainsi que ceux qui semblent se rapporter davantage aux réalités du territoire sherbrookois.

Également, avant tout projet de développement, les données se doivent d'être creusées davantage et un plan d'affaires doit être réalisé, et ce, principalement car les renseignements présentés ci-dessous datent déjà de quelques années.

Les perspectives de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Estrie s'appuient sur les observations effectuées sur le terrain par les conseillers du MAPAQ.

PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Horticulture

Le développement de la production fruitière n'a pas atteint son plein potentiel puisque la demande de produits frais est à la hausse. L'intérêt pour les produits transformés provoque des ouvertures de marché pour les entreprises qui veulent développer des secteurs de production autrement que par la vente de produits frais.

La production de légumes frais pour les marchés de solidarité et les marchés publics, principalement biologiques et mis en marché localement selon les formules de « paniers », offre aussi un potentiel de développement dans certains secteurs de la région. La proximité de l'Estrie avec le marché américain représente une occasion pour la production de certains légumes. Les fines herbes offrent aussi des possibilités de croissance. La culture abritée possède un potentiel de développement, mais les coûts de chauffage sont élevés. Afin de percer les marchés, l'utilisation de techniques réduisant les coûts d'énergie est essentielle.

La culture des arbres de Noël peut croître davantage si des efforts sont déployés pour développer l'exportation. Des possibilités se présentent pour la relève dans cette production puisque plusieurs propriétaires d'exploitations d'arbres de Noël sont âgés et délaisseront la production d'ici quelques années.

Agroforesterie

En agroforesterie, les plantes médicinales (l'herboristerie) et les champignons sous couvert forestier sont des productions ayant un potentiel de développement.

Grandes cultures

Le marché de l'alimentation humaine présente un potentiel de développement intéressant pour la production de grains brassicoles, biologiques, sans pesticides, sans OGM, etc.

PRODUCTIONS ANIMALES

Les viandes

Bovin

La production bovine offre un potentiel intéressant de développement dans les créneaux de marchés actuellement en consolidation. La production de viande bovine à partir de ressources fourragères offre aussi un nouveau créneau de marché, soit une viande dont les gras ont une composition plus avantageuse pour la santé des consommateurs.

Ovin

La production ovine offre des possibilités de développement étant donné qu'elle répond à environ la moitié du marché de la viande ovine consommée au Québec. Pour favoriser la rentabilité de cet élevage et maintenir son développement, l'amélioration de la productivité des entreprises ovines est un aspect à considérer.

Gibier

La production de grands gibiers (bisons, cerfs, etc.) devrait se limiter à la production de sangliers, notamment à cause de la maladie débilante chronique qui atteint les cervidés dans l'Ouest canadien. Toutefois, la certification Grands gibiers du Québec pourrait favoriser le développement des marchés grâce à une meilleure différenciation de cette production.

SECTEUR DU TEXTILE

La production de camélidés (lamas, alpagas) offre un bon potentiel de développement pour le marché de la fibre textile artisanale pour fabriquer des produits à grande valeur ajoutée (châles, chapeaux, vestes, tapis, vêtements de haute couture, etc.) (MAPAQ, 2014a).

2.10. Tendances alimentaires et d'utilisation de produits agricoles

On peut parler de tendances alimentaires (en lien avec ce que les consommateurs recherchent) ou de tendances d'utilisation de produits agricoles (à d'autres fins que la consommation humaine). Elles sont toutes deux à considérer lors de l'élaboration d'un plan d'affaires afin d'évaluer un marché potentiel.

Dans un document produit par Agri-Réseau, il est mentionné que les tendances alimentaires sont influencées par ce que les consommateurs achètent au supermarché. Ainsi, en 2013, diverses tendances nord-américaines étaient identifiées : collations et mini-repas, évolution des aliments surgelés, impact de la génération Y, aliments santé, etc. Ces tendances sont-elles les mêmes en 2017? Difficile de l'affirmer puisqu'aucun document plus à jour n'a été trouvé. Pourrait-on parler d'une tendance ou d'une habitude québécoise pour les produits frais et locaux ainsi que pour les produits du terroir? Nous n'avons qu'à penser aux multiples microbrasseries, microdistilleries et aux fromageries qui se sont développées dans toutes les régions du Québec. En 2017, peut-être peut-on parler d'une tendance pour les pousses et la germination?

Il est à noter que l'Université Bishop's, située dans l'arrondissement de Lennoxville, offre un certificat en sciences de la bière depuis quelques années. Les étudiants voulant s'y inscrire doivent détenir un baccalauréat en sciences. En août 2015, une microbrasserie expérimentale s'y est ajoutée.

Actuellement, une tendance d'utilisation de produits agricoles s'effectue également à d'autres fins que la consommation humaine ou animale. Par exemple, la MRC des Sources a adopté une stratégie de diversification économique par laquelle elle préconise le développement de produits agricoles comme écomatériaux de construction. Ainsi, on peut penser au chanvre, à la laine de mouton ou à la paille à titre de matériel d'isolation. Une autre utilisation courante de

produits agricoles est dans la fabrication du textile, notamment avec l'asclépiade. Cette dernière possède plusieurs propriétés qui lui valent une utilisation multiple (caoutchouc, fibre, textile, etc.).

SECTION 3 – DÉMARCHES DE MOBILISATION ET DE PARTICIPATION

Cette troisième section expose le plan de mobilisation, les activités de visibilité, les temps forts de la consultation des parties prenantes ainsi que les rôles et responsabilités des comités internes. Afin de l'accompagner sur le plan de l'animation participative, la Ville de Sherbrooke a donné un mandat à la coopérative de solidarité Niska, experte en démarche collective et en développement stratégique. L'approche d'animation participative est inclusive et a permis aux participants d'exprimer leurs opinions que ce soit sous forme individuelle, en sous-groupe ou en grand groupe. Le détail de chaque activité participative est davantage exposé dans les sections suivantes.

3.1. Plan de mobilisation

Le plan de mobilisation a été produit au tout début de la démarche de consultation afin de définir la nature de chaque activité. Il est reproduit au tableau 34.

Tableau 34 – Plan de mobilisation

Qui	Moyen de rejoindre	Nature de l'activité			
		Informé	Consulté	Impliqué	Collaborer
Membres des comités directeur et technique (incluant les élus)	Rencontres de travail Rencontre des agriculteurs Groupes cibles Forum	x	x	x	x
Élus municipaux	Plénier public et huis clos, comité exécutif et conseil municipal	x	x	x	
Fédération de l'UPA-Estrie et Syndicat local	Questionnaire Rencontre des agriculteurs Groupes cibles Forum	x	x	x	x
Producteurs agricoles	Questionnaire Rencontre des agriculteurs Groupes cibles Forum	x	x	x	
Autres acteurs et personnes-ressources du secteur bioalimentaire	Groupes cibles Forum	x	x	x	

Ce plan a surtout servi au début de la démarche afin de savoir quel niveau d'implication était visé pour chaque acteur.

3.2. Activités de visibilité

Il n'y a pas eu, à proprement parler, de plan de communication. Cependant, il avait été convenu, avec le Service des communications de la Ville et la présidente du comité consultatif agricole, de réaliser certaines activités de visibilité qui sont les suivantes :

- Les documents (portrait de la zone agricole, présentations aux instances politiques, etc.) en lien avec le PDZA ont été déposés sur le site Web de la Ville à sherbrooke.ca/pdza.
- Les communiqués de la Ville sont également diffusés sur son blogue à l'adresse sherbrookeblogue.ca.
- Une conférence de presse s'est tenue le 6 septembre 2017 à la ferme Ôlistik afin de dévoiler les faits saillants du portrait de la zone agricole.
- Des présentations au conseil municipal ont été faites les 18 avril, 19 juin et 2 octobre 2017. La première constituait le lancement de la démarche du PDZA, la deuxième

exposait le portrait et effectuait un bilan de la démarche, la dernière visait quant à elle à informer les membres du conseil sur le déroulement du forum et ses principales conclusions. Ces moments ont servi de visibilité puisque les présentations se déroulent toujours devant public et journalistes.

- Une image distinctive et un slogan ont été élaborés.

Au moment d'écrire ces lignes, d'autres activités de visibilité sont prévues (communiqué et conférence de presse, émission de télévision, etc.) après l'adoption du PDZA par le conseil municipal.

3.3. Temps forts de la participation

Trois temps forts ont marqué la consultation des parties prenantes soit :

1. La rencontre des agriculteurs du 24 avril 2017.
2. La tenue des rencontres des groupes cibles les 3, 7, 8 et 9 août 2017.
3. Le forum sur la zone agricole du 28 septembre 2017 tenu au vignoble La Halte des Pèlerins.

Ces moments ont été riches sur les plans de l'information recueillie et transmise, des opinions émises, des consensus faits, de la mobilisation engendrée ainsi que de la prise de conscience de certaines réalités ou perceptions. La rencontre des agriculteurs a servi à prendre le pouls de ces derniers sur leurs principales préoccupations, à amorcer un diagnostic de la zone et des activités agricoles et à énoncer des pistes d'action. Une des préoccupations majeures ressorties lors de cette rencontre a été le manque de reconnaissance et d'écoute de la part des instances politiques. Cette prise de conscience a servi de trame de fond au reste de la démarche et au contenu du PDZA. Pour les groupes cibles, quatre thématiques ont été prédéterminées; elles sont décrites à la section 4.1.1. Ces rencontres avec les principaux acteurs des secteurs agricole, forestier et bioalimentaire ont servi à compléter le diagnostic ainsi que l'analyse des enjeux et à

contribuer aux éléments de vision et aux pistes de solution. Elles ont également donné l'occasion de mobiliser ces acteurs dans la poursuite des activités (le forum et le plan d'action). Enfin, le forum a été l'événement rassembleur de tous les acteurs des secteurs agricole, forestier et bioalimentaire. Il aura permis de sensibiliser les participants aux enjeux, de les motiver face aux opportunités que présente la zone agricole et de miser sur des objectifs et des actions sur lesquels travailler. Puisque les acteurs y ont fait du réseautage, il aura également été porteur pour la suite des actions.

3.4. Rôles et responsabilités des comités internes

À l'instar des autres MRC, et comme il est recommandé dans le document intitulé *Plan de développement de la zone agricole, Guide d'élaboration* du MAPAQ, la Ville a choisi de mettre sur pied une structure organisationnelle simple et précise, soit les comités directeur et technique, dont la liste des membres apparaît au début du présent document. Les principaux rôles et responsabilités de ces comités sont les suivants :

- Comité directeur : il supervise l'ensemble des travaux, prend acte de l'état d'avancement de ces derniers et oriente la démarche du PDZA ainsi que le comité technique. Il fait un rapport et des recommandations au conseil municipal.
- Comité technique : il soutient le comité directeur en apportant une expertise et des connaissances techniques. Il collabore de près avec l'équipe de réalisation de la Ville afin de valider des éléments techniques plus pointus et participe aux études réalisées.

SECTION 4 – DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE LA ZONE AGRICOLE

Le portrait de la zone agricole, surtout fondé sur des données quantitatives, a permis de faire ressortir les forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM), les principaux constats ainsi que les enjeux à traiter afin d’assurer le plein développement de la zone agricole. Au fil de la démarche, ces derniers se sont enrichis par le croisement des connaissances et des perceptions des acteurs du milieu, donc de données qualitatives.

La présente section constitue le lien entre le portrait de la zone agricole et les actions qui sont exposées dans la section 6 - Plan d’action. Le diagnostic aide à structurer les actions puisque ces dernières sont formulées afin de répondre aux enjeux du territoire agricole. La présente section expose l’approche de la démarche participative, tant pour les FFOM que les enjeux ainsi que le cadre d’analyse afin d’élaborer les FFOM et les enjeux qui ont découlé de l’analyse, mais aussi de la priorisation des besoins.

Dans la démarche du PDZA de la Ville de Sherbrooke, des orientations et objectifs ont été formulés à partir des enjeux retenus. La vision ainsi que les orientations et objectifs sont présentés à la section suivante.

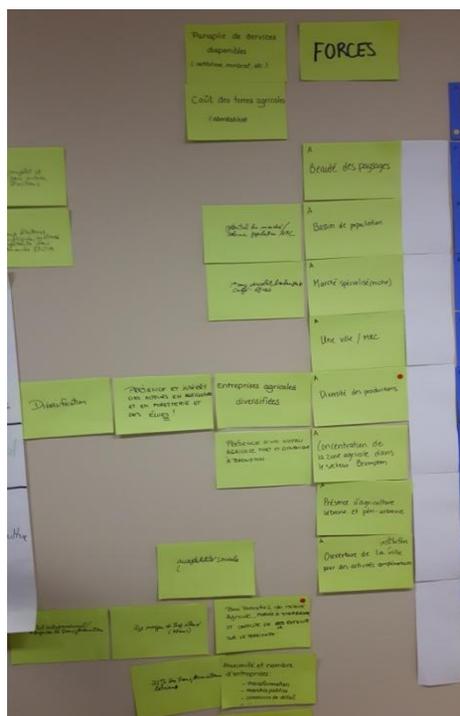
4.1. L’identification des forces, faiblesses, opportunités et menaces

La présente section énonce les éléments recueillis à partir de la démarche participative. L’approche préconisée lors de cette dernière est exposée ainsi que l’explication de ce que représentent les forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) dans le diagnostic.

4.1.1. L'approche de la démarche participative

Pour l'élaboration du diagnostic territorial de la zone agricole, la démarche participative a été constituée de trois temps forts : la rencontre des agriculteurs du 24 avril 2017, les quatre rencontres des groupes cibles au début du mois d'août 2017 ainsi que la tenue du forum sur la zone agricole le 28 septembre 2017. Entre ces rencontres, le comité directeur s'est penché à

Rencontre des comités sur le diagnostic, 30 mai 2017



Source : Ville de Sherbrooke, 2017

deux reprises sur le diagnostic. À la suite de la rencontre avec les agriculteurs et pendant les rencontres des groupes cibles, la grille des FFOM a été bonifiée de façon itérative à partir de la récolte de la rencontre précédente. Ainsi, à la rencontre du 30 mai 2017, les comités directeur et technique ont poursuivi le diagnostic amorcé par les agriculteurs. Il est important de mentionner que, bien que la bonification ait toujours été faite à partir de la grille FFOM, l'activité participative s'adaptait à chaque circonstance. Par exemple, à la suite de la rencontre avec les agriculteurs, les comités du PDZA ont identifié les FFOM de façon individuelle et les ont regroupés puis associés aux propos des agriculteurs permettant ainsi de mettre en lumière les éléments ayant le plus grand consensus.

Lors des rencontres des groupes cibles, la validation et la bonification des FFOM étaient réalisées en petits groupes à partir des résultats précédents. Les quatre groupes cibles ont été formés en fonction des thématiques suivantes :

- activités complémentaires à l'agriculture (tourisme, éducation et sensibilisation);
- mise en valeur des friches et des boisés;
- relève, projets novateurs, perspectives et tendances;
- transformation, distribution et mise en marché.

Rencontre du groupe cible sur les activités complémentaires à l'agriculture, le 3 août 2017



Source : Ville de Sherbrooke, 2017

Bref, chaque rencontre s'est adaptée à la taille du groupe consulté ainsi qu'aux champs d'intérêt des participants. La coopérative Niska, experte en démarche collective et développement stratégique, a accompagné la Ville sur le plan de l'animation et de l'approche participative. On peut donc parler d'un diagnostic partagé constituant un premier pas vers l'engagement des acteurs dans la mise en œuvre du plan d'action.

4.1.2. Cadre d'analyse du diagnostic

Lors des rencontres nommées ci-dessus, l'information divulguée aux participants relative au diagnostic provenait du *Guide du MAPAQ de 2015, Comment établir un bon diagnostic?*

En outre, il était mentionné que les forces et les faiblesses comprennent des éléments sur lesquels au moins un des acteurs de première ligne du PDZA (MRC, municipalités, Union des

producteurs agricoles) a une prise. Les forces et faiblesses font partie de l'environnement interne de la démarche de PDZA. Les opportunités et les menaces sont les éléments sur lesquels les acteurs ont peu ou pas de pouvoir. Ils constituent l'environnement externe de la démarche de PDZA.

Les définitions suivantes ont été données aux participants :

- **Forces** : représentent les aspects positifs sur lesquels on peut bâtir le futur (ex. : diversification des entreprises agricoles, hausse des superficies cultivées sur le territoire, etc.).
- **Faiblesses** : par opposition aux forces, elles sont les aspects négatifs à l'égard desquels il existe d'importantes marges d'amélioration (ex. : grande quantité de terres agricoles dévitalisées [terres en friche, morcellement, etc.], baisse du nombre d'entreprises agricoles, âge moyen des exploitants agricoles plus élevé que par le passé).
- **Opportunités** : constituent le potentiel extérieur positif dont on peut éventuellement tirer parti, en considération des forces et des faiblesses actuelles (ex. : sols d'excellente qualité dans la majeure partie de la MRC et propices à une grande variété de cultures et présence d'un bassin important de consommateurs à proximité).
- **Menaces** : sont les problèmes, les obstacles ou les limitations extérieures qui peuvent empêcher ou limiter le développement de l'agriculture dans la MRC (ex. : réalisation prochaine d'un projet autoroutier d'envergure dans la zone agricole, prix moyen des terres agricoles de la MRC plus élevé que le prix moyen à l'échelle régionale, grande proportion de propriétaires terriens qui ne sont pas des exploitants agricoles).

4.1.3. Les forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM)

Les FFOM ont été regroupées par grandes thématiques abordées dans le portrait. Elles sont les suivantes :

- Territoire et utilisation du sol.
- Activités agricoles.
- Producteurs, relève agricole et emplois.
- Transformation, distribution et mise en marché.
- Cadre légal et réglementaire.
- Appui au développement de la zone agricole.

Comme la démarche de consultation a commencé avec la participation des agriculteurs, il nous semblait important de mettre en exergue leurs commentaires afin de garder des traces de ce qui est important à leurs yeux ou de ce qui les préoccupe. Les éléments soulignés sont donc ceux identifiés par les agriculteurs à la rencontre du 24 avril 2017.

TERRITOIRE ET UTILISATION DU SOL

Forces

- Beauté des paysages.
- Disponibilité de terres cultivables.
- Potentiel forestier important en raison de sa superficie, de facteurs favorables à la croissance (climat et sol) et de la présence de plusieurs essences avec valeur.
- Capacité de capture carbone des forêts.
- Concentration des activités agricoles dans l'ancien territoire de l'arrondissement de Brompton - Présence d'un noyau agricole fort et dynamique à Brompton.
- Proximité de la frontière américaine et de Montréal avec des axes routiers permettant d'y accéder.

Faiblesses

- Certains endroits peu propices aux productions maraîchères et fruitières : roches en surface et terre arable pas assez profonde.
- Friches fragmentées (dispersion) et peu mises en valeur.
- Les terres en location sont marginales et sont, de façon générale, peu productives ainsi que mal drainées, car il n'y a pas eu d'amélioration depuis plusieurs années; les investissements sont moindres lorsque les terres sont louées.

Opportunités

- Potentiel touristique (*brand* nature urbaine) dont l'agrotourisme en raison notamment des paysages et de la proximité du noyau urbain (route agrotouristique, portes ouvertes et sentiers polyvalents en milieu forestier).
- Potentiel du Corridor bleu (circuits canotables).
- Mobilité du personnel et des consommateurs est simplifiée.
- Proximité des écoles, CPE, services pour les agriculteurs (facilitant pour les familles voulant s'établir en agriculture).
- Bonne situation géographique (à proximité de Montréal et des grands axes de transport).
- Possibilité de travailler avec les MRC limitrophes.
- Bonne qualité des sols (classes 3 et 4); terres à bon potentiel peut-être un peu moins pour les productions maraîchères et fruitières.
- Conditions bioclimatiques favorables à une diversité de cultures.
- Superficie disponible pour la création d'entreprises agricoles.

- Plusieurs terres en friche disponibles, possédant un bon potentiel (théorique) agricole et forestier.
- Animaux importuns (chevreuils, dindons sauvages, sangliers, outardes, etc.) peuvent devenir une ressource à mettre en valeur (par le prélèvement) tout en gardant l'équilibre écologique.

Menaces

- Nuisances grandissantes liées à la faune (chevreuils, dindons sauvages, sangliers, outardes, etc.).
- Changements climatiques; espèces envahissantes (insectes et maladies), dont le nerprun cathartique qui est une menace pour les milieux forestiers.
- Cohabitation difficile entre les usages agricoles et non agricoles en raison de leur proximité.
- Phénomène mineur d'accaparement des terres par les non-agriculteurs lorsque ces derniers en ont la capacité financière.
- Étalement urbain (pressions de développement urbain sur les terres agricoles).

Principaux constats :

- Disponibilité de terres cultivables, mais travaux d'amélioration à faire sur les terres louées.
- Bonne qualité des sols, mais moins propices pour les productions maraîchères et fruitières.
- Potentiel forestier important.
- Terres en friche présentant un bon potentiel, mais fragmentées et peu mises en valeur.
- Marché potentiel en raison de la population, mais également pressions sur les terres agricoles et problématique de cohabitation entre les usages agricoles et non agricoles.
- Potentiel agrotouristique et de chasse des animaux importuns.

ACTIVITÉS AGRICOLES

Forces

- Diversité des productions.
- Proximité et nombre d'entreprises (transformation, marchés publics, commerces de détail, etc.).
- Comparativement à d'autres régions du Québec, coût relativement abordable des terres agricoles.

Faiblesses

- Productions relativement concentrées (peu de maraîcher et de bio comparativement à la région).
- Surévaluation foncière des bâtiments et équipements accessoires agricoles et taux d'imposition élevé, ce qui engendre une difficulté d'acquisition des terres par les plus jeunes.

- Économie de petites fermes; difficulté à répondre à la demande d'approvisionnement sur une base annuelle.
- Pas de services de proximité en soutien à la production (ex. : garage).
- Diminution du nombre d'entreprises agricoles.
- Production biologique marginale alors qu'on note une hausse de la demande.
- Revenus généralement faibles.
- Faible superficie en culture maraîchère.
- Possibilités de revenus variant selon l'usage agricole plus ou moins intensif et le modèle d'affaires.
- Potentiel de rendement moindre que la Montérégie pour les grandes cultures.
- Débouchés limités pour les bois d'éclaircie et de plantation.
- Peu ou pas d'utilisation de la biomasse.

Opportunités

- Potentiel pour marché de paniers collectifs et paniers d'hiver.
- Potentiel acéricole à développer en activité complémentaire (35 % des peuplements identifiés en zone agricole ont un excellent potentiel acéricole).
- Potentiel de la forêt pour les différentes ressources à mettre en valeur (acériculture, PFNL, loisirs, faune, etc.) et pour l'exploitation forestière (matière ligneuse).
- Milieu brassicole en développement (microbrasserie, distillerie, malterie et centre de recherche).
- Disponibilité de matières résiduelles fertilisantes à proximité.
- Agroforesterie.

- Mise en valeur des friches et des friches boisées, car elles constituent souvent des forêts pauvres.
- Aménagement forestier en bandes riveraines.
- Marché carbone forestier en croissance = potentiel de diversification des revenus.

Menaces

- Rentabilité des activités agricoles en diminution. Baisse des revenus agricoles donc peu de nouveaux investissements.
- Coûts des travaux pour l'entretien du capital agricole (ex. : fossés).
- Industrialisation des productions agricoles pour plus de rendement.
- Baisse du nombre d'entreprises et peu d'entreprises au total, donc impacts plus grands en cas d'abandon.
- Risques liés à la monoculture à l'échelle industrielle (maladies, climat, superbactéries).
- Difficulté de recrutement de ressources humaines qualifiées ou non.
- Augmentation du coût de la main-d'œuvre, des équipements et de l'entretien.

Principaux constats :

- Diminution du nombre d'entreprises.
- Diversité des productions, mais concentrées dans certains secteurs.
- Opportunités, notamment pour le maraîcher (paniers d'hiver), le biologique et la mise en valeur des ressources multiples de la forêt (acériculture, utilisation biomasse, etc.).
- Possibilité de mise en valeur des friches agricoles et forestières.
- Potentiel d'exploitation plus élevé en forêt privée.
- Coût relativement abordable des terres agricoles, mais surévaluation foncière des bâtiments et équipements accessoires agricoles.
- Difficulté à recruter de la main-d'œuvre.

PRODUCTEURS, RELÈVE AGRICOLE ET EMPLOIS

Forces

- Potentiel de relève agricole formée à Sherbrooke et Coaticook et capacité de la retenir sur le territoire.
- Âge moyen des agriculteurs relativement faible.
- Présence d'écoles pour de la formation professionnelle en alimentation, restauration, transformation et en écologie, dont le CRIFA (Coaticook).
- Mobilisation des acteurs en régionalisation de l'immigration pouvant aider à créer de l'emploi.
- Présence de deux cégeps, de deux universités et d'un centre de recherche et de développement.

Faiblesses

- Heures de travail en augmentation (charge de travail). L'obligation de travailler à l'extérieur pour payer les coûts de production.
- Accès aux terres agricoles difficile pour la relève, et ce, même pour les petites surfaces.
- Certains programmes d'études en production agricole manquent ou sont méconnus.
- Fidélisation de la main-d'œuvre difficile en raison des conditions de travail.
- Âge maximum de la relève à 40 ans pour le Programme d'appui financier à la relève agricole (FADQ) est limitant pour la nouvelle relève plus âgée.
- Main-d'œuvre en diminution.
- Peu d'attraits pour les métiers liés à la forêt. Les parents découragent les jeunes intéressés.
- Santé psychologique des agriculteurs (stress, etc.).
- Manque de connaissances des aspects fiscaux des transferts générationnels.
- Attraction et rétention de relève difficiles.

Opportunités

- Réseau d'établissements d'enseignement pouvant soutenir le développement de programmes.
- Beaucoup de main-d'œuvre immigrante dont les qualifications ne sont pas reconnues.
- Intérêt pour l'écologie et la conservation, services offerts et conseillers disponibles pour la foresterie.
- Proximité du bassin de main-d'œuvre et diversité d'expertises en main-d'œuvre.
- Nouveaux arrivants qualifiés et intéressés à produire.

Menaces

- Relève peu intéressée par un modèle dit « traditionnel » plus associé à l'élevage laitier et valorise davantage les types de production favorisant, à titre d'exemple, la conciliation travail-famille, comme le maraîcher et l'horticulture.
- Manque de reconnaissance.
- Peu de valorisation du métier d'agriculteur.
- Perception d'une fuite de producteurs vers d'autres MRC.
- Caractère saisonnier des productions agricoles met un frein à la relève et à la rentabilité.
- Vieillesse des propriétaires forestiers.
- *Glamourisation* du métier (*l'Amour est dans le pré*) vs réalité de la relève.

Principaux constats :

- Réseau important d'établissements d'enseignement, mais certains programmes sont méconnus.
- Peu de valorisation des métiers d'agriculteur et liés à la forêt notamment à cause de la charge de travail.
- Difficulté à attirer et à retenir la relève, peu importe son âge, car notamment moins d'intérêt pour le modèle traditionnel, mais possibilité de main-d'œuvre immigrante.

TRANSFORMATION, DISTRIBUTION ET MISE EN MARCHÉ

Forces

- Présence de marchés publics.

- Possibilité de marchés pour les produits de la forêt puisqu'il y a peu d'exportation actuellement.
- Le plus important bassin de consommateurs en Estrie (vente directe, vente de gros, restaurateurs, traiteurs, institutions, etc.).
- 25 % des transformateurs estriens sur le territoire.
- Potentiel entrepreneurial / entreprises de transformation.
- Premier rang pour les entreprises de transformation de la boulangerie et des pâtisseries et importance de celles du secteur autre (thé, café, épices et chocolat). La matière première ne provient pas de la région, mais le secteur contribue au PIB agroalimentaire de la région.
- Intérêt des restaurateurs pour les produits locaux.
- Diversité culturelle (origine ethnique) des consommateurs.

Faiblesses

- Mise en marché difficile; manque de temps et d'expertise. Le marché est perçu comme étant trop petit.
- Manque de préparation des producteurs (agrotransformateurs) et d'adaptation des produits pour la mise en marché dans les grandes surfaces.
- Absence de services de soutien à la transformation, ex. : meunerie régionale et abattoir, alors que ces services existent ailleurs en Estrie.
- Compétition entre les producteurs, les transformateurs et les fournisseurs de mêmes produits.
- Pas assez de liens entre la production et la transformation locale.
- Manque de diversité des produits transformés.

- Grands transformateurs ne s'impliquent pas dans la communauté estrienne.
- Pas d'espace centralisé d'entreposage et de conservation des produits agricoles.
- Perception que beaucoup d'énergie est mise autour du marché de la Gare alors que ce modèle n'avantage pas nécessairement les producteurs locaux, mais favorise les revendeurs et/ou les producteurs avec de gros volumes provenant de l'extérieur.
- Répertoire des ressources pour transformation (ex. : cuisines) inexistant.
- Méconnaissance des ressources pour exportation aux États-Unis.
- Présence de petits marchés publics à développer davantage à proximité des citoyens.
- La constance d'approvisionnement pour les marchés de toutes sortes (épiceries, grossistes, grandes surfaces, etc.).

Opportunités

- Créneaux agroalimentaires spécialisés (produits distinctifs) à exploiter lorsque matures.
- Potentiel d'un marché local plus développé et concerté ainsi que d'un marché touristique.
- Exploiter plus le tourisme gourmand avec événements (tendance). Plus que les restaurants.
- Tendance pour l'achat local/tendance lourde des consommateurs à vouloir se rapprocher des producteurs (clientèle plus scolarisée).
- Potentiel à explorer pour développer avec le milieu institutionnel (écoles, hôpitaux).
- Opportunité pour les transformateurs de travailler en regroupement; collaboration permet d'ouvrir des marchés plus importants.

- Perception que l'achat local est plus rentable, notamment à cause de la réduction des coûts de transport, mais d'autres facteurs entrent en compte (le volume, les infrastructures, etc.).
- Possibilité de vendre aux grandes chaînes ou aux détaillants affiliés aux grandes chaînes si regroupement de producteurs agricoles.
- Perception que le consommateur privilégie de plus en plus la transformation de type artisanale.
- Miser sur l'offre des produits du terroir et l'unicité des produits.

Menaces

- Concurrence des grandes surfaces (achats et marchés difficiles à concurrencer, notamment à cause des volumes importants et des bas prix).
- Marché de la Gare peu accessible aux producteurs agricoles de Sherbrooke, principalement à cause des horaires exigés et du prix de location demandé. Il existe une perception à l'effet qu'il favorise davantage les revendeurs que les producteurs.
- Appropriation des marchés par les grandes chaînes d'alimentation, menace de monopole; nouveaux joueurs pour le même marché.
- L'épicerie AVRIL pourrait accaparer une part de marché des aliments frais.

Principaux constats :

- Potentiel d'un marché local, accessible et adapté aux besoins des producteurs, à proximité et renforcé par la tendance à l'achat local.
- Opportunités entrepreneuriales, notamment pour la transformation.
- Mise en marché locale difficile et non adaptée au contexte des grandes surfaces.
- Potentiel à explorer pour développer des marchés avec le milieu institutionnel (écoles et hôpitaux).

CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

Forces

- Une ville MRC, donc leviers et lieux décisionnels simplifiés.
- L'encadrement réglementaire protège la surexploitation de la forêt privée. Aussi, la mauvaise exploitation est limitée.

Faiblesses

- Absence d'une structure adéquate : programme agricole, politique bioalimentaire, programme d'aide à la mise en valeur des boisés.
- Réglementation trop contraignante entourant l'activité agricole (ex. : pour les travaux dans les cours d'eau ou pour l'utilisation d'une arme à feu hors période pour chasser les animaux nuisibles).
- Accessibilité limitée pour les producteurs agricoles aux marchés publics en raison du coût des permis.

- Cadre législatif très serré, voire rigide pour les boisés et les friches. Difficile d'être créatif ou d'exploiter comme désiré.
- Procédures administratives lourdes et inégales pour la récolte du bois (c.-à-d. demande de permis).
- Un zonage limitant la transformation adaptée (ex. : petite transformation en zone commerciale).
- Réglementation pas assez contraignante afin de favoriser la cohabitation entre les usages agricoles et non agricoles.

Opportunités

- Améliorations possibles sur le plan de la réglementation si volonté politique.
- Obtention de tarifs préférentiels sur l'électricité pour les producteurs afin de dynamiser la production serricole.
- Grande superficie boisée certifiée Forest Stewardship Council (FSC).

Menaces

- Gestion de l'offre qui peut être revue dans le cadre des renégociations de l'ALÉNA.
- Cadre législatif par la Loi 132 (sur les milieux humides et hydriques) restrictif et ne permet pas la mixité avec la forêt.
- Resserrement des règles sur la traçabilité des viandes.

Principaux constats :

- Absence d'une structure adaptée aux réalités agricoles et forestières (ex. : programme et politique), mais peut changer si volonté politique.
- Procédures administratives lourdes et inégales.
- Réglementation à améliorer pour soutenir davantage le développement du territoire agricole et favoriser la cohabitation entre les usages agricoles et non agricoles.

APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

Forces

- Présence et intérêt des acteurs en agriculture et en foresterie ainsi que de certains élus.
- Portrait complet et détaillé pouvant mener à un plan d'action.
- Beaucoup d'acteurs déjà impliqués, motivés et compétents dans la démarche du PDZA.
- Présence de conseillers forestiers compétents (région où il y en a le plus).
- Acheteurs de bois d'importance à proximité.
- Culture existante de dialogue environnement et forêt.
- Terre d'accueil pour immigrants qui peuvent amener de nouvelles idées.
- Organisme (Banque de terres/L'ARTERRE) mettant en lien des aspirants agriculteurs et des propriétaires.
- Ouverture de la population : volonté écologique, beaucoup d'étudiants qui sont ouverts aux nouveautés, ouverture aux traditions et cultures étrangères.

Faiblesses

- Pas d'exemption de taxes pour producteurs agricoles en zone urbaine (commercial).
- Communication à améliorer entre les différents intervenants et maillage avec les acteurs des autres secteurs d'activité.
- Faiblesse du soutien municipal pour démarrage (taxes plus faibles).
- Subventions gouvernementales accessibles, mais méconnues.
- Méconnaissance et non-reconnaissance par les élus, les agents de développement et les citoyens de la réalité agricole et forestière et de la zone agricole de Sherbrooke et de sa contribution au dynamisme de la communauté et au développement économique.
- Absence de ressource dédiée à l'agriculture et à l'agroalimentaire (développement des fermes maraîchères et aide à la mise en marché) et manque d'expertise au sein de la Ville de Sherbrooke.
- Malgré l'importance de la zone agricole (37 % de la superficie de la ville), elle est difficile à repérer.
- Pas ou peu de visibilité médiatique.
- Méconnaissance du potentiel et vision du secteur forestier manquante.
- Peu d'ouverture à des projets alternatifs.
- Manque de coordination entre les intervenants et faiblesse dans le continuum des programmes et services.
- Peu d'infrastructures pour le développement de produits (genre « hub » cuisine pour tests, laboratoire pour tester produits pour avoir innocuité alimentaire).
- Pas d'incubateur agricole.

- Manque ou méconnaissance des ressources techniques au MAPAQ et dans les autres organisations de soutien.
- Entreprises (transformation, marchés publics, commerces de détail) peu ou mal répertoriées.
- Manque d'aide au reboisement des friches.
- Absence d'un outil/mécanisme pour le partage de renseignements (ex. : réseaux sociaux) et pour offrir les produits agricoles (ex. : plateforme Web).
- Perception qu'il est trop long avant d'agir pour valoriser les friches. Pourtant, les projets de reboisement d'une friche sur le territoire de la ville de Sherbrooke sont peu nombreux et sont acceptés à 85 % (friches sans potentiel agricole) par le MAPAQ.

Opportunités

- Intérêt grandissant de la population envers l'agriculture (retour aux sources), dont l'agriculture urbaine et périurbaine.
- Élèves d'écoles primaires locales de plus en plus sensibilisés à l'agriculture (expérience jardiniers, connaissance des métiers, etc.).
- Santé globale est de plus en plus d'intérêt pour plusieurs personnes.
- Résurgence du discours agricole en Estrie (élus, décideurs politiques).
- Momentum PDZA et démarche entrepreneuriale.
- Présence de multiples organismes et institutions sur le territoire de Sherbrooke pouvant soutenir et stimuler le développement agricole.
- Remboursement de taxes aux producteurs en zone agricole et aux producteurs forestiers actifs est un incitatif à l'exploitation.
- Milieu entrepreneurial dynamique à Sherbrooke (ex. : Quartier Well inc.).

- Existence de ressources (associations, biologistes, sylviculteurs, etc.) pour guider dans l'aménagement forestier pour un revenu d'appoint.
- Beaucoup de gens de l'Estrie jardinent chez eux. Opportunités pour les vendeurs de plantes utiles.
- Prime pour producteurs certifiés FSC (norme du Forest Stewardship Council) – développement durable.
- Promotion de la forêt en vue d'en tirer une mise en valeur.

Menaces

- Bureaucratie croissante (environnement, assurances, subventions, etc.).
- Menace que le PDZA ne soit pas mis en œuvre avec les ressources humaines et financières suffisantes en raison des autres orientations (priorités) locales et des élections municipales.
- Élections municipales, mobilisation des nouveaux élus.
- Nouveaux arrivants et jeunes familles plus sensibles aux prix.
- Perception négative de l'exploitation forestière.
- Citoyens mal informés sur les attributs et avantages du couvert forestier.
- Nouvelles technologies plus attrayantes pour les générations Y et les politiciens. Beaucoup de subventions et d'emphase pour des projets avec de nouvelles technologies, mais les autres formes d'innovation en agriculture ou en foresterie ne sont pas autant soutenues.

Principaux constats :

- Panoplie de services d'appui disponibles, mais peu exploités et peu connus.
- Beaucoup d'acteurs déjà impliqués, motivés et compétents ainsi qu'une ouverture et un intérêt de la population.
- Maillage entre les divers acteurs en soutien aux producteurs agricoles à développer.
- Manque de ressources techniques et d'infrastructures de soutien (incubateur agricole).
- Non-reconnaissance de l'agriculture et de la sylviculture à titre d'activités économiques.

4.2. L'identification des enjeux

La présente sous-section expose la méthodologie utilisée pour l'élaboration des enjeux ainsi que les six retenus. À la fin de chacun d'entre eux, un paragraphe en fait le résumé.

4.2.1. L'élaboration des enjeux

Les enjeux constituent la synthèse du diagnostic et permettent de déterminer des orientations et objectifs à prioriser. C'est à partir des forces, faiblesses, opportunités et menaces retenues que le comité directeur, à sa rencontre du 30 mai 2017, a réalisé un exercice d'approfondissement des enjeux. Par la suite, ils ont été présentés aux groupes cibles au début du mois d'août

Rencontre du groupe cible sur la relève, les projets novateurs, les perspectives et tendances, le 9 août 2017



Source : Ville de Sherbrooke, 2017

2017. À ce moment, les participants devaient compléter la réflexion et l'analyse sur ceux-ci, de façon individuelle d'abord, puis en groupes spontanés, en fonction des intérêts de chacun. Les

enjeux ont été présentés à nouveau au comité directeur, lors de la rencontre du 29 août 2017, afin de les valider. Lors de cette rencontre, l'objectif était de prioriser le contenu à retenir afin de dresser des orientations et objectifs pour la dynamisation de la zone agricole. À la rencontre du comité directeur du 5 septembre 2017, les enjeux ont été regroupés sous cinq enjeux fédérateurs. Puisqu'il se démarquait, un sixième a été ajouté en cours de route, celui sur la mise en marché des produits locaux. Un résumé de chaque enjeu a été présenté au forum puis validé par les participants.

Le texte qui suit décrit les dimensions impactées ainsi que les causes et conséquences de chaque enjeu ciblé au PDZA de la Ville de Sherbrooke. Les enjeux sont présentés sans ordre de priorité.

4.2.2. Les enjeux

ENJEU n° 1 : TRANSFERT ET CRÉATION D'ENTREPRISES

Exploitations agricoles

L'établissement de nouvelles exploitations agricoles, la reprise des exploitations existantes ainsi que le développement de nouvelles activités dans les exploitations existantes sont autant de stratégies possibles pour dynamiser la zone agricole où l'on retrouve de nombreuses terres disponibles avec un potentiel agricole et forestier.

De façon générale, on constate une perte élevée dans le nombre d'exploitations agricoles enregistrées au cours des 20 dernières années sur le territoire de Sherbrooke, notamment dans la production laitière, même si de nouvelles exploitations ont vu le jour récemment, comme dans les fourrages et les bovins de boucherie.

Comme il y a peu d'entreprises, les impacts sont plus grands en cas d'abandon. Les acheteurs (ou repreneurs) sont de plus en plus « gros » et de moins en moins nombreux.

On note une légère hausse des superficies en culture depuis 2010 à partir des données du MAPAQ qui, de toute évidence, semble être le fruit des projets d'expansion des exploitations agricoles existantes. Celles-ci ont habituellement de meilleures capacités financières, notamment pour l'achat et la remise en culture d'une terre pour l'agriculture, ce qui suppose que ces exploitations agricoles existantes sont allées chercher une reconnaissance au MDDELCC puisque, en vertu du Règlement sur les exploitations agricoles (REA), les superficies en culture ne peuvent être augmentées.

Accessibilité aux terres en zone agricole

Le coût d'achat des terres (dont les boisés) et des biens agricoles, bien que relativement peu élevé en comparaison aux moyennes provinciales, demeure un enjeu majeur pour la relève ou les entrepreneurs désirant se lancer en agriculture.

Certains propriétaires vendent leurs terres à des mégaentreprises non locales, ce qui peut constituer un enjeu de développement local. De plus, on perçoit un possible phénomène de spéculation foncière en milieu agricole en soulignant l'achat de terres par des fonds de placement et autres propriétaires fonciers. Il se peut que ce phénomène soit plus présent dans la zone rurale, ce qui donne la perception qu'il est également présent en zone agricole. Aucune donnée ne permet cependant de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse en sol sherbrookoïse.

Devant la difficulté à acquérir des terres et des exploitations, plusieurs aspirants deviennent travailleurs agricoles plutôt que propriétaires. Cette expérience s'avère toutefois pertinente pour la future relève.

Exploitants

L'âge moyen des agriculteurs à Sherbrooke est plus faible qu'en Estrie, ce qui peut être un facteur positif dans le développement de nouveaux projets agricoles.

Près de la moitié des déclarants (Statistique Canada) ont un emploi rémunéré à l'extérieur de la ferme, un taux plus élevé qu'en Estrie, ce qui peut constituer un incitatif au développement et/ou à la consolidation des entreprises agricoles existantes (les gens souhaiteraient vivre pleinement des activités de leur ferme).

De façon générale, on souligne l'importance de renforcer la capacité des agriculteurs à bien s'entourer de professionnels afin, notamment, de combler certains manques de connaissances.

Relève

Environ $\frac{2}{3}$ des projets de relève se font par le transfert familial, l'autre $\frac{1}{3}$ se faisant par le démarrage de nouvelles entreprises. La relève actuelle semble particulièrement attirée vers des modèles agricoles de petites surfaces et une ouverture vers d'autres modèles de production, d'autres façons de faire (innovation). On note la présence en région d'une relève diversifiée (jeunes qualifiés, davantage scolarisés qu'en Estrie, deuxième carrière, etc.). Une meilleure information en fiscalité serait souhaitable pour la relève et les cédants, notamment lors des transferts.

Il existe des programmes de subvention pour la relève (ex. : MAPAQ et FADQ), mais on ne dispose d'aucun incubateur et il y a une perception à l'effet que l'aide financière à la relève au-delà de 40 ans est inexistante. Pourtant, la décision du FADQ se prend sur le plan du risque, des perspectives de rentabilité, des garanties et de la qualité des gestionnaires. Les programmes de financement d'équipement sont inadaptés pour les jeunes entrepreneurs. Le MAPAQ offre un service d'accompagnement à la relève agricole, mais il est méconnu des projets alternatifs. De plus, il y a méconnaissance des subventions pour remettre en état des terres agricoles (ex. : drainage).

Du point de vue de la formation, des programmes existent, mais demeurent méconnus. On évoque le besoin d'avoir des formations pointues ainsi que des formations connexes, dont en agroalimentaire. Dans le même sens, les acteurs du milieu forestier soulignent le besoin

d'intégrer du contenu en sylviculture dans le DEC en gestion et technologies d'entreprise agricole. Plus de 50 % des étudiants au CRIFA sont des « urbains », mais il n'y a pas de promotion faite afin qu'ils s'établissent à leur compte à Sherbrooke malgré le potentiel existant, notamment en acériculture. On déplore aussi qu'il n'y ait pas de projet de compagnonnage à la ferme ou en forêt.

Entrepreneuriat

Toute transaction foncière en milieu agricole devrait être soutenue par un projet agricole ou agroforestier, c'est pourquoi il importe de réfléchir au dynamisme entrepreneurial. À cet égard, on souligne qu'il y a un intérêt grandissant pour l'entrepreneuriat. Cependant, on note le besoin d'avoir un accompagnement professionnel ciblé pour les entrepreneurs en agriculture et les agriculteurs en place ainsi qu'une ressource pour le démarrage et l'expansion, outre Banque de terres/L'ARTERRE, ce dernier service étant d'ailleurs encore méconnu à Sherbrooke. Plusieurs portes d'entrée existent pour le soutien technique, mais peu pour le lancement d'entreprises.

L'enjeu est donc de saisir les occasions et de s'appuyer sur les conditions en place pour favoriser la relève agricole et l'entrepreneuriat en milieu agricole. On souhaite que l'agriculteur et l'exploitant forestier soient reconnus comme des entrepreneurs à part entière et qu'on leur offre le soutien nécessaire afin d'accroître la capacité locale à produire en zone agricole.

ENJEU n° 2 : DIVERSITÉ, VIABILITÉ ET RENTABILITÉ DES MODÈLES ET DES PRODUCTIONS

Diversité des modèles et des productions

En Estrie, tout comme dans le reste du Québec, les exploitations sont moins nombreuses, mais plus grandes. On craint les effets non négligeables de l'augmentation et de la consolidation de

l'industrialisation ainsi que de la spécialisation et de la normalisation des façons de faire sur la diversité des productions et des modèles de production.

De façon spécifique, on observe une tendance à la diminution dans les productions animales et une augmentation dans les productions végétales. Parmi ces dernières, on observe une augmentation des cultures de maïs-grain et de soya (où l'usage des OGM est plus fréquent). Les plantes fourragères occupent une part très importante des superficies des champs cultivés tandis que la culture maraîchère occupe une faible superficie. Il existe une perception à l'effet qu'il serait difficile de produire en maraîcher à grande échelle à Sherbrooke. On souligne également qu'il y a peu de productions de type biologique autres que dans le secteur maraîcher.

En 2015, la production laitière constituait la principale source de revenu, même si le nombre des exploitations est en constante baisse. La part des revenus totaux liés à la production de fruits est en hausse, même si les superficies en culture sont en diminution. Ces productions peuvent donc générer des revenus intéressants.

Ainsi, la zone agricole a connu une transition vers d'autres cultures au cours des dernières années. Il y a lieu de veiller à maintenir, voire à augmenter, la diversité de productions de même que les modèles de production globalement, bien que certains secteurs géographiques se sont spécialisés avec le temps (ex. : on trouve majoritairement les productions animales dans l'ancien territoire de l'arrondissement de Brompton et les productions végétales, de fruits et de légumes, ainsi que l'acériculture, dans l'ancien territoire de l'arrondissement de Rock Forest–Saint-Élie–Deauville). Les approches multiresources seraient à privilégier, notamment en mettant en valeur le potentiel forestier qui demeure largement méconnu et sous-exploité (matière ligneuse, acériculture, produits forestiers non ligneux comme les champignons et la faune) de même que les approches multifonctionnelles du territoire agricole, liées aux paysages, par exemple.

Viabilité et rentabilité des actifs et des activités agricoles

La diversité des productions et des modèles de production est grandement influencée par la rentabilité de chaque production. Il y a une tendance naturelle à aller vers les types de production les plus rentables. C'est une des raisons pour laquelle la rentabilité constitue un enjeu pour la zone agricole.

Le capital agricole moyen ainsi que les dépenses moyennes par ferme sont moins élevés à Sherbrooke en comparaison à l'Estrie. Pour sa part, la valeur des terres et des bâtiments sur l'ensemble du capital agricole demeure plus élevée à Sherbrooke qu'en Estrie (source : Tableau 12 – Capital agricole pour l'Estrie et Sherbrooke). Malgré le fait que la valeur moyenne à l'hectare d'une terre à Sherbrooke soit bien en deçà de la valeur pour une terre agricole au Québec, on perçoit une surévaluation foncière des bâtiments et équipements accessoires agricoles et un taux d'imposition élevé, notamment sur les petites surfaces. Un mécanisme existe afin de contester la valeur foncière portée au rôle d'évaluation de la Ville de Sherbrooke. Ce mécanisme est prévu dans la Loi sur la fiscalité municipale (Chapitre F-2.1).

Les revenus de l'ensemble des exploitations agricoles sont en constante évolution depuis 20 ans alors que le nombre d'exploitations a diminué de près de 30 %. Ce phénomène semble indiquer que certaines entreprises agricoles se sont consolidées sur le plan financier. Malgré cela, on remarque que les revenus agricoles ne suivent pas le prix des fonds de terre. Dans certains cas, le recours à la mécanisation devient nécessaire (coût d'investissement) pour obtenir une rentabilité intéressante, notamment pour les boisés.

Par ailleurs, près de la moitié des déclarants à Sherbrooke (Statistique Canada) disent avoir un emploi rémunéré à l'extérieur de la ferme, soit un taux plus élevé qu'en Estrie (comparaison avec le reste du Québec). Ceci semble indiquer que plusieurs exploitants n'arrivent pas à vivre pleinement de leurs activités agricoles. De plus, l'augmentation de l'endettement chez certains producteurs semble préoccupante pour certains acteurs.

On observe et on craint le fractionnement des terres forestières et en friche, ce qui réduit la rentabilité des opérations. Les terres agricoles de Sherbrooke sont d'ailleurs généralement de petite taille ce qui accroît le défi de rentabilité. Plusieurs producteurs mettent une partie de leurs terres en location afin d'accroître leurs revenus.

Par ailleurs, on note la présence de terres non cultivées (voire abandonnées) ou de superficies en culture mal entretenues, souvent louées (aucune amélioration depuis plusieurs années; mal drainées, etc.), ce qui accroît le coût de relance.

Une perception est que les mécanismes actuels de la CPTAQ et de la Ville restreignent la multiplication des usages (activités complémentaires) sur les terres agricoles. Certaines personnes sont d'avis que ces mécanismes permettraient d'accroître la rentabilité des actifs alors que d'autres considèrent qu'ils permettent de préserver la zone agricole à des fins agricoles.

On souligne la nécessité de développer des approches ou des modèles d'affaires qui permettent de pallier la saisonnalité des productions et donc, une fluctuation annuelle des revenus. À cet égard, la combinaison de production agricole et forestière constitue une stratégie gagnante.

Sachant qu'un peu plus de la moitié de la zone agricole est utilisée à des fins agricoles, il y a lieu d'envisager diverses solutions permettant d'accroître la viabilité et la rentabilité des exploitations de toutes tailles. Cela permettrait d'adapter les modèles d'exploitation et les productions à la réalité locale, surtout que les sols, le climat et les pentes sur le territoire agricole sherbrookoïse sont généralement favorables à l'agriculture et à la foresterie.

ENJEU n° 3 : COORDINATION ET MAILLAGE EFFICACE DU SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT

Ressources d'appui

On note la présence de plusieurs organismes de soutien à l'agriculture dans ou à proximité de Sherbrooke ainsi que des ressources en foresterie. On perçoit une méconnaissance et un besoin de valoriser l'expertise en agroalimentaire en Estrie et le manque de coordination de celle-ci pour le territoire de Sherbrooke. On identifie le besoin d'avoir un accompagnement professionnel ciblé pour les entrepreneurs en agriculture et les agriculteurs en place, notamment les petits producteurs. De plus, on entend la confusion des agriculteurs envers les intervenants et les ressources disponibles, ces premiers ne sachant pas par où commencer dans leurs démarches.

Des services d'aménagement (mise en valeur) et de conseils en foresterie sont disponibles et de la formation existe, cependant ces ressources demeurent méconnues. Même chose du côté de la transformation alimentaire où on déplore l'inexistence d'un incubateur ou d'une infrastructure permettant la recherche et le développement.

Enfin, on reconnaît la pression sur les agriculteurs et on perçoit la détresse physique et psychologique chez certains (épuisement professionnel), ce qui nécessiterait aussi un soutien spécialisé.

Environnement politique et réglementaire

L'environnement politique et réglementaire ainsi que les services d'aide figurent parmi les clés de réussite pour le développement de la zone agricole de Sherbrooke. Sur le plan politique, on soulève la nécessité de convaincre les autorités des retombées économiques et sociales sur l'ensemble de la collectivité des activités agricoles et forestières, d'accroître l'intérêt public et la volonté politique envers celles-ci. On observe une lenteur dans les décisions municipales et une lourdeur administrative qui limitent ou retardent les développements possibles. De plus, on

remarque qu'aucun incitatif ou soutien financier n'est offert par la Ville. Il n'y a pas de politique bioalimentaire ou même de structure administrative dédiée, permettant d'encadrer l'ensemble des activités et le développement du secteur (ex. : programmes attrayants pour une implantation à Sherbrooke). De façon générale, on souligne les faibles intérêt et appui de la part des instances politiques de la Ville, car les terres agricoles génèrent peu de revenus en taxes foncières.

Du point de vue de la réglementation, on souligne le manque de cohérence dans les outils de planification et la nécessité d'une réglementation municipale simple, cohérente et facilitante. En effet, on perçoit une incompréhension des mesures, normes et réglementations en place.

La restriction dans les usages permis et le manque de balises encadrant le processus décisionnel (ce qui permet trop d'influence de la part de certains acteurs) semblent faire partie des obstacles au développement. La réglementation existante semble restrictive et peu adaptée à la réalité agricole, particulièrement sur le plan de l'environnement (ex. : aménagement près des cours d'eau) et sur le plan de la faune (ex. : moyens comme la gestion et les permis de chasse pour réguler la faune). Bien entendu, on reconnaît que la municipalité reprend souvent des normes gouvernementales et qu'elle ne peut pas être moins sévère. De façon spécifique, on souligne la nécessité d'assouplir la réglementation municipale actuelle afin que les producteurs maraîchers puissent faire de la vente directe en ville. On note que le nouveau règlement de zonage et de lotissement de la Ville de Sherbrooke est difficile à interpréter pour le grand public.

Du côté des instances administratives, il existe une perception à l'effet que le MAPAQ a peu d'ouverture pour l'exploitation forestière des terres en friche. On perçoit que le MAPAQ favorise l'agriculture plutôt que la forêt. Dans les faits, les demandes de reboisement d'une friche sont acceptées dans 85 % des cas (sans potentiel agricole). On dénonce une complexité et une superposition de la réglementation sur le plan de la foresterie.

On constate que plusieurs autorisations de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ont été accordées dans la partie sud du territoire et que les refus sont plus présents au nord et à l'ouest, soit dans les secteurs où l'agriculture est plus dynamique. Le mécanisme actuel de la CPTAQ est long et parfois contraignant pour les changements ou ajouts d'usages concernant des activités complémentaires et ses règles demeurent un enjeu pour un petit agriculteur souhaitant diviser une terre. D'une certaine façon, la CPTAQ joue son rôle de gardienne des terres et du potentiel agricole.

Collaboration dans le développement de la zone agricole

Il y a un nombre élevé d'intervenants potentiels à Sherbrooke, cependant on déplore le peu de communication et de collaboration qu'il y a entre ceux-ci en ce qui a trait au développement du territoire agricole de Sherbrooke (démarrage, production, mise en valeur de l'offre, etc.). Les flux d'information demeurent à organiser et à formaliser (renseignements contradictoires, confusion dans les rôles, mandats et offres de services, dédoublements, etc.). Un meilleur arrimage et un maillage sont souhaités avec les établissements d'enseignement, les intervenants du milieu et différentes ressources.

Le réseautage et la participation des agriculteurs avec les autres acteurs économiques ainsi qu'avec la population et les consommateurs sont souhaitables, même si les limites de temps peuvent parfois présenter des obstacles à leur implication. La participation des agriculteurs aiderait certainement à pallier le manque de connaissances de la réalité agricole et forestière notamment chez les élus, le personnel municipal, les agents de développement et les citoyens. Une meilleure collaboration est souhaitable entre les entreprises agricoles elles-mêmes. On remarque que la compétition entre les producteurs, les transformateurs et les fournisseurs de mêmes produits nuit à cette collaboration.

Pour tous ces besoins relationnels, on souligne le manque de ressources dédiées pouvant animer des lieux de réseautage et de concertation entre les acteurs, reconnaissant que ces processus sont essentiels au développement du territoire agricole.

ENJEU n° 4 : VALORISATION DU TERRITOIRE, DES ACTIVITÉS ET DES MÉTIERS AGRICOLES ET FORESTIERS

Sensibilisation à l'activité agricole

On constate, chez la population en général, un intérêt grandissant envers l'agriculture. On assiste en quelque sorte à la revalorisation de cette partie de notre réalité sociale et géographique. On perçoit que les gens sont de plus en plus favorables à l'achat local et que leur intérêt croît envers des produits, des pratiques et des modes de vie favorisant la « santé globale », la traçabilité des aliments, l'agriculture biologique, la foresterie durable, la certification forestière, etc.

Malgré cela, les médias généralistes semblent peu intéressés par l'agriculture et surtout par la forêt. De plus, il semble y avoir une méconnaissance de la réalité agricole et forestière qui permettrait aux gens d'être plus réalistes et pragmatiques quant au développement de ce territoire et, peut-être, de mieux accepter certaines contraintes ou nuisances liées à l'utilisation des ressources agricoles et forestières.

Une valorisation du métier d'agriculteur et sylviculteur, voire une promotion et une sensibilisation au mode de vie agricole, auprès de la population est aussi souhaitée, et ce, dès le plus jeune âge. L'éducation constitue à cet effet un levier afin de transformer l'intérêt grandissant envers l'agriculture en actions concrètes pouvant toucher les jeunes (sensibilisation et intérêt pour les métiers agricoles et forestiers) et le grand public (acceptabilité, valorisation et consommation).

On assiste à un accroissement des initiatives d'agriculture urbaine et rurale dans le but, notamment, de maximiser l'usage des espaces cultivables en dehors des zones agricoles. L'agriculture urbaine, bien qu'elle ne se déroule pas en zone agricole, constitue un bon vecteur de sensibilisation pour la population. À cet égard, on souhaite une réglementation et des activités permettant aux gens d'explorer et de se nourrir à petite échelle (ex. : jardins communautaires, arbres fruitiers dans les parcs de la ville, etc.).

Mise en valeur du territoire

Le cadre naturel, les paysages et tous les attraits que le milieu agricole revêt représentent des opportunités, notamment pour l'agrotourisme, même si cette dernière activité comporte aussi son lot de contraintes.

Il y a lieu de mettre en lumière la réalité agricole et forestière du territoire de Sherbrooke qui a, jusqu'à maintenant, beaucoup été associée à une vie urbaine. On note la pertinence de mettre en valeur le cadre agricole, forestier et naturel unique à même la plus grande ville des Cantons-de-l'Est, et ce, pour l'attraction des touristes, mais aussi, et surtout, pour le développement de l'identité même des Sherbrookoïses.

Valorisation du potentiel agroforestier

La forêt et surtout son exploitation durable constituent un levier économique, car elles créent des emplois. La demande pour des produits forestiers est plus grande que l'offre. Considérant cela et la présence importante de superficies boisées à Sherbrooke, il y a un potentiel intéressant.

On note l'importance de stimuler l'intérêt des agriculteurs pour l'aménagement des forêts et des boisés (sylviculture) afin de profiter du plein potentiel qu'offre cette ressource.

On souligne la nécessité de faire prendre conscience aux gens des services écologiques rendus (par exemple la rétention et l'amélioration de la qualité de l'eau) et des paysages apportés par

les écosystèmes forestiers afin d'accroître leur valorisation. On craint la réaction simple et peu nuancée de la population à l'égard de la coupe d'arbres; les arbres peuvent cependant être coupés sans détruire les forêts et boisés.

En somme, une des contraintes actuelles au développement de la zone agricole repose sur le manque de valorisation des activités qui s'y déroulent ainsi que des personnes qui y travaillent par les divers acteurs et par la population de Sherbrooke. Ce manque de valorisation peut limiter les appuis de l'opinion publique, des politiques et des mesures d'aide envers le développement du territoire agricole.

ENJEU n° 5 : COMPLÉMENTARITÉ URBAINE, RURALE ET AGRICOLE

Proximité à la zone urbaine

La zone agricole est à proximité d'une population importante, ce qui constitue un bassin potentiel pour la consommation. La production maraîchère constitue à cet égard une opportunité intéressante dans la zone agricole. La zone urbaine à proximité constitue également un bassin de main-d'œuvre intéressant (notamment avec la présence de familles immigrantes). Cependant, on observe que la main-d'œuvre reste difficile à trouver, notamment en raison de la compétition avec les autres secteurs économiques pour le recrutement de celle-ci et du fait que la zone agricole est mal desservie par le transport en commun. La proximité de la ville offre aussi aux agriculteurs ainsi qu'à leur famille l'avantage d'avoir accès à des services de proximité (ex. : écoles, services de garde, équipements de loisirs et de culture, etc.) permettant d'assurer une qualité de vie. Cependant, les services connexes pouvant répondre aux besoins des exploitations agricoles et forestières sont peu nombreux, voire inexistants sur le territoire de la ville, tant en milieu agricole, rural ou même urbain (ex. : garage spécialisé pour réparation, abattoir, meunerie, etc.). Certains existent cependant en Estrie.

Le fait que Sherbrooke soit la ville la plus importante de l'Estrie, en termes de population et d'activités économiques, et que plusieurs événements touristiques s'y tiennent amène des possibilités de développement de l'agrotourisme, notamment pour des produits de niche. Il est cependant difficile pour une entreprise agricole d'assurer un service à la clientèle touristique en même temps que de s'occuper de la production agricole. Par ailleurs, on avance que le touriste souhaite plutôt avoir accès aux produits qu'aux lieux de production. Pour certains, il serait mal venu d'essayer de rivaliser avec les territoires voisins qui ont davantage développé l'agrotourisme. Pour d'autres, il y a justement une synergie à créer avec les territoires voisins en ce qui a trait à l'agrotourisme.

Cohabitation

D'entrée de jeu, on souligne que le lien de confiance reste à créer entre agriculteurs, élus et citoyens. Également, la connaissance de la filière agricole est à augmenter chez l'ensemble des acteurs. La cohabitation des usages agricole et urbain est parfois difficile; les problèmes ou tensions étant en augmentation dans certaines zones. En effet, les nuisances, notamment celles associées à quelques productions animales, peuvent constituer des causes possibles à ces tensions. Plusieurs familles sont attirées par le côté « bucolique » de la vie à la campagne sans bien connaître la réalité agricole et forestière, ce qui peut accentuer les problèmes. Les implantations autres qu'agricoles viennent limiter les possibilités d'expansion des entreprises agricoles existantes. On observe le rôle important du territoire rural comme zone tampon entre les milieux urbain et agricole et on ramène l'opportunité d'accroître certaines cultures en zone rurale plus en lien avec l'alimentation (ex. : PFNL, agriculture de petite surface, sans machinerie, etc.), ce qui, par le fait même, permettrait de mettre un frein, ne serait-ce que mental, à l'étalement urbain.

La présence d'une zone agricole à l'intérieur d'un territoire avec une forte population urbaine comporte certains défis, mais aussi des opportunités qui méritent d'être traitées de manière à

assurer une complémentarité et une synergie et non une opposition entre ces différents modes d'occupation.

En somme, les activités agricoles et forestières sont importantes pour l'occupation dynamique du territoire, la vitalité des communautés et l'accès aux services qu'elles procurent.

ENJEU n° 6 : MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS LOCAUX

Circuits courts

On retrouve sur le territoire de Sherbrooke un marché public permanent, deux marchés publics saisonniers, un marché de solidarité régionale (comptoir et commerce en ligne) ainsi que des kiosques de reventes de produits de saison. On note la présence de plusieurs producteurs provenant de l'extérieur de Sherbrooke, et même de l'extérieur de l'Estrie, dans ces marchés et kiosques. Seule exception, le marché de Saint-Élie où il y avait présence de trois producteurs de Sherbrooke à l'été 2017. La cohabitation entre producteurs et grossistes revendeurs dans les marchés publics crée de la confusion chez les consommateurs. On déplore aussi l'absence d'un marché public régional fort. Pour les producteurs, l'accès au marché de la Gare peut en soi s'avérer problématique (en termes d'horaires, de frais de permis, etc.).

Malgré ce mode de mise en marché (marchés publics) pour les produits d'alimentation, les consommateurs locaux et régionaux doivent déployer certains efforts pour acheter les produits locaux, car la plupart ne se retrouvent pas dans les circuits plus habituels (soit les épiceries à grande surface) ou, s'ils s'y trouvent, ils ne sont tout simplement pas bien identifiés comme étant des produits locaux ou il y a confusion dans l'étiquetage.

Mise en marché dans les grandes surfaces

Certains facteurs contribuent à complexifier la mise en marché des produits d'alimentation dans les grandes surfaces (hors Québec ou non) : la prise de décision qui est extérieure au territoire

(voire extérieure au Québec), les quotas d'achat local autorisés pour les détaillants affiliés alors que chez les magasins corporatifs ce n'est pas permis, l'obligation d'avoir un compte, un code-barres, un volume important ainsi qu'une distribution régulière. D'autres facteurs concernent les exigences de l'étiquetage, l'identification des produits et la lourdeur administrative.

Et outre les circuits qui favoriseraient l'achat local, les agriculteurs semblent manquer de possibilités ou de capacités pour mettre en marché leurs produits plus largement. Malgré la présence de certains atouts, comme la relative proximité et l'accès à de plus grands marchés comme Montréal et à des infrastructures de transport, l'offre locale demeure marginale et nécessite un soutien dans la promotion et la mise en marché. On déplore qu'il n'y ait pas beaucoup d'aide pour vendre et pour mettre en marché des produits.

Obstacles à la mise en marché

Ainsi, d'autres obstacles semblent limiter la mise en marché dans l'alimentation en commençant par les produits eux-mêmes. On note à cet égard la répétition des produits ou le faible niveau de transformation de ceux-ci. Le fait qu'il y ait peu d'accès aux infrastructures de transformation augmente les coûts de production, ce qui rend les produits peu abordables pour la masse et, par conséquent, réduit la capacité de mise en marché. Une infrastructure collective n'est pas nécessairement moins coûteuse, mais elle évite d'immobiliser des capitaux ou d'avoir des installations sous-utilisées.

Les entrepreneurs dans le secteur de l'alimentation ont besoin de bien comprendre le marché visé et ses enjeux et d'être bien préparés afin d'y faire face. Il ne semble pas que ce soit les normes qui soient limitatives pour la mise en marché. Des ressources existent pour faciliter la mise en marché dans les grandes surfaces et chez les restaurateurs. Pour ce qui est du milieu institutionnel, on perçoit un potentiel, mais la mise en marché dans ce secteur reste à développer. Enfin, la mise en marché doit être planifiée avant de pouvoir mettre en lumière les produits dans le cadre d'une offre globale et attractive pour les touristes.

Il semble y avoir nécessité d'avoir accès à des données et de développer une connaissance des marchés (besoins, tendances, attentes des commerçants, des citoyens et des touristes) afin de mieux orienter les entrepreneurs dans leur mise en marché. De plus, on souligne le besoin de tester les produits avant leur mise en marché.

Autres options de mise en marché

Parmi les autres options de mise en marché, on souligne que l'autocueillette, bien qu'elle soit présente, reste à développer. On remarque que le modèle d'affaires du panier bio est surreprésenté puisqu'il existe dix points de chute de produits biologiques sur le territoire de la ville. Toutefois, puisque les produits proviennent majoritairement de l'extérieur de la ville, le potentiel de développement pour les agriculteurs locaux semble existant.

Pour ce qui est des produits forestiers, il semble plutôt y avoir un problème d'approvisionnement local; l'offre ne répond pas à la demande des usines. Plusieurs entreprises de transformation du bois importent de grandes quantités de fibres. Il y a donc là un potentiel pour les producteurs locaux de bois.

En conséquence, la zone urbaine à proximité du territoire agricole constitue un atout pour l'accès aux consommateurs. La mise en marché locale existe, mais mérite d'être renforcée, surtout dans l'agroalimentaire. Cela doit passer par le développement des capacités individuelles et collectives des entreprises à transformer et à commercialiser leurs produits sur les marchés traditionnels (ex. : épiceries), dans les circuits courts (ex. : marchés publics) et dans le secteur des institutions et de la restauration.

SECTION 5 – VISION, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Comme mentionné à la section précédente, les orientations et les objectifs ont été formulés à partir des enjeux retenus. La vision, les orientations et les objectifs ainsi que l'approche prise afin de les élaborer sont présentés dans cette section.

5.1. La vision de la zone agricole

La vision s'est réalisée au fur et à mesure des diverses rencontres de la démarche du PDZA. Tout d'abord, les participants aux groupes cibles ont énoncé des éléments de vision à partir des questions suivantes : « Selon votre compréhension du diagnostic, quels seraient les éléments sur lesquels on veut le plus plancher d'ici 15 ans? Quelles sont les transformations qu'on souhaite le plus voir dans les 15 prochaines années? ». Par la suite, le comité directeur a priorisé des éléments de la vision et a formulé une proposition afin d'arriver à une vision commune. Cette vision rassembleuse est la suivante :

Dans 15 ans, la zone agricole sera :

- **Connue, reconnue et soutenue** par toute la population ainsi que par les acteurs locaux contribuant au tissu social, économique et environnemental de Sherbrooke.
- **Valorisée** pour l'agriculture et la foresterie et également pour ses attraits, sa vitalité entrepreneuriale, sa contribution à la qualité de vie et à l'enrichissement collectif.
- **Accessible** à la relève et aux consommateurs.
- Riche de la **diversité** des modèles d'affaires, du **dynamisme** et de la **prospérité** de ses entreprises ainsi que de la variété des produits et aliments disponibles localement.

5.2. Les orientations et objectifs visés

Trois grandes orientations fédératrices soutiennent les objectifs (16). Il s'agit des suivants :

1. Accroître et diversifier les activités sur le territoire agricole

- 1.1. Soutenir la relève et l'entrepreneuriat.
- 1.2. Promouvoir l'aménagement durable des forêts et leurs débouchés.
- 1.3. Maximiser le potentiel des friches (mise en culture, plantation pour aménagement des forêts ou services écologiques, percées visuelles pour valorisation du paysage, etc.).
- 1.4. Développer l'agrotourisme et le tourisme gourmand.
- 1.5. Favoriser la diffusion des pratiques innovantes existantes et l'adoption de nouvelles.
- 1.6. Accroître l'accessibilité du territoire agricole.
- 1.7. Diversifier les productions.
- 1.8. Attirer des entreprises agricoles et faciliter leur établissement.
- 1.9. Soutenir les entreprises existantes.

2. Reconnaître, valoriser et intégrer l'agriculture et la foresterie dans le développement de la municipalité

- 2.1. Sensibiliser et mobiliser les citoyens et les élus à l'importance du rôle de l'activité agricole et forestière pour la population.
- 2.2. Promouvoir l'achat local et développer les circuits courts.
- 2.3. Considérer l'activité agricole au même titre que toute autre activité économique.

3. Améliorer le soutien et la concertation entre les services d'aide au développement du territoire et des activités agricoles

- 3.1. Se doter d'une structure de pilotage et de coordination pour la mise en œuvre du PDZA.
- 3.2. Faciliter le développement et le partage des savoirs et des savoir-faire en favorisant le maillage entre les agriculteurs et les intervenants des milieux économique et académique (cégep, université, centres privés, etc.).
- 3.3. Favoriser l'implantation de services connexes à l'activité agricole sur le territoire de la ville (ex. : abattoir, garage de réparation, meunerie, etc.).
- 3.4. Ajuster la réglementation municipale aux besoins de la zone agricole et s'assurer de ne pas aller au-delà de la réglementation provinciale.

Il est à noter que les objectifs 1.1, 1.2, 1.6, 1.8, 2.1, 2.2, 2.3, 3.2 et 3.4 ont été priorisés par les participants au forum du 28 septembre 2017. Ils ont été identifiés prioritaires puisqu'ils permettent d'atteindre éventuellement la vision. Ainsi, l'accent a été mis sur ceux-ci afin de déterminer des actions porteuses pour le futur. La section 6 - Plan d'action qui suit fait état des actions prioritaires à mettre en place dans le premier plan d'action quinquennal.

SECTION 6 – PLAN D’ACTION QUINQUENNAL

Les actions retenues répondent aux grandes orientations et objectifs énoncés à la section précédente. Afin d’atteindre la vision de la zone agricole dans 15 ans, le comité directeur a retenu 26¹⁴ actions parmi la quarantaine qui étaient préalablement identifiées. Avec ce premier plan d’action pour le développement et le soutien des secteurs agricole et agroalimentaire, l’approche prise a été de prioriser les actions qui permettent de faire les premiers pas vers la vision.

L’exercice de priorisation des actions pour la mise en œuvre du premier plan d’action quinquennal a fait ressortir que la Ville de Sherbrooke doit d’abord, contrairement aux autres MRC estriennes, reconnaître, valoriser et intégrer l’agriculture et la foresterie dans le développement de la municipalité (grande orientation n° 2). Ce qui semble être un acquis dans d’autres MRC se présente autrement pour la Ville de Sherbrooke, car l’agriculture et la zone agricole ne sont pas aussi présentes et cette réalité est peu connue et reconnue. Rappelons qu’en 2015, la ville compte 71 exploitations agricoles enregistrées et que la zone agricole couvre 37 % de son territoire, ce qui est peu comparativement aux MRC estriennes. Rappelons également que la ville de Sherbrooke possède une zone agricole seulement depuis 2002, soit lors de la fusion municipale. De ce fait, l’image de la ville urbaine est encore très ancrée dans l’esprit collectif.

¹⁴ Dans les faits, le plan d’action contient 28 actions, mais deux sont redondantes. C’est pourquoi on parle davantage de 26 actions.

Une autre particularité de la Ville de Sherbrooke dans le paysage estrien est qu'elle délègue à des organismes des mandats spécifiques de développement économique, comme à Destination Sherbrooke, à Pro-Gestion Estrie ou à Sherbrooke Innopole. Les rôles de chacun ainsi que leurs mandats respectifs devront être éclaircis quant au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire, et ce, avant même de réaliser l'action 2.3.1 « Intégrer dans les missions des organismes paramunicipaux le développement des secteurs agroalimentaire et forestier ». C'est d'ailleurs pourquoi les promoteurs des actions 1.5.1 et 1.7.2 sont à déterminer.

Bien que la Ville de Sherbrooke soit le principal promoteur du plan d'action (19 actions sur 26), il est également partagé avec plusieurs promoteurs qui sont ciblés pour la mise en œuvre des actions. Il ne repose donc pas uniquement sur la Ville de Sherbrooke, mais sur l'ensemble des partenaires et acteurs du milieu. En ce sens, d'autres promoteurs devront également investir des fonds afin de permettre la réalisation du plan d'action.

Quant aux actions retenues, mentionnons que quatre d'entre elles (les actions 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5 et 1.7.3) proviennent d'une concertation entre les MRC estriennes et les ministères régionaux et sont tributaires du Fonds d'action pour le rayonnement des régions (FARR). Dans le cadre d'une démarche régionale pour le développement du secteur bioalimentaire, les acteurs ont choisi cinq projets structurants provenant des PDZA des MRC estriennes. En conséquence, ces actions peuvent être précisées éventuellement. D'autres actions sont déjà en cours (les services liés à Banque de terres/L'ARTERRE) ou sont en voie de l'être (ressource partagée avec les autres MRC visant à soutenir la santé psychologique des agriculteurs - travailleur de rang). Cette dernière dépend du financement disponible auprès de bailleurs de fonds. Enfin, une action semble fondamentale tant pour assurer la mise en œuvre du PDZA que la cohésion avec les autres actions. Il s'agit de la ressource dédiée à l'agriculture, à la foresterie et à l'agroalimentaire (actions 1.8.5 et 3.1.1). Un budget devra donc être consenti par la Ville de Sherbrooke afin de mettre en place cette action primordiale. La ressource dédiée sera une personne pivot, car elle

encadrera l'ensemble des activités et le développement des secteurs agricole et agroalimentaire sur le territoire de la ville de Sherbrooke.

Il importe de souligner que l'on parle d'un plan d'action quinquennal, mais que, dans les faits, l'échéancier de réalisation s'échelonne sur six ans, soit jusqu'en 2023. Les échéances de réalisation se déclinent en trois temps : court terme, moyen terme et long terme. L'intention est que les actions à court terme s'enclenchent dans les deux années de l'adoption du PDZA. Pour le moyen terme, l'horizon de réalisation est plutôt les trois ou quatre prochaines années et quant au long terme, il s'agit des cinq et six prochaines années.

Les coûts d'implantation présentés sont approximatifs. Ils n'ont pas fait l'objet d'études poussées. Ils ont été déterminés principalement à partir des activités ciblées, basés sur l'expérience d'actions équivalentes et des connaissances des membres du comité technique.

Il est à noter que les actions ne sont pas présentées par priorité de réalisation. Il sera de la charge de la ressource dédiée ainsi que du comité de suivi d'élaborer un plan de travail détaillé.

Les actions priorisées pour le plan d'action 2018-2023 sont présentées de deux façons :

- Dans un tableau-synthèse où le lecteur peut voir d'un coup d'œil les diverses actions retenues, les promoteurs, les principaux partenaires, le coût d'implantation, les résultats attendus ainsi que l'échéance de mise en œuvre, et ce, en lien avec les grandes orientations et les objectifs.
- Dans une fiche-action. Cette dernière présente chaque action de façon détaillée. En plus des renseignements présentés dans le tableau-synthèse, la fiche-action contient la présentation et la justification de l'action, le marché ou la clientèle cible, les conditions de succès, les activités envisagées pour la réalisation ainsi que les sources de financement possibles.

TABLEAU-SYNTHESE DU PLAN D'ACTION

ACTIONS PRIORISEES - 2018-2023

Actions retenues	Promoteurs	Principaux partenaires	Coût d'implantation ⁽¹⁾				Résultats attendus	Échéance ⁽²⁾			
			À déterminer	Faible	Moyen	Élevé		Court terme	Moyen terme	Long terme	En continu
ORIENTATION 1. – ACCROÎTRE ET DIVERSIFIER LES ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE AGRICOLE											
Objectif 1.1. – Soutenir la relève et l'entrepreneuriat											
1.1.3.	Participer au projet de mise en commun d'une ressource régionale pour le développement de Banque de terres/L'ARTERRE (volet candidats relève).	Ville de Sherbrooke	MRC de l'Estrie, MAPAQ, MAMOT, UPA-Estrie, Services Québec			X	Maillages pérennes	X	X		
1.1.4.	Collaborer au projet de faciliter l'accès à de la formation spécialisée en région.	Ville de Sherbrooke	MRC de l'Estrie, MAPAQ, MAMOT, UPA-Estrie, Services Québec			X	Formations initiale et continue pour les gestionnaires et formation de la main-d'œuvre ouvrière	X	X		
1.1.5.	Participer au projet Banque d'opportunités d'affaires (BOA).	Ville de Sherbrooke	MRC de l'Estrie, MAPAQ, MAMOT, UPA-Estrie, Services Québec			X	Plateforme Web fonctionnelle	X	X		
Objectif 1.2. – Promouvoir l'aménagement durable des forêts et leurs débouchés											
1.2.2.	Mettre en place une politique d'utilisation du matériau bois.	Ville de Sherbrooke	Sherbrooke Innopole, APCHQ, CECOBOIS, AMFE, Association forestière du sud du Québec, Université Laval (génie du bois ou civil)			X	Adoption et application d'une politique d'utilisation du matériau bois		X		
Objectif 1.3. – Maximiser le potentiel des friches (mise en culture, plantation pour aménagement des forêts ou services écologiques, percées visuelles pour valorisation du paysage, etc.)											
1.3.1.	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour la mise en valeur des friches.	Ville de Sherbrooke	MAPAQ, AMFE, UPA-Estrie et Banque de terres/L'ARTERRE	X			Valorisation des friches selon leur potentiel		X		

1) Coût d'implantation : Faible = jusqu'à 2 000 \$/Moyen = de 2 000 \$ à 10 000 \$/Élevé = 10 000 \$ et plus

2) Échéance de réalisation : Court terme = 2018 et 2019/Moyen terme = 2020 et 2021/Long terme = 2022 et 2023

Actions retenues	Promoteurs	Principaux partenaires	Coût d'implantation ⁽¹⁾				Résultats attendus	Échéance ⁽²⁾				
			À déterminer	Faible	Moyen	Élevé		Court terme	Moyen terme	Long terme	En continu	
Objectif 1.4. – Développer l'agrotourisme et le tourisme gourmand												
1.4.1.	Élaborer une stratégie inspirée du Plan de développement de l'agrotourisme et du tourisme gourmand 2018 de Tourisme Cantons-de-l'Est.	Destination Sherbrooke	Tourisme Cantons-de-l'Est, Conseil agrotouristique des Cantons-de-l'Est, CIBLE, MAPAQ, Commerce Sherbrooke, UPA-Estrie				X	Augmentation de l'offre en agrotourisme et en tourisme gourmand		X		
Objectif 1.5. – Favoriser la diffusion des pratiques innovantes existantes et l'adoption de nouvelles												
1.5.1.	Faire l'inventaire des pratiques innovantes et les diffuser par le biais d'événements, d'activités ou sur un portail sur le Web.	À déterminer	MAPAQ, Club agroenvironnemental de l'Estrie, Cultur'Innov, UPA-Estrie, centres de recherche, AMFE, Centre de recherche et de développement d'Agriculture Canada (Arrondissement de Lennoxville), Ville de Sherbrooke			X		Séances d'information sur les pratiques innovantes et sur les filières en agriculture et en foresterie		X		
Objectif 1.6. – Accroître l'accessibilité du territoire agricole												
1.6.1.	Maintenir l'adhésion et les services liés à Banque de terres/L'ARTERRE au niveau local.	Ville de Sherbrooke	CRAAQ, MAPAQ, Pro-Gestion Estrie, Sherbrooke Innopole				X	Maillages pérennes	X			
Objectif 1.7. – Diversifier les productions												
1.7.2.	Faire l'inventaire des produits innovants chez les producteurs et les transformateurs et les diffuser par le biais d'événements, d'activités ou sur un portail sur le Web.	À déterminer	MAPAQ, Club agroenvironnemental de l'Estrie, Cultur'Innov, UPA-Estrie, centres de recherche, AMFE			X		Séances d'information sur les produits innovants et sur les filières en agriculture et en foresterie		X		

1) Coût d'implantation : Faible = jusqu'à 2 000 \$/Moyen = de 2 000 \$ à 10 000 \$/Élevé = 10 000 \$ et plus

2) Échéance de réalisation : Court terme = 2018 et 2019/Moyen terme = 2020 et 2021/Long terme = 2022 et 2023

Actions retenues		Promoteurs	Principaux partenaires	Coût d'implantation ⁽¹⁾				Résultats attendus	Échéance ⁽²⁾			
				À déterminer	Faible	Moyen	Élevé		Court terme	Moyen terme	Long terme	En continu
1.7.3.	Participer au développement de filières distinctives.	Ville de Sherbrooke	MRC de l'Estrie, MAPAQ, MAMOT, UPA-Estrie, Services Québec, Sherbrooke Innopole				X	Entreprises intéressées à développer des produits, secteurs ou filières retenus ou de nouvelles entreprises en lien avec les produits, secteurs ou filières retenus		X		
Objectif 1.8. – Attirer des entreprises agricoles et faciliter leur établissement												
1.8.2.	Maintenir l'adhésion et les services liés à Banque de terres/L'ARTERRE au niveau local.	Ville de Sherbrooke	CRAAQ, MAPAQ, Pro-Gestion Estrie, Sherbrooke Innopole				X	Maillages pérennes	X			
1.8.3.	S'assurer que la réglementation municipale ainsi que son application réduisent, ou n'ajoutent pas, de contraintes aux activités agricoles et concilient la cohabitation des usages.	Ville de Sherbrooke	CCA - Ville de Sherbrooke, MAPAQ, MAMOT, MDDELCC, UPA-Estrie, AMFE		X			Réglementation municipale simple et adaptée aux besoins des producteurs agricoles et forestiers	X			
1.8.5.	Embaucher une ressource dédiée à l'agriculture, à la foresterie et à l'agroalimentaire au sein de la Ville et d'une organisation de développement économique.	Ville de Sherbrooke	Pro-Gestion Estrie, Sherbrooke Innopole, MAPAQ, UPA-Estrie, agriculteurs, organismes en agroalimentaire				X	Ressource dédiée à l'agriculture et à la foresterie	X			
Objectif 1.9. – Soutenir les entreprises existantes												
1.9.3.	Soutenir et favoriser la mise en marché par la mutualisation de certaines productions.	Pro-Gestion Estrie	MAPAQ, FADQ, UPA-Estrie, Ville de Sherbrooke, Commerce Sherbrooke, CVA, CIBLE	X				Regroupement de produits ou producteurs pour la vente dans les grandes chaînes ou les détaillants affiliés et pour l'utilisation de services		X		

1) Coût d'implantation : Faible = jusqu'à 2 000 \$/Moyen = de 2 000 \$ à 10 000 \$/Élevé = 10 000 \$ et plus

2) Échéance de réalisation : Court terme = 2018 et 2019/Moyen terme = 2020 et 2021/Long terme = 2022 et 2023

Actions retenues		Promoteurs	Principaux partenaires	Coût d'implantation ⁽¹⁾				Résultats attendus	Échéance ⁽²⁾			
				À déterminer	Faible	Moyen	Élevé		Court terme	Moyen terme	Long terme	En continu
1.9.4.	Avoir une ressource partagée avec les autres MRC visant à soutenir la santé psychologique des agriculteurs (travailleurs de rang).	MRC de Coaticook	Ville de Sherbrooke, UPA-Estrie et Syndicats locaux, institutions financières (Desjardins), fournisseurs de produits et services au milieu agricole, MRC de l'Estrie, CIUSSS de l'Estrie		X		X	Un travailleur de rang qui offre ses services dès 2018	X			

1) Coût d'implantation : Faible = jusqu'à 2 000 \$/Moyen = de 2 000 \$ à 10 000 \$/Élevé = 10 000 \$ et plus

2) Échéance de réalisation : Court terme = 2018 et 2019/Moyen terme = 2020 et 2021/Long terme = 2022 et 2023

Actions retenues	Promoteurs	Principaux partenaires	Coût d'implantation ⁽¹⁾				Résultats attendus	Échéance ⁽²⁾				
			À déterminer	Faible	Moyen	Élevé		Court terme	Moyen terme	Long terme	En continu	
ORIENTATION 2. – RECONNAÎTRE, VALORISER ET INTÉGRER L'AGRICULTURE ET LA FORESTIERIE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA MUNICIPALITÉ												
Objectif 2.1. – Sensibiliser et mobiliser les citoyens et les élus à l'importance du rôle de l'activité agricole et forestière pour la population												
2.1.1.	Organiser une tournée de la zone agricole avec les élus municipaux et les organismes paramunicipaux.	UPA-Estrie	MAPAQ, Ville de Sherbrooke, AMFE		X			Sensibilisation/conscientisation aux enjeux vécus et à l'importance économique de ces entreprises/entrepreneurs	X			
2.1.3.	Diffuser de l'information sur l'importance et le rôle des activités agricole et forestière, sur l'économie locale.	Ville de Sherbrooke	UPA-Estrie, MAPAQ, AMFE, Syndicat des producteurs de bois, Sherbrooke Innopole		X	X		Sensibilisation. Information factuelle. Faire connaître la réalité des producteurs	X			X
Objectif 2.2. – Promouvoir l'achat local et développer les circuits courts												
2.2.1.	Soutenir un ou plusieurs marchés publics répondant aux besoins des agriculteurs et des agrotransformateurs locaux et des consommateurs.	Ville de Sherbrooke	UPA-Estrie (Syndicat local), producteurs agricoles, Réseau des entreprises d'économie sociale de l'Estrie, conseils d'administration des marchés publics (de la Gare, Lennoxville et Saint-Élie), Commerce Sherbrooke, MAPAQ	X				Points de vente directe pour les producteurs et les agrotransformateurs locaux		X		
2.2.2.	Élaborer et appliquer une politique d'achat local de produits agricoles ou transformés au sein de la Ville de Sherbrooke et sensibiliser les institutions publiques à y adhérer.	Ville de Sherbrooke	MAPAQ, UPA-Estrie, CIBLE, Université de Sherbrooke (clinique du CUFE), Cégep de Sherbrooke				X	Augmentation des ventes pour les producteurs locaux		X		

1) Coût d'implantation : Faible = jusqu'à 2 000 \$/Moyen = de 2 000 \$ à 10 000 \$/Élevé = 10 000 \$ et plus

2) Échéance de réalisation : Court terme = 2018 et 2019/Moyen terme = 2020 et 2021/Long terme = 2022 et 2023

Actions retenues	Promoteurs	Principaux partenaires	Coût d'implantation ⁽¹⁾				Résultats attendus	Échéance ⁽²⁾				
			À déterminer	Faible	Moyen	Élevé		Court terme	Moyen terme	Long terme	En continu	
Objectif 2.3. – Considérer l'activité agricole au même titre que toute autre activité économique												
2.3.1.	Intégrer dans les missions des organismes paramunicipaux le développement des secteurs agricole, agroalimentaire et forestier.	Ville de Sherbrooke	Sherbrooke Innopole, Pro-Gestion Estrie, Destination Sherbrooke, MESI, UPA-Estrie	X				Programmes et services adaptés à l'agriculture, à l'agrotourisme à l'agroalimentaire et à la foresterie	X			

1) Coût d'implantation : Faible = jusqu'à 2 000 \$/Moyen = de 2 000 \$ à 10 000 \$/Élevé = 10 000 \$ et plus

2) Échéance de réalisation : Court terme = 2018 et 2019/Moyen terme = 2020 et 2021/Long terme = 2022 et 2023

Actions retenues	Promoteurs	Principaux partenaires	Coût d'implantation ⁽¹⁾				Résultats attendus	Échéance ⁽²⁾			
			À déterminer	Faible	Moyen	Élevé		Court terme	Moyen terme	Long terme	En continu
ORIENTATION 3. – AMÉLIORER LE SOUTIEN ET LA CONCERTATION ENTRE LES SERVICES D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES											
Objectif 3.1. – Se doter d'une structure de pilotage et de coordination pour la mise en œuvre du PDZA											
3.1.1.	Embaucher une ressource dédiée à l'agriculture, à la foresterie et à l'agroalimentaire au sein de la Ville et d'une organisation de développement économique.	Ville de Sherbrooke	Sherbrooke Innopole, MAPAQ, UPA-Estrie, agriculteurs, organismes en agroalimentaire			X	Ressource dédiée à l'agriculture et à la foresterie	X			
3.1.2.	Mettre en place un comité de suivi du PDZA.	Ville de Sherbrooke	Membres du comité directeur du PDZA	X			Comité mobilisé qui s'assure du suivi des actions retenues	X			
Objectif 3.2. Faciliter le développement et le partage des savoirs et des savoir-faire en favorisant le maillage entre les agriculteurs et les intervenants des milieux économique et académique (cégep, universités, centres privés, etc.)											
3.2.1.	Organiser des rencontres de réseautage en innovation et des conférences en développement des affaires et en commercialisation de l'agriculture et de la foresterie.	Pro-Gestion Estrie	Sherbrooke Innopole (pour le volet bioalimentaire manufacturier), Cégep de Sherbrooke, Université de Sherbrooke, Centre de recherche et de développement de Sherbrooke, Université Bishop's, Centre collégial de transfert technologique, Syndicat des producteurs forestiers du sud du Québec (programme EFA)	X			Rencontres de réseautage, conférences en développement des affaires, en commercialisation, etc.		X	X	

1) Coût d'implantation : Faible = jusqu'à 2 000 \$/Moyen = de 2 000 \$ à 10 000 \$/Élevé = 10 000 \$ et plus

2) Échéance de réalisation : Court terme = 2018 et 2019/Moyen terme = 2020 et 2021/Long terme = 2022 et 2023

Actions retenues	Promoteurs	Principaux partenaires	Coût d'implantation ⁽¹⁾				Résultats attendus	Échéance ⁽²⁾			
			À déterminer	Faible	Moyen	Élevé		Court terme	Moyen terme	Long terme	En continu
Objectif 3.3. – Favoriser l'implantation de services connexes à l'activité agricole sur le territoire de la ville (ex. : abattoir, garage de réparation, meunerie, etc.)											
3.3.1.	S'assurer que la réglementation municipale réduise les contraintes à l'implantation de services connexes.	Ville de Sherbrooke	Sherbrooke Innopole, UPA-Estrie, MAPAQ, MAMOT		X		Possibilité d'implanter des services connexes à l'activité agricole				X
Objectif 3.4. – Ajuster la réglementation municipale aux besoins de la zone agricole et s'assurer de ne pas aller au-delà de la réglementation provinciale											
3.4.1.	Mettre en place un répondant pour les questions reliées à la réglementation spécifique à l'agriculture et créer une synergie avec l'UPA-Estrie.	Ville de Sherbrooke	Services municipaux, Service de l'aménagement de l'UPA-Estrie	X			Simplification des communications avec les services municipaux en ce qui a trait à la réglementation municipale	X			
3.4.2.	Coordonner un projet-pilote régional visant à contrer les animaux importuns.	UPA-Estrie	MFFP, services et représentant politique de la Ville de Sherbrooke, Association Chasse et Pêche, piégeurs, Syndicat des producteurs forestiers, MAPAQ		X		Diminution des dommages sur les cultures et sur la régénération forestière	X			
3.4.3.	Étudier la possibilité de déposer une demande à portée collective (article 59 de la LPTAA) afin de circonscrire l'implantation de résidences en zone agricole.	Ville de Sherbrooke	CPTAQ, MAMOT, MAPAQ, UPA-Estrie		X		Implantation résidentielle limitée dans la zone agricole	X			
3.4.4.	Développer des outils d'information et mettre en place des rencontres d'échanges sur la réglementation et les bonnes pratiques environnementales.	Ville de Sherbrooke	MAMOT, MAPAQ, UPA-Estrie, Club agroenvironnemental de l'Estrie, COGESAF, CREE			X	Réglementation municipale bien comprise et pas trop contraignante pour les producteurs agricoles	X			

1) Coût d'implantation : Faible = jusqu'à 2 000 \$/Moyen = de 2 000 \$ à 10 000 \$/Élevé = 10 000 \$ et plus

2) Échéance de réalisation : Court terme = 2018 et 2019/Moyen terme = 2020 et 2021/Long terme = 2022 et 2023

6.2. Fiches des actions retenues

<p>Orientation : 1. Accroître et diversifier les activités sur le territoire agricole</p>	<p>Objectif : 1.1. Soutenir la relève et l'entrepreneuriat (ex. : incubateurs)</p>
<p>Action : 1.1.3. Participer au projet de mise en commun d'une ressource régionale pour le développement de Banque de terres/L'ARTERRE (volet candidats relève) dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement (ESD) du secteur bioalimentaire</p>	
<p>Promoteurs : Ville de Sherbrooke</p>	
<p>Présentation et justification de l'action : La ressource régionale viendra compléter le travail de l'agent de maillage local dans la mesure où elle fera l'accueil, l'évaluation des dossiers et l'inscription des candidats relève. La Ville de Sherbrooke a adhéré au projet Banque de terres local. Ce service vise principalement à recruter des propriétaires voulant mettre leurs terres en banque, à recruter des entreprises sans relève ainsi qu'à informer les aspirants agriculteurs de la possibilité d'accéder à une terre.</p>	
<p>Marché – Clientèle cible : Propriétaires de terres agricoles, entreprises sans relève, aspirants agriculteurs</p>	
<p>Résultats attendus : Des maillages qui sont pérennes</p>	
<p>Conditions de succès : Participation des partenaires et financement du FARR</p>	
<p>Moyens prévus pour la réalisation</p>	
<p>Activités : Celles qui seront énumérées à l'ESD bioalimentaire</p>	<p>Coûts d'implantation : Totaux : seront déterminés à l'ESD Ville de Sherbrooke : 32 145 \$ sur trois ans pour les cinq projets de l'ESD bioalimentaire</p> <p>Sources de financement possibles : Celles des partenaires ci-dessous</p>
<p>Échéance de réalisation : Court et moyen termes (entente jusqu'en 2021)</p>	
<p>Partenaires : Six autres MRC de l'Estrie, MAPAQ, MAMOT (FARR), UPA-Estrie, Services Québec</p>	

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE DE LA VILLE DE SHERBROOKE

Orientation : 1. Accroître et diversifier les activités sur le territoire agricole	Objectif : 1.1. Soutenir la relève et l'entrepreneuriat (ex. : incubateurs)
Action : 1.1.4. Collaborer au projet de faciliter l'accès à de la formation spécialisée en région dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement (ESD) du secteur bioalimentaire	
Promoteurs : Ville de Sherbrooke	
Présentation et justification de l'action : L'accessibilité et la proximité des lieux de formation ainsi que le développement d'une culture de formation en région sont essentiels pour l'essor du secteur bioalimentaire. La formation est au cœur du succès et du bon fonctionnement d'une entreprise agricole. Elle contribue à la saine gestion des entreprises et à la disponibilité d'une main-d'œuvre agricole qualifiée répondant aux besoins des producteurs agricoles. En ce qui concerne le diagnostic, on soulève que des programmes existent, mais demeurent méconnus. On évoque le besoin d'avoir des formations pointues ainsi que des formations connexes, dont en agroalimentaire.	
Marché – Clientèle cible : Gestionnaires agricoles et main-d'œuvre ouvrière	
Résultats attendus : Formations initiale et continue pour les gestionnaires et formation de la main-d'œuvre ouvrière spécialisée et semi-spécialisée	
Conditions de succès : Participation des partenaires et financement du FARR	
Moyens prévus pour la réalisation	
Activités : Celles qui seront énumérées à l'ESD bioalimentaire	Coûts d'implantation : Totaux : seront déterminés à l'ESD Ville de Sherbrooke : 32 145 \$ sur trois ans pour les cinq projets de l'ESD bioalimentaire
Échéance de réalisation : Court et moyen termes (entente jusqu'en 2021)	Sources de financement possibles : Celles des partenaires ci-dessous
Partenaires : Six autres MRC de l'Estrie, MAPAQ, MAMOT (FARR), UPA-Estrie, Services Québec	

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE DE LA VILLE DE SHERBROOKE

<p>Orientation : 1. Accroître et diversifier les activités sur le territoire agricole</p>	<p>Objectif : 1.1. Soutenir la relève et l'entrepreneuriat (ex. : incubateurs)</p>
<p>Action : 1.1.5. Participer au projet Banque d'opportunités d'affaires (BOA) dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement (ESD) du secteur bioalimentaire</p>	
<p>Promoteurs : Ville de Sherbrooke</p>	
<p>Présentation et justification de l'action : Partager facilement l'information concernant les différentes occasions d'affaires (vente, achat, location) afin d'identifier et créer des liens d'affaires avantageux entre différents entrepreneurs (existants ou en devenir) du secteur bioalimentaire. Les occasions d'affaires seraient déposées et consultées directement par les entrepreneurs, car il est simple pour une entreprise de consulter un site à partir de son établissement.</p>	
<p>Marché – Clientèle cible : Les entreprises du secteur bioalimentaire</p>	
<p>Résultats attendus : Plateforme Web fonctionnelle</p>	
<p>Conditions de succès : Participation des partenaires et financement du FARR</p>	
Moyens prévus pour la réalisation	
<p>Activités : Celles qui seront énumérées à l'ESD bioalimentaire</p>	<p>Coûts d'implantation : Totaux : seront déterminés à l'ESD Ville de Sherbrooke : 32 145 \$ sur trois ans pour les cinq projets de l'ESD bioalimentaire</p>
<p>Échéance de réalisation : Court et moyen termes (entente jusqu'en 2021)</p>	<p>Sources de financement possibles : Celles des partenaires ci-dessous</p>
<p>Partenaires : Six autres MRC de l'Estrie, MAPAQ, MAMOT (FARR), UPA-Estrie, Services Québec</p>	

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE DE LA VILLE DE SHERBROOKE

<p>Orientation :</p> <p>1. Accroître et diversifier les activités sur le territoire agricole</p>	<p>Objectif :</p> <p>1.2. Promouvoir l'aménagement durable des forêts et leurs débouchés</p>
<p>Action :</p> <p>1.2.2. Mettre en place une politique d'utilisation du matériau bois</p>	
<p>Promoteurs :</p> <p>Ville de Sherbrooke</p>	
<p>Présentation et justification de l'action :</p> <p>Le matériau bois est le seul matériau de construction renouvelable. Il permet de surcroît un captage du carbone. Le bois est donc le matériau de construction écologique par excellence. Or, la majorité des édifices d'importance construits récemment à Sherbrooke (Cité Jardin, plateau Saint-Joseph, super-clinique) sont fabriqués en acier et en béton.</p> <p>Le gouvernement du Québec a mis en place la Charte du bois qui permet de construire des édifices de plus de quatre étages en bois. Ces constructions ont un net avantage autant sur le plan de leur bilan carbone que d'un point de vue esthétique et permettent de contribuer à une économie circulaire.</p> <p>Le SADR de la Ville de Sherbrooke mentionne de « faire la promotion de l'utilisation des produits issus de la forêt (papiers et matériaux de construction) ».</p>	
<p>Marché – Clientèle cible :</p> <p>Ville de Sherbrooke (édifices municipaux) et organismes paramunicipaux</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <p>Adoption d'une politique d'utilisation du matériau bois</p> <p>Intégration de la politique dans les appels à projets</p>	
<p>Conditions de succès :</p> <p>La volonté politique</p>	
<p>Moyens prévus pour la réalisation</p>	
<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître les bénéfices d'utilisation du bois aux élus municipaux et aux intervenants des projets municipaux (projets majeurs, guichet promoteur, Division des bâtiments, etc.) • Élaborer une politique d'utilisation du matériau bois 	<p>Coûts d'implantation :</p> <p>Moyen</p> <p>Sources de financement possibles :</p> <p>À explorer</p>
<p>Échéance de réalisation :</p> <p>Moyen terme</p>	
<p>Partenaires :</p> <p>Sherbrooke Innopole, APCHQ, CECOBOIS, AMFE, Association forestière du sud du Québec, Université Laval (génie du bois ou civil)</p>	

<p>Orientation :</p> <p>1. Accroître et diversifier les activités sur le territoire agricole</p>	<p>Objectif :</p> <p>1.3. Maximiser le potentiel des friches (mise en culture, plantation pour aménagement des forêts ou services écologiques, percées visuelles pour valorisation du paysage, etc.)</p>
<p>Action :</p> <p>1.3.1. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour la mise en valeur des friches</p>	
<p>Promoteurs :</p> <p>Ville de Sherbrooke</p>	
<p>Présentation et justification de l'action :</p> <p>Les friches représentent un potentiel d'utilisation agricole ou forestière méconnu ou sous-estimé. Leur mise en valeur doit être encouragée et une stratégie doit être élaborée.</p> <p>Les terres en friche totalisent près de 1 000 hectares en zone agricole, soit environ 7 % de la zone. La connaissance de l'état de ces terres permettrait de cibler leur potentiel de mise en valeur, soit agricole ou forestière, dans une perspective d'incitation des propriétaires à revaloriser ces milieux.</p>	
<p>Marché – Clientèle cible :</p> <p>Propriétaires de parcelles en friche</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <p>Valorisation des friches selon leur potentiel</p>	
<p>Conditions de succès :</p> <p>Connaissance approfondie de l'état des friches</p>	
<p>Moyens prévus pour la réalisation</p>	
<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les friches ayant un impact visuel pour la valorisation des paysages. • Considérer l'inventaire des milieux humides et hydriques dans le potentiel des friches. • Communiquer avec les propriétaires de friches à potentiel forestier pour les informer des mesures de reboisement et en informer les conseillers forestiers. • S'approprier des cartes de potentiel agricole développées par le MAPAQ afin de pousser plus loin la réflexion. • Identifier les friches agricoles en commençant par les friches de grande superficie (4 ha et plus d'un même tenant) en vue de la caractérisation. • Faire connaître les possibilités d'aide financière. • Explorer la possibilité d'instaurer un incitatif fiscal pour la mise en valeur des friches. 	<p>Coûts d'implantation :</p> <p>À déterminer</p> <p>Sources de financement possibles :</p> <p>MAPAQ, MFFP, AMFE</p>

Échéance de réalisation :

Moyen terme

Partenaires :

MAPAQ (outil d'analyse multicritères - macro), AMFE, UPA-Estrie et Banque de terres/L'ARTERRE

<p>Orientation : 1. Accroître et diversifier les activités sur le territoire agricole</p>	<p>Objectif : 1.4. Développer l'agrotourisme et le tourisme gourmand</p>
<p>Action : 1.4.1. Élaborer une stratégie inspirée du Plan de développement de l'agrotourisme et du tourisme gourmand 2018 de Tourisme Cantons-de-l'Est</p>	
<p>Promoteurs : Destination Sherbrooke</p>	
<p>Présentation et justification de l'action :</p> <p>Le Plan de développement de l'agrotourisme et du tourisme gourmand 2018 de Tourisme Cantons-de-l'Est (disponible en janvier 2018) doit inspirer des actions afin de développer l'agrotourisme et le tourisme gourmand sur le territoire de la ville de Sherbrooke.</p> <p>Le diagnostic cible que le cadre naturel, les paysages et tous les attraits que le milieu agricole revêt représentent des opportunités notamment pour l'agrotourisme, même si cette dernière activité comporte aussi son lot de contraintes.</p> <p>Il y a lieu de mettre en lumière la réalité agricole et forestière du territoire de Sherbrooke, qui jusqu'à maintenant, a été beaucoup associée à une vie urbaine. On note la pertinence de mettre en valeur le cadre agricole, forestier et naturel unique à même la plus grande ville des Cantons-de-l'Est, et ce, pour l'attraction des touristes, mais aussi, et surtout, pour le développement de l'identité même des Sherbrookois.</p> <p>Le fait que Sherbrooke soit la ville la plus importante de l'Estrie, en termes de population et d'activités économiques, et que plusieurs événements touristiques s'y tiennent amène des possibilités de développement de l'agrotourisme, notamment pour des produits de niche.</p>	
<p>Marché – Clientèle cible : Touristes et population locale et régionale</p>	
<p>Résultats attendus : Augmentation de l'offre en agrotourisme et en tourisme gourmand</p>	
<p>Conditions de succès : Volonté politique et de Destination Sherbrooke et budget conséquent</p>	

Moyens prévus pour la réalisation

Activités :

- Faire la liste des événements de tourisme gourmand existants
- Réseauter les producteurs intéressés avec des chefs
- Développer les forfaits expérimentations
- Soutenir la promotion des entreprises et événements en agroalimentaire
- S'associer à un événement existant pour faire la promotion des produits locaux (ex. : Bouffe ton Centro, Sherbrooke t'en bouche un coin, Sherbrooke met la table, Dégustabière, etc.)

Coûts d'implantation :

Élevé

Sources de financement possibles :

MAPAQ, FDOT (fonds de développement de l'offre touristique)

Échéance de réalisation :

Moyen terme

Partenaires :

Tourisme Cantons-de-l'Est, Conseil agrotouristique des Cantons-de-l'Est, CIBLE, MAPAQ, Commerce Sherbrooke, UPA-Estrie

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE DE LA VILLE DE SHERBROOKE

<p>Orientation :</p> <p>1. Accroître et diversifier les activités sur le territoire agricole</p>	<p>Objectif :</p> <p>1.5. Favoriser la diffusion des pratiques innovantes existantes et l'adoption de nouvelles</p>
<p>Action :</p> <p>1.5.1. Faire l'inventaire des pratiques innovantes (technologies propres pour le secteur agricole/forestier ou nouvelles façons de faire l'agriculture)¹ et les diffuser par le biais d'événements, d'activités ou sur un portail sur le Web</p>	
<p>Promoteurs :</p> <p>À déterminer</p>	
<p>Présentation et justification de l'action :</p> <p>Des pratiques innovantes sont en émergence dans diverses productions. L'action vise donc à diffuser les pratiques innovantes.</p> <p>Beaucoup de subventions sont existantes pour des projets avec de nouvelles technologies, alors que les autres formes d'innovation en agriculture ou en foresterie ne sont pas autant soutenues.</p>	
<p>Marché – Clientèle cible :</p> <p>Producteurs agricoles et forestiers</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <p>Séances d'information sur les pratiques innovantes et sur les filières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En agriculture • En foresterie 	
<p>Conditions de succès :</p> <p>Des producteurs intéressés à participer et la diffusion des pratiques</p>	
<p>Moyens prévus pour la réalisation</p>	
<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répertorier les pratiques innovantes chez les producteurs agricoles et forestiers et dans les centres de recherche • Regrouper les thématiques • Organiser des événements de présentation • Voir la possibilité de mettre en place et d'animer un site de démonstration des pratiques innovantes en agriculture 	<p>Coûts d'implantation :</p> <p>Moyen</p> <p>Sources de financement possibles :</p> <p>MESI (créneau Accord)</p>
<p>Échéance de réalisation :</p> <p>Moyen terme</p>	

¹ Le promoteur pourra être déterminé en fonction du type de pratiques innovantes.

Partenaires :

MAPAQ, Club agroenvironnemental de l'Estrie, Cultur'Innov, UPA-Estrie, centres de recherche, AMFE, Centre de recherche et de développement d'Agriculture Canada (arrondissement de Lennoxville), Ville de Sherbrooke

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE DE LA VILLE DE SHERBROOKE

Orientation : 1. Accroître et diversifier les activités sur le territoire agricole	Objectif : 1.6. Accroître l'accessibilité du territoire agricole
Action : 1.6.1. Maintenir l'adhésion et les services liés à Banque de terres/L'ARTERRE au niveau local	
Promoteurs : Ville de Sherbrooke	
Présentation et justification de l'action : Permettre aux propriétaires de terres agricoles, exploitants ou non, et aux agriculteurs sans relève d'être mis en contact avec des aspirants agriculteurs qualifiés et désirant s'établir en agriculture, et ce, afin de favoriser l'occupation dynamique de la zone agricole et l'accroissement des entreprises agricoles. Le diagnostic fait état de la difficulté à trouver de la relève non apparentée, également de l'accès difficile aux terres pour la relève.	
Marché – Clientèle cible : Propriétaires de terres agricoles, entreprises sans relève, aspirants agriculteurs	
Résultats attendus : Des maillages pérennes	
Conditions de succès : Maintien du budget à la Ville	
Moyens prévus pour la réalisation	
Activités : <ul style="list-style-type: none"> Faire la promotion du service (séances d'info) Accueillir les aspirants agriculteurs Faire les visites des terres Inscrire les terres à la banque Soutenir les maillages 	Coûts d'implantation : Élevé (50 000 \$/an sur trois ans) Sources de financement possibles : Ville de Sherbrooke
Échéance de réalisation : Court terme	
Partenaires : CRAAQ, MAPAQ, Pro-Gestion Estrie, Sherbrooke Innopole	

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE DE LA VILLE DE SHERBROOKE

Orientation : 1. Accroître et diversifier les activités sur le territoire agricole	Objectif : 1.7. Diversifier les productions
Action : 1.7.2. Faire l'inventaire des produits innovants chez les producteurs et les transformateurs les diffuser par le biais d'événements, d'activités ou sur un portail sur le Web	
Promoteurs : À déterminer ²	
Présentation et justification de l'action : Des produits innovants sont en émergence dans diverses productions. L'action vise donc à diffuser les produits innovants. Beaucoup de subventions sont existantes pour des produits avec de nouvelles technologies, alors que les autres formes d'innovation en agriculture ou en foresterie ne sont pas autant soutenues.	
Marché – Clientèle cible : Producteurs et transformateurs agricoles et forestiers	
Résultats attendus : Séances d'information sur les produits innovants et sur les filières : <ul style="list-style-type: none"> • En agriculture • En foresterie 	
Conditions de succès : Des producteurs et des transformateurs intéressés à participer et la diffusion des produits	
Moyens prévus pour la réalisation	
Activités : <ul style="list-style-type: none"> • Répertorier les produits innovants chez les producteurs et les transformateurs agricoles et forestiers et dans les centres de recherche • Regrouper les thématiques • Organiser des événements de présentation 	Coûts d'implantation : Moyen Sources de financement possibles :
Échéance de réalisation : Moyen terme	
Partenaires : MAPAQ, Club agroenvironnemental de l'Estrie, Cultur'Innov, UPA-Estrie, centres de recherche, AMFE	

² Suggestion : Créateur de saveurs Cantons-de-l'Est ou CVA pour produits agricoles, autre pour produits forestiers.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE DE LA VILLE DE SHERBROOKE

Orientation : 1. Accroître et diversifier les activités sur le territoire agricole	Objectif : 1.7. Diversifier les productions
Action : 1.7.3. Participer au développement de filières distinctives dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement (ESD) du secteur bioalimentaire	
Promoteurs : Ville de Sherbrooke	
Présentation et justification de l'action : Le projet vise d'abord à la caractérisation « scan » des matières premières, produits, secteurs ou filières qui nous distinguent particulièrement et/ou pour lesquels la région a un avantage comparatif. Par la suite, une sélection et une mise en œuvre des produits, secteurs ou filières retenus doivent être réalisées. Pour développer une identité bioalimentaire propre à l'Estrie et contribuer à l'essor économique de la région. L'approche par filière est préconisée. Pour appuyer l'adoption de modes de production distinctifs et le développement de cultures ou d'élevages adaptés à la région afin de soutenir la consolidation ou le développement d'exploitations agricoles ou de filières rentables. Pour augmenter le nombre d'entreprises en transformation ou la part de la production agricole transformée en région afin de profiter de la valeur ajoutée générée par la transformation et la distribution (investissements, emplois, PIB, etc.). Pour augmenter les ventes de produits régionaux, tant en Estrie qu'ailleurs au Québec et hors Québec.	
Marché – Clientèle cible : Producteurs agricoles actuels et futurs	
Résultats attendus : Des entreprises intéressées à développer les produits, secteurs ou filières retenus ou de nouvelles entreprises en lien avec les produits, secteurs ou filières retenus	
Conditions de succès : Participation des partenaires et financement du FARR	
Moyens prévus pour la réalisation	
Activités : Celles qui seront énumérées à l'ESD bioalimentaire	Coûts d'implantation : Totaux : seront déterminés à l'ESD Ville de Sherbrooke : 32 145 \$ sur trois ans pour les cinq projets de l'ESD bioalimentaire
Échéance de réalisation : Moyen terme (entente jusqu'en 2021)	Sources de financement possibles : Celles des partenaires ci-dessous
Partenaires : Six autres MRC de l'Estrie, MAPAQ, MAMOT (FARR), UPA-Estrie, Services Québec, Sherbrooke Innopole	

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE DE LA VILLE DE SHERBROOKE

<p>Orientation :</p> <p>1. Accroître et diversifier les activités sur le territoire agricole</p>	<p>Objectif :</p> <p>1.8. Attirer des entreprises agricoles et faciliter leur établissement</p>
<p>Action :</p> <p>1.8.2. Maintenir l'adhésion et les services liés à Banque de terres/L'ARTERRE au niveau local</p>	
<p>Promoteurs :</p> <p>Ville de Sherbrooke</p>	
<p>Présentation et justification de l'action :</p> <p>Permettre aux propriétaires de terres agricoles, exploitants ou non, et aux agriculteurs sans relève d'être mis en contact avec des aspirants agriculteurs qualifiés et désirant s'établir en agriculture, et ce, afin de favoriser l'occupation dynamique de la zone agricole et l'accroissement des entreprises agricoles.</p> <p>Le diagnostic fait état de la difficulté à trouver de la relève non apparentée, également de l'accès difficile aux terres pour la relève.</p>	
<p>Marché – Clientèle cible :</p> <p>Propriétaires de terres agricoles, entreprises sans relève, aspirants agriculteurs</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <p>Des maillages pérennes</p>	
<p>Conditions de succès :</p> <p>Maintien du budget à la Ville</p>	
<p>Moyens prévus pour la réalisation</p>	
<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire la promotion du service (séances d'info) • Accueillir les aspirants agriculteurs • Faire les visites des terres • Inscrire les terres à la banque • Soutenir les maillages 	<p>Coûts d'implantation :</p> <p>Élevé (50 000 \$/an sur trois ans)</p> <p>Sources de financement possibles :</p> <p>Ville de Sherbrooke</p>
<p>Échéance de réalisation :</p> <p>Court terme</p>	
<p>Partenaires :</p> <p>CRAAQ, MAPAQ, Pro-Gestion Estrie, Sherbrooke Innopole</p>	

<p>Orientation :</p> <p>1. Accroître et diversifier les activités sur le territoire agricole</p>	<p>Objectif :</p> <p>1.8. Attirer des entreprises agricoles et faciliter leur établissement</p>
<p>Action :</p> <p>1.8.3. S'assurer que la réglementation municipale ainsi que son application réduisent, ou n'ajoutent pas, de contraintes aux activités agricoles et concilient la cohabitation des usages</p>	
<p>Promoteurs :</p> <p>Ville de Sherbrooke</p>	
<p>Présentation et justification de l'action :</p> <p>L'action vise à valider que la réglementation municipale ne nuise pas aux entreprises agricoles tout en respectant les orientations gouvernementales, entre autres en matière de gestion des odeurs et en environnement.</p> <p>Le diagnostic du PDZA fait mention que l'environnement politique et réglementaire ainsi que les services d'aide figurent parmi les clés de réussite pour le développement de la zone agricole de Sherbrooke.</p> <p>Dans le diagnostic, les producteurs ont fait ressortir un manque de cohérence dans les outils de planification et la nécessité d'une réglementation municipale simple, cohérente et facilitante. En effet, on perçoit une incompréhension des mesures, normes et réglementations en place.</p>	
<p>Marché – Clientèle cible :</p> <p>Producteurs agricoles et forestiers</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <p>Une réglementation municipale simple et adaptée aux besoins des producteurs agricoles et forestiers dans le respect des lois et règlements provinciaux</p>	
<p>Conditions de succès :</p> <p>Dialogue possible et ouverture d'esprit de part et d'autre</p>	
<p>Moyens prévus pour la réalisation</p>	
<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présenter au CCA la réglementation applicable à la zone agricole (au niveau des usages, de l'environnement, de l'exploitation de la faune) • Établir ce qui est contraignant • Voir ce qui peut être ajusté dans le respect des lois et règlements provinciaux • Consulter les ministères concernés et les impliquer, au besoin, dans la réflexion • Présenter les ajustements possibles à la réglementation au CCA • S'il y a lieu, effectuer les modifications réglementaires 	<p>Coûts d'implantation :</p> <p>Faible</p> <p>Sources de financement possibles :</p> <p>En services de la Ville et des partenaires</p>

Échéance de réalisation :

Court terme

Partenaires :

CCA de la Ville de Sherbrooke, MAPAQ, MAMOT, MDDELCC, UPA-Estrie, AMFE

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE DE LA VILLE DE SHERBROOKE

Orientation : 1. Accroître et diversifier les activités sur le territoire agricole	Objectif : 1.8. Attirer des entreprises agricoles et faciliter leur établissement
Action : 1.8.5. Embaucher une ressource dédiée à l'agriculture, à la foresterie et à l'agroalimentaire au sein de la Ville et d'une organisation de développement économique (agent de développement agroalimentaire et forestier)	
Promoteurs : Ville de Sherbrooke	
Présentation et justification de l'action : L'idée ici est qu'une ressource dédiée à l'agriculture et à la foresterie soit la porte d'entrée de toute demande. Également, elle devra faire du réseautage, de l'animation et de la concertation entre tous les acteurs du secteur agroalimentaire. Elle devra également pouvoir répondre à tout type de demande et de clientèle (producteur actif, aspirant agriculteur, etc.) et être en mesure de les référer au besoin à la ressource appropriée, notamment au répondant pour les questions liées à la réglementation. Le diagnostic mentionne le manque de ressources dédiées pouvant animer des lieux de réseautage et de concertation entre les acteurs, reconnaissant que ces processus sont essentiels au développement du territoire agricole. De plus, il n'y a pas de politique bioalimentaire ou même de structure administrative dédiée permettant d'encadrer l'ensemble des activités et le développement du secteur (ex. : programmes attrayants pour une implantation à Sherbrooke).	
Marché – Clientèle cible : Aspirants agriculteurs (relève) et producteurs agricoles et forestiers	
Résultats attendus : Mise en place d'une ressource dédiée à l'agriculture et à la foresterie au sein d'un organisme de développement économique et à la Ville	
Conditions de succès : Volonté politique et budget conséquent	
Moyens prévus pour la réalisation	
Activités : <ul style="list-style-type: none"> Discuter avec Pro-Gestion Estrie et Sherbrooke Innopole pour voir la possibilité d'élargir leurs mandats Rédiger une description de poste Demander le budget au conseil municipal Assurer le suivi des projets avec le comité de suivi du PDZA 	Coûts d'implantation : Élevé (Cette ressource pourrait s'occuper de tous les volets de développement du secteur bioalimentaire (Banque de terres/L'ARTERRE local, projet de l'ESD bioalimentaire et mise en œuvre du PDZA)) Sources de financement possibles : Ville de Sherbrooke
Échéance de réalisation : Court terme	

Partenaires :

Pro-Gestion Estrie, Sherbrooke Innopole, MAPAQ, UPA-Estrie, agriculteurs, organismes en agroalimentaire

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE DE LA VILLE DE SHERBROOKE

Orientation : 1. Accroître et diversifier les activités sur le territoire agricole	Objectif : 1.9. Soutenir les entreprises existantes
Action : 1.9.3. Soutenir et favoriser la mise en marché par la mutualisation de certaines productions	
Promoteurs : Pro-Gestion Estrie	
Présentation et justification de l'action : Il y a lieu de travailler en regroupement afin d'ouvrir des marchés plus importants (vendre aux grandes chaînes ou aux détaillants affiliés aux grandes chaînes). Le diagnostic fait mention que, outre les circuits qui favoriseraient l'achat local, les agriculteurs semblent manquer de possibilités ou de capacités pour mettre en marché leurs produits plus largement. Malgré la présence de certains atouts, comme la relative proximité et l'accès à de plus grands marchés comme Montréal et à des infrastructures de transport, l'offre locale demeure marginale et nécessite un soutien dans la promotion et la mise en marché. On déplore qu'il n'y ait pas beaucoup d'aide pour vendre et pour mettre en marché des produits.	
Marché – Clientèle cible : Producteurs agricoles désirant faire de la mise en marché de leurs produits à plus grande échelle	
Résultats attendus : Regroupement de produits ou producteurs pour la vente dans les grandes chaînes ou les détaillants affiliés et pour l'utilisation de services	
Conditions de succès : Volonté de producteurs agricoles et organismes qui les soutiennent et ouverture des grandes chaînes	
Moyens prévus pour la réalisation	
Activités : <ul style="list-style-type: none"> • Cibler les producteurs qui souhaitent se regrouper pour la mise en marché • Développer la mise en marché mutualisée 	Coûts d'implantation : À déterminer Sources de financement possibles : À déterminer
Échéance de réalisation : Moyen terme	
Partenaires : MAPAQ, FADQ, UPA-Estrie, Ville de Sherbrooke, Commerce Sherbrooke, CVA, CIBLE	

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE DE LA VILLE DE SHERBROOKE

Orientation : 1. Accroître et diversifier les activités sur le territoire agricole	Objectif : 1.9. Soutenir les entreprises existantes
Action : 1.9.4. Avoir une ressource partagée avec les autres MRC visant à soutenir la santé psychologique des agriculteurs (travailleur de rang)	
Promoteurs : MRC de Coaticook	
Présentation et justification de l'action : Le projet consiste à participer avec d'autres MRC (Coaticook, Memphrémagog et des Sources) à l'embauche d'un travailleur de rang ayant une formation en intervention psychosociale et une bonne connaissance du milieu agricole. C'est une formule qui existe ailleurs au Québec et qui est soutenue par l'organisme Au cœur des familles agricoles (ACFA). Ce dernier formerait et encadrerait la ressource. En ce qui concerne le diagnostic, on reconnaît la pression sur les agriculteurs et on perçoit la détresse physique et psychologique chez certains (épuisement professionnel), ce qui nécessiterait un soutien spécialisé.	
Marché – Clientèle cible : Producteurs agricoles	
Résultats attendus : Un travailleur de rang qui offre ses services dès 2018	
Conditions de succès : Financement des partenaires (notamment privés)	
Moyens prévus pour la réalisation	
Activités : <ul style="list-style-type: none"> Recherche de financement Accord des partenaires sur la formule de partage Entente avec Au cœur des familles agricoles Entrée en fonction du travailleur de rang 	Coûts d'implantation : Faible (pour la Ville de Sherbrooke) Élevé (au total environ 70 000 \$) Sources de financement possibles : Voir les partenaires ci-dessous
Échéance de réalisation : Court terme	
Partenaires : Ville de Sherbrooke, UPA-Estrie et Syndicats locaux, institutions financières (Desjardins), fournisseurs de produits et services au milieu agricole, MRC de l'Estrie, CIUSSS de l'Estrie	

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE DE LA VILLE DE SHERBROOKE

<p>Orientation :</p> <p>2. Reconnaître, valoriser et intégrer l'agriculture et la foresterie dans le développement de la municipalité</p>	<p>Objectif :</p> <p>2.1. Sensibiliser et mobiliser les citoyens et les élus à l'importance du rôle de l'activité agricole et forestière pour la population</p>
<p>Action :</p> <p>2.1.1. Organiser une tournée de la zone agricole avec les élus municipaux et les organismes paramunicipaux</p>	
<p>Promoteurs :</p> <p>UPA-Estrie</p>	
<p>Présentation et justification de l'action :</p> <p>Une tournée d'exploitations agricoles ou forestières d'importance variée, incluant celles en démarrage, à même la ville. Il y a méconnaissance et non-reconnaissance par les élus de la réalité agricole et forestière et de la zone agricole de Sherbrooke et de sa contribution au dynamisme de la communauté et au développement économique.</p>	
<p>Marché – Clientèle cible :</p> <p>Les élus</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <p>Sensibilisation/conscientisation aux enjeux vécus et à l'importance économique de ces entreprises/entrepreneurs</p>	
<p>Conditions de succès :</p> <p>Ouverture et participation des élus à découvrir le milieu agricole</p>	
<p>Moyens prévus pour la réalisation</p>	
<p>Activités:</p> <p>Visites des productions et des entreprises de transformation</p>	<p>Coûts d'implantation :</p> <p>Faible</p>
<p>Échéance de réalisation :</p> <p>Court terme</p>	<p>Sources de financement possibles :</p>
<p>Partenaires :</p> <p>MAPAQ, Ville de Sherbrooke, AMFE</p>	

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE DE LA VILLE DE SHERBROOKE

<p>Orientation :</p> <p>2. Reconnaître, valoriser et intégrer l'agriculture et la foresterie dans le développement de la municipalité</p>	<p>Objectif :</p> <p>2.1. Sensibiliser et mobiliser les citoyens et les élus à l'importance du rôle de l'activité agricole et forestière pour la population</p>
<p>Action :</p> <p>2.1.3. Diffuser de l'information sur l'importance et le rôle des activités agricole et forestière, notamment sur l'économie locale</p>	
<p>Promoteurs :</p> <p>Ville de Sherbrooke</p>	
<p>Présentation et justification de l'action :</p> <p>Diffuser de l'information factuelle/statistique sur l'importance et le rôle des activités agricole et forestière.</p> <p>Les activités agricole et forestière sont méconnues d'une grande partie de la population et des élus sherbrookoïses. Il est donc important de les faire découvrir, tant pour la superficie qu'elles occupent que pour leur valeur économique, en transformation alimentaire notamment, par les différents canaux de communication possibles.</p>	
<p>Marché – Clientèle cible :</p> <p>Citoyens (urbains, agriculteurs, forestiers) et élus</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <p>Sensibilisation. Information factuelle. Faire connaître la réalité des producteurs.</p>	
<p>Conditions de succès :</p> <p>Ressources humaines/financières pour rédiger, réviser et éditer. S'assurer du suivi de l'évolution du milieu agricole sherbrookoïse par la mise à jour régulière des informations.</p>	
<p>Moyens prévus pour la réalisation</p>	
<p>Activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rendre disponibles les renseignements et les données pertinents : portrait, enjeux, importance économique, etc. • Diffusion : site Web de la Ville – section dédiée, marchés publics, radio, réseaux sociaux, télévision, journaux (La Tribune, page réservée régulièrement), infolettre cible, etc. 	<p>Coûts d'implantation :</p> <p>Faible à moyen</p> <p>Sources de financement possibles :</p>
<p>Échéance de réalisation :</p> <p>Court terme et en continu</p>	
<p>Partenaires :</p> <p>UPA-Estrie, MAPAQ, AMFE, Syndicat des producteurs de bois, Sherbrooke Innopole</p>	

<p>Orientation :</p> <p>2. Reconnaître, valoriser et intégrer l'agriculture et la foresterie dans le développement de la municipalité</p>	<p>Objectif :</p> <p>2.2. Promouvoir l'achat local et développer les circuits courts</p>
<p>Action :</p> <p>2.2.1. Soutenir un ou plusieurs marchés publics répondant aux besoins des agriculteurs et des agrotransformateurs locaux et des consommateurs</p>	
<p>Promoteurs :</p> <p>Ville de Sherbrooke</p>	
<p>Présentation et justification de l'action :</p> <p>Offrir un ou des endroits où les producteurs locaux pourraient aisément vendre leurs produits agricoles.</p> <p>Sur le territoire de Sherbrooke, on retrouve diverses formules de marchés publics : un marché public permanent (marché de la Gare), deux marchés publics saisonniers, un marché de solidarité régionale (comptoir et commerce en ligne) ainsi que des kiosques de revente de produits de saison. Malgré cela, les producteurs locaux y sont peu nombreux. Seule exception, le marché de Saint-Élie où il y avait la présence de trois producteurs de Sherbrooke à l'été 2017. Malgré la présence du marché de la Gare, l'absence d'un marché public régional fort est déplorée par plusieurs. Pour les producteurs, l'accès au marché de la Gare peut en soi s'avérer problématique (en matière d'horaires, de frais de permis, etc.).</p> <p>La Corporation du Marché de la Gare a adopté un plan stratégique décrivant ce dernier comme un marché public urbain rassembleur, combinant une offre permanente et saisonnière. Ce marché est compatible avec des marchés publics saisonniers dont le déploiement est à l'échelle d'un quartier plutôt que de la ville. Les vocations de ces divers marchés ne sont pas les mêmes.</p>	
<p>Marché – Clientèle cible :</p> <p>Producteurs agricoles et agrotransformateurs locaux et consommateurs</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <p>Points de vente directe pour les producteurs et les agrotransformateurs locaux</p>	
<p>Conditions de succès :</p> <p>Que ce soit rentable pour les producteurs et les agrotransformateurs et volonté populaire de faire un marché de proximité</p>	
<p>Moyens prévus pour la réalisation</p>	
<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répertorier l'offre d'espaces publics pour les producteurs et les agrotransformateurs et les conditions de l'offre • Concerner les marchés publics afin de les mettre en réseau et de développer une complémentarité • Promouvoir l'utilisation de l'outil de partage de renseignements développé par le Réseau des entreprises d'économie sociale de l'Estrie • S'il y a lieu, revoir la réglementation et la tarification afin qu'elles répondent davantage aux besoins des producteurs et des agrotransformateurs locaux 	<p>Coûts d'implantation :</p> <p>À déterminer</p> <p>Sources de financement possibles :</p> <p>Programme Proximité du MAPAQ</p>

Échéance de réalisation :

Moyen terme

Partenaires :

Syndicat local de l'UPA-Estrie, producteurs agricoles, Corporation du Marché de la Gare de Sherbrooke, Réseau des entreprises d'économie sociale de l'Estrie, conseils d'administration des marchés publics de Lennoxville et de Saint-Élie, Commerce Sherbrooke, MAPAQ

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE DE LA VILLE DE SHERBROOKE

<p>Orientation :</p> <p>2. Reconnaître, valoriser et intégrer l'agriculture et la foresterie dans le développement de la municipalité</p>	<p>Objectif :</p> <p>2.2. Promouvoir l'achat local et développer les circuits courts</p>
<p>Action :</p> <p>2.2.2. Élaborer et appliquer une politique d'achat local de produits agricoles ou transformés au sein de la Ville de Sherbrooke et sensibiliser les institutions publiques à y adhérer</p>	
<p>Promoteurs :</p> <p>Ville de Sherbrooke</p>	
<p>Présentation et justification de l'action :</p> <p>Une politique d'achat local favoriserait l'approvisionnement de produits locaux dans les institutions municipales.</p> <p>Dans le diagnostic, diverses pistes sont explorées afin de développer une mise en marché des produits locaux. Il ne semble pas que ce soit les normes qui soient limitatives pour la mise en marché. Des ressources existent pour faciliter la mise en marché dans les grandes surfaces et chez les restaurateurs. Pour ce qui est du milieu institutionnel, on perçoit un potentiel, mais la mise en marché dans ce secteur reste à développer.</p>	
<p>Marché – Clientèle cible :</p> <p>Élus, fonctionnaires municipaux, organismes paramunicipaux, institutions publiques</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <p>Augmentation des ventes pour les producteurs locaux</p>	
<p>Conditions de succès :</p> <p>Volonté politique et ressources pour mise en œuvre</p>	
<p>Moyens prévus pour la réalisation</p>	
<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inventaire des produits existants et des besoins alimentaires des institutions municipales • Élaboration de la politique d'achat local de produits agricoles ou transformés pour les institutions municipales en collaboration avec le service de l'approvisionnement et des équipements • Adoption de la politique d'achat local des produits agricoles ou transformés par le conseil municipal • Diffusion de la politique auprès des institutions municipales, paramunicipales, publiques et du secteur privé 	<p>Coûts d'implantation :</p> <p>Élevé (mandat à l'externe)</p> <p>Sources de financement possibles :</p> <p>À explorer (projet-pilote avec le gouvernement du Québec en lien avec la Politique bioalimentaire du Québec)</p>
<p>Échéance de réalisation :</p> <p>Moyen terme</p>	

Partenaires :

MAPAQ, UPA-Estrie, CIBLE, Université de Sherbrooke (soumettre le projet à la clinique du CUFE), Cégep de Sherbrooke (politique achat local)

<p>Orientation :</p> <p>2. Reconnaître, valoriser et intégrer l'agriculture et la foresterie dans le développement de la municipalité</p>	<p>Objectif :</p> <p>2.3. Considérer l'activité agricole au même titre que toute autre activité économique</p>
<p>Action :</p> <p>2.3.1. Intégrer dans les missions des organismes paramunicipaux le développement des secteurs agricole, agroalimentaire et forestier</p>	
<p>Promoteurs :</p> <p>Ville de Sherbrooke</p>	
<p>Présentation et justification de l'action :</p> <p>Le développement des secteurs agricole, agroalimentaire et forestier devrait être considéré au même titre que toute autre activité économique. S'il y a une volonté politique, le mandat des organismes paramunicipaux pourrait être clarifié et élargi afin de couvrir ces volets.</p> <p>Le diagnostic cible le besoin d'avoir un accompagnement professionnel ciblé pour les entrepreneurs en agriculture et les agriculteurs en place, notamment les petits producteurs. De plus, il y a confusion des agriculteurs envers les intervenants et les ressources disponibles, ces premiers ne sachant pas par où commencer dans leurs démarches. On remarque qu'aucun incitatif ou soutien financier n'est offert par la Ville. Il n'y a pas de politique bioalimentaire ou même de structure administrative dédiée permettant d'encadrer l'ensemble des activités et le développement du secteur (ex. : programmes attrayants pour une implantation à Sherbrooke).</p>	
<p>Marché – Clientèle cible :</p> <p>Producteurs agricoles, producteurs forestiers et transformateurs alimentaires</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <p>Programmes et services adaptés à l'agriculture, à l'agrotourisme, à l'agroalimentaire et à la foresterie</p>	
<p>Conditions de succès :</p> <p>Volonté politique</p>	
<p>Moyens prévus pour la réalisation</p>	
<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Discussion avec Sherbrooke Innopole et Pro-Gestion Estrie sur la possibilité de clarifier et d'élargir leur mandat respectif • Évaluation des besoins afin d'adapter les programmes et services • Mise en place des programmes et services 	<p>Coûts d'implantation :</p> <p>À déterminer si cela nécessite des ressources humaines spéciales ou adaptation de programmes, politiques, etc.</p> <p>Sources de financement possibles :</p> <p>À déterminer</p>
<p>Échéance de réalisation :</p> <p>Court terme</p>	
<p>Partenaires :</p> <p>Sherbrooke Innopole, Pro-Gestion Estrie, Destination Sherbrooke, MESI, UPA-Estrie</p>	

<p>Orientation :</p> <p>3. Améliorer le soutien et la concertation entre les services d'aide au développement du territoire et des activités agricoles</p>	<p>Objectif :</p> <p>3.1. Se doter d'une structure de pilotage et de coordination pour la mise en œuvre du PDZA</p>
<p>Action :</p> <p>3.1.1. Embaucher une ressource dédiée à l'agriculture, à la foresterie et à l'agroalimentaire au sein de la Ville et d'une organisation de développement économique (agent de développement agroalimentaire et forestier)</p>	
<p>Promoteurs :</p> <p>Ville de Sherbrooke</p>	
<p>Présentation et justification de l'action :</p> <p>L'idée ici est qu'une ressource dédiée à l'agriculture et à la foresterie soit la porte d'entrée de toute demande. Également, elle devra faire du réseautage, de l'animation et de la concertation entre tous les acteurs du secteur agroalimentaire. Elle devra également pouvoir répondre à tout type de demande et de clientèle (producteur actif, aspirant agriculteur, etc.) et de pouvoir les référer au besoin à la ressource appropriée, notamment au répondant pour les questions liées à la réglementation.</p> <p>Le diagnostic mentionne le manque de ressources dédiées pouvant animer des lieux de réseautage et de concertation entre les acteurs, reconnaissant que ces processus sont essentiels au développement du territoire agricole. De plus, il n'y a pas de politique bioalimentaire ou même de structure administrative dédiée permettant d'encadrer l'ensemble des activités et le développement du secteur (ex. : programmes attrayants pour une implantation à Sherbrooke).</p>	
<p>Marché – Clientèle cible :</p> <p>Aspirants agriculteurs (relève), producteurs agricoles, producteurs forestiers et transformateurs alimentaires</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <p>Mise en place d'une ressource dédiée à l'agriculture, à l'agroalimentaire et à la foresterie au sein d'un organisme de développement économique et à la Ville</p>	
<p>Conditions de succès :</p> <p>Volonté politique et budget conséquent</p>	
<p>Moyens prévus pour la réalisation</p>	
<p>Activités et</p> <ul style="list-style-type: none"> • Discuter avec Sherbrooke Innopole pour voir la possibilité d'élargir ses mandats • Rédiger une description de poste • Demander le budget au conseil municipal • Assurer le suivi des projets avec le comité de suivi du PDZA 	<p>Coûts d'implantation :</p> <p>Élevé</p> <p>(Cette ressource pourrait s'occuper de tous les volets de développement du secteur bioalimentaire (Banque de terres/L'ARTERRE local, projet de l'ESD bioalimentaire et mise en œuvre du PDZA)</p> <p>Sources de financement possibles :</p> <p>Ville de Sherbrooke</p>

Échéance de réalisation :

Court terme

Partenaires :

Sherbrooke Innopole, MAPAQ, UPA-Estrie, agriculteurs, organismes en agroalimentaire

<p>Orientation :</p> <p>3. Améliorer le soutien et la concertation entre les services d'aide au développement du territoire et des activités agricoles</p>	<p>Objectif :</p> <p>3.1. Se doter d'une structure de pilotage et de coordination pour la mise en œuvre du PDZA</p>
<p>Action :</p> <p>3.1.2. Mettre en place un comité de suivi du PDZA</p>	
<p>Promoteurs :</p> <p>Ville de Sherbrooke</p>	
<p>Présentation et justification de l'action :</p> <p>Le comité directeur du PDZA devra s'assurer de mettre sur pied un comité de suivi du plan d'action du PDZA. La composition de ce comité peut s'inspirer des comités technique et directeur actuels ainsi que de la représentativité des enjeux retenus pour la mise en œuvre. Le comité directeur devra également proposer au conseil municipal le mandat du comité de suivi ainsi que la fréquence des rencontres.</p> <p>Une des forces ressorties du diagnostic est qu'il y a beaucoup d'acteurs déjà impliqués, motivés et compétents dans la démarche de PDZA. Il ne faut pas manquer cette impulsion et poursuivre la démarche avec ces derniers.</p>	
<p>Marché – Clientèle cible :</p> <p>Tous les acteurs ciblés dans les champs d'action du PDZA</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <p>Un comité mobilisé qui s'assure du suivi des actions retenues</p>	
<p>Conditions de succès :</p> <p>Implication et mobilisation des acteurs</p>	
<p>Moyens prévus pour la réalisation</p>	
<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition de la composition et du mandat du comité de suivi ainsi que de la fréquence des rencontres • Recommandation du conseil municipal • Convocation d'une première rencontre 	<p>Coûts d'implantation :</p> <p>Faible</p> <p>Sources de financement possibles :</p> <p>S. O.</p>
<p>Échéance de réalisation :</p> <p>Court terme</p>	
<p>Partenaires :</p> <p>Membres du comité directeur (MAPAQ, MAMOT, UPA-Estrie, Pro-Gestion Estrie, membres du CCA, AMFE, UPA-Val-Saint-François et Sherbrooke)</p>	

<p>Orientation :</p> <p>3. Améliorer le soutien et la concertation entre les services d'aide au développement du territoire et des activités agricoles</p>	<p>Objectif :</p> <p>3.2. Faciliter le développement et le partage des savoirs et des savoir-faire en favorisant le maillage entre les agriculteurs et les intervenants des milieux économique et académique (cégep, universités, centres privés, etc.)</p>
<p>Action :</p> <p>3.2.1. Organiser des rencontres de réseautage en innovation et des conférences en développement des affaires et en commercialisation de l'agriculture et de la foresterie</p>	
<p>Promoteurs :</p> <p>Pro-Gestion Estrie</p>	
<p>Présentation et justification de l'action :</p> <p>L'action a pour but de donner des occasions aux producteurs agricoles et forestiers d'avoir accès aux savoirs et aux savoir-faire en organisant des activités de réseautage avec les intervenants des milieux économique et institutionnel.</p> <p>Dans le diagnostic, il est noté qu'il y a un nombre élevé d'intervenants potentiels à Sherbrooke, cependant on déplore le peu de communication et de collaboration entre ces derniers en ce qui a trait au développement du territoire agricole de Sherbrooke (démarrage, production, mise en valeur de l'offre, etc.). Les flux d'information demeurent à organiser et à formaliser (renseignements contradictoires, confusion dans les rôles, mandats et offres de services, dédoublements, etc.). Un meilleur arrimage et un maillage sont souhaités avec les institutions d'enseignement, les intervenants du milieu et différentes ressources. Également, on note que des services d'aménagement (mise en valeur) et de conseils en foresterie sont disponibles et que de la formation existe, cependant ces ressources demeurent méconnues.</p>	
<p>Marché – Clientèle cible :</p> <p>Producteurs agricoles, producteurs forestiers et transformateurs alimentaires</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <p>Rencontres de réseautage, conférences en développement des affaires, en commercialisation, etc.</p>	
<p>Conditions de succès :</p> <p>Bonne identification des besoins et partenaires désireux de s'impliquer</p>	
<p>Moyens prévus pour la réalisation</p>	
<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cibler les savoirs et savoir-faire que les intervenants peuvent communiquer et faire une veille • Déterminer les clientèles cibles ainsi que le type d'activités à offrir • Tenir des activités de transfert avec les intervenants des milieux économique et institutionnel 	<p>Coûts d'implantation :</p> <p>À déterminer selon les activités à réaliser</p> <p>Sources de financement possibles :</p> <p>Réduction des émissions des GES (MESI)</p>
<p>Échéance de réalisation :</p> <p>Moyen ou long terme (à définir)</p>	

Partenaires :

Sherbrooke Innopole (pour le volet bioalimentaire manufacturier), Cégep de Sherbrooke, Université de Sherbrooke, Centre de recherche et de développement de Sherbrooke, Université Bishop's, Centre collégial de transfert technologique, Syndicat des producteurs forestiers du sud du Québec (programme EFA)

<p>Orientation :</p> <p>3. Améliorer le soutien et la concertation entre les services d'aide au développement du territoire et des activités agricoles</p>	<p>Objectif :</p> <p>3.3. Favoriser l'implantation de services connexes à l'activité agricole sur le territoire de la ville (ex. : abattoir, garage de réparation, meunerie, etc.)</p>
<p>Action :</p> <p>3.3.1. S'assurer que la réglementation municipale réduise les contraintes à l'implantation de services connexes</p>	
<p>Promoteurs :</p> <p>Ville de Sherbrooke</p>	
<p>Présentation et justification de l'action :</p> <p>Les services connexes pouvant répondre aux besoins des exploitations agricoles et forestières sont peu nombreux, voire inexistants sur le territoire de la ville. La réglementation devrait tenir compte de la nécessité de ces services à proximité des exploitations.</p> <p>Les services connexes à l'activité agricole sont nécessaires afin de faciliter les activités agricoles et leur développement. Ils répondent aux besoins spécifiques des agriculteurs pour leurs tâches, autant quotidiennes que saisonnières.</p> <p>Le besoin est invoqué de façon générale et la Ville devra consulter le MAPAQ et le MAMOT afin de savoir où implanter les services connexes.</p>	
<p>Marché – Clientèle cible :</p> <p>Exploitations agricoles et forestières</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <p>Possibilité d'implanter des services connexes à l'activité agricole</p>	
<p>Conditions de succès :</p> <p>Que la réglementation municipale tienne compte de la nécessité des services connexes pour les exploitations agricoles et forestières</p>	
<p>Moyens prévus pour la réalisation</p>	
<p>Activités:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consulter le CCA à ce sujet • Si besoin, consulter les ministères en amont. Lors d'une demande de modification réglementaire visant un service connexe, s'assurer de tenir compte des besoins spécifiques de l'agriculture. 	<p>Coûts d'implantation :</p> <p>Faible (à même les ressources internes de la Ville)</p> <p>Sources de financement possibles :</p>
<p>Échéance de réalisation :</p> <p>En continu</p>	
<p>Partenaires :</p> <p>Sherbrooke Innopole, UPA-Estrie, MAPAQ, MAMOT</p>	

<p>Orientation :</p> <p>3. Améliorer le soutien et la concertation entre les services d'aide au développement du territoire et des activités agricoles</p>	<p>Objectif :</p> <p>3.4 Ajuster la réglementation municipale aux besoins de la zone agricole et s'assurer de ne pas aller au-delà de la réglementation provinciale</p>
<p>Action :</p> <p>3.4.1. Mettre en place un répondant pour les questions reliées à la réglementation spécifique à l'agriculture et créer une synergie avec l'UPA-Estrie</p>	
<p>Promoteurs :</p> <p>Ville de Sherbrooke</p>	
<p>Présentation et justification de l'action :</p> <p>Un répondant pour les questions reliées à l'agriculture permettrait de répondre directement aux demandeurs ou de diriger les demandes d'information vers la bonne personne.</p> <p>La structure administrative de la Ville de Sherbrooke apparaît complexe pour le citoyen. Il a de la difficulté à cibler le service ou la personne qui pourra répondre à ses interrogations. Le répondant deviendrait ainsi la porte d'entrée pour le citoyen en simplifiant ses démarches et assurerait de diriger les questions vers la ressource pertinente.</p>	
<p>Marché – Clientèle cible :</p> <p>Exploitants agricoles</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <p>Simplifier les communications avec les services municipaux en ce qui a trait à la réglementation municipale</p>	
<p>Conditions de succès :</p> <p>Volonté politique d'identifier un répondant dédié au volet agricole</p>	
<p>Moyens prévus pour la réalisation</p>	
<p>Activités:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier le répondant et le faire connaître • Rencontre et échanges avec le Service de l'aménagement de l'UPA-Estrie 	<p>Coûts d'implantation :</p> <p>À déterminer</p> <p>Sources de financement possibles :</p>
<p>Échéance de réalisation :</p> <p>Court terme</p>	
<p>Partenaires :</p> <p>Services municipaux, Service de l'aménagement de l'UPA-Estrie</p>	

<p>Orientation :</p> <p>3. Améliorer le soutien et la concertation entre les services d'aide au développement du territoire et des activités agricoles</p>	<p>Objectif :</p> <p>3.4. Ajuster la réglementation municipale aux besoins de la zone agricole et s'assurer de ne pas aller au-delà de la réglementation provinciale</p>
<p>Action :</p> <p>3.4.2. Coordonner un projet-pilote régional visant à contrer les animaux importuns (ex. : cerfs de Virginie, dindons sauvages, etc.)</p>	
<p>Promoteurs :</p> <p>UPA-Estrie</p>	
<p>Présentation et justification de l'action :</p> <p>Les animaux sauvages (principalement le cerf de Virginie et le dindon sauvage, mais également d'autres espèces) peuvent à l'occasion être considérés comme importuns s'ils causent des dommages matériels aux biens privés. C'est le cas notamment en agriculture où les producteurs rapportent ponctuellement des dommages sur certains types de cultures agricoles et sur la régénération forestière.</p> <p>Une des causes souvent citées aux dommages causés par la faune est la densité de la population d'une espèce.</p> <p>Il y a lieu d'envisager des mesures de façon concertée au niveau régional. À titre d'exemple, le quota des zones de chasse dans certaines zones pourrait être augmenté ou les zones de chasse pourraient être adaptées.</p>	
<p>Marché – Clientèle cible :</p> <p>Les producteurs agricoles et forestiers</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <p>Diminution des dommages sur les cultures et sur la régénération forestière</p>	
<p>Conditions de succès :</p> <p>Ouverture d'esprit de tous les partenaires et implication politique</p>	
<p>Moyens prévus pour la réalisation</p>	
<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre sur pied un comité restreint (échelle estrienne) • Voir si des assouplissements au Règlement n° 1 de la Ville de Sherbrooke devraient être apportés 	<p>Coûts d'implantation :</p> <p>Faible (concertation principalement)</p> <p>Sources de financement possibles :</p> <p>À explorer</p>
<p>Échéance de réalisation :</p> <p>Court terme</p>	
<p>Partenaires :</p> <p>MFFP, Service des affaires juridiques et représentant politique de la Ville de Sherbrooke, Association Chasse et Pêche, piégeurs, Syndicat des producteurs forestiers, MAPAQ, etc.</p>	

<p>Orientation :</p> <p>3. Améliorer le soutien et la concertation entre les services d'aide au développement du territoire et des activités agricoles</p>	<p>Objectif :</p> <p>3.4. Ajuster la réglementation municipale aux besoins de la zone agricole et s'assurer de ne pas aller au-delà de la réglementation provinciale</p>
<p>Action :</p> <p>3.4.3. Étudier la possibilité de déposer une demande à portée collective (article 59 de la LPTAA) afin de circonscrire l'implantation de résidences en zone agricole</p>	
<p>Promoteurs :</p> <p>Ville de Sherbrooke</p>	
<p>Présentation et justification de l'action :</p> <p>Une des actions ciblées au cours de la démarche du PDZA visait à limiter la possibilité d'établir des zones prioritaires de développement contiguës à la zone agricole. Cette action est difficilement réalisable. Cependant, la possibilité de délimiter les emplacements de résidences dans la zone agricole est réelle.</p> <p>Par ailleurs, le SADR de la Ville prévoit déjà cette action à titre de mesure répondant à l'orientation suivante : « Favoriser l'utilisation optimale de la zone agricole à des fins agricoles et la diversification des activités compatibles ».</p>	
<p>Marché – Clientèle cible :</p> <p>Les nouveaux résidents de la zone agricole</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <p>Implantation résidentielle dans la zone agricole uniquement dans les îlots déstructurés reconnus par la CPTAQ visant à limiter les futurs problèmes de cohabitation</p>	
<p>Conditions de succès :</p> <p>Levée de la suspension du dépôt d'une nouvelle demande par la CPTAQ</p>	
<p>Moyens prévus pour la réalisation</p>	
<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Discussion au CCA et CCU • Déterminer les avantages/inconvénients d'une demande à portée collective 	<p>Coûts d'implantation :</p> <p>Faible (concertation principalement)</p> <p>Sources de financement possibles :</p> <p>S. O.</p>
<p>Échéance de réalisation :</p> <p>Court terme</p>	
<p>Partenaires :</p> <p>CPTAQ, MAMOT, MAPAQ, UPA-Estrie</p>	

<p>Orientation :</p> <p>3. Améliorer le soutien et la concertation entre les services d'aide au développement du territoire et des activités agricoles</p>	<p>Objectif :</p> <p>3.4. Ajuster la réglementation municipale aux besoins de la zone agricole et s'assurer de ne pas aller au-delà de la réglementation provinciale</p>
<p>Action :</p> <p>3.4.4. Développer des outils d'information et mettre en place des rencontres d'échanges sur la réglementation et les bonnes pratiques environnementales</p>	
<p>Promoteurs :</p> <p>Ville de Sherbrooke (Service de la planification urbaine et du développement durable)</p>	
<p>Présentation et justification de l'action :</p> <p>Comme en fait foi l'énoncé de l'objectif 3.4 ci-dessus, la réglementation municipale doit parfois encadrer les pratiques agricoles ou autres, notamment en vue de préserver l'environnement.</p> <p>Comme en témoigne le diagnostic, la réglementation entourant l'activité agricole est perçue comme trop contraignante. Il y a donc lieu de développer des outils et de réaliser des rencontres d'échanges visant à informer et à sensibiliser les agriculteurs sur la réglementation ainsi que sur les bonnes pratiques agroenvironnementales.</p>	
<p>Marché – Clientèle cible :</p> <p>Les producteurs agricoles</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <p>Que la réglementation municipale ne soit pas trop contraignante pour les producteurs agricoles</p>	
<p>Conditions de succès :</p> <p>Ouverture d'esprit des parties prenantes et volonté de vouloir améliorer le cadre de vie</p>	
<p>Moyens prévus pour la réalisation</p>	
<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cibler les besoins des producteurs • Faire des rencontres d'échanges • Développer des outils d'information et les diffuser 	<p>Coûts d'implantation :</p> <p>Moyen (outils de communication, embauche de personnes ressources, etc.)</p> <p>Sources de financement possibles :</p> <p>Budget du Plan directeur de l'eau (PDE) à la Préservation de l'environnement.</p> <p>Prime-vert (MAPAQ)</p>
<p>Échéance de réalisation :</p> <p>Court terme</p>	
<p>Partenaires :</p> <p>MAMOT, MAPAQ, UPA-Estrie, Club agroenvironnemental de l'Estrie, COGESAF, CREE</p>	

Enfin, les actions non priorisées dans le cadre du premier plan d'action quinquennal sont présentées dans un tableau-synthèse et dans les fiches-actions à l'Annexe 4. L'idée est de ne pas les éliminer, de les avoir en référence au besoin et de s'y référer dans le cadre du deuxième plan d'action afin de permettre de réaliser d'autres pas importants vers la vision. En ce sens, les actions non priorisées sont toutes aussi valables.

SECTION 7 – MOT DE LA FIN

En conclusion de la démarche du Plan de développement de la zone agricole, il apparaît évident que Sherbrooke possède tous les atouts afin de favoriser l'occupation dynamique de la zone agricole centrée, non seulement sur l'agriculture, mais également sur la foresterie; ce dernier secteur d'activité étant perçu comme complémentaire à l'agriculture.

La démarche du Plan de développement de la zone agricole s'est avérée enrichissante à plusieurs points de vue et la Ville de Sherbrooke espère avoir créé un élan visant à assurer le développement et la consolidation des activités agricoles et forestières grâce aux actions prioritaires dans le plan d'action 2018-2023.

Cette démarche, réalisée en collaboration avec les acteurs du milieu sherbrookoïse, a permis de déterminer les priorités pour les prochaines années visant à atteindre la vision concertée dans 15 ans, soit que...

La zone agricole sera :

- **Connue, reconnue et soutenue** par toute la population ainsi que par les acteurs locaux contribuant au tissu social, économique et environnemental de Sherbrooke.
- **Valorisée** pour l'agriculture et la foresterie et également pour ses attraits, sa vitalité entrepreneuriale, sa contribution à la qualité de vie et à l'enrichissement collectif.
- **Accessible** à la relève et aux consommateurs.
- Riche de la **diversité** des modèles d'affaires, du **dynamisme** et de la **prospérité** de ses entreprises ainsi que de la variété des produits et aliments disponibles localement.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA, *Centre de recherche et de développement de Sherbrooke*, [En ligne], 2017. [www.agr.gc.ca/fra/science-et-innovation/centres-de-recherche/quebec/centre-de-recherche-et-de-developpement-de-sherbrooke/?id=1180631304122] (Consulté le 23 mars 2017).

AGRI-RÉSEAU, *Les dix principales tendances alimentaires nord-américaines dans les supermarchés en 2013*, [En ligne], 2017. [[www.agrireseau.net/marketing-agroalimentaire/documents/tendances%20alimentaires%20nord-am%C3%A9ricaines%20dans%20les%20supermarch%C3%A9s%20-%202013\(2\).pdf](http://www.agrireseau.net/marketing-agroalimentaire/documents/tendances%20alimentaires%20nord-am%C3%A9ricaines%20dans%20les%20supermarch%C3%A9s%20-%202013(2).pdf)] (Consulté le 1^{er} juin 2017).

ASSELIN, Pierre. *Échanger un cartel contre un autre?*, *Le Soleil*, publié le 20 mars 2017 à 18 h 47 | Mis à jour le 21 mars 2017 à 7 h 35.

COALITION POUR UN MODÈLE AGRICOLE ÉQUITABLE, LA GESTION DE L'OFFRE. *Forts et unis pour notre agriculture, pour nos emplois et pour des aliments d'ici*, [En ligne], [<http://fortsetunis.ca/gestion-de-loffre/>] (Consulté le 9 juin 2017).

COGESAF, 2006, *Analyse du bassin versant de la rivière Saint-François*, [En ligne], [www.cogesaf.qc.ca/wp-content/PDE/Analyse_web/Partie_1_analyse.pdf] (Consulté le 9 mars 2017).

CPTAQ, 2017, *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, En bref*. [En ligne], août 1999. [www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/loi_en_bref.pdf] (Consulté le 10 avril 2017).

CPTAQ, 2017a, *Actualités, détail*, [En ligne], [www.cptaq.gouv.qc.ca/index.php] (Consulté le 5 mai 2017).

ÉQUITERRE, PANIERS BIO, *Inscrivez-vous aux paniers bio des fermiers de famille l'Équiterre*, [En ligne], [www.paniersbio.org/fr/] (Consulté le 22 mars 2017).

FADQ, 2016, *Base de données des parcelles et productions agricoles déclarées*, [En ligne] [www.fadq.qc.ca/documents/donnees/base-de-donnees-des-parcelles-et-productions-agricoles-declarees/] (Consulté le 12 avril 2017).

FADQ, 2016, *Bulletin Transac-Terres*, édition 2016, [En ligne] [www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/bulletins/transac-terres-2016.pdf] (Consulté le 13 avril 2017).

FADQ, *Programme d'assurance récolte*, 2017, [En ligne] [www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/assurance-recolte/programme-assurance-recolte.pdf] (Consulté le 29 mars 2017).

FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS ACÉRIQUES DU QUÉBEC, 2017, [En ligne] [<http://fpaq.ca/producteurs/vente-au-detail/reglementation/>] (Consulté le 9 juin 2017).

FONDATION DAVID SUZUKI, *Climat d'accaparement : Changements climatiques, accaparement des terres agricoles et sécurité alimentaire au Québec*, 2016, [En ligne] [<http://davidsuzuki.org/fr/publications/rapports/2015/climat-daccaparement-changements-climatiques-accaparement-des-terres-agricoles-e/>] (Consulté le 9 juin 2017).

FONDATION DAVID SUZUKI, *Que sont les changements climatiques?*, 2017, [En ligne] [<http://www.davidsuzuki.org/fr/champs-dintervention/changements-climatiques/enjeux-et-recherche/principes-de-base-du-changement-climatique/que-sont-les-changements-climatiques/>] (Consulté le 9 juin 2017).

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, *Source d'informations sur les organismes génétiquement modifiés*, 2017, [En ligne] [www.ogm.gouv.qc.ca/ogm_chiffres/caracteristiques_cultures.html] (Consulté le 15 mars 2017).

MAPAQ, *Agriculture et agroalimentaire*, Estrie, 2010. Direction régionale de l'Estrie, 2010, 23 p.

MAPAQ, *Stratégie de positionnement des aliments du Québec sur le marché institutionnel*, 2013, 34 p.

MAPAQ, 2014, *Agriculture et agroalimentaire*, Ville de Sherbrooke, 2010, [En ligne]

[www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Regions/Estrie/ProfilRegion/Sherbrooke_profil_2010.pdf] (Consulté les 15 et 16 mars 2017).

MAPAQ, 2014a, *Perspectives de développement en Estrie*, 2014, [En ligne]

[www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/estrie/VraiProfil/Pages/PerspectivesdeveloppementEstrie.aspx] (Consulté le 13 avril 2017).

MAPAQ, 2016, *La valorisation des terres en friche*, 2016, [En ligne]

[www.trousse.pdza.ca/assets/telechargement/fiches_carte/FICHE_06-Friches.pdf] (Consulté le 10 mars 2017).

MAPAQ, *Liste des marchés publics de l'Estrie - Été 2016*, 2017, [En ligne]

[www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/estrie/prodestrie/Pages/MarchesPublics.aspx] (Consulté le 5 avril 2017).

MDDELCC, *Portrait régional de l'eau, Estrie (Région administrative 05)*, 2000, [En ligne]

[www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/regions/region05/index.htm] (Consulté le 9 mars 2017).

MDDELCC, *Les provinces naturelles : première fenêtre sur l'écologie du Québec*, 2017, [En ligne]

[www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/cadre-ecologique/rapports/Provinces_Internet_16-12-2014.pdf] (Consulté le 7 mars 2017).

MDDELCC, *Le cadre écologique de référence du Québec, définition, concepts et principes*, 2015, [En ligne]

[www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/cadre-ecologique/rapports/Provinces_Internet_16-12-2014.pdf] (Consulté le 7 mars 2017).

MDDELCC, *Agriculture, cadre réglementaire*, 2017 [En ligne]

[www.mddelcc.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/] (Consulté le 15 mars 2017).

MDDELCC, 2017, *Milieus humides*, 2017, [En ligne]

[www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/rives/milieuhumides.htm] (Consulté le 9 juin 2017).

MFFP, *Animaux importuns – dommages causés par la faune*, 2017, [En ligne]

[www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/importuns/index.asp] (Consulté le 3 mai 2017).

OGM.GOUV.QC.CA, *Source d'information sur les organismes génétiquement modifiés*, 2017, [En ligne]

[www.ogm.gouv.qc.ca/information_generale/info_ogm/info_quoi.html] (Consulté le 11 avril 2017).

OURANOS, *Agriculture, pêches et aquaculture commerciale*, 2017, [En ligne]

[www.ouranos.ca/programme/agriculture-peches-aquaculture-commerciale/] (Consulté le 3 mai 2017).

STATISTIQUE CANADA, *Recensement de l'agriculture*, 2011, [En ligne]

[www5.statcan.gc.ca/cansim/a03?lang=fra&pattern=004-0200..004-0242&p2=31] (Consulté les 28 et 29 mars 2017).

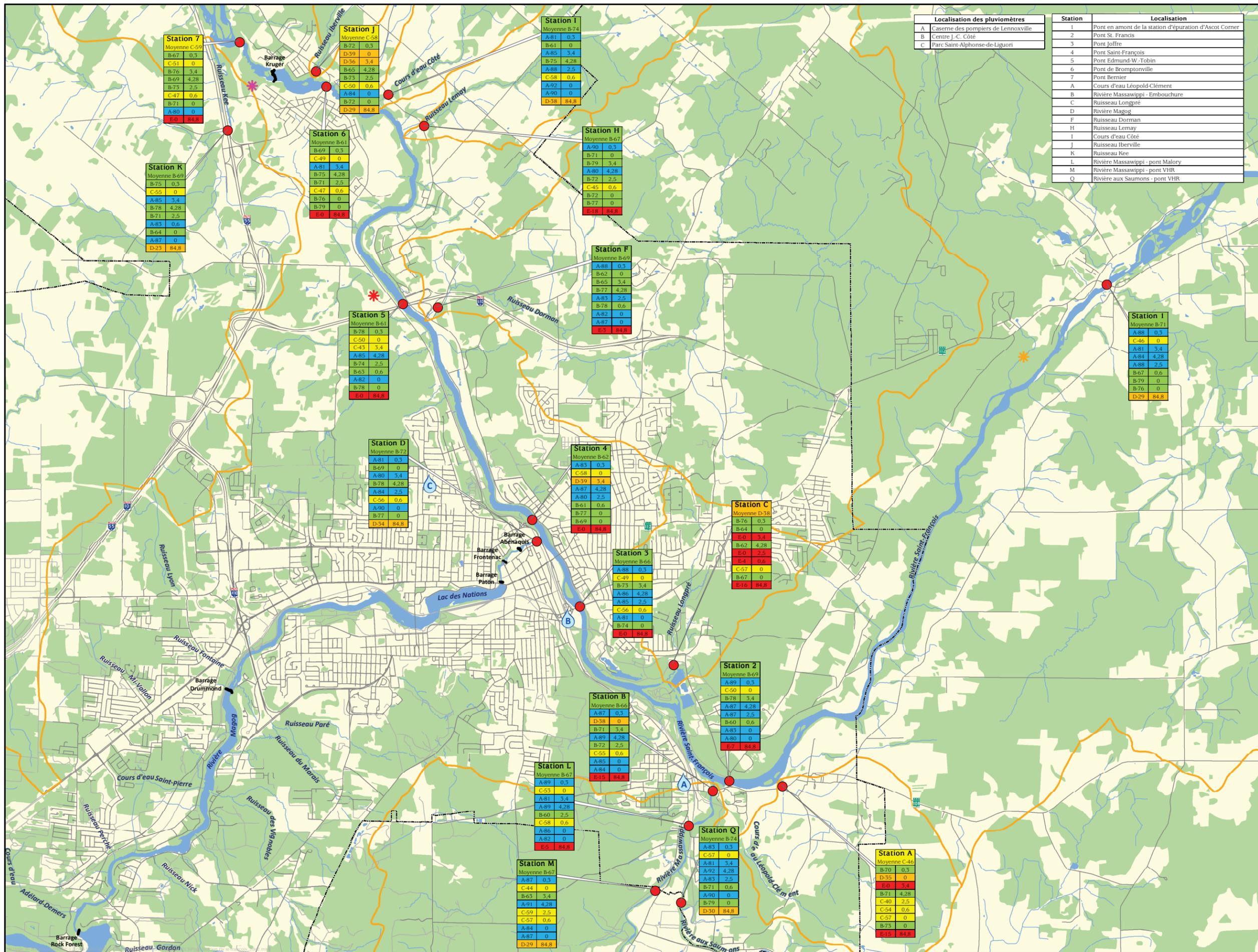
VILLE DE SHERBROOKE, *Extraction du rôle d'évaluation réalisé pour l'exercice du PDZA*, 2017.

VILLE DE SHERBROOKE, *Données des sommaires des rôles d'évaluation de 2004, 2007, 2010, 2013 et 2016, 2017a*.

VILLE DE SHERBROOKE, *Schéma d'aménagement et de développement révisé, Règlement N° 1000*, 2014.

ANNEXE 1

RÉSULTATS DU SUIVI DE 2013 À 2015 DE LA QUALITÉ DES EAUX



Localisation des pluviomètres

A	Caserne des pompiers de Lennoxville
B	Centre J.-C. Côté
C	Parc Saint-Alphonse-de-Liguori

Station	Localisation
1	Pont en amont de la station d'épuration d'Ascot Corner
2	Pont St. Francis
3	Pont Joffre
4	Pont Saint-François
5	Pont Edmund-W. Tobin
6	Pont de Bromptonville
7	Pont Bernier
A	Cours d'eau Léopold-Clément
B	Rivière Massawippi - Embouchure
C	Ruisseau Longpré
D	Rivière Magog
F	Ruisseau Dorman
H	Ruisseau Lemay
I	Cours d'eau Côté
J	Ruisseau Iverville
K	Ruisseau Kee
L	Rivière Massawippi - pont Malory
M	Rivière Massawippi - pont VHR
Q	Rivière aux Saumons - pont VHR

TITRE:
Résultats de l'IQBP du suivi 2013 de la qualité de l'eau de la rivière Saint-François et ses tributaires

PROJET:
Programme de suivi de la qualité des eaux de surface des rivières Magog et St-François VSHE-120503

PRÉSENTÉ À:
Ville de Sherbrooke
Division de l'environnement
555 rue Grande-Fourches Sud
Sherbrooke (Québec)
J1H 5H9

NOTE:

LÉGENDE

- Station d'échantillonnage
- ☔ Pluviomètre dont les données ont été utilisées
- Station d'épuration des eaux usées:
 - ☀ Bromptonville
 - ☀ Ascot Corner
 - ☀ Sherbrooke
- Limite municipale
- ▬ Barrage
- Ruisseaux
- Réseau routier
- ▭ Bassin versant des tributaires
- ▭ Milieu boisé
- ▭ Hydrographie

Résultats de la qualité d'eau aux stations d'échantillonnage

Numéro de la station d'échantillonnage: Station 1
Moyenne l'IQBP pour la station d'échantillonnage: 3,2

Classe IQBP: 3
Flûte 24 hrs: 3
Valeur IQBP: 3

Indice de la qualité bactériologique et physicochimique (IQBP)

A (80-100)	Eau de bonne qualité
B (60-79)	Eau de qualité satisfaisante
C (40-59)	Eau de qualité douteuse
D (20-39)	Eau de mauvaise qualité
E (0-19)	Eau de très mauvaise qualité

Rev	Date	Description	Des	App

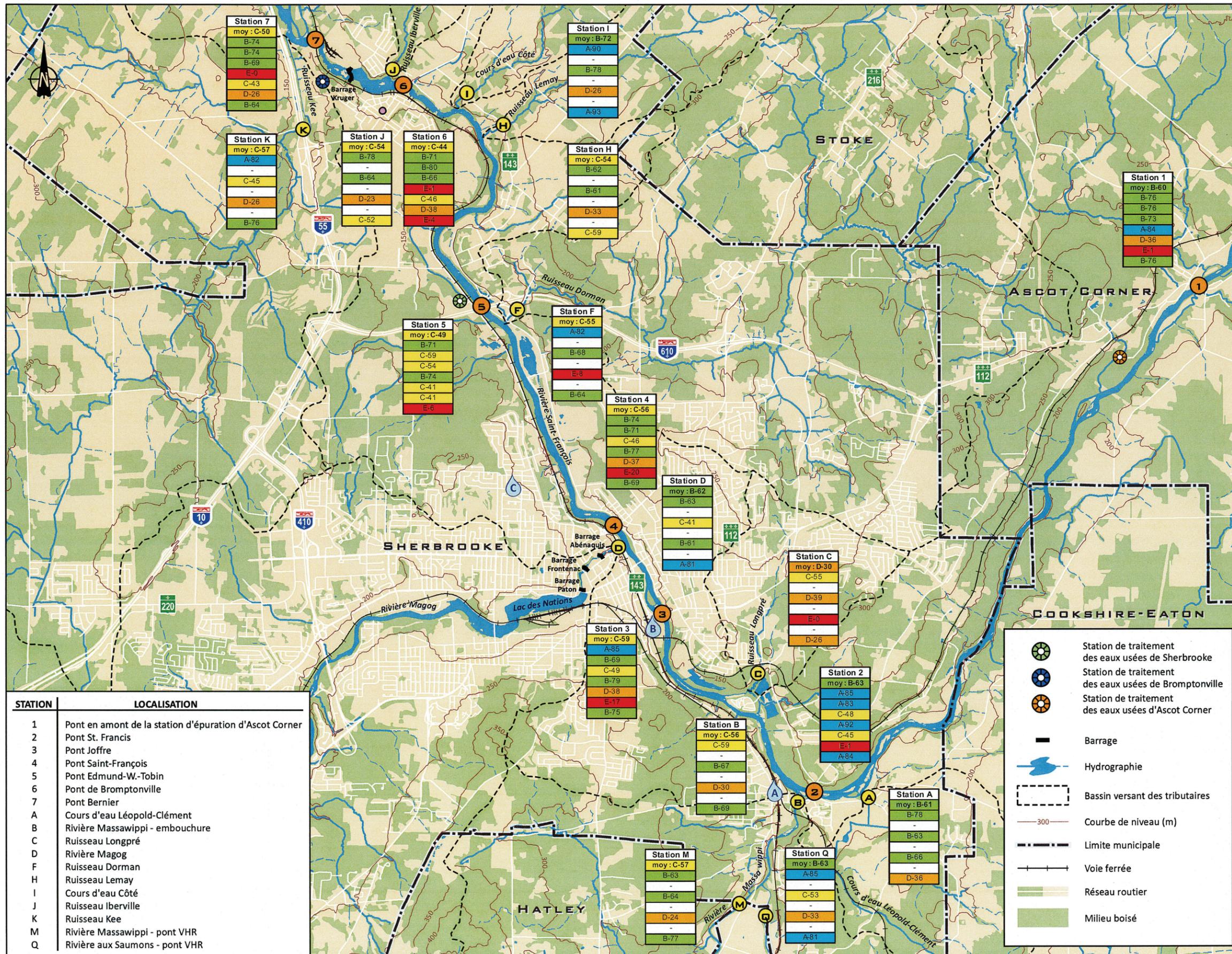
SOURCE:
Ville de Sherbrooke
BNDD feuillet 21E05 et 31H08

DESSINÉ PAR: Guillaume Miquelon, géographe
APPROUVÉ PAR: Benoit Couture, biologiste
DATE: 25/11/13 **FEUILLET:** 2 de 2
ÉCHELLE: 1:30 000

770 385 0 770 Mètres



4005, rue de la Garlock
Sherbrooke (Québec) J1L 1W9
Tél: (819) 821-2163
www.aqua-berge.com



- Station d'échantillonnage en rivière
- Station d'échantillonnage en tribunaire
- Pluimètre
 - A : Caserne des pompiers de Lennoxville
 - B : Centre J.-C. Côté
 - C : Parc Saint-Alphonse-de-Liguori

Résultat de la qualité de l'eau aux stations d'échantillonnage

Station 1	N° de la station
moy : B-60	Moyenne de l'IQBP
B-76	3 juin
B-76	17 juin
B-73	2 juillet
A-84	16 juillet
D-36	29 juillet
E-1	14 août
B-76	27 août

IQBP obtenu aux dates d'échantillonnage

Indice de la qualité bactériologique et physicochimique (IQBP)

A (80-100)	Eau de bonne qualité
B (60-79)	Eau de qualité satisfaisante
C (40-59)	Eau de qualité douteuse
D (20-39)	Eau de mauvaise qualité
E (0-19)	Eau de très mauvaise qualité

Pluviométrie

Date	Pluie 24h (mm)	Temps
3 juin	4,9	Sec
17 juin	0,3	Sec
2 juillet	0	Sec
16 juillet	1,9	Sec
29 juillet	15,1	Pluie
14 août	30,9	Pluie
27 août	3,3	Sec

STATION	LOCALISATION
1	Pont en amont de la station d'épuration d'Ascot Corner
2	Pont St. Francis
3	Pont Joffre
4	Pont Saint-François
5	Pont Edmund-W.-Tobin
6	Pont de Bromptonville
7	Pont Bernier
A	Cours d'eau Léopold-Clément
B	Rivière Massawippi - embouchure
C	Ruisseau Longpré
D	Rivière Magog
F	Ruisseau Dorman
H	Ruisseau Lemay
I	Cours d'eau Côté
J	Ruisseau Iberville
K	Ruisseau Kee
M	Rivière Massawippi - pont VHR
Q	Rivière aux Saumons - pont VHR

- Station de traitement des eaux usées de Sherbrooke
- Station de traitement des eaux usées de Bromptonville
- Station de traitement des eaux usées d'Ascot Corner
- Barrage
- Hydrographie
- Bassin versant des tributaires
- Courbe de niveau (m)
- Limite municipale
- Voie ferrée
- Réseau routier
- Milieu boisé

Programme de suivi de la qualité de l'eau Rivière Saint-François

Figure 2
Résultats de l'IQBP du suivi 2014 de la qualité des eaux

Sources :
 BDGA, 1 : 1 000 000, MRNF, © Gouvernement du Québec
 BDTQ, 1 : 20 000, MRNF, © Gouvernement du Québec
 Pluimètres, Ville de Sherbrooke
 Réseau routier national, GéoBase®, 2012-10
 Réseau ferroviaire national (RFN) RNCAN, 2013-10-11

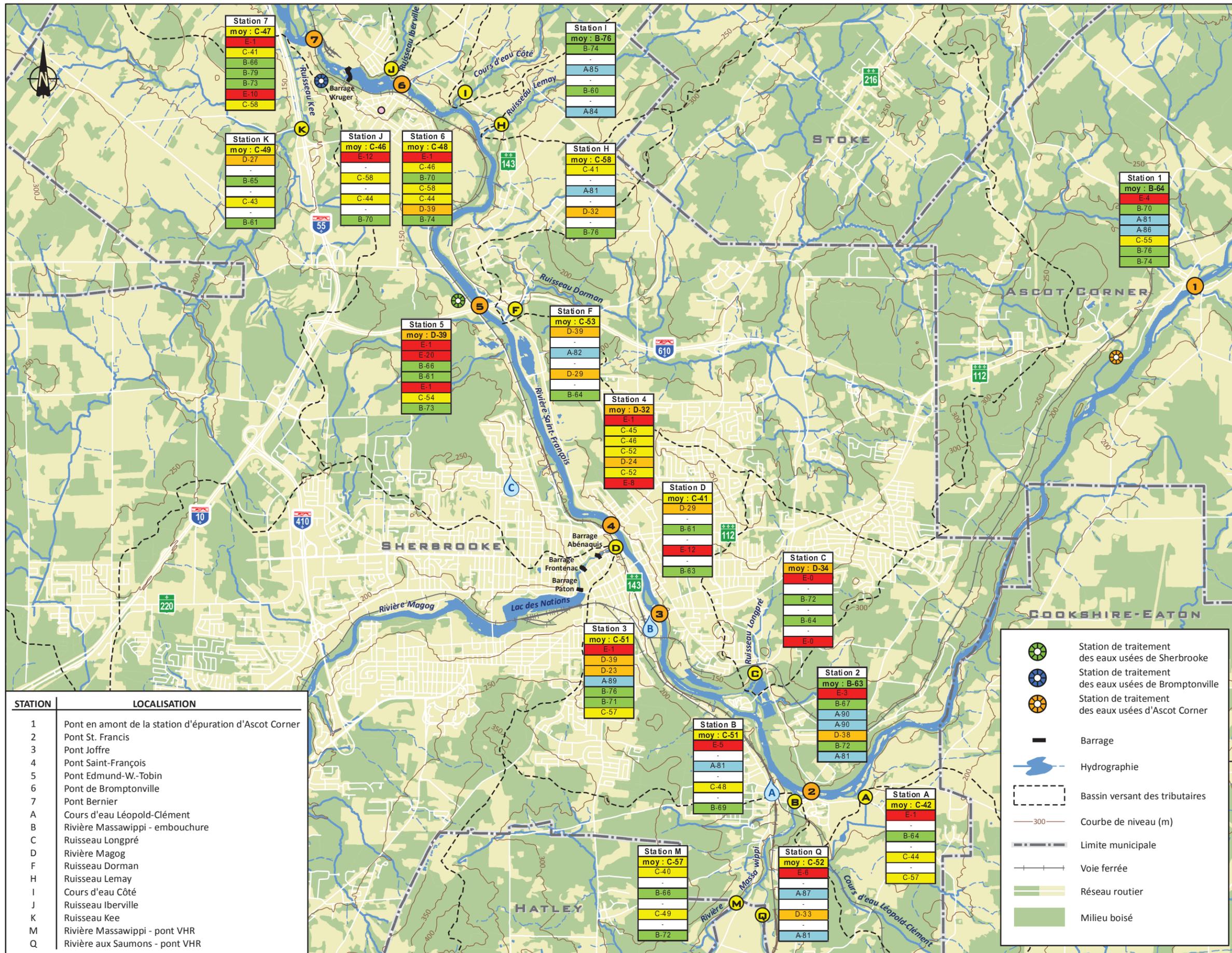
0 650 1300 m
 MTM, fuseau 7, NAD83

Novembre 2014

Approuvé par : Jean-Philippe Boyer
 Fichier : F114525001N002_stationsSTF_120120.mxd



Format d'origine : 11x17 (1 : 65 000)



STATION	LOCALISATION
1	Pont en amont de la station d'épuration d'Ascot Corner
2	Pont St. Francis
3	Pont Joffre
4	Pont Saint-François
5	Pont Edmund-W. Tobin
6	Pont de Bromptonville
7	Pont Bernier
A	Cours d'eau Léopold-Clément
B	Rivière Massawippi - embouchure
C	Ruisseau Longpré
D	Rivière Magog
F	Ruisseau Dorman
H	Ruisseau Lemay
I	Cours d'eau Côté
J	Ruisseau Iberville
K	Ruisseau Kee
M	Rivière Massawippi - pont VHR
Q	Rivière aux Saumons - pont VHR

- Station d'échantillonnage en rivière
- Station d'échantillonnage en tributaire
- Pluviomètre
 A : Caserne des pompiers de Lennoxville
 B : Centre J.-C. Côté
 C : Parc Saint-Alphonse-de-Liguori

Résultat de la qualité d'eau aux stations d'échantillonnage

Station 1	N° de la station
moy : B-64	1
E-4	2 juin
B-70	16 juin
A-81	30 juin
A-86	14 juillet
C-55	28 juillet
B-76	12 août
B-74	24 août

IQBP obtenu aux dates d'échantillonnage

Indice de la qualité bactériologique et physicochimique (IQBP)

A (80-100)	Eau de bonne qualité
B (60-79)	Eau de qualité satisfaisante
C (40-59)	Eau de qualité douteuse
D (20-39)	Eau de mauvaise qualité
E (0-19)	Eau de très mauvaise qualité

Pluviométrie

Date	Pluie 24h (mm)	Temps
2 juin	7,3	Pluie
16 juin	0	Sec
30 juin	0,6	Sec
14 juillet	0	Sec
28 juillet	2,1	Sec
12 août	15,5	Pluie
24 août	0	Sec

- Station de traitement des eaux usées de Sherbrooke
- Station de traitement des eaux usées de Bromptonville
- Station de traitement des eaux usées d'Ascot Corner
- Barrage
- Hydrographie
- Bassin versant des tributaires
- Courbe de niveau (m)
- Limite municipale
- Voie ferrée
- Réseau routier
- Milieu boisé

Programme de suivi de la qualité de l'eau
Rivière Saint-François

Figure 2
Résultats de l'IQBP du suivi 2015 de la qualité des eaux

Sources :
 BDGA, 1 : 1 000 000, MRNF, © Gouvernement du Québec
 BDTQ, 1 : 20 000, MRNF, © Gouvernement du Québec
 Pluviomètres, Ville de Sherbrooke
 Réseau routier national, GéoBase®, 2012-10
 Réseau ferroviaire national (RFN) RNCAN, 2013-10-11



MTM, fuseau 7, NAD83

Novembre 2015

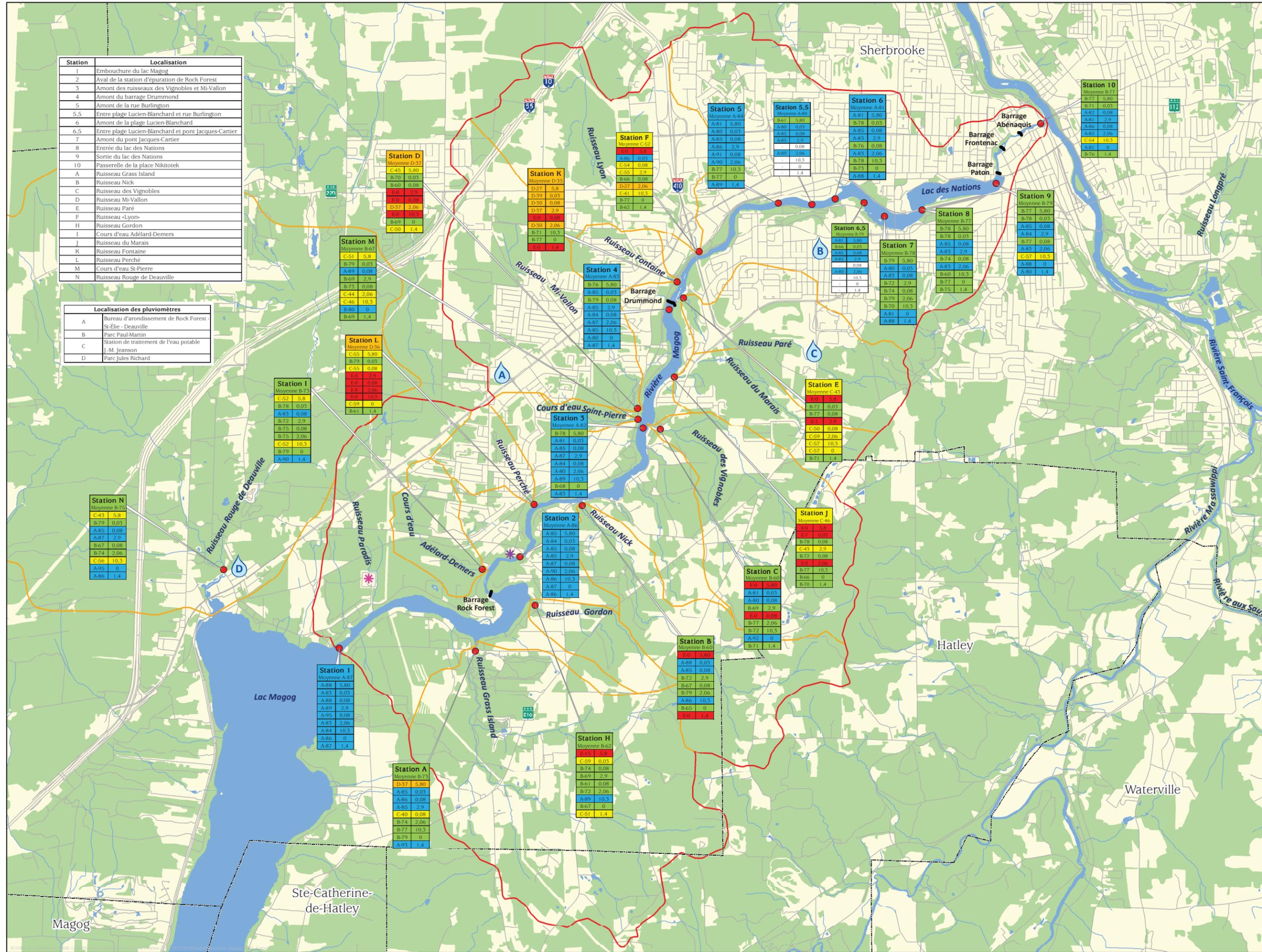
Approuvé par : Jean-Philippe Boyer
 Fichier : F114525001N002_stationsSTF_120120.mxd

Format d'origine : 11x17 (1 : 65 000)



Station	Localisation
1	Embouchure du lac Magog
2	Aval de la station d'épuration de Rock Forest
3	Amont des ruisseaux des Vignobles et Mi-Vallon
4	Amont du barrage Drummond
5	Amont de la rue Burlington
5.5	Entre plage Lucien-Blanchard et rue Burlington
6	Amont de la plage Lucien-Blanchard
6.5	Entre plage Lucien-Blanchard et pont Jacques-Cartier
7	Amont du pont Jacques-Cartier
8	Entrée du lac des Nations
9	Sortie du lac des Nations
10	Passerelle de la place Nikitok
A	Ruisseau Grass Island
B	Ruisseau Nick
C	Ruisseau des Vignobles
D	Ruisseau Mi-Vallon
E	Ruisseau Paré
F	Ruisseau «Lyon»
H	Ruisseau Gordon
I	Cours d'eau Adélar-Demers
J	Ruisseau du Marais
K	Ruisseau Fontaine
L	Ruisseau Perché
M	Cours d'eau St-Pierre
N	Ruisseau Rouge de Deauville

Localisation des pluviomètres	
A	Bureau d'arrondissement de Rock Forest - St-Élie - Deauville
B	Parc Paul-Martin
C	Station de traitement de l'eau potable J.-M. Jeanson
D	Parc Jules Richard



TITRE:
Résultats de l'QBP du suivi 2013 de la qualité de l'eau de la rivière Magog et ses tributaires

PROJET:
Programme de suivi de la qualité des eaux de surface des rivières Magog et St-François VSHE-120503

PRÉSENTÉ À:
Ville de Sherbrooke
Division de l'environnement
555 rue Grande-Fourches Sud
Sherbrooke (Québec)
J1H 5H9

NOTE:

LÉGENDE

- Station d'échantillonnage
- ☔ Pluviomètre dont les données ont été utilisées
- Station d'épuration des eaux usées
 - Deauville
 - Rock Forest
- Limite municipale
- Barrage
- Ruisseaux
- Réseau routier
- Bassin versant de la rivière Magog
- Bassin versant des tributaires
- Milieu boisé
- Hydrographie

Résultats de la qualité d'eau aux stations d'échantillonnage

Numéro de la station d'échantillonnage
Moyenne l'QBP pour la station d'échantillonnage

Classe IQBP Pluie 24 hrs (mm) Valeur IQBP

Indice de la qualité bactériologique et physicochimique (IQBP)

A (80-100)	Eau de bonne qualité
B (60-79)	Eau de qualité satisfaisante
C (40-59)	Eau de qualité douteuse
D (20-39)	Eau de mauvaise qualité
E (0-19)	Eau de très mauvaise qualité

Rev	Date	Description	Des	App

SOURCE:
Ville de Sherbrooke
BNDF feuillet 21E05 et 31H08

DESSINÉ PAR: Guillaume Miquelon, Géographe
APPROUVÉ PAR: Benoît Couture, Biologiste

DATE: 23/10/13 **FEUILLET:** 2 de 2

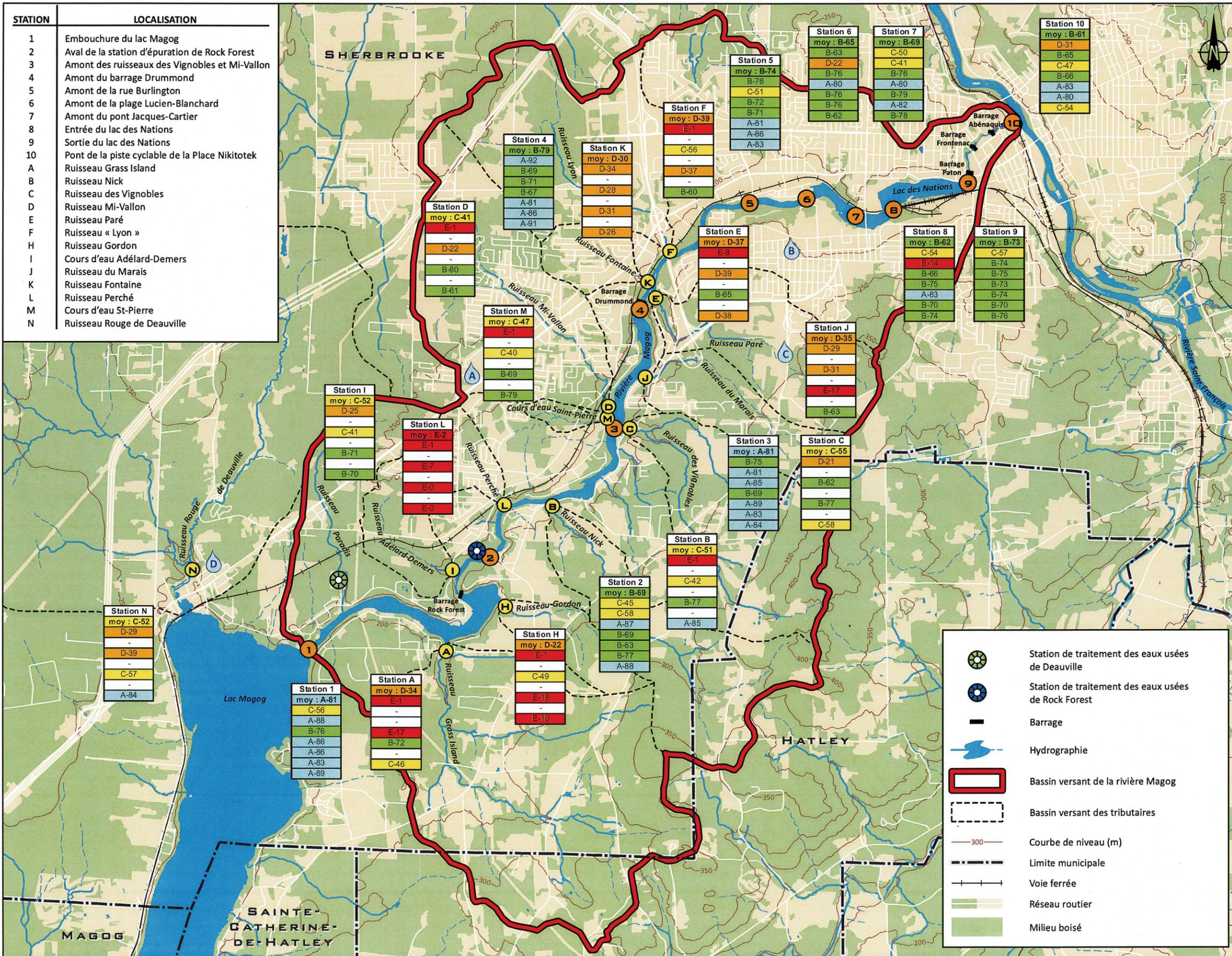
ÉCHELLE: 1:25 000

690 345 0 690 Mètres



4005, rue de la Garlock
Sherbrooke (Québec) J1L 1W9
Tél: (819) 821-2163
www.aqua-berge.com

STATION	LOCALISATION
1	Embouchure du lac Magog
2	Aval de la station d'épuration de Rock Forest
3	Amont des ruisseaux des Vignobles et Mi-Vallon
4	Amont du barrage Drummond
5	Amont de la rue Burlington
6	Amont de la plage Lucien-Blanchard
7	Amont du pont Jacques-Cartier
8	Entrée du lac des Nations
9	Sortie du lac des Nations
10	Pont de la piste cyclable de la Place Nikitotek
A	Ruisseau Grass Island
B	Ruisseau Nick
C	Ruisseau des Vignobles
D	Ruisseau Mi-Vallon
E	Ruisseau Paré
F	Ruisseau « Lyon »
H	Ruisseau Gordon
I	Cours d'eau Adélarde-Demers
J	Ruisseau du Marais
K	Ruisseau Fontaine
L	Ruisseau Perché
M	Cours d'eau St-Pierre
N	Ruisseau Rouge de Deauville



- 1 Station d'échantillonnage en rivière
 - A Station d'échantillonnage en tributaire
 - A Pluviomètre
- A : Bureau d'arrondissement de Rock Forest - Saint-Élie - Deauville
 B : Parc Paul-Marin
 C : Station de traitement de l'eau potable J.-M. Jeanson
 D : Parc Jules-Richard

Résultat de la qualité d'eau aux stations d'échantillonnage

Station	N° de la station	Moyenne de l'IQBP
Station 8	8	moy : B-62
Station 9	9	moy : B-73
Station 10	10	moy : B-61

IQBP obtenue aux dates d'échantillonnage

27 mai	E-14
10 juin	B-66
25 juin	B-75
8 juillet	A-83
22 juillet	B-74
05 août	B-70
20 août	B-74

Indice de la qualité bactériologique et physicochimique (IQBP)

A (80-100)	Eau de bonne qualité
B (60-79)	Eau de qualité satisfaisante
C (40-59)	Eau de qualité douteuse
D (20-39)	Eau de mauvaise qualité
E (0-19)	Eau de très mauvaise qualité

Pluviométrie

Date	Pluie 24h (mm)	Temps
27 mai	12,5	Pluie
10 juin	12,1	Pluie
25 juin	11,6	Pluie
8 juillet	3,9	Sec
22 juillet	0	Sec
05 août	1,9	Sec
20 août	0,1	Sec

- Station de traitement des eaux usées de Deauville
- Station de traitement des eaux usées de Rock Forest
- Barrage
- Hydrographie
- Bassin versant de la rivière Magog
- Bassin versant des tributaires
- Courbe de niveau (m)
- Limite municipale
- Voie ferrée
- Réseau routier
- Milieu boisé

Programme de suivi de la qualité des eaux de surface de la rivière Magog et de ses tributaires

Figure 2
Résultats de l'IQBP du suivi 2014 de la qualité

Sources :
 BDGA, 1 : 1 000 000, MRNF, © Gouvernement du Québec
 BDTQ, 1 : 20 000, MRNF, © Gouvernement du Québec
 Pluviomètres, Ville de Sherbrooke
 Réseau routier national, GéoBase®, 2012-10
 Réseau ferroviaire national (RFN) RNCAN, 2013-10-11

0 550 1100 m
 MTM, fuseau 7, NAD83

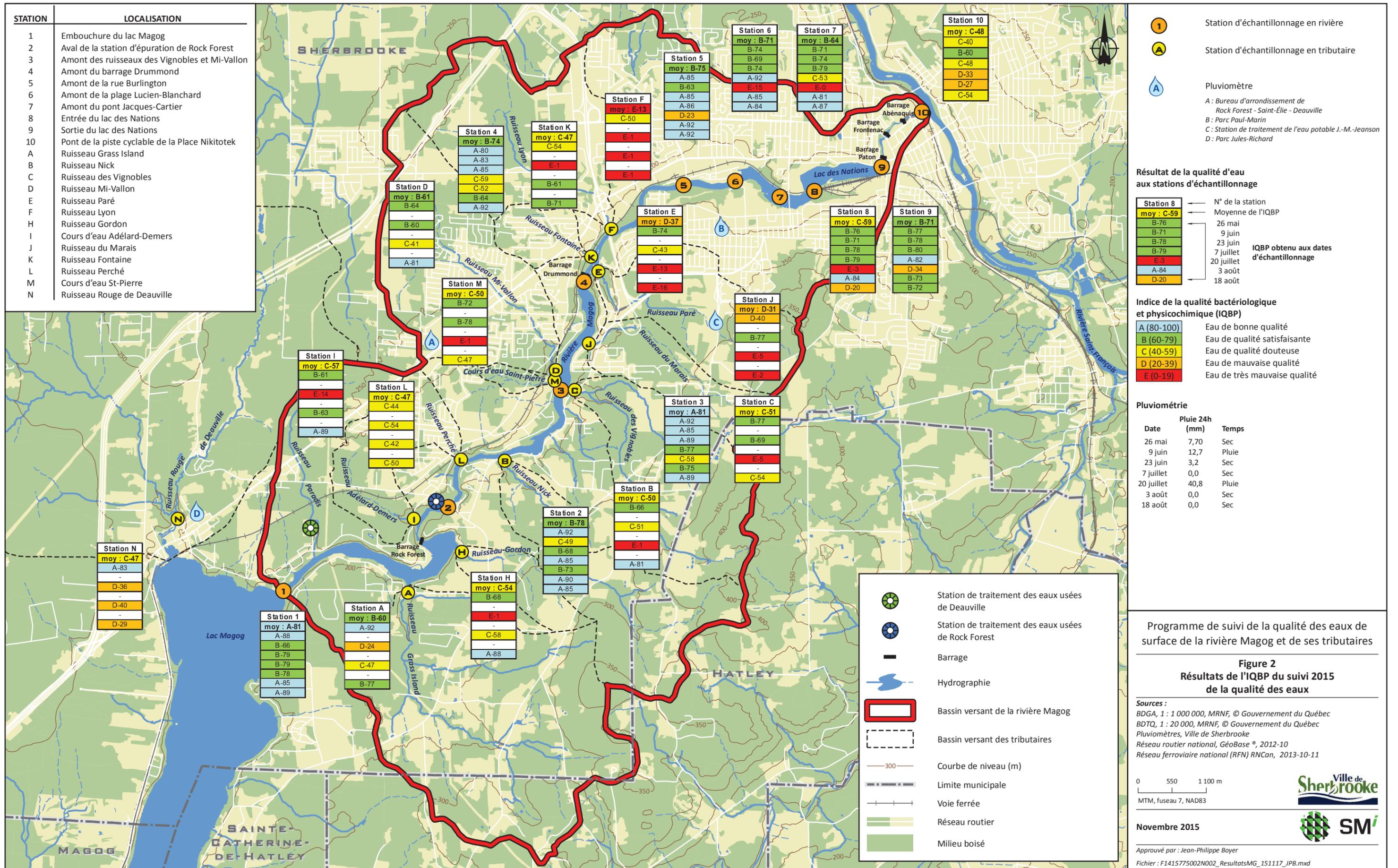


Octobre 2014



Approuvé par : Jean-Philippe Boyer

Fichier : F1415775001N002_RésultatsMG_141020_JPB.mxd



ANNEXE 2

QUESTIONNAIRE TRANSMIS AUX PRODUCTEURS AGRICOLES



QUESTIONNAIRE DESTINÉ AUX PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES AGRICOLES

Une fois ce questionnaire rempli, vous pouvez le déposer soit à votre bureau d'arrondissement, au Service de la planification urbaine et du développement durable ou à l'UPA aux adresses ci-dessous :

Ville de Sherbrooke - PDZA
a/s de M. Michel Beauchesne
555, rue des Grandes-Fourches Sud
Bloc B, local 206
Sherbrooke (Québec) J1H 5H9

UPA
4300, boul. Bourque
Sherbrooke (Québec) J1N 2A6

Si vous le désirez, vous pouvez nous faire parvenir votre copie par courriel à l'adresse suivante : michel.beauchesne@ville.sherbrooke.qc.ca

L'ensemble des producteurs agricoles est sollicité pour aider la MRC à dresser un portrait juste de la situation des agriculteurs de la ville de Sherbrooke. Cette consultation par questionnaire s'inscrit dans le cadre de la démarche d'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

Vous avez jusqu'au 15 juin pour remettre le questionnaire.

Vos réponses nous aident à mieux comprendre votre réalité. Elles nous permettront de planifier des actions concrètes qui répondront aux besoins du secteur agricole.

Veuillez noter que vos réponses sont confidentielles et ne seront utilisées que dans le cadre du PDZA.

Si vous éprouvez des problèmes à remplir le questionnaire, vous pouvez nous joindre au 819 823-8000, poste 5906.

Cultivons l'avenir 2
Une initiative fédérale-provinciale-territoriale

Canada

Québec

UPA POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR
Val-Saint-François
et Sherbrooke

UPA POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR
Estrie
L'Union des producteurs agricoles

1. Dans quel type d'entreprise agricole situez-vous la vôtre?

- Propriétaire unique
- Entreprise en coexploitation / cogestion (société, compagnie, indivision)
- Coopérative
- Autres (veuillez préciser)

2. Qui êtes-vous par rapport à l'entreprise agricole?

- Propriétaire unique
- Actionnaire
- Copropriétaire
- Autres (veuillez préciser)

3. Si vous êtes actionnaire / propriétaire principal de votre entreprise agricole, depuis combien d'années l'êtes-vous?

- Moins de 5 ans
- 5 à 15 ans
- 15 à 25 ans
- 25 à 35 ans
- 35 à 50 ans
- 50 ans et plus
- Je ne suis pas actionnaire / propriétaire principal

4. Indique l'âge de :

	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e
Actionnaire / propriétaire principal (50 % des parts et plus)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autres actionnaires / propriétaires (le cas échéant)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

5. Avez-vous des enfants?

Oui

Non

6. Si vous avez des enfants, précisez leur âge.

Âge des enfants 1^{er} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e

--	--	--	--	--	--	--

7. Dans quelle municipalité et arrondissement résidez-vous?

Sherbrooke

Arrondissement du
Mont-Bellevue

Arrondissement de Brompton

Arrondissement de
Jacques-Cartier

Arrondissement de
Fleurimont

Arrondissement de
Lennoxville

Arrondissement de Rock Forest -
Saint-Élie - Deauville

Autres (veuillez préciser)

8. Votre entreprise agricole est-elle située en partie dans une autre municipalité?

Val-Joli

Waterville

Saint-François-Xavier-de-Brompton

Stoke

Hatley

Autres municipalités (veuillez préciser)

Ascot Corner

Magog

Cookshire-Eaton

Orford

Saint-Denis-de-Brompton

Sainte-Catherine-de-Hatley

9. Quelle est la production **principale** de votre entreprise? (veuillez inscrire une seule réponse)

	Production conventionnelle	Production biologique certifiée	En processus de devenir biologique
Lait	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Porcs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bovins de boucherie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Volailles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ovins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Apiculture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Veaux lourds	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Chevaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres élevages (chèvres, cerfs, sangliers, lamas, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Horticulture ornementale (arbres de Noël, gazon, plantes vivaces, fleurs, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Céréales et protéagineux (soya, maïs-grain, avoine, orge, blé, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cultures abritées (tomates, concombres, fleurs annuelles, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fourrages pour la vente	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fruits (pommier, fraisier, framboisier, bleuetier, vigne, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Légumes (pommes de terre, maïs sucré, citrouille, courge, carotte, betterave, asperge, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Acériculture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autres (veuillez préciser)

10. Quelles sont les productions **secondaires** de votre entreprise? (veuillez inscrire les différentes productions, lorsqu'applicables)

	Production conventionnelle	Production biologique certifiée	En processus de devenir biologique
Lait	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Porcs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bovins de boucherie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Volailles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ovins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Apiculture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Veaux lourds	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Chevaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres élevages (chèvres, cerfs, sangliers, lamas, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Horticulture ornementale (arbres de Noël, gazon, plantes vivaces, fleurs, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Céréales et protéagineux (soya, maïs-grain, avoine, orge, blé, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cultures abritées (tomates, concombres, fleurs annuelles, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fourrages pour la vente	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fruits (pommier, fraisier, framboisier, bleuetier, vigne, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Légumes (pommes de terre, maïs sucré, citrouille, courge, carotte, betterave, asperge, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Acériculture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bois foresterie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autres (veuillez préciser)

11. Est-ce que l'agriculture représente votre revenu principal?

- Oui
- Non
- Non, situation temporaire (en voie de devenir un revenu principal)

12. Quel est le chiffre d'affaires de votre entreprise agricole?

- moins de 5 000 \$
- 5 000 \$ à 25 000 \$
- 25 000 \$ à 50 000 \$
- 50 000 \$ à 100 000 \$
- 100 000 \$ à 150 000 \$
- 150 000 \$ à 500 000 \$
- 500 000 \$ et plus

13. Quelle est la superficie de terres, en hectares ou en acres, que possède l'entreprise? (SVP, indiquez l'UNITÉ!)

Superficie totale	<input type="text"/>
Superficie cultivée	<input type="text"/>
Superficie forestière (sans érablière)	<input type="text"/>
Superficie érablière	<input type="text"/>
Superficie friche	<input type="text"/>
Superficie que vous louez à quelqu'un d'autre	<input type="text"/>
Superficie que vous louez de quelqu'un d'autre	<input type="text"/>

14. Si vous louez des terres que vous cultivez, de qui les louez-vous?

- Un autre agriculteur
- Un forestier
- Un non-agriculteur
- Je n'utilise pas de terres louées
- Autre (veuillez préciser)

15. Combien de personnes travaillent pour votre entreprise à **TEMPS PLEIN AU MOINS LA MOITIÉ DE L'ANNÉE?**

	0	1	2	3	4	5	6 et plus
Propriétaires et actionnaires	<input type="checkbox"/>						
Relève n'ayant pas de parts de l'entreprise	<input type="checkbox"/>						
Personnel administratif n'ayant pas de parts de l'entreprise	<input type="checkbox"/>						
Employés (spécialisé ou non en agriculture)	<input type="checkbox"/>						
Bénévoles	<input type="checkbox"/>						

16. Combien de personnes travaillent pour votre entreprise à **TEMPS PARTIEL AU MOINS LA MOITIÉ DE L'ANNÉE?**

	0	1	2	3	4	5	6 et plus
Propriétaires et actionnaires	<input type="checkbox"/>						
Relève n'ayant pas de parts de l'entreprise	<input type="checkbox"/>						
Personnel administratif n'ayant pas de parts de l'entreprise	<input type="checkbox"/>						
Employés (spécialisé ou non en agriculture)	<input type="checkbox"/>						
Bénévoles	<input type="checkbox"/>						

17. Combien de personnes travaillent pour votre entreprise en tant que **SAISONNIERS** (temps plein ou temps partiel)?

	0	1	2	3	4	5	6 et plus
Propriétaires et actionnaires	<input type="checkbox"/>						
Relève n'ayant pas de parts de l'entreprise	<input type="checkbox"/>						
Personnel administratif n'ayant pas de parts de l'entreprise	<input type="checkbox"/>						
Employés (spécialisé ou non en agriculture)	<input type="checkbox"/>						
Bénévoles	<input type="checkbox"/>						

18. Recevez-vous des stagiaires?

- Oui
- Non

19. Avez-vous de la difficulté à recruter votre main-d'œuvre?

- Oui
- Non
- Ne s'applique pas

20. Avez-vous de la difficulté à retenir votre main-d'œuvre? (plusieurs réponses possibles)

- Oui, en raison des horaires de travail
- Oui, en raison des tâches demandées
- Oui, en raison du salaire
- Oui, en raison du caractère saisonnier / temporaire
- Oui, en raison d'un problème de transport
- Autre (veuillez préciser)
- Oui, en raison du manque de formation / compétence de l'employé
- Oui, en raison de mes exigences
- Non
- Ne s'applique pas

21. Connaissez-vous les outils énumérés ci-après pour obtenir de l'aide dans l'embauche de la main-d'œuvre? (veuillez répondre pour chaque ligne)

	Oui, je connais et j'utilise	Oui, je connais, mais n'utilise pas	Non, je ne connais pas
Centre d'emploi agricole (UPA)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emploi Québec	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Connaissez-vous d'autres programmes ou outils pour trouver de la main-d'œuvre?

22. Avez-vous déjà embauché de la main-d'œuvre migrante (ex. : mexicaine, guatémaltèque, etc.)?

- Oui et je suis toujours intéressé
- Oui, mais je n'ai pas l'intention de répéter l'expérience
- Non, mais je serais intéressé
- Non et je ne suis pas intéressé

23. Si votre entreprise a des besoins en formation ou en reconnaissance des acquis pour les actionnaires ou la main-d'œuvre, sélectionnez les sujets et le niveau d'études qui répondraient le mieux aux besoins. (Vous pouvez sélectionner plusieurs réponses sur une même ligne.)

	Reconnaissance des acquis	Études à temps partiel (sélectionnez un niveau d'études)	Études à temps plein (sélectionnez un niveau d'études)	Professionnel (DEP)	Collégial (DEC/AEC)	Universitaire
Formation en opérations forestières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formation en gestion / administration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formation en comptabilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formation en acériculture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formation en production animale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formation en production horticole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formation en mécanique agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formation en agriculture biologique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formation en informatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autres (veuillez préciser)

TRAVAUX À FORFAITS

24. Quelles tâches déléguez-vous à forfait?

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Tenue de livres hebdomadaire et/ou mensuelle | <input type="checkbox"/> Traitement et/ou aspersion de produits phytosanitaires (champs) | <input type="checkbox"/> Taillage de sabots |
| <input type="checkbox"/> Préparatif du sol | <input type="checkbox"/> Récoltes fourragères | <input type="checkbox"/> Tonte d'animaux |
| <input type="checkbox"/> Amendements (chaux, matières résiduelles fertilisantes, etc.) | <input type="checkbox"/> Récoltes céréalières | <input type="checkbox"/> Travaux forestiers |
| <input type="checkbox"/> Fertilisation | <input type="checkbox"/> Récoltes maraîchères et/ou fruitières | <input type="checkbox"/> Aucune |
| <input type="checkbox"/> Ensemencement | <input type="checkbox"/> Séchage de grains | |
| <input type="checkbox"/> Traitement et/ou aspersion de produits phytosanitaires (bâtiments) | <input type="checkbox"/> Transport de récoltes | |
| <input type="checkbox"/> Autres (veuillez préciser) | | |

25. Pour réduire votre charge de travail, quels services de travaux à forfait utiliseriez-vous s'ils étaient plus développés et/ou accessibles?

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Tenue de livres hebdomadaire et/ou mensuelle | <input type="checkbox"/> Traitement et/ou aspersion de produits phytosanitaires (champs) | <input type="checkbox"/> Taillage de sabots |
| <input type="checkbox"/> Préparatif du sol | <input type="checkbox"/> Récoltes fourragères | <input type="checkbox"/> Tonte d'animaux |
| <input type="checkbox"/> Amendements (chaux, matières résiduelles fertilisantes, etc.) | <input type="checkbox"/> Transport de récoltes | <input type="checkbox"/> Récolte céréalière |
| <input type="checkbox"/> Fertilisation | <input type="checkbox"/> Récoltes maraîchères et/ou fruitières | <input type="checkbox"/> Travaux forestiers |
| <input type="checkbox"/> Ensemencement | <input type="checkbox"/> Séchage de grains | <input type="checkbox"/> Aucune |
| <input type="checkbox"/> Traitement et/ou aspersion de produits phytosanitaires (bâtiments) | <input type="checkbox"/> Équipement de remplacement ponctuel/opérateur complet | |
| <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) | | |

26. Quelles sont vos intentions quant à l'avenir de votre entreprise agricole?

	0 à 5 ans	5 à 10 ans	10 à 15 ans	15 ans et plus	Ne sait pas	Ne s'applique pas
Vendre en bloc	<input type="checkbox"/>					
Vendre à la pièce (démantèlement par encan)	<input type="checkbox"/>					
Louer vos terres	<input type="checkbox"/>					
Rechercher une relève	<input type="checkbox"/>					
Transférer l'entreprise à la relève	<input type="checkbox"/>					
Transférer à forfait (intégration)	<input type="checkbox"/>					
Expansion, achat de nouvelles terres	<input type="checkbox"/>					
Expansion, location de nouvelles terres	<input type="checkbox"/>					
Expansion, diversification des productions	<input type="checkbox"/>					
Expansion, ajouter de nouvelles activités	<input type="checkbox"/>					
Demeurer identique	<input type="checkbox"/>					

Autre (veuillez préciser)

27. Y a-t-il une relève potentiellement intéressée à s'impliquer dans votre entreprise?

- Relève active (déjà à l'emploi de l'entreprise à temps plein)
- Relève confirmée
- Relève incertaine (jeunes enfants, relève non apparentée, etc.)
- Aucune relève

28. S'il y a une relève, quel est le lien avec l'entreprise et dans quel groupe d'âge se situe-t-elle et indiquez le nombre dans la case appropriée? (veuillez répondre à cette question uniquement si vous avez une relève) (plusieurs réponses possibles)

	Non applicable	moins de 16 ans		16 à 25 ans		25 à 30 ans		30 à 40 ans		40 à 50 ans		50 ans et plus	
Enfant(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sexe		F <input type="checkbox"/> H <input type="checkbox"/>											
Membre(s) de la famille élargie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sexe		F <input type="checkbox"/> H <input type="checkbox"/>											
Connaissance(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sexe		F <input type="checkbox"/> H <input type="checkbox"/>											
Aucun lien avec l'entreprise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sexe		F <input type="checkbox"/> H <input type="checkbox"/>											

DÉFINITION : L'agrotourisme est une activité touristique complémentaire de l'agriculture ayant lieu sur une exploitation agricole. Il met en relation des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes, permettant à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production par l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte.

29. Après la lecture de la définition ci-dessus, êtes-vous un producteur opérant une activité agrotouristique? (vous pouvez cocher plus d'une réponse)

- Oui et désire continuer avec cette activité
- Oui, mais envisage de délaissé ce volet de l'entreprise
- Non et pas intéressé
- Non, mais intéressé par les activités de restauration (ex. : table champêtre, repas de cabane à sucre)
- Non, mais intéressé par l'hébergement à la ferme
- Non, mais intéressé par les visites d'entreprise agricole avec animation et interprétation
- Autres (veuillez préciser)

(Si vous avez répondu non, passez à la question 34.)

30. Uniquement si vous avez répondu OUI à la question précédente, quels types d'activités et de productions réalisez-vous? (vous pouvez cocher plusieurs cases si applicables)

- Restauration / table champêtre / repas de cabane à sucre mettant en valeur les produits de la ferme
- Hébergement à la ferme
- Visite de l'entreprise agricole avec animation et interprétation

31. Exploitez-vous le plein potentiel de cette activité qu'est l'agrotourisme?

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non, par manque de ressources humaines |
| <input type="checkbox"/> Non, mais cela me convient ainsi | <input type="checkbox"/> Non, par manque de ressources financières |
| <input type="checkbox"/> Non, par manque de temps | <input type="checkbox"/> Non, trop de contraintes réglementaires |

Commentaires

32. Votre entreprise agrotouristique est-elle active toute l'année?

- Oui
- Non
- (veuillez préciser)

33. Si vous avez répondu que vous faites de l'agrotourisme, envisagez-vous mettre fin à cette activité? Spécifiez pourquoi.

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Par manque de temps | <input type="checkbox"/> Trop de contraintes réglementaires |
| <input type="checkbox"/> Par manque de ressources humaines | <input type="checkbox"/> Par manque d'intérêt (pas aussi rentable que prévu, moins agréable qu'espéré, etc.) |
| <input type="checkbox"/> Par manque de ressources financières | <input type="checkbox"/> Motif personnel (conciliation vie privée-accueil des visiteurs difficile, etc.) |
| <input type="checkbox"/> Autres (veuillez préciser) | |

34. Faites-vous de la transformation agroalimentaire?

- Oui Non Non, mais intéressé

(Si vous avez répondu NON, passez à la question 40.)

35. Transformez-vous des produits vendus à la ferme? (vous pouvez cocher plusieurs cases)

- Oui, pour l'ensemble des produits vendus Non, par manque de ressources humaines
 Oui, pour une partie des produits vendus Non, par manque de ressources financières
 Non, mais cela me convient ainsi Non, trop de contraintes réglementaires
 Non, par manque de temps

36. Dans quel(s) secteur(s) d'activités faites-vous de la transformation agroalimentaire? (vous pouvez cocher plusieurs cases si applicables)

- Viandes, volailles et poissons Produits laitiers Café, thé, épices
 Boulangeries et pâtisseries Mets préparés Céréales et oléagineux
 Fruits et légumes Boissons alcoolisées Chocolat et confiseries
 Produits de l'érable Produits du miel Autres produits d'origine végétale

Autres (veuillez préciser)

37. Obtenez-vous de l'assistance dans votre transformation agroalimentaire?

- Oui Non

Si oui, quel type?

38. Transformez-vous des produits agroalimentaires sur votre exploitation agricole?

- Oui Non En partie

39. Votre entreprise agroalimentaire est-elle active toute l'année?

- Oui Non

(veuillez préciser)

40. Quels types de mise en marché utilisez-vous pour vos produits?

	Oui	Non	Non, mais serais intéressé
Mise en marché collective (lait, oeufs, sirop, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marché du vrac (ex. : grains)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrat avec un intégrateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Kiosque ou boutique à la ferme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autocueillette	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marché public de Coaticook	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marché public de Compton	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marché public de North Hatley	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marché public d'Ayer's Cliff	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marché public de Stanstead	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marché de la Gare de Sherbrooke	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marché Locavore de Racine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marché de solidarité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Panier équitable fermier de famille (agriculture soutenue par la communauté ASC)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Site internet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Circuit conventionnel (supermarchés, épiceries, fruiteries, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autres (veuillez préciser)

41. Souhaiteriez-vous développer la mise en marché **LOCALE** (Sherbrooke et environs) de vos produits agroalimentaires?

- Oui
- Non
- Ne s'applique pas

Si oui, quels sont les produits que vous voudriez mettre en marché à court terme ou moyen terme (moins de 3 ans)?

Si non, pour quelles raisons?

42. Seriez-vous intéressé à louer une partie de vos terres à des fins agricoles?

- Oui
 Non

(Si vous avez répondu NON, passez à la question 45.)

43. Si vous avez répondu OUI à la question précédente, quelles superficies sont disponibles en location et précisez leur utilisation actuelle. (Vous pouvez cocher plusieurs cases si applicables)

	Culture	Pâturage	Friche
Moins de 5 hectares (moins de 12 acres)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5 à 15 hectares (12 à 37 acres)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15 à 40 hectares (37 à 99 acres)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plus de 40 hectares (plus de 99 acres)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

44. Envisageriez-vous la possibilité de louer de très petites superficies à des maraîchers en démarrage d'entreprise?

45. Envisagez-vous de vendre vos terres à court terme (moins de 5 ans)?

- Oui, en totalité Oui, en partie Non

(Si vous avez répondu NON, passez à la question 47.)

46. Si vous avez répondu OUI à la question précédente, quelles sont les superficies à vendre et précisez leur utilisation actuelle? (vous pouvez cocher plusieurs cases si applicables)

	Culture	Pâturage	Friche	Boisé
Moins de 5 hectares (moins de 12 acres)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5 à 15 hectares (12 à 37 acres)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15 à 40 hectares (37 à 99 acres)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plus de 40 hectares (plus de 99 acres)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

47. Avez-vous des bâtiments agricoles qui pourraient être loués à des fins agricoles?

- Oui
- Non

48. À l'inverse, êtes-vous à la recherche de terres à acheter ou à louer pour les besoins de votre entreprise agricole?

- Oui, pour louer
- Oui, pour acheter ou louer selon la disponibilité
- Oui, pour acheter
- Non

49. Utilisez-vous ces matières résiduelles fertilisantes ou ces amendements alcalins dans vos champs?

	Oui	Non, mais intéressé	Non
Boues d'usine de traitement des eaux usées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Boues de compostage ou compost municipal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Boues de papetière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cendres industrielles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tubrex (résidus de cimenterie)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Qu'est-ce qu'une friche? Une friche est une superficie autrefois utilisée à des fins agricoles, qui est maintenant abandonnée où s'implante graduellement la végétation spontanée.

50. Est-ce que votre propriété comporte des superficies agricoles en friche ou à l'abandon?

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Oui, moins de 5 hectares (moins de 12 acres) | <input type="checkbox"/> Oui, plus de 10 hectares (plus de 24 acres) |
| <input type="checkbox"/> Oui, de 5 à 10 hectares (12 à 24 acres) | <input type="checkbox"/> Non |

(Si vous avez répondu NON, passez à la question 53.)

51. D'après vous, quels sont les facteurs qui ont contribué à l'abandon des terres? (vous pouvez cocher plusieurs cases si applicables)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Accès difficile (route, rivière, zone humide, enclave) | <input type="checkbox"/> Très rocailleux |
| <input type="checkbox"/> Éloignement | <input type="checkbox"/> Roc en surface, à découvert |
| <input type="checkbox"/> Mauvais drainage | <input type="checkbox"/> Problème de cohabitation |
| <input type="checkbox"/> Infrastructure gênante | <input type="checkbox"/> Trop petite superficie |
| <input type="checkbox"/> Mauvaise exposition climatique | <input type="checkbox"/> Ne sait pas / autres* |
| <input type="checkbox"/> Réglementation | |

*(veuillez préciser)

52. Que désirez-vous faire avec vos terres en friche? (vous pouvez cocher plusieurs cases si applicables)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Reboiser | <input type="checkbox"/> Ne rien faire (laisser aller la nature) |
| <input type="checkbox"/> Remettre en culture (incluant plantation de sapins de Noël) | <input type="checkbox"/> Indécis |

Si vous n'avez pas de boisé ou d'érablière, passez à la question 63.

53. Si vous avez un boisé de 4 hectares ou plus (10 acres ou plus), quelle(s) utilisation(s) en faites-vous? (Vous pouvez sélectionner plus d'une réponse)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Érablière entaillée | <input type="checkbox"/> Boisé autre qu'une érablière utilisée ou aménagé pour le loisir (chasse, VTT, etc.) |
| <input type="checkbox"/> Érablière non entaillée et non exploitée pour le bois | <input type="checkbox"/> Boisé autre qu'une érablière aménagé pour la récolte du bois |
| <input type="checkbox"/> Érablière exploitée pour le bois | <input type="checkbox"/> Boisé autre qu'une érablière non aménagée (laisse la nature aller) |
| <input type="checkbox"/> Boisé autre qu'une érablière utilisée ou aménagé pour les produits forestiers non ligneux (PFNL) | |
| <input type="checkbox"/> Autres (veuillez préciser) | |

54. Pourriez-vous envisager de louer votre érablière pour que quelqu'un d'autre y opère une exploitation acéricole?

- Oui
- Non
- Je le fais déjà
- Je n'ai pas d'érablière

55. Pourriez-vous envisager de louer votre boisé pour la chasse?

- Oui
- Non
- Je le fais déjà

56. En plus du statut de producteur agricole, avez-vous aussi celui de producteur forestier?

- Oui
- Non

DÉFINITION : Les produits forestiers non ligneux (PFNL) proviennent d'espèces végétales, cultivées ou récoltées en forêt naturelle ou en plantation. Ils se définissent comme des produits ou des sous-produits de végétaux forestiers, autres que la matière ligneuse destinée à l'industrie du bois d'oeuvre, des pâtes et papiers, du bois de chauffage ou du charbon. Les usages commerciaux associés aux PFNL sont variés : aliments et additifs alimentaires, plantes aromatiques, résines, huiles essentielles, produits médicinaux, cosméceutiques et produits ornementaux.

57. Cultivez-vous ou récoltez-vous de manière significative les produits forestiers non ligneux? (vous pouvez cocher plusieurs cases)

- Oui, plantes médicinales
- Oui, baies comestibles
- Oui, têtes de violon
- Non, mais j'ai de l'intérêt
- Oui, champignons
- Non, aucun intérêt
- Autres (veuillez préciser)

58. Avez-vous un plan d'aménagement pour votre boisé?

- Oui, il est produit par un ingénieur forestier à son compte
- Oui, il est produit par un ingénieur forestier travaillant pour un groupement forestier
- Oui, il est produit par un ingénieur forestier travaillant dans un bureau d'experts-conseils
- Non, je n'ai pas de plan d'aménagement
- Autres (veuillez préciser)

59. Concernant spécifiquement votre boisé, indiquez votre niveau d'intérêt pour : (1 étant aucun intérêt et 10 étant très intéressé)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
L'aménagement pour la coupe du bois	<input type="checkbox"/>									
L'aménagement pour la production/récolte de PFNL	<input type="checkbox"/>									
L'aménagement pour la faune (chasse)	<input type="checkbox"/>									
L'aménagement pour le loisir (VTT, randonnée, etc.)	<input type="checkbox"/>									
L'aménagement pour la conservation	<input type="checkbox"/>									

- Autres (veuillez préciser)

60. Quand étaient la dernière récolte de bois ou les derniers travaux visant à favoriser la récolte de bois?

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Dans la dernière année | <input type="checkbox"/> Il y a entre 10 et 20 ans |
| <input type="checkbox"/> Il y a entre 1 et 2 ans | <input type="checkbox"/> Il y a plus de 20 ans |
| <input type="checkbox"/> Il y a entre 2 et 5 ans | <input type="checkbox"/> Jamais |
| <input type="checkbox"/> Il y a entre 5 et 10 ans | |

61. Si je ne compte pas exploiter mon boisé, les principales raisons sont :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Trop faible prix du bois | <input type="checkbox"/> Je n'ai pas trouvé d'exécutant |
| <input type="checkbox"/> L'exploitation du bois n'est pas dans mes objectifs | <input type="checkbox"/> Je garde cette tâche pour ma relève |
| <input type="checkbox"/> Je n'ai pas le temps d'y penser | <input type="checkbox"/> Je garde cette tâche pour ma retraite |
| <input type="checkbox"/> J'attends d'avoir le temps pour le faire moi-même | <input type="checkbox"/> Réglementation trop contraignante |
| <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) | |

62. Si vous avez déjà exploité votre boisé pour la coupe du bois avec l'aide d'un conseiller indépendant, un groupement forestier ou un entrepreneur forestier, indiquez votre degré de satisfaction envers les services reçus : (1 étant aucunement satisfaisant et 10 étant très satisfaisant)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	s. o.
Avant les travaux (aménagement et planification)	<input type="checkbox"/>										
Pendant les travaux	<input type="checkbox"/>										
Après les travaux de récolte (état du terrain, etc.)	<input type="checkbox"/>										
Respect de la réglementation	<input type="checkbox"/>										

Commentaires

PDZA Ville de Sherbrooke

RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

63. Sur une échelle de 1 à 10, veuillez noter si ces énoncés sont pour vous une source de limitation au niveau de votre entreprise agricole. (1 étant aucunement limitant et 10 étant très limitant)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Agrandissement des superficies cultivables (REA)	<input type="checkbox"/>									
La réglementation portant sur les distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs	<input type="checkbox"/>									
Le règlement relatif à la protection des rives et du littoral	<input type="checkbox"/>									
La réglementation sur l'abattage d'arbres	<input type="checkbox"/>									
Travaux dans les cours d'eau	<input type="checkbox"/>									
Réglementation concernant les fossés et le drainage souterrain	<input type="checkbox"/>									
Autre réglementation*	<input type="checkbox"/>									

*(veuillez préciser)

64. Selon vous, qui devez-vous contacter dans le cas de ces actions? (vous pouvez cocher plusieurs cases si applicables)

	Ville de Sherbrooke	Ministère de l'Environnement	Ne sait pas	
Creusage d'un fossé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Creusage d'un cours d'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Installation de drains souterrains	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Abattage d'arbres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Installation d'un ponceau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Problème causé par les animaux sauvages (corneilles, marmottes, dindes sauvages, rats laveurs, chevreuils, castors, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

65. Quel est votre plus haut niveau de scolarité complété parmi les propriétaires / actionnaires de votre entreprise agricole?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Aucun diplôme | <input type="checkbox"/> Études collégiales (D.E.C.) |
| <input type="checkbox"/> Études secondaires générales (D.E.S. ou équivalent) | <input type="checkbox"/> Études de premier cycle universitaire (Baccalauréat, certificat, etc.) |
| <input type="checkbox"/> Études professionnelles (D.E.P.) | <input type="checkbox"/> Études de deuxième cycle universitaire (Maîtrise, DESS, etc.) |
| <input type="checkbox"/> Attestation d'études collégiales (A.E.C.) | <input type="checkbox"/> Études de troisième cycle universitaire (Doctorat, postdoctorat, etc.) |

66. Avez-vous suivi des cours en gestion agricole?

- Oui
- Non

67. Avez-vous suivi d'autres formations spécifiques à l'agriculture de production, de transformation et/ou de commercialisation?

- Oui
- Non

68. Dans le cadre de vos activités de gestion agricole, utilisez-vous :

	Oui	Non, mais intéressé	Non
Ordinateur (chiffrier, traitement de texte, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Internet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Répondeur / afficheur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cellulaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

69. Connaissez-vous et/ou utilisez-vous ces services?

	Oui, je connais et j'utilise	Oui, je connais, mais n'utilise pas	Non, je ne connais pas
Formule de partage d'équipements et de la machinerie par copropriété	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Partage informel d'instruments / matériel agricole entre producteurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

70. À quel(s) type(s) de conseiller(s) avez-vous recours?

- Conseillers en gestion (comptable, fiscaliste, financier, etc.)
- Conseillers techniques (agronome, technicien agricole, etc.)
- Conseillers en transformation
- Autres (veuillez préciser)
- Conseillers en mise en marché
- Aucun recours
- Conseillers juridiques (notaire, avocat, etc.)

71. Vivez-vous ou avez-vous vécu des problèmes de cohabitation avec votre voisinage à cause de votre production agricole?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Oui, au niveau des odeurs | <input type="checkbox"/> Oui, au niveau du dommage dans les champs |
| <input type="checkbox"/> Oui, au niveau des bruits | <input type="checkbox"/> Oui, au niveau de l'usage des pesticides |
| <input type="checkbox"/> Oui, au niveau des poussières | <input type="checkbox"/> Non, pas récemment |
| <input type="checkbox"/> Oui, au niveau de la propreté des chemins | <input type="checkbox"/> Non, pas depuis longtemps |
| <input type="checkbox"/> Oui, au niveau du partage de la route | <input type="checkbox"/> Non, jamais |
| <input type="checkbox"/> Oui, bruit relié à la chasse et au contrôle de la déprédation | |
| <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) | |

72. Croyez-vous que dans 5 ans, votre entreprise agricole sera dans une situation meilleure ou pire qu'elle l'est en ce moment?

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Bien meilleure situation | <input type="checkbox"/> Légèrement moins bonne |
| <input type="checkbox"/> Légèrement meilleure | <input type="checkbox"/> Très mauvaise situation |
| <input type="checkbox"/> Même situation, aucun changement | <input type="checkbox"/> Ne sait pas |

Si vous voulez, vous pouvez commenter.

73. Si une connaissance ou un membre de la famille envisageait de faire sa vie en agriculture ou dans un domaine connexe, seriez-vous enclin à l'encourager?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Oui, fortement | <input type="checkbox"/> Neutre, ni pour ni contre |
| <input type="checkbox"/> Oui, légèrement | <input type="checkbox"/> Non |

Si vous voulez, vous pouvez commenter.

74. Parmi les situations suivantes, comment évalueriez-vous votre niveau de stress? (Veuillez indiquer, pour chaque catégorie, le niveau de stress associé, 1 étant un niveau de stress inexistant et 10 étant le niveau de stress le plus élevé)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Ne s'applique pas
Charge de travail	<input type="checkbox"/>										
Concurrence mondiale	<input type="checkbox"/>										
Endettement	<input type="checkbox"/>										
Bris de machinerie	<input type="checkbox"/>										
Conciliation travail / vie familiale et/ou personnelle	<input type="checkbox"/>										
Difficulté à trouver de la relève	<input type="checkbox"/>										
Relations avec les associés de la ferme	<input type="checkbox"/>										
Relations avec les employés de la ferme	<input type="checkbox"/>										
Relations avec les voisins	<input type="checkbox"/>										
Diminution des revenus	<input type="checkbox"/>										
Augmentation des dépenses	<input type="checkbox"/>										
Obligations environnementales	<input type="checkbox"/>										
Réglementation	<input type="checkbox"/>										
Paperasse	<input type="checkbox"/>										
Instabilité des marchés	<input type="checkbox"/>										
Maladie des animaux	<input type="checkbox"/>										
Coûts et incertitude des quotas	<input type="checkbox"/>										
Imprévisibilité de la météo	<input type="checkbox"/>										
Obligations de performance	<input type="checkbox"/>										
Rareté de la main-d'œuvre compétente	<input type="checkbox"/>										
Transfert de la ferme	<input type="checkbox"/>										
Mise en marché, visibilité et clientèle	<input type="checkbox"/>										

75. Au cours des dernières années, avez-vous vécu des moments de découragement face à l'avenir de votre entreprise?

- Jamais Rarement Occasionnelle-ment La moitié du temps Souvent Toujours
-

Si vous voulez, vous pouvez commenter.

76. Au cours des dernières années, vous est-il arrivé de vous sentir seul?

- Jamais Rarement Occasionnelle-ment La moitié du temps Souvent Toujours
-

Si vous voulez, vous pouvez commenter.

77. Y a-t-il dans votre entourage quelqu'un à qui vous pouvez vous confier, parler librement de vos préoccupations? (Vous pouvez cocher plusieurs cases si applicables)

- Oui, famille Oui, employés/conseillers
 Oui, amis Oui, structure d'aide professionnelle (psychologue, etc.)
 Oui, voisins Non

78. Êtes-vous :

- Un homme Une femme Je préfère ne pas répondre

79. Avez-vous pris du temps pour vous (plus de trois jours consécutifs) à l'extérieur de l'entreprise agricole dans...

- La dernière année Les 3 dernières années Les 5 dernières années Les 10 dernières années Il y a plus de 10 ans Pas depuis que je suis propriétaire/actionnaire
-

80. Y a-t-il dans votre entourage quelqu'un qui peut vous remplacer sur la ferme en cas de maladie, blessure, congé ou toute autre situation pouvant nécessiter plusieurs jours d'absence?

- Oui
 Non

81. Indiquez votre niveau de satisfaction quant aux éléments suivants : (1 étant aucunement satisfaisant et 10 étant très satisfaisant)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Sentiment de solidarité au sein de la communauté rurale	<input type="checkbox"/>									
Qualité de votre vie sociale	<input type="checkbox"/>									
Reconnaissance par la société du travail de producteur agricole	<input type="checkbox"/>									
Reconnaissance par la communauté sherbrookoise	<input type="checkbox"/>									

Autre (veuillez préciser)

82. Indiquez votre niveau de fierté par rapport aux éléments suivants : (1 étant associé à aucun sentiment de fierté et 10 étant la plus grande fierté que vous puissiez ressentir)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Avoir bâti une entreprise	<input type="checkbox"/>									
La performance de mon entreprise	<input type="checkbox"/>									
La reconnaissance qu'ont les gens pour mon entreprise	<input type="checkbox"/>									
Participer à l'économie de ma région (dont la création d'emplois)	<input type="checkbox"/>									
Protéger les paysages, le patrimoine et les traditions par l'agriculture	<input type="checkbox"/>									
Préserver l'environnement par des techniques de culture appropriées	<input type="checkbox"/>									
Le style de vie agricole	<input type="checkbox"/>									
Nourrir la population	<input type="checkbox"/>									

Nous vous invitons à partager d'autres sources de fierté pour vous dans cette case.

83. La Ville de Sherbrooke, en collaboration avec le Syndicat local de l'UPA, évalue la possibilité de mettre en place un projet pilote de récupération des plastiques agricoles et doit déterminer la quantité de plastiques agricoles générés sur le territoire ainsi que de connaître l'intérêt de chaque agriculteur à y participer.

a) Utilisez-vous des plastiques agricoles (balles enrobées)?

Oui Non

Si oui, à quel endroit?

Numéro civique:

Rue:

Nom de la ferme:

Nom du propriétaire:

Numéro de téléphone:

b) Quelle quantité de plastiques générez-vous environ?

Nombre de balles par année

Autres (veuillez préciser)

c) Que faites-vous actuellement avec votre plastique agricole?

- Je les dépose dans mon bac roulant noir pour la collecte municipale des déchets
- Je les dépose dans un conteneur à déchets loué ou acheté qui est collecté selon un contrat privé
- Je les apporte à l'écocentre régional de Val-Saint-François (Melbourne)
- Autre (veuillez préciser)

d) Seriez-vous intéressé à participer à un projet pilote de collecte spéciale des plastiques agricoles?

Oui Non

Si vous voulez, vous pouvez commenter.

e) Avez-vous d'autres informations ou commentaires à nous transmettre?

84. Selon vos réponses, accepteriez-vous d'être contacté par un employé de la Ville de Sherbrooke pour...(vous pourrez nous contacter pour modifier ces paramètres à tout moment)

	Oui	Non
Discuter des options pour vos friches (ex. : mise en valeur agricole, plantations, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Discuter des options de relève agricole (ex. : ressources facilitant le transfert, projet de banque de terres, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Discuter des opportunités de locations ou de prêt de terrain à des producteurs en démarrage (parfois aussi peu que 1-5 acres)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Discuter des options pour avoir accès à de la main-d'œuvre (ex. : partage de main-d'œuvre)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Discuter des options pour vos boisés (ex. : possibilités de mise en valeur)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Discuter de la formation offerte localement qui correspond aux besoins que vous avez identifiés plus haut	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Discuter de tout sujet qui sera jugé d'intérêt dans l'élaboration du PDZA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

85. Adresse postale de l'entreprise agricole

Numéro civique

Rue

Code postal

86. Numéro de téléphone personnel ou adresse courriel personnelle pour vous joindre si vous avez répondu que vous êtes intéressé à être contacté pour les sujets identifiés à la question 82.

87. Pour finir, si vous avez quelque chose à ajouter, nous vous invitons à formuler vos commentaires ou vos suggestions sur le questionnaire ou sur la démarche d'élaboration du PDZA :

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de remplir ce sondage. Nous vous rappelons qu'il est confidentiel et que les informations contenues dans celui-ci ne seront utilisées que pour mieux comprendre le secteur agricole sur le territoire de la ville de Sherbrooke et pour l'élaboration et la mise en oeuvre du Plan de développement de la zone agricole.

Toute information de nature confidentielle recueillie dans le cadre du présent projet ne sera pas utilisée à d'autres fins ou divulguée à un tiers, à moins d'un accord écrit préalable à cet effet.

La Ville de Sherbrooke s'engage à :

prendre et mettre en œuvre toutes les mesures appropriées pour conserver le caractère confidentiel des informations reçues dans le cadre du présent sondage;

ne pas communiquer, transmettre, exploiter ou autrement faire usage, pour son propre compte ou pour autrui, des informations reçues dans le cadre du présent sondage;

et

prendre toutes les mesures appropriées pour que, le cas échéant, ses employés et personnes liées maintiennent le caractère confidentiel des informations reçues dans le cadre du présent sondage.

ANNEXE 3

LISTE DES PARTICIPANTS AUX GROUPES CIBLES ET AU FORUM SUR LA ZONE AGRICOLE

LISTE DES PARTICIPANTS AU GROUPE CIBLE

Activités complémentaires à l'agriculture

Jeudi 3 août 2017

Lynn Blouin	Directrice – Promotion, accueil, tourisme d'affaires et sportif, Destination Sherbrooke
François Bourassa	Président, Fédération de l'UPA-Estrie
Sonia Delude	Productrice agricole, Ferme des Pignons verts SENC, Ville de Sherbrooke
Michel Dufort	Président régional, Association des chasseurs et pêcheurs de l'Estrie
Pierre Fortin	Coordonnateur des services, Destination Sherbrooke, Marché de la gare de Sherbrooke
Annie Garon	Directrice générale adjointe, Commission scolaire des Hauts-Cantons
Danièle Lalonde	Propriétaire, Un Monde de Noix
Guylaine Laplante	Productrice agricole, Ferme Trois étoiles SENC, Ville de Sherbrooke
Jean-François Laplante	Producteur agricole, Cabane à sucre Érabilis, Ville de Sherbrooke
Geneviève La Roche	Coordonnatrice du volet jardinage éducatif, Croquarium
Christelle Lefèvre	Co-coordonnatrice, Marché public de Saint-Élie
Richard Lemay	Producteur agricole, Ferme des Pignons verts SENC, Ville de Sherbrooke
Mélanie Trudel	Productrice agricole, Ferme Jardins de la Gaillarde, Ville de Sherbrooke

LISTE DES PARTICIPANTS AU GROUPE CIBLE

Transformation, mise en marché, distribution

Lundi 7 août 2017

Mylène Blanchard	Conseillère régionale en transformation alimentaire, MAPAQ-Estrie
Ève Bonin	Adjointe au financement, Moisson Estrie inc.
Sara-Jane Breault	Conseillère en gestion, Pro-Gestion Estrie
Jérémy Dépault	Directeur à l'analyse stratégique, Commerce Sherbrooke
Ghislain Lefebvre	Directeur, CIBLE
Christelle Lefèvre	Co-coordonnatrice, Marché public de Saint-Élie
Guylaine Laplante	Productrice agricole, Ferme Trois étoiles SENC, Ville de Sherbrooke
Karine Péloquin	Productrice agricole, Ferme des trois cultures, Ville de Sherbrooke
Ashley Wallis	Cofondateur, Centre de valorisation de l'aliment – Estrie et VERTige Ferme Urbaine inc.

LISTE DES PARTICIPANTS AU GROUPE CIBLE

Mise en valeur des friches et des boisés

Mardi 8 août 2017

Marie-France Audet	Agente de maillage, Banque de terres/L'ARTERRE, Pro-Gestion Estrie pour la Ville de Sherbrooke
Mélanie Bergeron	Agente de développement, Association forestière du sud du Québec
Jacinthe Caron	Directrice, Conseil régional de l'environnement de l'Estrie
Richard Charpentier	Producteur agricole, Ferme Trois étoiles SENC, Ville de Sherbrooke
Ronald Dubé	Producteur forestier, Ville de Sherbrooke
Jean-Paul Gendron	Président, AMFE
André Gravel	Directeur, approvisionnement en fibres, Domtar (Windsor)
Guylaine Laplante	Productrice agricole, Ferme Trois étoiles SENC, Ville de Sherbrooke
Bernard Lapointe	Ingénieur forestier, MAPAQ-Estrie
Christelle Lefèvre	Co-coordonnatrice, Marché public de Saint-Élie
Louis-Philip Lemay	Producteur agricole, Ferme Lemay SENC, Ville de Sherbrooke
Marie-Josée Martel	Ingénieure forestière, AMFE
Guillaume Nadeau	Directeur des communications, Société de gestion de projets Ecotierra inc.
Daniel Rousseau	Coordonnateur, Groupement forestier coopératif St-François
André Roy	Président, Syndicat des Producteurs forestiers du sud du Québec

LISTE DES PARTICIPANTS AU GROUPE CIBLE
Relève, projets novateurs, perspectives et tendances
Mercredi 9 août 2017

Marie-France Audet	Agente de maillage, Banque de terres/L'ARTERRE, Pro-Gestion Estrie pour la Ville de Sherbrooke
Léon Bibeau-Mercier	Producteur agricole, Ferme Bibeau inc., Ville de Sherbrooke et enseignant, Cégep de Sherbrooke
Sara-Jane Breault	Conseillère en gestion, Pro-Gestion Estrie
Yves Chagnon	Agronome, Groupe Agristratégies
Alexandre Dagenais	Producteur agricole, Ferme Terre d'Abondance, Ville de Sherbrooke
Claude D. Giguère	Directeur, Centre de formation professionnelle de Coaticook (CRIFA)
Christelle Lefèvre	Co-coordonnatrice, Marché public de Saint-Élie
Yolande Lemire	Conseillère senior, Centre de transfert d'entreprise du Québec
Alain Perras	Directeur régional, FADQ (Sherbrooke)
Andrès Rousseau	Producteur agricole, Ferme La JoualVert, Municipalité de Cookshire-Eaton
Ashley Wallis	Cofondateur, Centre de valorisation de l'aliment – Estrie et VERTige Ferme Urbaine inc.

LISTE DES PARTICIPANTS AU FORUM SUR LA ZONE AGRICOLE

Jeudi 28 septembre 2017

Marie-France Audet	Agente de maillage, Banque de terres/L'ARTERRE, Pro-Gestion Estrie pour la Ville de Sherbrooke
Kim Beaudoin	Représentante, Espace 100 Noms
Benoit Beausoleil	Surintendant achat et vente de fibres, Domtar
Jean-Pierre Bellegarde	Conseiller en développement agricole, MRC du Granit
Karine Belzil	Conseillère en financement, FADQ (Sherbrooke)
Nicole Bergeron	Présidente du comité consultatif agricole et conseillère municipale, Ville de Sherbrooke
Francis Bernier Blanchet	Agronome, Coopérative de Solidarité Cutur'Innov
Léon Bibeau-Mercier	Producteur agricole, Ferme Bibeau inc., Ville de Sherbrooke et enseignant, Cégep de Sherbrooke
Geneviève Blanchard	Productrice agricole, Ferme Ölistik, Ville de Sherbrooke
Marc Bouchard	Producteur agricole, Au Potager des affamés, Ville de Sherbrooke
Alain Bouffard	Producteur agricole, Ferme Bouffard et cie, Ayer's Cliff
François Bourassa	Président, Fédération de l'UPA-Estrie
Sara-Jane Breault	Conseillère en gestion, Pro-Gestion Estrie
Gaétan Breton	Citoyen et membre du comité consultatif agricole, Ville de Sherbrooke
Élisabeth Carrier	Étudiante, Gestion et technologies d'entreprise agricole, Cégep de Sherbrooke
Patrick Chalifour	Conseiller en aménagement, développement rural et agrotourisme, MAPAQ-Estrie
Marco Corbin	Copropriétaire, Vignoble La Halte des Pèlerins
Geneviève Côté	Directrice générale, Moisson Estrie inc.
Judith Côté	Conseillère en aménagement, MAMOT
Diane Côté	Productrice agricole, Framboisière Bellevue, Ville de Sherbrooke
André Croteau	Producteur forestier, Groupement forestier coopératif St-François

Claude D. Giguère	Directeur, Centre de formation professionnelle de Coaticook (CRIFA)
Alexandre Dagenais	Producteur agricole, Ferme Terre d'Abondance, Ville de Sherbrooke
Sonia Delude	Productrice agricole, Ferme des Pignons verts SENC, Ville de Sherbrooke
Anne-Sophie Demers	Chargée de projet, Conseil régional de l'environnement de l'Estrie
Stéphane Demers	Coordonnateur, Coopérative de Solidarité Cultur'Innov
Benjamin Desmarais	Étudiant, Gestion et technologies d'entreprise agricole, Cégep de Sherbrooke
Jordane Dion	Étudiante, Gestion et technologies d'entreprise agricole, Cégep de Sherbrooke
Francis Dorion	Directeur général adjoint et directeur du Service de la gestion du territoire, MRC Brome-Missisquoi
Antoine Doyon	Producteur agricole, Ferme Ölistik, Ville de Sherbrooke
Ken Dubé	Ingénieur forestier, Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec
Michel Dufort	Président régional, Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs
Karole Forand	Directrice générale, Corporation de développement économique communautaire de Sherbrooke (CDEC)
Stéphanie Forcier	Répondante en formation agricole, Collectif en formation agricole de l'Estrie
Jean-Paul Gendron	Président, AMFE
Nathalie Gobeil	Conseillère à l'aménagement, Fédération de l'UPA-Estrie
Marie-Josée Goulet	Directrice, Gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval, MFFP
Dareck Grenier	Étudiant, Gestion et technologies d'entreprise agricole, Cégep de Sherbrooke
Yves Harnois	Technicien forestier, Groupement forestier coopératif St-François
Laura Howard	Cofondatrice, Organisme Récolte
Geneviève La Roche	Coordonnatrice du volet jardinage éducatif, Croquarium
Alex Lachance	Étudiant, Gestion et technologies d'entreprise agricole, Cégep de Sherbrooke
Olivier Lachance	Étudiant, Gestion et technologies d'entreprise agricole, Cégep de Sherbrooke

Michel Lamontagne	Producteur agricole, Ville de Sherbrooke
Louis Langlois	Représentant, Marché de solidarité régionale de Sherbrooke
Alycia Larochelle	Étudiante, Gestion et technologies d'entreprise agricole, Cégep de Sherbrooke
Martin Larrivée	Directeur général, Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec
Stéphane Leblanc	Conseiller au service aux entreprises, Commission scolaire des Hauts-Cantons
Yoland Lebrun	Producteur agricole, Ville de Sherbrooke
Ghislain Lefebvre	Directeur, CIBLE
Christelle Lefèvre	Co-coordonnatrice, Marché public de Saint-Élie
Louis-Philip Lemay	Producteur agricole, Ferme Lemay SENC, Ville de Sherbrooke
Richard Lemay	Producteur agricole, Ferme des Pignons verts SENC, Ville de Sherbrooke
Mallory Marois	Étudiante, Gestion et technologies d'entreprise agricole, Cégep de Sherbrooke
Marie-Josée Martel	Ingénieure forestière, AMFE
Gérard Meunier	Producteur agricole, Ferme Gérard Meunier, Ville de Sherbrooke
Seneb Miazga	Étudiant, Gestion et technologies d'entreprise agricole, Cégep de Sherbrooke
Jean-François Morin	Agent de recherche et de planification socioéconomique, Gestion des forêts de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval, MFFP
Guillaume Nadeau	Directeur des communications, Société de gestion de projets Ecotierra inc.
Denis Nicol	Producteur agricole, Ville de Sherbrooke
Christine Ouellet	Vice-présidente du comité consultatif agricole et conseillère municipale jusqu'au 5 novembre 2017, Ville de Sherbrooke
Martin Paré	Conseiller en transformation alimentaire, MAPAQ-Estrie
Patrick Pinard	Copropriétaire, Boucherie Clément Jacques
Vincent Provencher	Étudiant, Gestion et technologies d'entreprise agricole, Cégep de Sherbrooke
Sophie-Ann Quirion	Étudiante, Gestion et technologies d'entreprise agricole, Cégep de Sherbrooke

Hubert Richard	Représentant, Marché de solidarité régionale de Sherbrooke
Yanick Riendeau	Étudiant, Gestion et technologies d'entreprise agricole, Cégep de Sherbrooke
Félix Robert-Poirier	Étudiant, Gestion et technologies d'entreprise agricole, Cégep de Sherbrooke
Danny Roy	Agent de revitalisation socioéconomique et conseiller aux entreprises, Corporation de développement économique communautaire de Sherbrooke (CDEC)
Serge Roy	Directeur régional par intérim, MAPAQ-Estrie
Yvon St-Jean	Enseignant, Cégep de Sherbrooke
Sylvie Tardif	Directrice, Réseau Agriconseils de L'Estrie
Caroline Turcotte	Conseillère en horticulture fruitière, MAPAQ-Estrie
Magalie Vachon	Étudiante, Gestion et technologies d'entreprise agricole, Cégep de Sherbrooke
Michel Villeneuve	Étudiant, Gestion et technologies d'entreprise agricole, Cégep de Sherbrooke
Simon Volpe	Étudiant, Gestion et technologies d'entreprise agricole, Cégep de Sherbrooke
Ashley Wallis	Cofondateur, Centre de valorisation de l'aliment – Estrie et VERTige Ferme Urbaine inc.

**LISTE DES PORTEURS DE PROJET
AU FORUM SUR LA ZONE AGRICOLE**

Jeudi 28 septembre 2017

Marie-France Audet	Banque de terres/L'ARTERRE
Francis Bernier Blanchet	Coopérative de Solidarité Cutur'Innov
Geneviève Blanchard et Antoine Doyon	Ferme Ölistik
Alain Bouffard	Ferme Bouffard et cie
André Croteau et Yves Harnois	Groupement forestier coopératif St-François
Alexandre Dagenais	Ferme Terre d'Abondance
Laura Howard	Organisme Récolte
Ghislain Lefebvre	CIBLE
Ashley Wallis	Centre de valorisation de l'aliment – Estrie et VERTige Ferme Urbaine inc.

ANNEXE 4

TABLEAU-SYNTHESE DU PLAN D'ACTION – ACTIONS NON PRIORISEES 2018-2023 ET FICHES DES ACTIONS NON RETENUES

TABLEAU-SYNTHESE DU PLAN D'ACTION

ACTIONS NON PRIORISEES

Actions non retenues	Promoteurs	Principaux partenaires	Coût d'implantation ⁽¹⁾				Résultats attendus	Échéance ⁽²⁾			
			À déterminer	Faible	Moyen	Élevé		Court terme	Moyen terme	Long terme	En continu
ORIENTATION 1. – ACCROÎTRE ET DIVERSIFIER LES ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE AGRICOLE											
Objectif 1.1. – Soutenir la relève et l'entrepreneuriat											
1.1.1.	Faire connaître les organismes d'accompagnement aux aspirants agriculteurs et aux producteurs existants.	Ressource régionale de Banque de terres/ L'ARTERRE	Sherbrooke Innopole, MAPAQ, UPA-Estrie, commissions scolaires, Ville de Sherbrooke			X	Bottin de ressources ou personne-ressource à qui se référer	X			
1.1.2.	Mettre en place et soutenir un mentorat agricole.	Sherbrooke Innopole et Fédération de l'UPA-Estrie	Dobson-Lagassé (programme GoMentor), Syndicat de la relève agricole de l'Estrie, coordonnateur interrégional de la relève, Collectif en formation agricole, Ville de Sherbrooke			X	Accompagnement de producteurs en démarrage par un mentor	X			
1.1.6.	Soutenir le projet de Centre de valorisation de l'aliment (CVA).	Sherbrooke Innopole et Ville de Sherbrooke	CDEC, Pro-Gestion Estrie, Coop d'Alentour, Espace-inc., MAPAQ, Cégep de Sherbrooke, CIBLE	X			Incubateur (CVA) où les produits agricoles peuvent être transformés, entreposés, distribués et vendus	X			

1) Coût d'implantation : Faible = jusqu'à 2 000 \$/Moyen = de 2 000 \$ à 10 000 \$/Élevé = 10 000 \$ et plus

2) Échéance de réalisation : Court terme = 2018 et 2019/Moyen terme = 2020 et 2021/Long terme = 2022 et 2023

Actions non retenues	Promoteurs	Principaux partenaires	Coût d'implantation ⁽¹⁾				Résultats attendus	Échéance ⁽²⁾				
			À déterminer	Faible	Moyen	Élevé		Court terme	Moyen terme	Long terme	En continu	
Objectif 1.2. – Promouvoir l'aménagement durable des forêts et leurs débouchés												
1.2.1.	Étudier la possibilité de mettre en place une forêt de démonstration à Sherbrooke.	AMFE et AFSQ	Industrie et conseillers forestiers, MFFP, Cultur'Innov, Syndicat des producteurs forestiers, MRC de l'Estrie, commissions scolaires, Musée de la nature et des sciences, Cégep de Sherbrooke, universités (de Sherbrooke et Bishop's)			X		Rapport sur la pertinence et la faisabilité de mettre en place une forêt de démonstration		X		
1.2.3.	Élaborer un plan de mobilisation des propriétaires forestiers.	Syndicat des producteurs forestiers	Ville de Sherbrooke, AMFE, AFSQ			X		Augmentation du nombre de producteurs forestiers et du volume de bois mis en marché	X			
Objectif 1.7. – Diversifier les productions												
1.7.1.	Mettre en place des incitatifs pour l'établissement de productions ciblées (ex. : maraîchère, biologique, etc.) ayant un potentiel de marché.	Pro-Gestion Estrie	MAPAQ, Club agroenvironnemental de l'Estrie, Cultur'Innov, UPA-Estrie, AMFE			X	X	Davantage de productions locales répondant aux besoins des consommateurs			X	
Objectif 1.8. – Attirer des entreprises agricoles et faciliter leur établissement												
1.8.1.	Organiser un séjour exploratoire agricole en collaboration avec les partenaires et d'autres MRC.	Ressource régionale pour le développement de Banque de terres/ L'ARTERRE	MRC de l'Estrie, MAPAQ, UPA-Estrie, FADQ, CTEQ, agent local de Banque de terres/L'ARTERRE, Ville de Sherbrooke			X		Au moins un séjour exploratoire à Sherbrooke		X		

1) Coût d'implantation : Faible = jusqu'à 2 000 \$/Moyen = de 2 000 \$ à 10 000 \$/Élevé = 10 000 \$ et plus

2) Échéance de réalisation : Court terme = 2018 et 2019/Moyen terme = 2020 et 2021/Long terme = 2022 et 2023

Actions non retenues		Promoteurs	Principaux partenaires	Coût d'implantation ⁽¹⁾				Résultats attendus	Échéance ⁽²⁾			
				À déterminer	Faible	Moyen	Élevé		Court terme	Moyen terme	Long terme	En continu
1.8.4.	Explorer la possibilité d'instaurer un incitatif fiscal à l'établissement de nouvelles entreprises agricoles et favoriser sa mise en place le cas échéant.	Ville de Sherbrooke	UPA-Estrie, FADQ, Sherbrooke Innopole	X				Rapport d'analyse sur les possibilités d'instaurer un incitatif fiscal et instauration, s'il y a lieu	X	X		
1.8.6.	Faire connaître les cartes des potentiels de culture développées par le MAPAQ et celles des PFNL de l'Estrie.	Ville de Sherbrooke	Banque de terres/L'ARTERRE, MAPAQ, Cultur'Innov, Syndicat de la relève, UPA-Estrie, Syndicat des producteurs forestiers		X			Implantation d'entreprises agricoles et diversification des activités agricoles	X			
Objectif 1.9. – Soutenir les entreprises existantes												
1.9.1.	Améliorer la productivité et la rentabilité des entreprises par la publication d'articles, par l'organisation de séances d'information et de formation et par du « coaching » sur les outils de gestion.	Ville de Sherbrooke	Pro-Gestion Estrie, MAPAQ, FADQ, Sherbrooke Innopole, UPA-Estrie	X				Au moins une activité ou une publication en 2019	X	X		
1.9.2.	Organiser des groupes de discussion (5-6 entreprises) sur la gestion d'entreprises.	Ville de Sherbrooke	Pro-Gestion Estrie, MAPAQ, FADQ, Sherbrooke Innopole, UPA-Estrie		X			Au moins une activité en 2019	X			

1) Coût d'implantation : Faible = jusqu'à 2 000 \$/Moyen = de 2 000 \$ à 10 000 \$/Élevé = 10 000 \$ et plus

2) Échéance de réalisation : Court terme = 2018 et 2019/Moyen terme = 2020 et 2021/Long terme = 2022 et 2023

Actions non retenues	Promoteurs	Principaux partenaires	Coût d'implantation ⁽¹⁾				Résultats attendus	Échéance ⁽²⁾			
			À déterminer	Faible	Moyen	Élevé		Court terme	Moyen terme	Long terme	En continu
ORIENTATION 2. – RECONNAÎTRE, VALORISER ET INTÉGRER L'AGRICULTURE ET LA FORESTERIE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA MUNICIPALITÉ											
Objectif 2.1. – Sensibiliser et mobiliser les citoyens et les élus à l'importance du rôle de l'activité agricole et forestière pour la population											
2.1.2.	Distribuer un dépliant aux acheteurs et aux propriétaires de résidence en zone agricole et publier des capsules sur le bon voisinage.	Ville de Sherbrooke et UPA-Estrie	Services de la Ville, MAPAQ, Au cœur des familles agricoles (ACFA)			X	Réduction des conflits de cohabitation	X			X
Objectif 2.2. – Promouvoir l'achat local et développer les circuits courts											
2.2.3.	Développer une campagne d'achat local et faire la promotion des producteurs et des transformateurs locaux.	Ville de Sherbrooke	Destination Sherbrooke, grandes chaînes d'alimentation, CIBLE, Commerce Sherbrooke, Aliments Québec, MAPAQ			X	Augmentation des ventes pour les producteurs et les transformateurs locaux		X		

1) Coût d'implantation : Faible = jusqu'à 2 000 \$/Moyen = de 2 000 \$ à 10 000 \$/Élevé = 10 000 \$ et plus

2) Échéance de réalisation : Court terme = 2018 et 2019/Moyen terme = 2020 et 2021/Long terme = 2022 et 2023

Actions non retenues	Promoteurs	Principaux partenaires	Coût d'implantation ⁽¹⁾				Résultats attendus	Échéance ⁽²⁾				
			À déterminer	Faible	Moyen	Élevé		Court terme	Moyen terme	Long terme	En continu	
ORIENTATION 3. – AMÉLIORER LE SOUTIEN ET LA CONCERTATION ENTRE LES SERVICES D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES												
Objectif 3.3. – Favoriser l'implantation de services connexes à l'activité agricole sur le territoire de la ville (ex. : abattoir, garage de réparation, meunerie, etc.)												
3.3.2	Cibler les besoins des producteurs de la ville relatifs aux services connexes, faire connaître les services existants et étudier les possibilités d'implantation.	UPA-Estrie (pour abattoir) et Syndicat local	MAPAQ, autres MRC, Sherbrooke Innopole, Ville de Sherbrooke				X	Identification des besoins, implantation de services connexes adéquats et diffusion des services connexes existants		X		

1) Coût d'implantation : Faible = jusqu'à 2 000 \$/Moyen = de 2 000 \$ à 10 000 \$/Élevé = 10 000 \$ et plus

2) Échéance de réalisation : Court terme = 2018 et 2019/Moyen terme = 2020 et 2021/Long terme = 2022 et 2023

Fiches des actions non retenues

<p>Orientation : 1. Accroître et diversifier les activités sur le territoire agricole</p>	<p>Objectif : 1.1. Soutenir la relève et l'entrepreneuriat</p>
<p>Action : 1.1.1. Faire connaître les organismes d'accompagnement aux aspirants agriculteurs et aux producteurs existants</p>	
<p>Promoteurs : Ressource régionale de Banque de terres/L'ARTERRE</p>	
<p>Présentation et justification de l'action : Ce projet est nécessaire puisque plusieurs démarrent en agriculture, mais manquent de connaissances sur les ressources disponibles. On note la présence de plusieurs organismes de soutien à l'agriculture dans ou à proximité de Sherbrooke ainsi que des ressources en foresterie. On perçoit une méconnaissance et un besoin de valoriser l'expertise en agroalimentaire en Estrie. De plus, le MAPAQ offre un service d'accompagnement à la relève agricole, mais il est méconnu des projets alternatifs. De plus, il y a méconnaissance des subventions pour remettre en état des terres agricoles (ex. : drainage).</p>	
<p>Marché – Clientèle cible : Aspirants agriculteurs et producteurs agricoles</p>	
<p>Résultats attendus : Que les aspirants et les producteurs possèdent un bottin de ressources ou aient une personne-ressource à qui se référer</p>	
<p>Conditions de succès : Autres MRC participantes</p>	
<p>Moyens prévus pour la réalisation</p>	
<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Monter le répertoire des ressources • Validation par les partenaires • Diffusion (papier, Web, etc.) 	<p>Coûts d'implantation : Moyen</p> <p>Sources de financement possibles : ESD bioalimentaire</p>
<p>Échéance de réalisation : Court terme</p>	
<p>Partenaires : Sherbrooke Innopole, MAPAQ, UPA-Estrie, Commission scolaire des Hauts-Cantons (CRIFA), CS Eastern Township, Ville de Sherbrooke</p>	

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE DE LA VILLE DE SHERBROOKE

Orientation : 1. Accroître et diversifier les activités sur le territoire agricole	Objectif : 1.1. Soutenir la relève et l'entrepreneuriat
Action : 1.1.2. Mettre en place et soutenir un mentorat agricole	
Promoteurs : Sherbrooke Innopole ¹ et Fédération de l'UPA-Estrie	
Présentation et justification de l'action : L'action vise à ce que les jeunes entrepreneurs en agriculture et en foresterie soient accompagnés d'un mentor qui peut les guider, les soutenir et les aider à structurer leur entreprise. Beaucoup de producteurs en démarrage d'entreprise (au moins deux ans d'expérience depuis le démarrage) manquent de ressources/formations pour les aider à accroître ou porter plus loin l'entreprise. Transfert de connaissances et réseautage.	
Marché – Clientèle cible : Producteurs en démarrage	
Résultats attendus : Accompagnement de producteurs en démarrage par un mentor	
Conditions de succès : Volonté de la Ville de mettre en place un programme de mentorat à Sherbrooke	
Moyens prévus pour la réalisation	
Activités : <ul style="list-style-type: none"> Demander à la cellule de mentorat de Sherbrooke Innopole d'ajouter de l'expertise de mentors agroforestiers Créer une banque de noms de mentors agricoles Publiciser le service Créer les maillages Faire un suivi des maillages 	Coûts d'implantation : Moyen Sources de financement possibles : MAPAQ Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) Emploi-Québec Réseau Agriconseils STA (Soutien aux travailleurs autonomes)
Échéance de réalisation : Court terme	
Partenaires : Dobson-Lagassé (programme GoMentor), Syndicat de la relève agricole de l'Estrie, coordonnateur interrégional de la relève, Collectif en formation agricole, Ville de Sherbrooke	

¹ Les mentors de Sherbrooke Innopole n'ont pas d'expérience dans le domaine de l'agroforesterie puisque ce n'est pas dans leur mandat. Les mentors de GoMentor ont de l'expérience en agroforesterie, mais ils couvrent généralement l'Estrie et non Sherbrooke. Il y a donc des discussions à y avoir afin de déterminer le promoteur.

Orientation : 1. Accroître et diversifier les activités sur le territoire agricole	Objectif : 1.1. Soutenir la relève et l'entrepreneuriat (ex. : incubateurs)
Action : 1.1.6. Soutenir le projet de Centre de valorisation de l'aliment (CVA)	
Promoteurs : Sherbrooke Innopole et Ville de Sherbrooke	
Présentation et justification de l'action : Le Centre de valorisation de l'aliment est un projet d'incubateur en agroalimentaire visant à faciliter la transformation alimentaire industrielle en offrant des infrastructures, un réseau de soutien et de distribution tout en minimisant les coûts opérationnels pour les entreprises agroalimentaires. Selon le diagnostic de la zone agricole, les agriculteurs semblent manquer de possibilités ou de capacités pour mettre en marché leurs produits plus largement. Même chose du côté de la transformation alimentaire où on déplore l'inexistence d'un incubateur ou d'infrastructure permettant la recherche et le développement. Le fait qu'il y ait peu d'accès aux infrastructures de transformation augmente les coûts de production, ce qui rend les produits peu abordables pour la population et, par conséquent, réduit la capacité de mise en marché. Une infrastructure collective éviterait d'immobiliser des capitaux ou d'avoir des installations sous-utilisées. Comme le Centre de valorisation de l'aliment est un projet structurant pour l'avenir des entreprises agricoles, l'action consiste à soutenir la réalisation de ce projet.	
Marché – Clientèle cible : La relève et les entreprises agricoles et, plus particulièrement, celles en croissance et celles en transformation alimentaire	
Résultats attendus : Incubateur (CVA) où les produits agricoles peuvent être transformés, entreposés, distribués et vendus	
Conditions de succès : Volonté politique et budget conséquent	
Moyens prévus pour la réalisation	
Activités : <ul style="list-style-type: none"> • Définir quel type d'aide pourrait être offerte au CVA • Définir le montant annuel • Définir des indicateurs de performance • Évaluer annuellement la performance 	Coûts d'implantation : À déterminer ² Sources de financement possibles : Subvention de la CDEC
Échéance de réalisation : Court terme (2018)	

² Pourrait prendre la forme d'une aide financière afin de soutenir les opérations courantes du CVA ou les activités promotionnelles afin de rejoindre le plus de membres possible sur le territoire.

Partenaires :

CDEC, Pro-Gestion Estrie, Coop d'Alentour, Espace-inc., MAPAQ, Cégep de Sherbrooke, CIBLE

<p>Orientation :</p> <p>1. Accroître et diversifier les activités sur le territoire agricole</p>	<p>Objectif :</p> <p>1.2. Promouvoir l'aménagement durable des forêts et leurs débouchés</p>
<p>Action :</p> <p>1.2.1. Étudier la possibilité de mettre en place une forêt de démonstration à Sherbrooke</p>	
<p>Promoteurs :</p> <p>AMFE et AFSQ</p>	
<p>Présentation et justification de l'action :</p> <p>Utilisation d'une forêt appartenant idéalement à la Ville pour en faire une forêt aménagée en fonction des différents potentiels (bois, habitats fauniques, PFNL, protection des éléments sensibles).</p> <p>Les travaux sylvicoles sont souvent perçus de manière négative par la population. La méconnaissance provoque des conflits entre les exploitants forestiers et les citoyens qui s'opposent aux coupes forestières. Il est souhaitable de faire connaître les possibilités d'une exploitation durable de la forêt, permettant ainsi de modifier la perception de la population envers les travaux de mise en valeur en forêt.</p> <p>Une superficie de 20 à 40 ha est nécessaire. Le projet pourrait se réaliser soit dans la zone agricole ou dans la zone rurale. La collaboration avec une ou plusieurs MRC qui a le même intérêt dans la création d'une forêt de démonstration permettrait de faire un projet régional. La Ville de Sherbrooke pourrait être partenaire pour le volet de recherche du terrain.</p>	
<p>Marché – Clientèle cible :</p> <p>La population de Sherbrooke, les groupes environnementaux et les institutions (programmes en environnement)</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <p>Rapport sur la pertinence et la faisabilité de mettre en place une forêt de démonstration à Sherbrooke</p>	
<p>Conditions de succès :</p> <p>Que la Ville, une MRC ou un propriétaire donne accès à un de ses boisés et que les partenaires forestiers locaux s'impliquent pour la démonstration</p>	
<p>Moyens prévus pour la réalisation</p>	
<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> Établir un contact entre les promoteurs, les partenaires ciblés et les autres MRC pour évaluer leur intérêt à la création de la forêt de démonstration (sentiers, coupes, PFNL, panneaux indicatifs, etc.) Produire un rapport sur la faisabilité du projet et les conditions de succès 	<p>Coûts d'implantation :</p> <p>Moyen (des profits pourraient être générés par la vente du bois)</p> <p>Sources de financement possibles :</p> <p>Celles des partenaires identifiés ci-dessous Fonds du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)</p>
<p>Échéance de réalisation :</p> <p>Moyen terme</p>	

Partenaires :

Industrie forestière, conseillers forestiers, MFFP, Cultur'Innov, Syndicat des producteurs forestiers, MRC participantes, commissions scolaires, Musée de la nature et des sciences, Cégep de Sherbrooke, Université de Sherbrooke, Université Bishop's

<p>Orientation : 1. Accroître et diversifier les activités sur le territoire agricole</p>	<p>Objectif : 1.2. Promouvoir l'aménagement durable des forêts et leurs débouchés</p>
<p>Action : 1.2.3. Élaborer un plan de mobilisation des propriétaires forestiers</p>	
<p>Promoteurs : Syndicat des producteurs forestiers</p>	
<p>Présentation et justification de l'action : Le couvert forestier occupe une superficie de près de 7 000 ha en zone agricole. Dans cette zone, seulement 67 propriétaires forestiers sont reconnus producteurs forestiers. Au cours des trois dernières années, le volume moyen de bois mis en marché en provenance des producteurs de l'ensemble du territoire de la ville représente seulement 1 % du volume de bois transigé en Estrie. La ville de Sherbrooke possède un bon potentiel de mise en valeur des boisés. Une augmentation de propriétaires impliqués dans l'aménagement de leurs boisés entraînerait nécessairement une hausse du volume de bois mis en marché, mais améliorerait également l'état général du couvert forestier. Une hausse des activités d'aménagement forestier stimulerait l'économie locale et régionale.</p>	
<p>Marché – Clientèle cible : Propriétaires forestiers et agricoles de Sherbrooke</p>	
<p>Résultats attendus : Augmentation du nombre de producteurs forestiers (également mesure du SADR visant à augmenter de 50 % le nombre de propriétaires engagés dans l'aménagement de leurs boisés) Augmentation du volume de bois mis en marché</p>	
<p>Conditions de succès : Collaboration de la Ville</p>	
<p>Moyens prévus pour la réalisation</p>	
<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approche personnalisée des propriétaires pour leur faire part des avantages de la mise en valeur des boisés (démarcheur) • Diffusion du document de l'AFSQ sur le site Web de la Ville • Adaptation et diffusion du document de l'AFSQ aux propriétaires forestiers via le compte de taxes de la Ville 	<p>Coûts d'implantation : Moyen</p> <p>Sources de financement possibles : MFFP et industries forestières</p>
<p>Échéance de réalisation : Court terme</p>	

Partenaires :

Ville de Sherbrooke, AMFE, AFSQ

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE DE LA VILLE DE SHERBROOKE

Orientation : 1. Accroître et diversifier les activités sur le territoire agricole	Objectif : 1.7. Diversifier les productions
Action : 1.7.1. Mettre en place des incitatifs pour l'établissement de productions ciblées (ex. : maraîchère, biologique, etc.) ayant un potentiel de marché	
Promoteurs : Pro-Gestion Estrie	
Présentation et justification de l'action : On note l'absence de certaines productions ciblées sur le territoire de Sherbrooke, le biologique et les légumes d'hiver notamment. Des incitatifs peuvent être mis en place enfin d'encourager ce type d'entreprises ayant un potentiel de marché. L'industrialisation ainsi que la spécialisation et la normalisation des façons de faire ont des effets non négligeables sur la diversité des productions et sur les modèles de production. La diversification des types de production et des tailles des entreprises rend le secteur d'activité plus résilient aux changements.	
Marché – Clientèle cible : Producteurs agricoles actifs et les aspirants	
Résultats attendus : Davantage de productions locales répondant aux besoins des consommateurs	
Conditions de succès : Producteurs intéressés par les incitatifs	
Moyens prévus pour la réalisation	
Activités : <ul style="list-style-type: none"> Définir où sont les potentiels de productions et de marché Définir quels pourraient être les incitatifs 	Coûts d'implantation : Moyen à élevé Sources de financement possibles : Ville de Sherbrooke
Échéance de réalisation : Long terme	
Partenaires : MAPAQ, Club agroenvironnemental de l'Estrie, Cultur'Innov, UPA-Estrie, AMFE	

<p>Orientation : 1. Accroître et diversifier les activités sur le territoire agricole</p>	<p>Objectif : 1.8. Attirer des entreprises agricoles et faciliter leur établissement</p>
<p>Action : 1.8.1. Organiser un séjour exploratoire agricole en collaboration avec les partenaires et d'autres MRC</p>	
<p>Promoteurs : Ressource régionale pour le développement de Banque de terres/L'ARTERRE</p>	
<p>Présentation et justification de l'action : Le séjour exploratoire vise à recruter des aspirants agriculteurs (relève) et à faciliter leur établissement en sol estrien. Il doit être en lien avec Banque de terres/L'ARTERRE pour l'offre de terrains disponible. L'objectif est de faire vivre une expérience et d'attirer de nouvelles personnes/entreprises sur le territoire de la ville et de la région. Viser les étudiants au programme en Gestion et technologies d'entreprise agricole des autres régions du Québec (10). Faire également des liens avec le projet de développement des filières distinctives dans le cadre de l'ESD du secteur bioalimentaire. Le diagnostic fait état que l'établissement de nouvelles exploitations agricoles, la reprise des exploitations existantes ainsi que le développement de nouvelles activités dans les exploitations existantes sont autant de stratégies possibles pour dynamiser la zone agricole où l'on retrouve de nombreuses terres disponibles avec un potentiel agricole et forestier.</p>	
<p>Marché – Clientèle cible : Aspirants agriculteurs (relève), les étudiants des programmes en agriculture</p>	
<p>Résultats attendus : Au moins un séjour exploratoire à Sherbrooke</p>	
<p>Conditions de succès : D'autres MRC participantes</p>	
<p>Moyens prévus pour la réalisation</p>	
<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répertorier les initiatives similaires au Québec • Concerter les autres MRC de l'Estrie pour voir l'intérêt de se regrouper • Cibler les clientèles à inviter pour le séjour • Organiser le séjour (formule, durée, lieu, etc.) • Cibler des candidats pour une inscription au service Banque de terres/L'ARTERRE 	<p>Coûts d'implantation : Moyen (dépendamment de ce qui est offert aux participants et du nombre, c.-à-d. hébergement, etc.) Frais évalués à environ 1 000 \$ par participant.</p> <p>Sources de financement possibles : MRC et Ville de Sherbrooke</p>
<p>Échéance de réalisation : Moyen terme</p>	
<p>Partenaires : MRC de l'Estrie, MAPAQ, UPA-Estrie, FADQ, CTEQ, agent local de Banque de terres/L'ARTERRE, Ville de Sherbrooke</p>	

<p>Orientation : 1. Accroître et diversifier les activités sur le territoire agricole</p>	<p>Objectif : 1.8. Attirer des entreprises agricoles et faciliter leur établissement</p>
<p>Action : 1.8.4. Explorer la possibilité d'instaurer un incitatif fiscal à l'établissement de nouvelles entreprises agricoles et favoriser sa mise en place le cas échéant</p>	
<p>Promoteurs : Ville de Sherbrooke</p>	
<p>Présentation et justification de l'action : Afin de faciliter l'établissement de nouvelles entreprises agricoles, il y a lieu de voir les possibilités d'instaurer un incitatif fiscal (réduction ou crédit de taxes en réf. à l'article 237 de la Loi sur la fiscalité municipale, accès à un fonds d'investissement de Sherbrooke Innopole, etc.). Il est mentionné dans le diagnostic que le coût d'achat des terres (dont les boisés) et des biens agricoles, bien que relativement peu élevé en comparaison aux moyennes provinciales, demeure un enjeu majeur pour la relève ou les entrepreneurs désirant se lancer en agriculture. De plus, on remarque qu'aucun incitatif ou soutien financier n'est offert par la Ville.</p>	
<p>Marché – Clientèle cible : Aspirants agriculteurs (relève) et producteurs agricoles</p>	
<p>Résultats attendus : Rapport d'analyse sur les possibilités d'instaurer un incitatif fiscal Mise en place d'un incitatif fiscal</p>	
<p>Conditions de succès : Qu'il y ait une volonté politique et que la Loi sur la fiscalité municipale le permette</p>	
<p>Moyens prévus pour la réalisation</p>	
<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Voir si un incitatif fiscal peut être mis en place avec le Service des finances • Voir si un tel incitatif fiscal existe ailleurs dans d'autres MRC • Discuter avec Sherbrooke Innopole pour voir les possibilités de diversifier l'accès au fonds • Faire la proposition d'un incitatif au comité de suivi du PDZA et ultimement au conseil municipal 	<p>Coûts d'implantation : À déterminer en fonction du moyen retenu</p> <p>Sources de financement possibles : Ville de Sherbrooke</p>
<p>Échéance de réalisation : Court terme pour le rapport d'analyse Moyen terme pour la mise en place de l'incitatif</p>	

Partenaires :

UPA-Estrie, FADQ, Sherbrooke Innopole

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE DE LA VILLE DE SHERBROOKE

Orientation : 1. Accroître et diversifier les activités sur le territoire agricole	Objectif : 1.8. Attirer des entreprises agricoles et faciliter leur établissement
Action : 1.8.6. Faire connaître les cartes des potentiels de culture développées par le MAPAQ et celles des PFNL de l'Estrie	
Promoteurs : Ville de Sherbrooke	
Présentation et justification de l'action : Le MAPAQ développe actuellement un outil d'analyse multicritères (macro) qui permettra de voir les possibilités de cultures en Estrie. Cet outil pourrait être diffusé auprès des candidats aspirants agriculteurs qui souhaitent démarrer leur entreprise et des producteurs actuels sur le territoire de la ville de Sherbrooke. Le diagnostic mentionne qu'il y a lieu de veiller à maintenir, voire à augmenter la diversité de productions de même que les modèles de production globalement. Les approches multiressources seraient à privilégier, notamment en mettant en valeur le potentiel forestier qui demeure largement méconnu et sous-exploité (matière ligneuse, acériculture et produits forestiers non ligneux comme les champignons et la faune), de même que les approches multifonctionnelles du territoire agricole liées aux paysages, par exemple. Également, il y a lieu d'envisager diverses solutions permettant d'accroître la viabilité et la rentabilité des exploitations de toutes tailles. Cela permettrait d'adapter les modèles d'exploitation et les productions à la réalité locale.	
Marché – Clientèle cible : Aspirants agriculteurs et producteurs actuels	
Résultats attendus : À long terme, l'implantation d'entreprises agricoles et la diversification des activités du territoire	
Conditions de succès : Que l'outil soit facile d'accès et qu'il cible des productions à développer pour le territoire de Sherbrooke	
Moyens prévus pour la réalisation	
Activités : <ul style="list-style-type: none"> Une présentation de l'outil aux agents local et régional de Banque de terres/L'ARTERRE Cibler des productions plus propices à Sherbrooke Diffuser l'information auprès du Syndicat local et des candidats inscrits dans Banque de terres/L'ARTERRE 	Coûts d'implantation : Faible Sources de financement possibles : S. O.
Échéance de réalisation : Court terme	

Partenaires :

Banque de terres/L'ARTERRE (ressources locale et régionale), MAPAQ, Cultur'Innov, Syndicat de la relève, UPA-Estrie, Syndicat des producteurs forestiers

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE DE LA VILLE DE SHERBROOKE

Orientation : 1. Accroître et diversifier les activités sur le territoire agricole	Objectif : 1.9. Soutenir les entreprises existantes
Action : 1.9.1. Améliorer la productivité et la rentabilité des entreprises par la publication d'articles, par l'organisation de séances d'information et de formation et par du « coaching » sur les outils de gestion	
Promoteurs : Ville de Sherbrooke	
Présentation et justification de l'action : Il y a un besoin pour un accompagnement professionnel ciblé pour les entrepreneurs en agriculture. Le diagnostic fait mention que la diversité des productions et des modèles de production est grandement influencée par la rentabilité de chaque production. Il y a une tendance naturelle à aller vers les types de production les plus rentables. C'est une des raisons pour laquelle la rentabilité constitue un enjeu pour la zone agricole. Par ailleurs, la moitié des déclarants à Sherbrooke disent avoir un emploi rémunéré à l'extérieur de la ferme. Ceci semble indiquer que plusieurs exploitants n'arrivent pas à vivre pleinement de leurs activités agricoles. De plus, l'augmentation de l'endettement chez certains producteurs est préoccupante.	
Marché – Clientèle cible : Entreprises agricoles existantes	
Résultats attendus : Au moins une activité ou une publication en 2019	
Conditions de succès : Cibler de façon spécifique les besoins des entreprises existantes	
Moyens prévus pour la réalisation	
Activités : <ul style="list-style-type: none"> Cibler les besoins en termes de gestion des entreprises S'associer à Pro-Gestion Estrie afin de déterminer les activités et le contenu à offrir Mandater Pro-Gestion Estrie afin de développer et d'offrir l'activité 	Coûts d'implantation : À déterminer en fonction des activités choisies Sources de financement possibles : À explorer
Échéance de réalisation : Court et moyen termes dépendamment des activités choisies	
Partenaires : Pro-Gestion Estrie, MAPAQ, FADQ, Sherbrooke Innopole, UPA-Estrie	

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE DE LA VILLE DE SHERBROOKE

Orientation : 1. Accroître et diversifier les activités sur le territoire agricole	Objectif : 1.9. Soutenir les entreprises existantes
Action : 1.9.2. Organiser des groupes de discussion (5-6 entreprises) sur la gestion d'entreprises	
Promoteurs : Ville de Sherbrooke	
Présentation et justification de l'action : Il y a un besoin pour du réseautage des entrepreneurs en agriculture sur la gestion d'entreprises. Une meilleure collaboration est souhaitable entre les entreprises agricoles elles-mêmes. De plus, on souligne le manque de ressources dédiées pouvant animer des lieux de réseautage et de concertation entre les acteurs, reconnaissant que ces processus sont essentiels au développement du territoire agricole.	
Marché – Clientèle cible : Entreprises agricoles existantes	
Résultats attendus : Au moins une activité en 2019	
Conditions de succès : Volonté des producteurs agricoles de participer et d'échanger sur leurs propres outils de gestion	
Moyens prévus pour la réalisation	
Activités : <ul style="list-style-type: none"> • Cibler les besoins en termes de gestion des entreprises • Cibler des entreprises intéressées à échanger • Mandater Pro-Gestion Estrie afin d'organiser et de tenir le groupe de discussion (autogéré) 	Coûts d'implantation : Faible Sources de financement possibles : Ville de Sherbrooke
Échéance de réalisation : Court terme	
Partenaires : Pro-Gestion Estrie, MAPAQ, FADQ, Sherbrooke Innopole, UPA-Estrie	

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE DE LA VILLE DE SHERBROOKE

<p>Orientation :</p> <p>2. Reconnaître, valoriser et intégrer l'agriculture et la foresterie dans le développement de la municipalité</p>	<p>Objectif :</p> <p>2.1. Sensibiliser et mobiliser les citoyens et les élus à l'importance du rôle de l'activité agricole et forestière pour la population</p>
<p>Action :</p> <p>2.1.2. Distribuer un dépliant aux acheteurs et aux propriétaires de résidence en zone agricole et publier des capsules sur le bon voisinage</p>	
<p>Promoteurs :</p> <p>Ville de Sherbrooke et UPA-Estrie (pour la Chambre des notaires)</p>	
<p>Présentation et justification de l'action :</p> <p>Sensibiliser les non-agriculteurs vivant en zone agricole à la réalité des agriculteurs, et ce, afin de faciliter leur cohabitation. S'inspirer du <i>Guide du bon voisinage</i> de l'organisme Au cœur des familles agricoles.</p> <p>Les agriculteurs déplorent souvent la problématique de la cohabitation avec les non-agriculteurs de leur entourage. Une meilleure connaissance de la réalité agricole pourrait réduire les conflits et favoriser un bon voisinage.</p>	
<p>Marché – Clientèle cible :</p> <p>Les citoyens actuels et futurs de la zone agricole qui ne sont pas des producteurs agricoles et les notaires</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <p>Réduction des conflits de cohabitation</p>	
<p>Conditions de succès :</p> <p>Que les citoyens visés prennent conscience de la réalité particulière des exploitants agricoles et des efforts devant être déployés (agriculteurs et non-agriculteurs) pour une meilleure cohabitation</p>	
<p>Moyens prévus pour la réalisation</p>	
<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> Création d'un dépliant, inspiré du Guide du bon voisinage de l'ACFA. Transmission du dépliant via le compte de taxes pour les propriétés résidentielles situées en zone agricole (taxe de bienvenue), la Division des permis et de l'inspection et les notaires Rendre disponible le dépliant dans les bureaux d'arrondissement, sur le site Web et par les différents outils disponibles (Facebook, bulletin électronique, etc.) 	<p>Coûts d'implantation :</p> <p>Moyen</p> <p>Sources de financement possibles :</p> <p>MAMOT, MAPAQ, UPA-Estrie</p>
<p>Échéance de réalisation :</p> <p>Court terme (création du dépliant)</p> <p>En continu (diffusion)</p>	

Partenaires :

Service des communications, Service des finances – Division de l'évaluation, Section des permis et de l'inspection, MAPAQ, Au cœur des familles agricoles (ACFA)

<p>Orientation : 2. Reconnaître, valoriser et intégrer l'agriculture et la foresterie dans le développement de la municipalité</p>	<p>Objectif : 2.2. Promouvoir l'achat local et développer les circuits courts</p>
<p>Action : 2.2.3. Développer une campagne d'achat local et faire la promotion des producteurs et des transformateurs locaux</p>	
<p>Promoteurs : Ville de Sherbrooke</p>	
<p>Présentation et justification de l'action :</p> <p>Il importe de soutenir les producteurs et transformateurs locaux par la promotion de leurs produits. Il faut être complémentaire et s'arrimer avec Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est qui offrent de la promotion des produits du terroir au moyen de divers labels. L'idée est de développer aussi divers événements afin de faire connaître les produits (dégustations, plateforme Web de vente locale, campagne d'achat local, pourcentage d'achat local sur la facture des épiceries).</p> <p>Le diagnostic note que malgré la présence de certains atouts, comme la relative proximité et l'accès à de plus grands marchés comme Montréal et à des infrastructures de transport, l'offre locale demeure marginale et nécessite un soutien dans la promotion et la mise en marché. On déplore qu'il n'y ait pas beaucoup d'aide pour vendre et pour mettre en marché des produits.</p>	
<p>Marché – Clientèle cible : Consommateurs, restaurateurs, institutions</p>	
<p>Résultats attendus : Augmentation des ventes pour les producteurs et les transformateurs locaux</p>	
<p>Conditions de succès : Volonté politique et ressources pour mise en œuvre en synergie avec d'autres organismes</p>	
<p>Moyens prévus pour la réalisation</p>	
<p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'associer à Commerce Sherbrooke pour la campagne d'achat local spécifique aux produits agricoles • S'associer à Destination Sherbrooke pour les événements promotionnels mettant en vedette les produits des producteurs et les transformateurs locaux • Définir les meilleurs moyens de promotion (idée : recherche informatique de produits agricoles, en réf. aux matières résiduelles) • Adoption d'un budget • Mise en place de la campagne et des événements • Sensibilisation et promotion auprès des institutions publiques 	<p>Coûts d'implantation : Élevé</p> <p>Sources de financement possibles : À évaluer</p>

Échéance de réalisation :

Moyen terme

Partenaires :

Destination Sherbrooke, IGA, Métro, Provigo, CIBLE, Commerce Sherbrooke, Aliments Québec (pour l'inscription du pourcentage d'achat local sur la facture), MAPAQ

<p>Orientation :</p> <p>3. Améliorer le soutien et la concertation entre les services d'aide au développement du territoire et des activités agricoles</p>	<p>Objectif :</p> <p>3.3. Favoriser l'implantation de services connexes à l'activité agricole sur le territoire de la ville (ex. : abattoir, garage de réparation, meunerie, etc.)</p>
<p>Action :</p> <p>3.3.2. Cibler les besoins des producteurs de la ville relatifs aux services connexes, faire connaître les services existants et étudier les possibilités d'implantation</p>	
<p>Promoteurs :</p> <p>UPA-Estrie (pour abattoir) et syndicat local</p>	
<p>Présentation et justification de l'action :</p> <p>Connaître les besoins des producteurs quant aux services connexes requis et évaluer la possibilité de les implanter sur le territoire de la ville de Sherbrooke ou à l'extérieur, comme projet régional.</p> <p>Les producteurs considèrent que les services connexes sont peu nombreux, voire inexistants sur le territoire de la ville, tant en milieu agricole, rural ou même urbain (ex. : garage spécialisé pour réparation, abattoir, meunerie). Certains existent cependant en Estrie. Plusieurs intervenants ont d'ailleurs mentionné l'absence d'un abattoir.</p>	
<p>Marché – Clientèle cible :</p> <p>Producteurs agricoles</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <p>Identification des besoins, implantation de services connexes adéquats et diffusion des services connexes existants</p>	
<p>Conditions de succès :</p> <p>Connaissance précise des besoins en services connexes et identification du statut, local ou régional</p>	
<p>Moyens prévus pour la réalisation</p>	
<p>Activités:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les besoins des producteurs et établir si le service est local ou régional • Si régional, solliciter les MRC estriennes pour connaître le besoin 	<p>Coûts d'implantation :</p> <p>Moyen</p> <p>Sources de financement possibles :</p>
<p>Échéance de réalisation :</p> <p>Moyen terme</p>	
<p>Partenaires :</p> <p>MAPAQ, autres MRC, Sherbrooke Innopole, Ville de Sherbrooke</p>	

ANNEXE 5

COMMUNICATION EN LIEN AVEC LA DÉMARCHE

Un forum pour la zone agricole

SHERBROOKE — C'était journée de remue-méninge, jeudi, à la Halte des Pèlerins, pour un peu moins d'une centaine d'intervenants gravitant autour du monde agricole à Sherbrooke. Le grand forum attendu en prévision de la rédaction du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) visait entre autres à rêver la zone agricole sherbrookoise des 15 prochaines années.

Une vingtaine d'agriculteurs ont

participé à l'exercice, de même que des représentants d'organisations de développement économique, de l'Union des producteurs agricoles, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de même que des producteurs forestiers et des producteurs agricoles. « C'est assez diversifié. Il y a aussi des gens du domaine de la transformation », résume Nicole Bergeron, présidente du comité consultatif agricole.

« C'est un exercice de découverte

pour aller de l'avant avec le Plan de développement de la zone agricole. Il y a eu beaucoup de travail en amont. On réunit maintenant 75 personnes qui peuvent pousser plus loin les analyses qui ont été faites, les enjeux, les orientations, pour ensemble travailler sur une vision. Les gens ont été très participatifs, très focussés sur la tâche. »

Les participants ont pu se rafraîchir la mémoire quant à leur connaissance de la zone agricole avant de participer à des

miniconférences qui concernaient le domaine agroalimentaire, la production forestière et la production agricole. « Nous devons changer de place pour découvrir le plus de choses possible. Nous avons aussi réfléchi pour savoir dans quinze ans, à quoi nous aimerions que la zone agricole ressemble. Les gens ont dessiné et mis ça en mots par tables-ateliers. »

Les recommandations ainsi agglutinées seront déposées et analysées au comité directeur, qui

souhaite l'adoption du PDZA au plus tard en mars 2018.

« Le comité directeur pourra continuer à se rencontrer même si le conseil municipal est dissout. Nous aurons à revenir pour présenter la finalité. Il restera à déterminer si ce sera présenté sous forme de consultation, selon le choix du prochain conseil. »

Rappelons qu'en septembre, la Ville avait dressé un portrait de sa zone agricole, constatant entre autres que le nombre d'entreprises agricoles avait chuté de 28 % entre 1993 et 2015. La production laitière est la principale source de revenus des agriculteurs.

JONATHAN CUSTEAU

28 % moins d'entreprises agricoles à Sherbrooke

JONATHAN CUSTEAU

jonathan.custeau@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Le nombre d'entreprises agricoles a chuté de 28 % à Sherbrooke entre 1993 et 2015, ce qui représente presque le triple des baisses connues en Estrie. On note toutefois un fort potentiel pour la relève, pour laquelle l'âge moyen se situe à 33 ans. Ces constats émanent de la démarche pour doter Sherbrooke d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA), à l'approche d'un forum prévu sur le sujet le 28 septembre.

La conseillère Nicole Bergeron, également présidente du comité consultatif agricole, faisait état du portrait du territoire agricole dégagé à ce jour dans la démarche en cours. « L'adoption du PDZA est prévue en mars 2018. Il donnera un portrait de la région et permettra d'établir les enjeux et la vision en concertation avec les acteurs du milieu. »

Il a été permis d'établir que 37 % du territoire sherbrookoïse se trouve en zone agricole, alors que le couvert forestier occupe 50 % du territoire. Les terres en friche représentent 7 % de la superficie sherbrookoïse.

Si on compte 71 producteurs agricoles actifs sur le territoire, une trentaine de fermes génèrent des revenus de plus de 50 000 \$ alors qu'une proportion semblable compte sur des revenus situés entre 5000 et 50 000 \$. La production laitière est la principale source de revenus des agriculteurs, alors que la production végétale est dominée par les céréales et les protéagineux. La culture de fruits a pour sa part connu une augmentation de 282 % entre 2010 et 2015



Nicole Bergeron, présidente du comité consultatif agricole, Martin Paré, conseiller en développement bioalimentaire régional au MAPAQ, et Lyne Dansereau, urbaniste-coordonnatrice à la Ville de Sherbrooke, ont livré un portrait des activités agricoles à Sherbrooke. — PHOTO SPECTRE MÉDIA, ANDRÉ VUILLEMIN

tandis que les cultures de légumes sont peu présentes.

À 48,3 ans en moyenne, les agriculteurs sherbrookoïses sont les plus jeunes en région.

« Il y a des opportunités qui peuvent se développer du fait que nous avons un bon volume de population et beaucoup de restaurants. Il y a des occasions en matière de transformation. Nous avons perdu des entreprises agricoles, mais nous voyons poindre une relève qui a envie de contribuer à l'essor de cette zone-là. Ils ont envie de le faire d'une façon différente, pas nécessairement avec les mêmes méthodes ou les mêmes produits, pas

nécessairement à aussi grande échelle. Une tendance se dégage pour l'achat local. Il y a beaucoup d'espoir, mais il faut voir comment on peut faire mieux », résume Nicole Bergeron.

Martin Paré, conseiller en développement bioalimentaire régional au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, a souligné que le milieu agricole, c'est aussi des panoramas, des événements gourmands et des marchés publics en région.

Lyne Dansereau, urbaniste-coordonnatrice à la Ville de Sherbrooke, a relevé que la production biologique est marginale à Sherbrooke. « La Ville de

Sherbrooke est active en matière de transformation des aliments. Nous comptons 28 entreprises en transformation agroalimentaires en 2012, ce qui générait 485 emplois. » S'ajoutent 235 commerces de détail alimentaires et 513 établissements de restauration en 2013.

Mme Dansereau souligne la bonne qualité des sols à Sherbrooke et le potentiel pour la production de sirop d'érable.

Le forum du 28 septembre se tiendra à la Halte des pèlerins. Les acteurs du milieu pourront réfléchir à la vision et aux pistes d'action pour l'avenir de la zone et des activités agricoles.



Le visage de l'agriculture sherbrookoise dévoilé

Publié le mercredi 6 septembre 2017

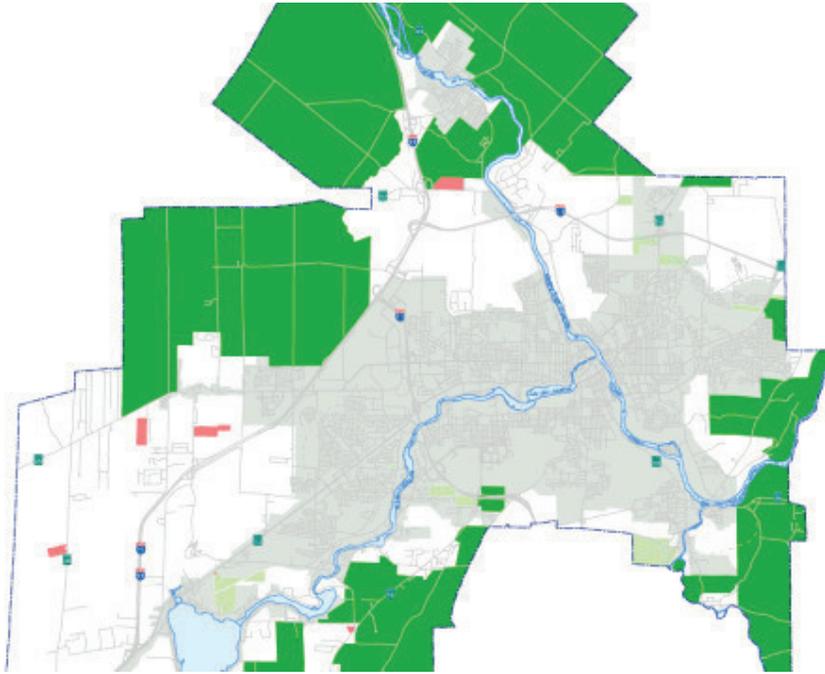


Une entreprise agricole Photo : Radio-Canada/Simon Turcotte

Un pas de plus a été franchi mercredi vers l'adoption du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la ville de Sherbrooke. Un portrait des activités et de la zone agricole a été rendu public.

Il a été permis d'apprendre que la zone agricole représente 37 % du territoire de la ville de Sherbrooke et qu'on y trouve 28 entreprises de transformation agroalimentaire, entre autres. Les zones agricoles se retrouvent principalement

« La zone agricole est très importante dans cette ville urbaine. Elle peut changer la perception qu'ont les gens de leur ville. Cette ville qui est quand même la sixième en importance au Québec. Bien dans cette ville, il y a quand même 37 % du territoire qui est zoné vert. Il y a un autre 30 % qui est zoné rural. Ça fait 70 % du territoire qui nous amène à des endroits bucoliques, mais où il y a du développement économique », rappelle la conseillère municipale et présidente du comité consultatif agricole, Nicole Bergeron.



Les zones agricoles de Sherbrooke se retrouvent en périphérie de la ville. Photo : Ville de Sherbrooke

Entre 1993 et 2015, on a observé une baisse du nombre des entreprises agricoles de 28 % à Sherbrooke. Dans toute la région de l'Estrie, cette baisse n'est que de 10 %.

L'âge moyen des agriculteurs est de 48,3 ans : le plus bas de toute la région. La culture des fruits a connu une importante augmentation de 282 % entre 2010 et 2015, mais la culture des légumes est peu présente.

C'est aussi à Sherbrooke que l'on recense le plus grand nombre de commerces de détail alimentaires (235) et le plus grand nombre d'établissements de restauration (513).

Qu'est-ce qu'un PDZA?

« Un PDZA, c'est un outil que se donnent les acteurs d'un territoire pour savoir quelles sont les forces du milieu, quels sont les potentiels de développement et comment assurer la pérennité de l'agriculture. Ce n'est pas une exigence du gouvernement, mais c'est une démarche qui est hautement favorisée et appuyée financièrement », explique le conseiller en développement bioalimentaire au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Martin Paré.

Le PDZA de Sherbrooke sera adopté le 19 mars 2018 lors de la séance du conseil municipal. Les acteurs du milieu de l'agriculture sont d'ailleurs conviés à un forum visant à déterminer les orientations et les objectifs à favoriser pour assurer le plein développement de la zone agricole. Cette rencontre aura lieu le 28 septembre prochain à la Halte des pèlerins.

SALLE DE PRESSE

COMMUNIQUÉS

La Ville de Sherbrooke présente son portrait des activités et de la zone agricole

Sherbrooke, 6 septembre 2017 – Dans le cadre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA), la Ville de Sherbrooke présente aujourd'hui son portrait des activités et de la zone agricole.

Parmi les faits saillants de ce portrait, nous remarquons que le couvert forestier occupe 50 % et la zone agricole représente 37 % du territoire de la Ville de Sherbrooke. Il est constaté également que 7 % de la zone agricole est dédiée à des terres en friche. En 2015, la production laitière constituait la principale source de revenu des agriculteurs. Quant à la production végétale, elle est dominée par les céréales et les protéagineux. Notons toutefois que la culture des fruits a connu une augmentation de 282 % entre 2010 et 2015 et que les cultures de légumes sont peu présentes.

En 2015, une trentaine de fermes génèrent des revenus de plus de 50 000 \$, une autre trentaine possède des revenus situés entre 5 000 \$ et 50 000 \$. Au total, 71 producteurs agricoles sont actifs sur le territoire.

On a observé une baisse du nombre des entreprises agricoles de 28 % entre 1993 et 2015 à Sherbrooke. Cette diminution représente presque le triple de celle connue pour l'Estrie (10 %).

On constate aussi que l'âge moyen des agriculteurs sherbrookoïses est 48,3 ans. Il s'agit du plus bas de toute la région. L'âge moyen de la relève est quant à lui le même pour la ville de Sherbrooke et pour l'Estrie, soit 33 ans.

La relève agricole de Sherbrooke est davantage scolarisée que celle de l'Estrie, ce qui laisse entrevoir de belles perspectives pour l'avenir.

« C'est fort de ces constatations que nous continuerons d'avancer dans l'élaboration d'un PDZA qui sera à l'image de nos préoccupations et de notre vision. », affirme M^{me} Nicole Bergeron, conseillère municipale et présidente du comité consultatif agricole.

Transformation, distribution et mise en marché

En 2012, Sherbrooke accueille sur son territoire 28 entreprises de transformation agroalimentaire, ce qui représente le quart des transformateurs estriens. Actuellement, 15 % d'entre eux présentent un chiffre d'affaires supérieur à 5 M\$ et ces activités assurent 485 emplois.

C'est aussi à Sherbrooke que l'on recense le plus grand nombre de commerces de détail alimentaires (235) et le plus grand nombre d'établissements de restauration (513) dans la région en 2013.

« Le rôle du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) est de favoriser l'occupation dynamique de la zone agricole, la mise en valeur des entreprises agricoles et la diversification des productions », dit Lyne Dansereau, urbaniste-coordonnatrice à la Ville de Sherbrooke.

Forum sur la zone agricole

À la suite de ces constatations, le comité du PDZA aura à déterminer les orientations et les objectifs à favoriser pour assurer le plein développement de la zone agricole.

Pour y parvenir, le comité invite les acteurs du milieu à participer à un forum sur le sujet le 28 septembre prochain au vignoble « La halte des pèlerins ». Les acteurs du milieu seront appelés à réfléchir à la vision et aux pistes d'action porteuses pour l'avenir de la zone et des activités agricoles. Ils seront invités à prendre part à sa mise en œuvre.

Pour consulter le portrait de la zone agricole, visitez sherbrooke.ca/pdza.



De gauche à droite - M^{me} Nicole Bergeron, conseillère municipale et présidente du comité consultatif agricole, M. Martin Paré, conseiller en développement bioalimentaire régional au MAPAQ et M^{me} Lyne Dansereau, urbaniste-coordonnatrice à la Ville de Sherbrooke.

Le temps de célébrer le milieu agricole

JONATHAN CUSTEAU

jonathan.custeau@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — S'il se trouve un dossier que Nicole Bergeron attaque avec enthousiasme, c'est bien celui du plan de développement de la zone agricole (PDZA), qui devrait être présenté en 2018. Elle y voit une façon de « réconcilier les milieux urbains et agricoles ».

« C'est vraiment stimulant. Il y a une réappropriation de ce qu'est réellement la ville de Sherbrooke. Le tiers du territoire est urbain, le tiers est rural et le tiers est agricole. Ne serait-ce que de le reconnaître, c'est déjà beaucoup. Ça fera en sorte de changer la connaissance du milieu, mais

aussi la perception et nous pourrions y voir des opportunités d'affaires qu'on ne connaît pas encore », commente Mme Bergeron.

« Il faut être plus inclusif et se préoccuper de ces enjeux et de leur potentiel sur le plan économique. Il faut penser à la relève. S'il y a des terres de bonne qualité qui sont disponibles, nous pouvons certainement développer l'essor entrepreneurial en agrotourisme par exemple. Il y a tout un type de culture dont nous n'entendons pas parler qui devient de plus en plus populaire. Mais comment les jeunes peuvent-ils se lancer s'ils ne savent pas qu'il y a des espaces disponibles? »

L'adhésion de la Ville de Sherbrooke au service Banque de terres de la MRC de Brome-Missisquoi



Le plan de développement de la zone agricole de la Ville de Sherbrooke devrait être présenté en 2018. — PHOTO ARCHIVES LA TRIBUNE

arrive d'ailleurs à point nommé. « Nous pourrions faire le maillage avec la relève. Nous pourrions faire connaître nos atouts et les développer. J'ai confiance que nous trouverons notre erre d'aller. »

« Je ne veux pas qu'on voie le PDZA à l'échelle de Brompton, mais bien à celle de toute la ville. »

— Nicole Bergeron

Nicole Bergeron ne manque pas de souligner que l'agriculture peut devenir un moteur économique. « Nous avons déjà une valeur ajoutée avec le centre de recherche à Lennoxville. Sherbrooke est aussi considérée comme une destination gourmande. Si les restaurateurs peuvent s'approvisionner localement, tout le monde y gagne. Nous voulons une communauté intelligente, inclusive et innovante... Ça s'applique dans ce que nous sommes en train de faire avec la zone agricole. »

Le PDZA se voudra rassembleur, entre autres auprès des anciennes villes de banlieue. « Les agriculteurs avaient hâte de sentir qu'ils font partie de la famille. C'est la première fois qu'on mettra les gens du milieu autour d'une même table pour profiter de leur expertise et pour trouver des solutions. On voit une tendance au retour à l'agriculture urbaine. C'est une diversité qui est nécessaire. Mais je ne veux pas qu'on voie le PDZA à l'échelle de Brompton, mais bien à celle de toute la ville. Nous faisons partie d'un tout. Il faut que le milieu agricole devienne prospère au même titre que d'autres secteurs d'activités. »

ZONE AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE DE SHERBROOKE

Un plan de développement sera adopté en 2018

JONATHAN CUSTEAU

jonathan.custeau@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — L'importance de la place de l'agriculture dans l'économie sherbrookoise est peut-être méconnue de la population. C'est pourquoi l'adoption prochaine d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA), qui sera précédée d'un forum où seront consultés les intervenants du milieu, vise notamment à mettre en valeur la zone agricole.

Lise Dansereau, urbaniste-coordonnatrice au Service de la planification urbaine et du développement durable à la Ville de Sherbrooke, explique que le plan, qui doit être adopté au plus tard en mars 2018, vise « à mettre en valeur la zone agricole et le plein

développement des activités agricoles, entre autres une occupation dynamique de la zone agricole. »

Le PDZA est attendu, mais a été légèrement retardé. « Nous avons été un peu ralentis dans nos ardeurs compte tenu des démarches au service de l'urbanisme pour le règlement 1200. On relance la démarche qui permettra de développer et faire connaître davantage nos zones agricoles, bien que les deux tiers de notre territoire sont en zone rurale et agricole. Il y a beaucoup de gens qui vont découvrir ce potentiel-là », commente la conseillère Nicole Bergeron, présidente du comité consultatif agricole.

« Il nous permettra d'identifier nos actions à prioriser pour maximiser le développement des activités agricoles sur notre territoire. Les démarches culmineront par un

forum. Ce sera non seulement permis, mais nécessaire et désiré que des gens donnent leur point de vue par rapport à ça. »

Mme Dansereau indique qu'un sondage comptant près de 90 questions a déjà été distribué auprès des agriculteurs, mais que d'autres consultations sont prévues pour présenter le portrait du territoire agricole, de manière à le bonifier et à établir l'amorce d'un diagnostic.

« Le temps fort sera un forum avec tous les acteurs des secteurs agroalimentaire et bioalimentaire pour établir une vision et des pistes d'action. Ça devrait se tenir à la fin septembre, soit le 27 ou le 28 », avance-t-elle.

« La finalité, c'est un plan d'action concerté, la création d'un comité de suivi pour la mise en valeur de la zone et des activités agricoles. »

Lise Dubord, urbaniste à la Ville de Sherbrooke, avance que le PDZA nécessitera peut-être une modification au schéma d'aménagement pour permettre la mise en application du plan.

François Bourassa, président de l'Union de producteurs agricoles de l'Estrie, accueille la démarche d'un bon œil. « Je suis sûr que les citoyens connaissent très peu la valeur économique que l'agriculture et l'agroalimentaire apportent dans la ville de Sherbrooke. C'est la MRC qui a le plus d'entreprises agroalimentaires en Estrie. Il y a entre 60 et 70 fermes sur le territoire de la ville de Sherbrooke. »

Les citoyens qui souhaiteraient en apprendre davantage peuvent suivre la démarche et consulter la documentation sur le site de la Ville de Sherbrooke à sherbrooke.ca/pdza



La Ville de Sherbrooke prévoit adopter au plus tard en mars 2018 un plan de mise en valeur de la zone agricole sur le territoire municipal. — PHOTO ARCHIVES LA TRIBUNE

SALLE DE PRESSE

ACTUALITÉS

La Ville de Sherbrooke lance la démarche en vue de l'adoption d'un Plan de développement de la zone agricole

Sherbrooke, 18 avril 2017 – La Ville de Sherbrooke entame le processus qui mènera à l'adoption, au printemps 2018, d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA). Cette démarche vise à mettre en valeur la zone agricole de la ville de Sherbrooke, en identifiant d'abord le portrait de la région, pour ensuite établir des enjeux, une vision ainsi qu'un plan d'action, en concertation avec les acteurs du milieu.

« À terme, ce plan de développement de la zone agricole nous permettra d'identifier les actions prioritaires à mettre de l'avant pour maximiser le développement des activités agricoles. Pour ce faire, la participation de tous les intervenants du milieu agricole est nécessaire », explique la présidente de l'arrondissement de Brompton et présidente du comité consultatif agricole, M^{me} Nicole Bergeron.

Plus particulièrement, le PDZA vise à mettre en valeur les entreprises agricoles et leurs produits régionaux tout en favorisant la diversification des productions agricoles et leur mise en marché.

Cette mobilisation du milieu agricole s'amorcera avec une première rencontre avec les agriculteurs de la région, ce qui permettra d'enrichir le portrait de la région qui servira de base à toutes les discussions futures. « Lorsque ce portrait sera validé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), nous pourrons établir un diagnostic et réfléchir à un plan d'action avec les intervenants du milieu à l'occasion d'un grand forum, plus tard cet automne », souligne M^{me} Bergeron.

Une version finale du plan d'action sera ensuite approuvée par le MAPAQ. Puis, le PDZA sera soumis aux élus de Sherbrooke pour adoption. Les citoyens qui désirent obtenir davantage d'information sur le PDZA peuvent suivre la démarche et consulter la documentation disponible sur sherbrooke.ca/pdza.

L'élaboration du PDZA est soutenue financièrement par Cultivons l'avenir 2, un accord bilatéral des gouvernements du Canada et du Québec. De plus, la Ville de Sherbrooke peut compter dans sa démarche sur la collaboration du MAPAQ de l'Estrie, de l'UPA-Estrie, du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), de l'Agence de la mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie, de Pro-Gestion Estrie, du Syndicat UPA-Val St-François et Sherbrooke, de Tourisme Estrie et des membres du comité consultatif agricole (CCA).

Enfin parler de l'importance du territoire agricole

JONATHAN CUSTEAU
jonathan.custeau@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Le prochain grand chantier, qui sera aussi une grande fierté pour la conseillère Nicole Bergeron, sera l'élaboration du plan de développement de la zone agricole,

qui mènera à un plan d'action en 2017.

« Il amènera une meilleure compréhension, une meilleure connaissance et une meilleure reconnaissance de tout le caractère agricole de la ville. Juste de pouvoir s'asseoir, de parler et de travailler ces enjeux, c'est tellement rafraichissant », lance celle qui est aussi présidente du comité consultatif agricole.

Ledit plan ne vise pas uniquement l'arrondissement de Brompton, mais bien les 68 exploitations agricoles à Sherbrooke. Il reste que Brompton compte une grande partie du territoire agricole sherbrookoïse. Les arrondissements de Rock Forest-Saint-Élie-Deauville et de Lennoxville comptent aussi des terres agricoles. Les exploitations agricoles couvrent 15 pour cent du territoire.

« Le plan viendra teinter la connaissance et la compréhension de plusieurs personnes, y compris des élus et des services administratifs, pour prendre compte de l'importance du milieu agricole. »

« Juste de pouvoir s'asseoir, de parler et de travailler ces enjeux, c'est tellement rafraichissant. »

— Nicole Bergeron

Concrètement, les producteurs seront sondés pour déterminer le potentiel de développement des activités agricoles. Ils pourront exprimer leur vision et les conclusions permettront de faire émerger une vision commune.

La vice-présidente du comité consultatif agricole, la conseillère Christine Ouellet, elle-même agronome, participera elle aussi à l'exercice. « Parce qu'elle n'est pas de l'arrondissement de Brompton, ça donne moins l'impression d'un parti pris. Nous pourrions enfin prendre la pleine mesure de la réalité agricole et il sera valorisé d'en parler et d'en faire la promotion. L'agriculture est structurante. Elle fait partie du développement économique et du développement social. Je souhaite une réunification de l'urbain et de l'agricole. Les gens vont être surpris de tout le potentiel qu'on y trouve. Il faut que ça intéresse plus que le milieu agricole », mentionne encore Nicole Bergeron.

Un comité directeur a été formé pour élaborer le plan. Il est composé d'élus, de membres de la Fédération de l'UPA-Estrie, du Syndicat local de l'UPA du Val-Saint-François et de Sherbrooke, de membres de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie et de représentants du gouvernement du Québec. Sa réalisation est notamment possible grâce à une contribution de 40 000 \$ du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

SALLE DE PRESSE

ACTUALITÉS

Sherbrooke élabore son Plan de développement de la zone agricole

Sherbrooke, 13 mai 2016 – La Ville de Sherbrooke sondera bientôt les producteurs agricoles de son territoire afin d'élaborer son Plan de développement de la zone agricole (PDZA). Cet outil de planification, réalisé en concertation avec les acteurs du milieu, fera état de la situation de l'agriculture et déterminera le potentiel de développement des activités agricoles sur le territoire sherbrookoise.

À l'instar de ce qui se fait dans les MRC voisines, un comité directeur a été formé afin d'élaborer le PDZA de la Ville de Sherbrooke, qui agit également comme MRC. Ce comité directeur est composé d'élus, de membres de la Fédération de l'UPA-Estrie, du Syndicat local de l'UPA du Val-Saint-François et de Sherbrooke, de membres de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie et de représentants du gouvernement du Québec.

« Le PDZA permettra d'accroître les connaissances du territoire agricole, de reconnaître l'agriculture comme un acteur important de notre économie locale et d'offrir à la Ville de Sherbrooke sa propre vision du développement de sa zone agricole en tenant compte des forces et des faiblesses de celle-ci », explique la présidente du comité consultatif agricole, M^{me} Nicole Bergeron.

On dénombre 68 exploitations agricoles à Sherbrooke, principalement dans les arrondissements de Brompton, de Rock Forest–Saint-Élie–Deauville et de Lennoxville. Ces exploitations agricoles représentent 15 pour cent du territoire et leurs revenus annuels s'élèvent à plus de 11 M\$.

« Nous avons la chance d'avoir une zone agricole à proximité d'un pôle urbain à large bassin de population. C'est littéralement la campagne dans la ville. Il s'agit d'un potentiel énorme de mise en marché directe avec les consommateurs sherbrookoise. Nous devons saisir cette occasion », indique pour sa part la vice-présidente du comité consultatif agricole, M^{me} Christine Ouellet.

Au cours des prochains jours, les propriétaires des 68 exploitations agricoles sherbrookoises recevront un questionnaire par la poste afin qu'ils puissent exprimer leur vision de l'agriculture et de son développement dans la ville de Sherbrooke. Les réponses obtenues, ainsi que le diagnostic de la zone agricole sherbrookoise, permettront de faire émerger une vision commune. « Nous invitons les producteurs et productrices à participer en grand nombre afin que les décisions concernant notre territoire agricole nous satisfassent », a exprimé Laurent Tremblay, président du Syndicat local de l'UPA du Val-Saint-François et de Sherbrooke.

Un plan d'action sera ensuite adopté en 2017. Ce plan d'action sera composé d'initiatives ayant des impacts locaux et visant à assurer la pérennité des activités agricoles et complémentaires à l'agriculture sur le territoire sherbrookoise.

La réalisation du PDZA de la Ville de Sherbrooke est rendue possible grâce, entre autres, à une contribution financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) s'élevant à 40 000 \$. Cette subvention est octroyée en vertu de l'entente Canada-Québec Cultivons l'avenir 2.



Dans l'ordre habituel, une partie des membres du comité technique du PDZA de la Ville de Sherbrooke : M. François Thomas, responsable aménagement, environnement et faune à la Fédération de l'UPA-Estrie, M. Louis-Philip Lemay, membre du conseil d'administration du Syndicat local de l'UPA du Val-Saint-François et de Sherbrooke, M^{me} Nicole Bergeron, conseillère municipale et présidente du comité consultatif agricole, M^{me} Christine Ouellet, conseillère municipale et vice-présidente du comité consultatif agricole, et M. Patrick Chalifour, agr., conseiller en aménagement, développement rural et agrotourisme du MAPAQ-Estrie. Absents de la photo : M^{me} Judith Côté, conseillère en aménagement à la Direction régionale de l'Estrie du MAMOT, M^{me} Vicky Villeneuve, coordonnatrice au développement de l'offre touristique chez Tourisme Cantons-de-l'Est, M^{me} Marie-Josée Martel, ingénieure forestière de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie, M^{me} Lise Dubord, urbaniste-coordonnatrice de la Ville, M^{me} Simone Camiré, géographe de la Ville, et M. Michel Beauchesne, urbaniste-coordonnateur de la Ville.